

HSBC France

*Document
de référence*

Votre banque, partout dans le monde



Le Groupe HSBC

Le CCF a rejoint le Groupe HSBC en juillet 2000 et a changé sa dénomination sociale en HSBC France le 1^{er} novembre 2005.

HSBC Holdings plc, dont le siège social est situé à Londres, est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde. Son réseau international se compose d'environ 9 500 implantations réparties dans 76 pays en Europe, en Asie-Pacifique, en Amérique du Nord et du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique.

Cotées sur les Bourses de Londres, Hong Kong, New York, Paris et des Bermudes, les actions HSBC Holdings plc sont détenues par environ 200 000 actionnaires dans quelques 100 pays et territoires.

HSBC propose une gamme complète de services financiers à plus de 125 millions de clients : services financiers aux particuliers (y compris le crédit à la consommation), banque commerciale, grande clientèle, banque d'investissement et de marchés et banque privée.

En 2005, HSBC a réalisé un bénéfice net avant impôts de 20 966 millions USD et un bénéfice net part du Groupe de 15 081 millions USD. Le total du bilan est de 1 502 milliards USD au 31 décembre 2005.

Répartition du résultat par zone géographique :

Exercice clos le 31 décembre 2005

	En millions USD	%
Europe	6 356	30,3
Hong Kong	4 517	21,5
Reste de l'Asie-Pacifique	2 574	12,3
Amérique du Nord	6 872	32,8
Amérique du Sud	647	3,1
Résultat avant impôts	20 966	100,0



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 juin 2006, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rapport et comptes annuels 2005

Sommaire

2	Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
8	Les Dirigeants
11	Gouvernement d'entreprise
23	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place
40	Politique de responsabilité sociale de l'entreprise
45	Les facteurs de risques et leur contrôle au sein du groupe HSBC France
59	L'exercice en bref
60	Comptes consolidés
64	Notes annexes aux comptes consolidés
127	Comptes sociaux
140	Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales
150	Politique d'investissement
153	Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale
158	Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2006 - Résolutions proposées
160	Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital
165	Effectifs, rémunération, augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement
175	Evolution récente et perspectives d'avenir
177	Responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes
178	Table de concordance et de référence
179	Implantations

Conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société le 26 juillet 2005, le CCF a changé sa dénomination sociale en HSBC France depuis le 1^{er} novembre 2005.

Dans le présent *Document de référence*, " CCF " et " HSBC France " sont indifféremment utilisées en fonction de la date des événements rapportés ou afin d'en faciliter la lecture.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

L'année 2005 a été marquée par la présentation en janvier du plan stratégique à horizon 2008, "Efficacité pour la croissance" et par le déploiement de la marque HSBC en France en novembre.

HSBC France a poursuivi l'amélioration de ses positions dans de nombreux domaines (banque de particuliers, banque d'entreprises, gestion d'actifs, produits structurés). Les développements du groupe HSBC France s'appuient à la fois sur la qualité de sa clientèle et de ses équipes et sur les apports du Groupe HSBC en termes de présence internationale, de puissance financière et de capacités technologiques.

L'évolution de HSBC France, de son organisation et de ses systèmes

Mise en œuvre du plan stratégique

Depuis la présentation en janvier 2005 du plan stratégique, l'ensemble de l'entreprise a été mobilisé pour mettre en œuvre de nombreuses actions dans les différents métiers de la banque et démarrer ainsi la mise en œuvre de ce plan qui doit permettre au Groupe HSBC en France d'améliorer significativement ses positions sur ses marchés cibles.

Le déploiement de la marque HSBC en France, au centre du plan stratégique, est une étape majeure de l'évolution de la banque, véritable levier pour la croissance. En devenant HSBC en France, la banque s'appuie sur la 29^e marque mondiale, selon le classement Interbrand. L'ambition de la banque en France est de changer de dimension résolument et dans la durée, et plus encore de faire de HSBC en France une banque de référence par la richesse et la qualité de service. Dès le printemps 2005, le CCF a commencé à donner un sens à la future marque HSBC en France à travers une campagne déclinant les quatre lettres HSBC autour des différentes activités et produits de la banque.

Parallèlement était lancée au cours de l'été dernier une campagne de grande envergure dans les aéroports parisiens et de région, avec l'habillage par la marque HSBC des faces extérieures des passerelles d'accès aux avions, ainsi que de nombreux chariots. Les passerelles intérieures affichent quant à elles 24 visuels différents. Le lancement de cette campagne d'une durée de trois ans a constitué une étape majeure dans le processus de changement de marque de la banque.

Suite au processus d'information et de consultation des partenaires sociaux et à l'accord en mai et juin 2005 du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, le CCF et certaines de ses filiales, dont la Banque Hervet, la Banque de Baccque Beau, la Banque de Picardie et l'UBP, ont changé de dénomination sociale au 1^{er} novembre 2005, sont devenus HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baccque Beau, HSBC Picardie et HSBC UBP et ont adopté la marque HSBC, conformément au calendrier fixé.

La marque HSBC a été officiellement lancée en France le 8 novembre 2005. Ce jour-là, 380 agences

précédemment connues sous les marques CCF, Banque Hervet, Banque de Baccque Beau, UBP et Banque de Picardie ont ouvert leurs portes sous la nouvelle enseigne HSBC. C'est ainsi que dès le 8 novembre, le réseau sous la marque HSBC comptait près de 50 % d'agences de plus que le réseau antérieurement sous la marque CCF, plus de la moitié d'entre elles étant en Ile-de-France. La campagne de publicité lancée le même jour a mis en évidence le positionnement de HSBC en France : "Pour une banque, il est essentiel de comprendre les différences de points de vue. Pour HSBC, c'est cela avoir l'esprit ouvert sur le monde". La banque a mis en place, à cette occasion, un dispositif média exceptionnel, décliné pendant près de trois mois sur les ondes, en presse écrite, à la télévision et au cinéma.

L'adoption de la marque HSBC par les cinq réseaux bancaires s'est accompagnée de la mise en place d'une nouvelle organisation commerciale, sous l'autorité d'une direction du réseau unifiée, et de l'intégration opérationnelle des réseaux afin, notamment, d'unifier les offres commerciales avec une offre de services enrichie et simplifiée pour les clients particuliers et entreprises. Conçue pour apporter des solutions en adéquation avec leurs besoins, l'offre se traduit notamment par la simplification de la relation bancaire au quotidien, une approche familiale et globale, un accès facilité pour les clients particuliers aux possibilités offertes par le réseau mondial du Groupe, l'adaptation de la tarification à la densité de la relation de la banque avec le client, un enrichissement de la gamme de produits avec l'apport des spécificités du Groupe.

Parallèlement au changement de marque, et conformément au plan stratégique présenté en janvier 2005, les projets de réorganisation préparant la fusion à terme des cinq banques passées sous marque HSBC et rationalisant le traitement de leurs opérations bancaires, ont été soumis aux procédures de consultation des instances sociales, dans la perspective d'une mise en œuvre à partir de 2006. L'accompagnement social du plan stratégique s'est traduit par la signature en mars 2005 d'un Accord de Gestion de l'Emploi, portant sur les entités faisant l'objet d'une réorganisation dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique. Cet accord permettra d'accompagner, d'ici 2008, les évolutions de compétences et les réorganisations liées au plan stratégique. Il définit les principes sur lesquels la banque s'est engagée :

- priorité à la mobilité interne et absence de départs contraints ;
- mesures communes pour les salariés, quelle que soit la société du groupe à laquelle ils appartiennent, afin d'accompagner au mieux les changements.

L'accord prévoit la mise en place d'un espace redéploiement, qui sera dédié à la gestion de ces mobilités. En complément de ce programme de reclassement interne, l'Accord de Gestion de l'Emploi prévoit le recours à trois dispositifs :

- le passage à temps partiel, choisi et financièrement aidé ;
- le départ volontaire de l'entreprise, dans les conditions financières prévues à l'Accord ;
- le départ à la retraite aidé.

Par ailleurs, et tel que prévu par le plan stratégique, 700 commerciaux ont été recrutés en 2005 afin de développer les forces commerciales et les synergies avec le Groupe HSBC.

L'implantation en France du système HUB, l'une des principales plates-formes informatiques du Groupe HSBC, s'est poursuivie en 2005 avec la migration des systèmes de HSBC UBP et le changement de version en place chez HSBC Picardie. Cette implantation va se poursuivre entité par entité. Elle permettra à la fois une plus grande efficacité, grâce à la mutualisation des dépenses informatiques, et un déploiement plus rapide des technologies et des produits du Groupe HSBC.

Conséquences en termes d'organisation des évolutions réglementaires et du plan stratégique

La poursuite de la mise en œuvre des dispositions réglementaires en matière notamment de lutte anti-blanchiment et anti-terroriste et les projets International Financial Reporting Standards (IFRS) et Bâle II ont nécessité à nouveau en 2005 des investissements importants et la mobilisation de moyens humains significatifs. Dans le même temps, l'appartenance au Groupe HSBC, qui est soumis aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley, a amené le groupe HSBC France à poursuivre d'importants chantiers en matière de documentation de son dispositif de contrôle interne.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du règlement CRBF n° 97-02 modifié par l'arrêté du 31 mars 2005 concernant le contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, ont été désignés par HSBC France pour l'ensemble du groupe :

- un responsable de la coordination du contrôle permanent,
- un responsable du contrôle périodique, rôle assuré par l'inspection générale de HSBC France pour l'ensemble du Groupe en France,
- un responsable du contrôle de la conformité.

Conformément à l'organisation retenue par le groupe HSBC France, le responsable de la coordination du contrôle permanent s'appuie pour exercer cette fonction sur les responsables de contrôle permanent des neuf filiales de risques définies au sein du groupe HSBC France. En outre, chaque filiale du groupe HSBC France, assujettie au règlement 97-02, a désigné les responsables locaux de contrôle permanent, périodique et de conformité.

Par ailleurs, le passage sous la marque HSBC de cinq réseaux du groupe HSBC France a été accompagné par les premières étapes de l'intégration

opérationnelle de ces réseaux avec, en Ile-de-France, la mise en place de nouvelles délégations et de pôles crédits. La mission principale de chaque délégation, organisée selon une logique géographique et regroupant donc des agences provenant de réseaux différents, est de conduire le développement commercial conformément aux objectifs du plan stratégique, sur le territoire dont elle a la responsabilité. Les compétences "Crédit" des banques de HSBC en Ile-de-France ont été également regroupées et organisées en une filière unique afin de favoriser l'harmonisation des processus crédit et de respecter les contraintes réglementaires.

Poursuite du programme de simplification des structures du groupe HSBC France

Au cours de l'exercice 2005, le groupe HSBC France a mis en application certains objectifs arrêtés dans le cadre du plan stratégique avec la cession ou l'arrêt de filiales dont les activités étaient considérées comme non stratégiques pour le développement de l'entreprise :

- HSBC Dewaay, banque privée présente sur les marchés belges et luxembourgeois filiale à 100 % du groupe, et d'une taille relativement modeste, peu compatible avec un marché en concentration, a été cédée à Kredit Bank Luxembourg en octobre 2005 ;
- Framlington Group Limited, société anglaise de gestion d'actifs, filiale à 51 % du groupe en partenariat avec le groupe américain Comerica, a été cédée à AXA Investment Managers fin octobre 2005 ;
- Netvalor, filiale à 100 %, spécialisée dans la distribution de crédit à la consommation via Internet, a été cédée à Médiatis, filiale du groupe LaSer Cofinoga en août 2005 ;
- les activités de CCF Change, filiale à 100 %, ont été arrêtées le 30 septembre 2005. Certains bureaux de change et locaux ont été repris par HSBC France, les autres bureaux de change ayant été cédés ou fermés en octobre 2005.

Par ailleurs, le groupe a poursuivi sa politique de rationalisation des structures et de reprise d'activités considérées comme stratégiques, illustrée par :

- le rachat en juillet 2005 par le groupe HSBC France de 34 % du capital de sa filiale d'affacturage Elysées Factor auprès d'Eurofactor, son objectif étant le développement des activités d'affacturage en France avec l'appui du savoir-faire et des ressources technologiques du Groupe HSBC.

Le groupe a également procédé à une simplification profonde des actifs de sa filiale anglaise, Charterhouse Management Services Limited (CMSL) avec :

- la cession au sein du Groupe HSBC de ses participations dans des fonds de private equity ;
- la distribution sous forme d'un dividende, de 65 % du capital de HSBC Private Bank France à sa société mère, HSBC France, qui a ainsi porté sa participation directe en France à 95,1 % du capital de HSBC Private Bank France.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

A l'issue de ces diverses opérations, Charterhouse Management Services Limited ne conserve plus aucun actif opérationnel.

Le programme de simplification des structures du groupe a également poursuivi son objectif de dissolution de structures devenues sans objet, de cession ou de fusion de structures intra-groupe afin d'optimiser l'organisation par métier. Ces diverses opérations de cessions et de rationalisation des structures menées en 2005, notamment à l'étranger, permettront une meilleure adéquation du périmètre consolidé "légal" de HSBC France avec son périmètre managérial, appelé "périmètre France".

Résultats financiers du groupe HSBC France

Sur le périmètre légal et en normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, le résultat avant impôt du groupe HSBC France s'élève à 1 240 millions EUR et le résultat net du groupe HSBC France s'établit à 1 119 millions EUR. Ce niveau de résultat a été atteint grâce à la croissance soutenue des activités et la réalisation de plus-values par la cession d'actifs non stratégiques détenus à l'extérieur de la France. Le produit net bancaire, avant prise en compte des provisions pour risques de crédit, progresse ainsi à 2 901 millions EUR. Sous cette impulsion conjuguée à un niveau de frais généraux stable et à la poursuite de l'amélioration d'un certain nombre de risques qui s'est traduite par des reprises de provisions nettes, le résultat d'exploitation s'élève à 1 136 millions EUR. Après affectation du résultat, les fonds propres consolidés du groupe HSBC France s'élèvent à 5,3 milliards EUR fin 2005, et le ratio de solvabilité international à 10,1 % dépasse très largement le niveau minimum réglementaire, malgré la croissance soutenue de 15 % des risques pondérés consécutive au développement vigoureux des crédits à la clientèle, notamment en banque de détail.

Le ROE sur le périmètre légal s'élève en 2005 à 14,7 % hors plus-values de cession et à 24,5 % en les incluant. Le résultat net social de HSBC France s'élève à 936 millions EUR en 2005.

Contribution de la France aux résultats financiers du Groupe HSBC ¹

Le Groupe HSBC en France ¹ présente en 2005 une très bonne performance financière : le résultat avant impôt s'élève à 760 millions EUR, en progression de 26,4 % par rapport à 2004.

Le produit net bancaire, avant provisions pour risque de crédit, s'élève à 2 354,7 millions EUR, en croissance de 10,4 % par rapport à 2004. Il intègre des plus-values sur la cession de titres (154 millions EUR). L'année 2005 fut :

- très bonne en Gestion d'actifs (progression de 19 % des encours gérés) ;
- excellente dans les Marchés de Capitaux (succès des plates-formes de dérivés que la France développe pour le Groupe en Europe) ;
- bonne dans la Banque d'investissement (amélioration des classements en League Tables) ;
- encourageante dans la Banque de détail (le dynamisme commercial est évident, mais les résultats traduisent le lourd handicap de taux d'intérêt historiquement et durablement bas) ;
- en retournement en Banque privée (restructuration achevée).

Le produit net bancaire intègre des reprises de provisions (62 millions EUR) qui traduisent la qualité du risque de crédit dans la banque.

Les frais généraux, à 1 804 millions EUR, progressent de 5,7 % et intègrent une série de dépenses exceptionnelles, en particulier :

- la campagne de changement de marque,
- le Plan pour l'Emploi,
- les coûts de migration vers le système informatique HUB.

Le coefficient d'exploitation à 72,5 % demeure élevé, mais devrait baisser sensiblement d'ici 2008, du fait des importantes mesures structurelles engagées dans le cadre du plan stratégique, en particulier la fusion des banques de la région parisienne. Le résultat d'exploitation s'établit à 755 millions EUR, en hausse de 28,8 % par rapport à l'année précédente.

Résultats par ligne de clientèle

Banque de particuliers

Le changement de marque intervenu le 8 novembre a été précédé et accompagné d'importantes campagnes publicitaires et de développements marketing qui se sont traduits par des augmentations significatives de l'activité commerciale. Les résultats ont été marqués par une accélération de l'activité au 2^e semestre malgré la baisse des taux.

La production de crédits immobiliers a augmenté de + 54 % par rapport à 2004 avec "H comme Home Sweet Home" et la croissance des encours de crédits immobiliers, à 18 %, est ainsi supérieure au marché (12,5 %).

La production d'assurance vie a progressé sensiblement, + 19 % sur l'ensemble de l'année soit 5 points de plus que le marché (+ 14 %), avec une accélération sensible sur certains contrats avec la

¹ Les commentaires des pages 4 à 7 portent sur la contribution de la France aux résultats du Groupe HSBC, en normes comptables anglaises :
 - le périmètre France comprend, d'une part les activités françaises du groupe HSBC France à l'exclusion du résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France (principalement Groupe Dewaay en Belgique, CMSL et Framlington au Royaume-Uni et la succursale de HSBC France en Belgique) et d'autre part les résultats opérationnels de HSBC Paris Branch, succursale de HSBC Bank plc.
 - les chiffres financiers 2005 sont présentés selon les normes IFRS appliquées par le Groupe HSBC. Les variations par rapport à 2004 sont calculées sur la base des chiffres 2004 établis en normes IFRS hors IAS 32, IAS 39 et IFRS 4, et dépréciation des survalueurs.

campagne “*S comme Succès*” qui célébrait la reconnaissance de la performance de Abondance par le Trophée de Bronze des contrats d’assurance-vie décerné par Le Revenu (catégorie “multi-supports diversifiés offrant de 11 à 40 fonds”) (+ 52 % au 2^e semestre 2005) et le lancement début novembre de HSBC Evolution Patrimoine Vie (HEPV), produit d’assurance vie évolutif s’adaptant à l’évolution du profil patrimonial du client tout en conservant l’antériorité fiscale du contrat. HSBC Evolution Patrimoine a remporté en mars 2006 un prix spécial dans la catégorie Innovation lors des Trophées 2006 des Contrats d’Assurance Vie décernés par Le Revenu.

La gamme de produits financiers a été aussi enrichie avec le lancement de HSBC Plus, fonds monétaire dynamique éligible à HEPV, HSBC BRIC Freestyle (fonds d’actions internationales, Brésil, Russie, Inde, Chine) géré par HSBC Investments.

Lors du lancement de la marque HSBC, la plateforme HSBC (c’est-à-dire les cinq banques sous la marque commerciale HSBC) a lancé une nouvelle offre avec de nouvelles gammes de convention déclinées par segment de clientèle avec notamment une nouvelle tarification et la gratuité des retraits DAB/GAB dans l’ensemble du réseau mondial HSBC. La nouvelle tarification est plus compétitive et permet à HSBC en France d’être très bien positionné sur ses clientèles stratégiques (Classement Le Monde – décembre 2005).

La campagne de marketing direct auprès de 400 000 clients Premiers et Capital et 200 000 prospects patrimoniaux et internationaux lors de la campagne “*C comme Client*” a apporté des modifications au fonds de commerce. L’année 2005 a été marquée par une croissance de notre base de clientèle sur nos marchés cible “Premier”, “Capital” et “Jeune” et une accélération de la conquête sur ces segments à partir du 3^e trimestre 2005 (+ 53 % au 2^e semestre par rapport à 2004).

Le succès des opérations de privatisation Sanef (6 % de part de marché grâce à la position de chef de file de la Banque de Grande clientèle et de Marchés (CIBM)), Gaz de France (3 %) et EDF (2,5 %) a participé à la progression de l’activité commerciale.

L’offre de banque à distance a été enrichie avec le lancement de HSBC Invest (www.hsbcinvest.fr), site de courtage en ligne.

Banque d’entreprises

La campagne “*B comme Business*” a permis de mettre en évidence les possibilités offertes par le Groupe HSBC aux entreprises. L’année 2005 a vu la réussite de l’initiative auprès des grandes entreprises articulée autour d’une animation de la force commerciale dédiée et d’un suivi clientèle adapté, réussite qui s’est matérialisée par une croissance substantielle des revenus de ce segment de clientèle (+ 32 % par rapport à 2004).

La campagne de crédit lancée en 2005 auprès des clients de la Banque d’entreprises de bonne qualité

s’est traduite par une progression des crédits (+ 5 %) avec notamment une croissance des crédits d’équipement de + 9 % et une reprise sensible de la croissance des crédits court terme après trois trimestres de baisse.

Les résultats ont été cependant moins satisfaisants sur le marché des PME (stagnation du stock client et des flux) en raison de la faiblesse de la distribution du crédit (en moyenne sur 2005, - 2 %) et d’une approche commerciale insuffisamment segmentée. Le modèle testé avec succès sur la clientèle des grandes entreprises sera appliqué sur ce segment dès le début 2006.

L’offre internationale a été renforcée par le développement de référentiels transfrontaliers réalisé au travers de la création de 2 “French Desks” (Royaume-Uni et Chine), le développement de l’approche franchise, en liaison avec le Royaume-Uni, appuyée sur une organisation et une offre spécifique, le lancement de l’outil “Global links” qui gère ces référentiels, la commercialisation d’un nouveau produit packagé pour les PME (Elys-Export qui combine crédit export et assurance crédit export). Par ailleurs, le taux d’équipement des clients de la Banque d’entreprises en outils de banque à distance s’est accru en 2005 et atteint 51 % de la clientèle de plate-forme HSBC.

Cependant, l’évolution des revenus a été pénalisée par des taux d’intérêt historiquement bas, les difficultés de l’UBP en 2004 et le changement de périmètre de clientèle avec la Banque de Grande clientèle.

Banque de Grande clientèle et de Marchés (CIBM)

Le volume d’activité a continué à progresser fortement en 2005, malgré un environnement hostile des taux, grâce à la force financière et commerciale du Groupe HSBC et au dynamisme des équipes en France. A ces résultats enregistrés en France, la clientèle française et les produits des plates-formes globales ont apporté une contribution complémentaire aux recettes du Groupe HSBC d’environ 50 % des revenus reconnus en France.

L’activité de marchés de capitaux avait des objectifs très ambitieux pour cette année qu’elle a atteints tant en terme de RBE que de couverture des grandes entreprises françaises.

En 2005, la croissance des revenus a été très forte, portée par les différentes plates-formes globales développées à Paris et dont la commercialisation des produits est assurée dans l’ensemble du Groupe :

- Phase d’industrialisation de la plate-forme de dérivés structurés de taux avec un fort élargissement de la gamme de modèles et de produits.
- Développement rapide de la plate-forme de dérivés actions, s’appuyant aussi sur les centres du Groupe HSBC existants à New York et Hong Kong.
- Avec la plate-forme liquide (emprunts obligataires des états européens), statut de “primary dealer”

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

pour 10 Etats européens et poursuite de la croissance des parts de marché (10 % en France en 2005 par rapport à 7 % en 2004 - Etude Greenwich).

Par ailleurs, HSBC France apporte aussi aux clients français les produits du Groupe avec notamment :

- le déploiement de fxtrading@hsbc sur le change ;
- la vente d'options de change structurées ;
- la vente de dérivés de crédit.

Les synergies avec le métier de Banque d'entreprises se sont poursuivies avec une forte progression des produits dédiés de couverture de change et de taux.

Dans le métier de Banque de Grande clientèle, l'année 2005 a vu la confirmation de la position de HSBC dans le Top 10 en Fusions et Acquisitions et dans le Top 5 dans les émissions obligataires :

- Fusions et Acquisitions : HSBC n° 8 (versus n° 7 en 2004 - Thomson – Volume transactions annoncées). Parmi les opérations significatives réalisées en 2005 : fusions Sagem/Snecma et Electrabel/Suez, acquisition de Equant et Amena par France Télécom, privatisation APRR, cession de Rexel par PPR...
- Marché Primaire Actions : HSBC n° 7 (versus n° 12 en 2004 – Bondware). Parmi les opérations significatives réalisées en 2005 : chef de file ou chef de file associé des augmentations de capital de France Telecom, Rhodia et Suez, introductions en Bourse de EDF, Sanef et Ipsen...
- Emissions obligataires : HSBC n° 3 (versus n° 5 en 2004 – Tous émetteurs français en euros et toutes devises – Bondware). Parmi les opérations significatives faites en 2005 : première émission obligataire à 50 ans de l'Etat français, première émission indexée sur l'inflation de la zone euro par Véolia...
- Financements Syndiqués : HSBC n° 5 (versus n° 7 in 2004 – Loanware), 35 positions d'arrangeur chef de file pour un volume total de crédits de 75 milliards EUR.
- Financements Spécialisés (Asset & Structured Finance, LBO, immobilier, financement de projets) : année record en termes de revenus et de résultat brut d'exploitation, avec une diversité inégalée d'opérations de grande taille et internationales.

Cette intensification de l'activité commerciale s'est traduite par une augmentation de nos risques pondérés et une réflexion a été engagée pour réévaluer la rentabilité de la relation globale par client, afin d'optimiser notre utilisation de risques pondérés et de définir notre positionnement stratégique.

Gestion d'actifs

La Gestion d'actifs a réalisé une très belle année 2005. Les résultats ont fortement progressé sous l'impulsion d'une importante croissance des encours de + 19 % à 66 milliards EUR, dont la collecte nette a représenté près de la moitié à 5,2 milliards EUR, et une amélioration

de "l'asset-mix" et de la marge moyenne avec :

- le succès des fonds alternatifs de Sinopia, distribués dans l'ensemble du Groupe HSBC ;
- la très bonne collecte faite sur les fonds actions, notamment sur les fonds du Groupe HSBC (BRIC Freestyle, 360 millions EUR ; HSBC GIF India, 2,3 milliards EUR ; HSBC GIF Chinese Equity, 950 millions EUR) ;
- la bonne collecte sur les fonds obligataires compensée par une décollecte en fin d'année sur les fonds monétaires.

Le développement international s'est poursuivi, notamment en Italie et en Asie.

La préparation d'une importante réorganisation a été faite en 2005 et sera réalisée dès le début 2006 avec le regroupement des forces commerciales et des fonctions support et, en matière d'épargne salariale, l'externalisation de la tenue de compte sur une plateforme commune à quatre acteurs.

La qualité et la performance de la gestion d'actifs ont été une nouvelle fois reconnues avec notamment :

- Sinopia Digit Très Long Terme, meilleur fonds sur 5 ans (Lipper Fund Awards – catégorie "obligations zone euro") ;
- HSBC Investments, 1^{er} des grands réseaux bancaires pour les performances 2005 (Victoires La Tribune – Standard & Poor's) ;
- Sinopia 3^e et HSBC Investments 8^e sur 213 sociétés de gestion françaises (Classement Alpha League Table Europerformance – Edhec), récompensant l'Alpha de la gestion d'actions ;
- Sinopia Actiprimes Obligations, meilleur fonds sur 10 ans – Catégorie Bond Global-Euro Hedged (Reuters Lipper Fund Awards France 2006).

Banque privée

La restructuration de la Banque privée s'est achevée avec la définition d'objectifs clairs à une nouvelle équipe dirigeante.

2005 a été une année de consolidation permettant de repositionner la conquête et la dynamique commerciales en s'appuyant sur la réorganisation des équipes de gestionnaires financiers et de banquiers privés. Les fonctions centrales ont été organisées autour d'un axe fort de "qualité de services". Cette évolution sera suivie par la mise en place courant 2006 d'un nouveau système d'information, Group Private Banking European Platform (Bimas et ses périphériques utilisés par les entités Private Banking du Groupe HSBC).

Avec la mise en place de conventions au 1^{er} semestre 2005, les synergies avec les métiers de Banque de particuliers et d'entreprises ont commencé à porter leurs fruits avec le transfert d'actifs enrichis d'encours collectés de la concurrence.

agences seront ouvertes en 2006 à Marseille et Bordeaux.

Comme les années précédentes, la qualité de gestion de HSBC Private Bank France et sa filiale Louvre Gestion a été reconnue pour les performances réalisées, notamment sur longue période

- Corbeille “Mieux Vivre votre Argent” : 3^e rang pour les performances de l’ensemble de la gamme sur 5 ans – tous établissements confondus ;
- Victoires des Sicav 2006 – La Tribune et Standard & Poor’s :
 - 3^e sur 52 pour les performances sur 3 ans et 4^e sur 46 pour les performances sur 5 ans - Catégorie gamme large (Etablissements disposant d’au moins 15 fonds dans 15 catégories différentes),
 - pour la 4^e année consécutive, Intégral Valor meilleur fonds sur 5 ans – Catégorie Mixtes International Equilibrés,
 - Louvre Multi Select European Equity Fund meilleur fonds sur 3 ans – Catégorie Actions Europe.

Proposition de résolutions

Le Conseil d’Administration a arrêté les résolutions suivantes qui seront présentées à l’Assemblée Générale du 17 mai 2006.

Proposition de résolutions relevant de la compétence de la partie ordinaire de l’Assemblée

Dans la première résolution, le Conseil propose à l’Assemblée, après lecture du rapport de gestion du Conseil d’Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes ainsi que du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux conditions de préparation et d’organisation des travaux du Conseil d’Administration ainsi qu’aux procédures de contrôle interne, d’approuver les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La deuxième résolution concerne l’affectation du résultat social de l’exercice 2005 : le dividende versé aux actionnaires s’élèverait à 5,19 EUR par action, soit 390,5 millions EUR au total. Cette répartition prévoit également la dotation en réserves d’un montant de 935,6 millions EUR, soit la totalité du bénéfice 2005. Enfin, le dividende serait mis en paiement à compter du 18 mai 2006, après déduction de l’acompte de 3,74 EUR par action décidé par le Conseil d’Administration du 26 juillet 2005 et versé aux actions émises à cette date.

La troisième résolution propose le maintien des sommes figurant au compte de réserve spéciale des plus-values à long terme, soit 422 041 360,61 EUR, au crédit de ce compte.

Il vous est proposé, dans une quatrième résolution, d’approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2005 pour se conformer à l’article L. 225-100 du Code de commerce.

Il vous est proposé d’approuver, dans la cinquième résolution, les conventions visées par l’article L. 225-38 du Code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ces conventions.

Il vous est proposé, dans les sixième et septième résolutions, de renouveler aux fonctions d’Administrateur Messieurs Martin Bouygues et Gilles Denoyel, pour une durée de quatre années qui viendra à expiration à l’issue de l’Assemblée qui statuera sur les comptes de l’exercice clos en 2009.

Dans les huitième, neuvième, dixième et onzième résolutions, le Conseil vous propose de renouveler KPMG SA et BDO Marque & Gendrot aux fonctions de Commissaires aux comptes titulaires et Messieurs Gérard Gaultry et Patrick Giffaux aux fonctions de Commissaires aux comptes suppléants, pour une durée de six années qui viendra à expiration à l’issue de l’Assemblée qui statuera sur les comptes de l’exercice clos en 2011.

Proposition de résolution relevant de la compétence de la partie extraordinaire de l’Assemblée

La douzième résolution propose de mettre les statuts de la société en harmonie avec les dispositions de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l’économie. En effet, cette loi a notamment :

- introduit, sauf disposition contraire des statuts et si le règlement intérieur le prévoit, la possibilité pour les membres du Conseil d’Administration, dans certains cas et sous certaines conditions, de participer et de voter aux réunions du Conseil, outre par des moyens de visioconférence, par des moyens de télécommunication (Code de commerce art. L. 225-37 al. 2) ;
- abaissé les quorums requis aux différents types d’assemblées des sociétés anonymes. (Code de commerce art. L. 225-96 al. 2, art. L. 225-98 al. 2 et art. L. 225-99 al. 2 modifiés).

Vous pourrez prendre connaissance des modifications apportées aux statuts de la société à l’occasion de la résolution qui va vous être proposée à cet effet.

Pouvoirs (treizième résolution)

Cette dernière résolution est destinée à donner tous pouvoirs, pour effectuer les formalités consécutives à l’Assemblée, au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du procès-verbal de l’Assemblée.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont soumises et sur lesquelles vous avez à vous prononcer recevront votre agrément.

Les Dirigeants

Direction Générale

Charles-Henri Filippi *Président-Directeur Général, Group Managing Director HSBC Holdings plc, Administrateur de HSBC Bank plc.*
53 ans. A rejoint HSBC France en 1987 après plusieurs années passées au sein de l'Administration française et des cabinets ministériels. Nommé Directeur Général de HSBC France en 1998, puis nommé à la Direction Générale du Groupe HSBC en 2001, comme responsable des activités de Grande clientèle pour l'ensemble du Groupe. Membre du Comité Exécutif de HSBC Holdings plc. Président-Directeur Général de HSBC France depuis le 1^{er} mars 2004, il est également responsable de la coordination de la stratégie du Groupe HSBC dans l'euro zone.

Patrick Careil *Directeur Général Délégué, Administrateur, en charge des Réseaux bancaires.*
58 ans. Après avoir occupé des postes de responsabilité au sein de l'Administration française et des cabinets ministériels, rejoint la Banque Hervet en 1989 comme Président. Président de la Société Marseillaise de Crédit (SMC) de 1997 à 1998. Directeur Général Délégué depuis le 1^{er} mars 2004.

Gilles Denoyel *Directeur Général Délégué, Administrateur, en charge des fonctions centrales, de la gestion d'actifs et de l'assurance.*
51 ans. A rejoint HSBC France en 1996 comme Directeur Financier, après avoir occupé des postes de responsabilité à la direction du Trésor du ministère des Finances. En 1998, il est nommé Directeur Général Adjoint, Finances. Le 1^{er} mars 2004, il est nommé Directeur Général Délégué, en charge des fonctions centrales et financières. Depuis janvier 2006, il est en charge du métier de gestion d'actifs, des activités d'assurance et des fonctions centrales (ressources humaines, crédit, juridique, conformité).



Charles-Henri Filippi



Patrick Careil



Gilles Denoyel



Philippe Pontet *Administrateur, Vice-Chairman Corporate Finance Europe, HSBC France.*
63 ans. A rejoint HSBC France en janvier 2005 en tant que Vice-Chairman Corporate Finance Europe. Nommé membre du Conseil d'Administration de HSBC France en février 2005. Conseiller Maître à la Cour des Comptes, ancien Président d'AREVA, de Sogead, du CIC et de Framatome, il a passé plusieurs années au sein de différents ministères.

Samir Assaf *Directeur Général Adjoint, co-responsable de la Grande clientèle et des Marchés (Marchés).*

45 ans. A rejoint HSBC France en 1994, après avoir occupé plusieurs postes à la Direction financière du groupe Total. Il a exercé de nombreuses responsabilités au sein de l'activité des Marchés de taux et de change. Directeur Général Adjoint en charge des Marchés depuis 2001.

Christophe de Backer *Directeur Général Adjoint, Banque privée.*

43 ans. A rejoint en 1991 la société de Bourse de HSBC France (qui s'appelait alors CCF Securities) dont il est nommé Président en 1998. En janvier 2001, il est nommé Directeur Général Adjoint, en charge de la gestion d'actifs et de l'assurance. Depuis septembre 2005, il est Président du Directoire de HSBC Private Bank France.

Jean Beunardeau *Directeur Général Adjoint, co-responsable de la Grande clientèle et des Marchés (Grande Clientèle).*

43 ans. A rejoint HSBC France en 1997, au sein de l'activité de Corporate Finance. Nommé Directeur des Grands clients en 2004. Il a auparavant passé plusieurs années au sein de différents ministères. Nommé Directeur Général Adjoint en janvier 2005.

Matthew Paul Smith *Chief Operating Officer, en charge des Opérations, de l'Informatique et des Finances.*

46 ans. A rejoint le Groupe HSBC en 1984 comme " International Manager ". Après avoir occupé à l'international des postes de responsabilité dans des domaines d'activité divers, opérations, gestion d'actifs, banque de réseau, il rejoint la direction des ressources humaines du Groupe en 1996. Il est nommé Chief Executive Officer de HSBC Bank Middle East Limited au Qatar en 2000. En 2004, il est nommé Regional Chief Operating Officer de HSBC Bank Middle East Limited. Il est nommé Chief Operating Officer de HSBC France en décembre 2005.

Michel Wohrer *Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie.*

52 ans. A rejoint HSBC France en 1988 au sein des activités de fusions-acquisitions avant de diriger la société de Bourse de HSBC France puis d'être nommé Directeur des Marchés de taux et de change. Secrétaire Général jusqu'en 2001. Il a auparavant passé plusieurs années au sein de la direction du Trésor et du cabinet du ministre des Finances. Directeur Général Adjoint depuis 2002.



Samir Assaf



Christophe de Backer



Jean Beunardeau



Matthew Paul Smith



Michel Wohrer

Les Dirigeants (suite)

Directeurs à la Direction Générale

Jean Baudoin	Directeur des Risques de Crédit et Opérationnels
---------------------	--

Jalil Berrada	Directeur des Systèmes d'information
----------------------	--------------------------------------

Jacques-Emmanuel Blanchet	Directeur des Opérations
----------------------------------	--------------------------

Alain Cadiou	Inspecteur Général
---------------------	--------------------

Sylvie François	Directeur des Ressources Humaines
------------------------	-----------------------------------

Eric Groven	Directeur Financier
--------------------	---------------------

Pierre Jammes	Directeur du marché des Entreprises
----------------------	-------------------------------------

Chantal Nedjib	Directeur de la Communication
-----------------------	-------------------------------

Corinne Orémus	Directeur du réseau HSBC France
-----------------------	---------------------------------

Catherine Vidal	Directeur du marché des Particuliers
------------------------	--------------------------------------

Jean-Pierre Wiedmer	Directeur des Assurances
----------------------------	--------------------------

Gouvernement d'entreprise

Composition du Conseil d'Administration

Charles-Henri Filippi *Né en 1952*¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1998. Dernier renouvellement : 2004. Fin de mandat : 2008.

Fonction principale :

Président-Directeur Général, HSBC France. Group Managing Director, HSBC Holdings plc.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Membre du Group Management Board : HSBC Holdings plc. Administrateur : HSBC Bank plc, HSBC Trinkaus & Burkhardt KGaA, HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA, HSBC Asset Management Holding. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France (depuis le 22 septembre 2005). Mandat ayant pris fin en 2005 : Président du Conseil de Surveillance, HSBC Private Bank France.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur et membre de la Commission exécutive : Altadis. Mandats ayant pris fin en 2005 : Membre du Conseil de Surveillance, Galeries Lafayette ; Administrateur, Seita (représentant permanent de HSBC France).

Gilles Denoyel *Né en 1954*¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Fin de mandat : 2006².

Fonction principale :

Directeur Général Délégué, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président-Directeur Général : HSBC Asset Management Holding (depuis le 1^{er} janvier 2006). Président du Conseil d'Administration : HSBC Investments (France) (depuis le 1^{er} janvier 2006), Sinopia Asset Management (depuis le 6 février 2006). Administrateur : Erisa, Erisa Iard (depuis le 19 décembre 2005). Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats ayant pris fin en 2005 : Administrateur, HSBC Hervet, Société Marseillaise de Crédit.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : DCN. Mandat ayant pris fin en 2005 : Administrateur, Fondation de France.

Patrick Careil *Né en 1947*¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Fin de mandat : 2008.

Fonction principale :

Directeur Général Délégué, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Administrateur : Société Marseillaise de Crédit (depuis le 24 janvier 2006). Mandats ayant pris fin en 2005 : Administrateur, Banque Hervet, UBP. Président du Conseil de Surveillance, Banque de Savoie. Membre du Conseil de Surveillance, Banque Dupuy, de Parseval. Président du Conseil de Surveillance, Banque Dupuy, de Parseval (du 10 février au 20 mai 2005).

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Electro Banque, Institut des Vaisseaux et du Sang. Administrateur et trésorier : Société des Amis du Musée des Arts Premiers.

Martin Bouygues *Né en 1952*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2002. Fin de mandat : 2006².

Administrateur indépendant.

Fonction principale :

Président-Directeur Général, Bouygues.

Autres mandats :

Administrateur : TF1, Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Président : SCDM, Actiby (représentant permanent de SCDM), SCDM Participations (représentant permanent de SCDM).

Biographie :

Il rejoint le Groupe Bouygues en 1974 comme conducteur de travaux. En 1978, il crée Maison Bouygues et en devient Président-Directeur Général en 1984. En 1989, il est nommé Président-Directeur Général de Bouygues.

¹ cf. biographie page 8.

² Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2006 pour une durée de quatre années jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Evelyn Cesari *Née en 1949*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2000. Dernière réélection : 2004. Fin de mandat : 2008.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Directeur du marché des Particuliers, Direction des Affaires Immobilières, HSBC France.

Biographie :

Entrée chez HSBC France en 1967.

Paul Dubrule *Né en 1934*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2005. Fin de mandat : 2009.
Administrateur indépendant. Président du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Co-Président Fondateur, Accor.

Autres mandats¹ :

Président : Maison de la France (depuis mars 2005). Administrateur : Oberthur Card Systems. Gérant : Société d'Exploitation et d'Investissements Hôtelières - SEIH. Mandat ayant pris fin en 2005 : Membre du Directoire, Accor.

Biographie :

Président-Fondateur de Novotel (1963). Co-Président de Accor (1983-1997).

Maurice Etori *Né en 1947*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Fin de mandat : 2008.
Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Contrôleur interne dans le Réseau HSBC - HSBC France.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1973.

Michael Geoghegan *Né en 1953*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Fin de mandat : 2008.

Fonction principale :

Groupe Chief Executive, HSBC Holdings plc (depuis le 26 mai 2006).

Autres mandats¹ :

Non-executive Director et Chairman : Young Enterprise.

Biographie :

De nationalité britannique. Il rejoint HSBC en 1973. Président de HSBC Bank Brasil S.A.–Banco Múltiplo de 1997 à 2003 et responsable des activités de HSBC en Amérique du Sud de 2000 à 2003. Il a été Chief Executive de HSBC Bank plc de janvier 2004 à mars 2006. Executive Director de HSBC Holdings plc depuis 1^{er} mars 2004.

Stephen Green *Né en 1948*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2000. Dernier renouvellement : 2003. Fin de mandat : 2007.
Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Group Chairman, HSBC Holdings plc (depuis le 26 mai 2006).

Autres mandats¹ :

Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc., London Business School (depuis le 23 février 2005), British Museum (depuis le 7 juillet 2005).

Biographie :

De nationalité britannique. Trésorier du Groupe HSBC (1992-1998). Executive Director Corporate, Investment Banking and Markets de HSBC Holdings plc (1998-2003). HSBC Group Chief Executive (mai 2003-mai 2006). Président de HSBC Bank plc depuis le 1^{er} janvier 2005.

¹ En principe, mandats exercés dans les sociétés ne faisant pas partie du Groupe dans lequel les administrateurs exercent leur fonction principale.

Philippe Houzé *Né en 1947*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2004. Fin de mandat : 2008. Administrateur indépendant. Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Président du Directoire, Galeries Lafayette.

Autres mandats¹ :

Président-Directeur Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard-Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès. Membre du Conseil Exécutif du MEDEF (depuis février 2006). Mandats ayant pris fin en 2005 : Administrateur, Telemarket, Monoprix Exploitation. Président du Conseil d'Administration, LRMD.

Biographie :

Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974. Administrateur et Président-Directeur Général de Monoprix depuis 1994. Vice-Président du Conseil National du Commerce depuis 1991. Président de l'UCV et membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris depuis 2005.

Jean-Claude Jolain *Né en 1943*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1987. Dernier renouvellement : 2003. Fin de mandat : 2007. Administrateur indépendant. Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France depuis 2005.

Fonction principale :

Président-Directeur Général, Sagi.

Autres mandats¹ :

Président-Directeur Général : Ville Service Plus. Administrateur : Unibail.

Biographie :

Entre 1968 et 1986, il exerce de nombreuses responsabilités au sein de ministères et à la Mairie de Paris. De 1986 à 1998, il est Président du groupe d'assurances La Mutuelle Générale Française qui devient le Groupe des Mutuelles du Mans Assurances suite à sa privatisation en 1987. En 1993, il est nommé Président-Directeur Général de la Sagi.

Igor Landau *Né en 1944*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2002. Dernier renouvellement : 2004. Fin de mandat : 2008. Administrateur indépendant.

Autres mandats¹ :

Administrateur : Sanofi-Aventis, Insead, Essilor. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon, Allianz (depuis le 1^{er} janvier 2005), IDI (Institut de Développement Industriel). Mandats ayant pris fin en 2005 : Administrateur, Thomson. Membre du Conseil Consultatif, Banque de France.

Biographie :

Après quelques années passées au Cabinet McKinsey, il entre chez Rhône-Poulenc en 1975 comme adjoint au Directeur Général de la Division Santé. En 1987, il devient membre du Comité exécutif du groupe et Directeur Général du secteur Santé ; puis en 1992, Directeur Général du Groupe Rhône-Poulenc. Après la fusion avec Hoechst, il est membre du Directoire d'Aventis de 1999 à 2002 puis Président du Directoire jusqu'au 30 août 2004. Il est depuis cette date administrateur de Sanofi-Aventis.

Jean-Charles Naouri *Né en 1949*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2005. Fin de mandat : 2009. Administrateur indépendant.

Fonction principale :

Président-Directeur Général, Casino Guichard-Perrachon.

Autres mandats¹ :

Président-Directeur Général : Rallye. Président du Conseil d'Administration : Euris, Finatis. Président : Groupe Euris (SAS), association "Promotion des talents", Institut d'Expertise et de Prospective de l'École Normale Supérieure. Vice-Président : Fondation Euris. Membre du Conseil de Surveillance : Groupe Marc de Lacharrière (SCA). Associé Commanditaire : Rothschild et Compagnie Banque. Gérant : SCI Penthièvre, SCI Penthièvre-Seine, SCI Penthièvre-Neuilly. Censeur : Fimalac, Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Membre du Conseil consultatif : Banque de France. Mandat ayant pris fin en 2005 : Administrateur, Continuation Investment NV.

Biographie :

Il a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé directeur de cabinet du ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale en 1982, puis du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris.

¹ En principe, mandats exercés dans les sociétés ne faisant pas partie du Groupe dans lequel les administrateurs exercent leur fonction principale.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Philippe Pontet *Né en 1942*¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Fin de mandat : 2007.

Fonction principale :

Vice Chairman Corporate Finance Europe, HSBC France.

Autres mandats :

Président : SOGEP, SOGEADE Gérance. Mandat ayant pris fin en 2005 : Président, Placement Obligations (SICAV NSM Gestion).

Philippe Purdy *Né en 1958*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Fin de mandat : 2008.

Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Chargé d'accueil Agence HSBC de Mandelieu.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1982.

Marcel Roulet *Né en 1933*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1996. Dernier renouvellement : 2005. Fin de mandat : 2009.

Administrateur indépendant. Président du Comité d'Audit de HSBC France depuis mai 2005.

Autres mandats :

Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (représentant permanent de Thomson SA), France Telecom. Censeur : PagesJaunes Groupe, Cap Gemini (depuis le 12 mai 2005).

Biographie :

Ingénieur général des Télécommunications. Président d'honneur de France Telecom dont il a assuré la présidence de 1991 à 1995. Président-Directeur Général de Thomson de 1996 à 1997 et de Thomson CSF (maintenant Thales) de 1996 à 1998.

Joyce Semelin *Née en 1974*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Fin de mandat : 2008.

Administrateur élue par les salariés.

Fonction principale :

International Business Officer - HSBC Premier International - HSBC France.

Biographie :

Entrée chez HSBC France en 1999.

Peter Shawyer *Né en 1950*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Fin de mandat : 2009.

Membre du Comité d'Audit de HSBC France depuis mai 2005.

Autres mandats :

Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit de HSBC Bank Plc. Director, Ingenious Music VCT 2 plc (depuis le 14 novembre 2005).

Biographie :

De nationalité britannique. Il a accompli toute sa carrière au sein du Cabinet Deloitte & Touche. Il a été Managing Partner et membre du Comité Exécutif à Londres jusqu'en 2004.

¹ Cf. biographie page 8.

Adresse professionnelle des Dirigeants et des membres du Conseil d'Administration

Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les administrateurs et les dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103 avenue des Champs Elysées, 75419 Paris Cedex 08.

Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Banque, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il est rappelé que Michael Geoghegan et Stephen Green sont administrateurs de HSBC France et mandataires sociaux de HSBC Bank plc, actionnaire à 99,99 % de l'émetteur, et de HSBC Holdings plc, actionnaire à 100 % de HSBC Bank plc.

L'article IV-2 du règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que tout administrateur en situation de conflit d'intérêts doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante et que le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Dates des mandats et fonctions des membres du Conseil d'Administration

Informations au 31 décembre de chaque année à compter de la nomination au Conseil d'Administration de HSBC France.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du premier mandat	Fin du mandat en cours	2005	2004	2003	2002	2001
Charles-Henri Filippi Président-Directeur Général, HSBC France	1998	2008	Mandats dans le Groupe HSBC : Président-Directeur Général : HSBC France. Group Managing Director : HSBC Holdings plc. Administrateur : HSBC Bank plc, HSBCTrinkaus & Burkhardt KGaA, HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA, HSBC Asset Management Holding. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur et membre de la Commission exécutive : Altadis.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président-Directeur Général : CCF. Group Managing Director : HSBC Holdings plc. Administrateur : HSBC Bank plc, HSBCTrinkaus & Burkhardt KGaA, HSBC CCF Asset Management Holding. Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Seita (représentant permanent du CCF). Administrateur et membre de la Commission exécutive : Altadis. Membre du Conseil de Surveillance : Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Membre du Group Management Board : HSBC Holdings plc. Administrateur : HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Seita (représentant permanent du CCF). Administrateur et membre de la Commission exécutive : Altadis.	Mandats dans le Groupe HSBC : Group General Manager et Head of Corporate and Institutional Banking du Groupe HSBC. Administrateur : HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Seita (représentant permanent du CCF). Administrateur et membre de la Commission exécutive : Altadis.	Mandats dans le Groupe HSBC : Group General Manager et Head of Corporate and Institutional Banking du Groupe HSBC. Administrateur : HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Seita (représentant permanent du CCF), Electro-Banque. Administrateur et membre de la Commission exécutive : Altadis.
Gilles Denoyel Directeur Général Délégué, HSBC France	2004	2006 ¹	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué de HSBC France. Administrateur : Erisa, Erisa Iard, HSBC Asset Management Holding, HSBC Investments (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué du CCF. Administrateur : Banque Herve, Erisa, HSBC CCF Asset Management Holding, Société Marseillaise de Crédit. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Fondation de France.	-	-	-

¹ Mandat renouvelé, pour une durée de quatre années jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2009 par l'Assemblée Générale du 17 mai 2006.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat	Fin du mandat en cours	2005	2004	2003	2002	2001
Patrick Careil Directeur Général Délégué, HSBC France	2004	2006 ²	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué de HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Electro Banque, Institut des Vaisseaux et du Sang. Administrateur et trésorier : Société des Amis du Musée des Arts Premiers.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué du CCF. Administrateur : Banque Hervet, UBP. Président du Conseil de Surveillance : Banque de Savoie. Membre du Conseil de Surveillance : Banque Dupuy, de Parseval. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Electro Banque, Institut des Vaisseaux et du Sang. Administrateur et trésorier : Société des Amis du Musée des Arts Premiers.	-	-	-
Martin Bouygues Président-Directeur Général, Bouygues	2002	2006	Président-Directeur Général : Bouygues. Administrateur : TF1, Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Président : SCDM, Actiby (représentant permanent de SCDM), SCDM Participations (représentant permanent de SCDM).	Président-Directeur Général : Bouygues. Administrateur : TF1, Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Président du Conseil d'Administration : SCDM.	Président-Directeur Général : Bouygues. Administrateur : TF1, Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Président du Conseil d'Administration : SCDM.	Président-Directeur Général : Bouygues. Administrateur : TF1, Actiby, Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Président-Directeur Général : SCDM.	-
Evelyn Cesari Administrateur élue par les salariés	2000	2008	-	-	-	-	-
Paul Dubrulle Co-Président Fondateur, Accor	1999	2009	Co-Président Fondateur : Accor. Président : Maison de la France. Administrateur : Oberthur Card Systems. Gérant : Gérant de la Société d'Exploitation et d'Investissements Hôtelières – SEIH.	Co-Président Fondateur, membre du Directoire : Accor.	Co-Président Fondateur, membre du Directoire : Accor.	Membre du Directoire : Accor.	Membre du Directoire : Accor. Administrateur : Publications du Nouvel Economiste, Sogebail.
Maurice Etori Administrateur élu par les salariés	2004	2008	-	-	-	-	-

¹ Mandat renouvelé, pour une durée de quatre années jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2009 par l'Assemblée Générale du 17 mai 2006.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat	Fin du mandat en cours	2005	2004	2003	2002	2001
Michael Geoghegan Executive Director, HSBC Holdings plc	2004	2008	Executive Director, HSBC Holdings plc. Deputy Chairman : HSBC Bank plc. Non-executive Director et Chairman : Young Enterprise.	Executive Director, HSBC Holdings plc. Chief Executive Officer : HSBC Bank plc. Non-executive Director : Young Enterprise.	-	-	-
Stephen Green Group Chief Executive, HSBC Holdings plc	2000	2007	Executive Director et Group Chief Executive : HSBC Holdings plc. Chairman : HSBC Bank plc. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc., London Business School, British Museum.	Executive Director et Group Chief Executive : HSBC Holdings plc. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc.	Executive Director et Group Chief Executive : HSBC Holdings plc. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., Grupo Financiero HSBC, S.A. de C.V.	Chairman : HSBC Investment Bank Holdings plc. Executive Director : HSBC Holdings plc. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., Poplar Housing and Regeneration Community Association Ltd, St Paul's Cathedral Foundation.	Chairman : HSBC Investment Bank Holdings plc. Executive Director : HSBC Holdings plc. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., Poplar Housing and Regeneration Community Association Ltd, St Paul's Cathedral Foundation.
Philippe Houzé Président du Directoire, Galeries Lafayette	1999	2008	Président du Directoire : Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard- Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF.	Co-Président du Directoire : Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard- Perrachon. Telemarket, Monoprix Exploitation, Société d'Exploitation du palais des Congrès. Président du Conseil d'Administration : LRMD.	Co-Président du Directoire : Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Monoprix SA. Membre du Conseil de Surveillance : Casino Guichard- Perrachon.	Président-Directeur Général : Monoprix SA. Co-Président du Directoire : Galeries Lafayette. Membre du Conseil de Surveillance : Casino Guichard- Perrachon.	Président-Directeur Général : Monoprix SA. Co-Président du Directoire : Galeries Lafayette. Vice-Président : BHV. Membre du Conseil de Surveillance : Casino.
Jean-Claude Jolain Président-Directeur Général, Sagi	1987	2007	Président-Directeur Général : Sagi. Président-Directeur Général : Ville Service Plus. Administrateur : Unibail.	Président-Directeur Général : Sagi. Président-Directeur Général : Ville Service Plus. Administrateur : Unibail.	Président-Directeur Général : Sagi. Président-Directeur Général : Ville Service Plus. Président : UESL. Administrateur : Unibail.	Président-Directeur Général : Sagi. Président-Directeur Général : Ville Service Plus. Président : UESL. Administrateur : Unibail, Perexia.	Président-Directeur Général : Sagi. Président-Directeur Général : Ville Service Plus. Président : UESL. Administrateur : Unibail, CNAM, Semidep, Efidis, Perexia. Membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance : Crédit Municipal de Paris.
Igor Landau Administrateur de sociétés	2002	2008	Administrateur : Sanofi-Aventis, Insead, Essilor. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon, Allianz, IDI (Institut de Développement Industriel).	Administrateur : Sanofi-Aventis, Insead, Essilor, IDI (Institut de Développement Industriel), Thomson. Membre du Conseil Consultatif : Banque de France. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon	Président du Directoire : Aventis. Administrateur : Fisons Limited, Insead, Essilor, IDI (Institut de Développement Industriel), Thomson. Membre du Conseil Consultatif : Banque de France. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG.	Président du Directoire : Aventis. Président du Conseil de Surveillance : Aventis Pharma AG. Administrateur : Rhône Poulenc Rorer Inc., Hoechst AG, Fisons Limited, Cedep, Essilor, IDI (Institut de Développement Industriel), Thomson.	-

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat	Fin du mandat en cours	2005	2004	2003	2002	2001
Jean-Charles Naouri Président-Directeur Général, Casino Guichard-Perrachon	1999	2009	Président-Directeur Général : Casino Guichard-Perrachon, Rallye. Président du Conseil d'Administration : Euris, Finatis. Président : Groupe Euris (SAS), association "Promotion des talents", Institut d'Expertise et de Prospective de l'École Normale Supérieure. Vice-Président : Fondation Euris. Membre du Conseil de Surveillance : Groupe Marc de Lacharrière (SCA). Associé Commanditaire : Rothschild et Compagnie Banque. Gérant : SCI Penthievre, SCI Penthievre-Seine, SCI Penthievre-Neuilly. Censeur : Fimalac, Caisse Nationale des Caisses d'Epargne. Membre du Conseil consultatif : Banque de France.	Président du Conseil d'Administration : Casino Guichard-Perrachon . Président-Directeur Général : Rallye. Président du Conseil d'Administration, Euris, Finatis. Président : Groupe Euris (SAS), association "Promotion des talents", Institut d'Expertise et de Prospective de l'École Normale Supérieure. Vice-Président : Fondation Euris. Vice-Président : Fondation Euris. Membre du Conseil de Surveillance : Groupe Marc de Lacharrière (SCA). Associé Gérant : Rothschild et Compagnie Banque. Administrateur : Continuation Investment NV. Gérant : SCI Penthievre. Censeur : Fimalac, Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.	Président : Groupe Euris. Président-Directeur Général : Rallye. Président du Conseil d'Administration : Casino Guichard-Perrachon, Finatis. Membre du Conseil de Surveillance : Groupe Marc de Lacharrière (SCA). Associé Gérant : Rothschild et Compagnie Banque. Gérant : SCI Penthievre. Censeur : Fimalac.	Président : Groupe Euris. Président : Rallye, Finatis. Administrateur : Continuation Investments NV. Membre du Conseil de Surveillance : Casino, Groupe Marc de Lacharrière (SCA). Associé Gérant : Rothschild et Compagnie Banque.	Président-Directeur Général : Euris. Président-Directeur Général : Finatis. Président : Rallye. Administrateur : Continuation Investments NV, Fimalac. Membre du Conseil de Surveillance : Casino, Groupe Marc de Lacharrière (SCA). Associé Gérant : Rothschild et Compagnie Banque.
Philippe Pontet Vice-Chairman Corporate Finance Europe, HSBC France	2005	2007	Président : SOGEPA, SOGEADE Gérance	-	-	-	-
Philippe Purdy Administrateur élu par les salariés	2004	2008	-	-	-	-	-
Marcel Roulet Administrateur de sociétés	1996	2009	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (représentant permanent de Thomson SA), France Télécom. Censeur : Pages Jaunes Groupe et Cap Gemini.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (représentant permanent de Thomson SA), France Télécom.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (représentant permanent de Thomson), France Télécom.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Administrateur : Thomson, Thales (représentant permanent de Thomson), Eurazeo.	Président du Conseil de Surveillance : Pages Jaunes, Gimar Finance et Cie. Administrateur : Thomson Multimedia, Thales (représentant permanent de Thomson), Eurazeo.
Joyce Semelin Administrateur élue par les salariés	2004	2008	-	-	-	-	-
Peter Shawyer Administrateur de sociétés	2005	2009	Director : HSBC Bank plc, Ingenious Music VCT 2 plc.	-	-	-	-

Gouvernement d'entreprise (suite)

Rémunération du Conseil d'Administration et des dirigeants

Rémunération des dirigeants

Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux dirigeants de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations et après approbation du comité des rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable. La partie fixe est déterminée par référence à des indications de marché avec l'appui de conseils spécialisés. La partie variable est égale à un pourcentage de la rémunération fixe, pouvant varier de 0 % à 250 % et déterminée chaque année par le Conseil après l'arrêté des comptes. Ce montant est déterminé en considération des performances obtenues au niveau du RBE, du bénéfice net consolidé par action et du rendement des fonds propres, compte tenu de la conjoncture et par comparaison avec le budget et les résultats des exercices précédents.

En outre, les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2005 de l'attribution d'options HSBC Holdings plc soumises à conditions de performance. A compter de 2006, ils bénéficient de l'attribution d'actions gratuites HSBC Holdings plc selon deux formules dont les modalités détaillées figurent dans le chapitre plans d'options et actions gratuites.

Par ailleurs, les dirigeants de HSBC France mandataires sociaux et directeurs généraux non mandataires sociaux bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ en retraite, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité sociale, un montant de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur

ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la sécurité sociale. Au 1^{er} janvier 2006, M. Filippi avait ainsi acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant 19 % de sa rémunération fixe 2005 et 7 % de sa rémunération totale 2005. A la même date, M. Denoyel avait acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant 9 % de sa rémunération fixe 2005 et 5 % de sa rémunération totale 2005. Pour sa part, M. Careil avait acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant 5 % de sa rémunération fixe 2005 et 3 % de sa rémunération totale 2005. La valeur actualisée de l'engagement au titre de ce régime additif représentait au 31 décembre 2005 un montant de 3,5 millions EUR dûment provisionnés dans les comptes de la société. Il est précisé que M. Filippi est, depuis le 29 février 2004, employé de HSBC Asia Holdings, Group Managing Director of HSBC Holdings, détaché chez HSBC France comme Président-Directeur Général. En tant qu'employé du Groupe, M. Filippi bénéficie d'une garantie de retraite à l'âge de 60 ans. Au 31 décembre 2005, le niveau global de retraite garantie est de 424 000 EUR¹, sous déduction de l'ensemble de ses retraites légales et complémentaires, ainsi que des suppléments visés ci-dessus, payables par HSBC France.

Enfin, les mandataires sociaux dirigeants bénéficient d'une voiture de fonction.

Rémunérations cash au titre de 2005

Le montant cash des rémunérations directes et indirectes perçues en 2005 par le Président-Directeur Général, les Directeurs Généraux délégués et les Directeurs Généraux adjoints (soit 8 personnes) s'est élevé à 2 593 098 EUR pour la partie fixe de leur rémunération et à 3 465 000 EUR pour la partie variable.

¹ Indexé sur l'inflation à compter du 1^{er} mars 2004.

Rémunération cash versée à chaque dirigeant mandataire social, y compris les avantages de toute nature, au titre de l'exercice 2005 par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) :

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable ¹	Avantages en nature	Jetons de présence	Total 2005	Rappel total 2004
Charles-Henri Filippi ²	600 000	840 000	8 724	50 750	1 499 474	1 437 879 ³
Gilles Denoyel	350 000	300 000	–	22 000	672 000	585 387 ⁴
Patrick Careil	350 000	280 000	2 132	22 000	654 132	585 387 ⁴

¹ Rémunération variable calculée au titre de l'année 2005 et versée en 2006.

² Une partie de cette rémunération a été prise en charge par d'autres sociétés du Groupe HSBC en raison des fonctions qu'il exerce pour l'ensemble du Groupe.

³ Ce chiffre exclut la partie de sa rémunération variable au titre de 2005 qui a été versée au fonds de retraite UK, en contrepartie de la renonciation au versement de cette rémunération variable, soit 300 000 EUR au titre de 2005 (366 667 EUR au titre de 2004).

⁴ Du 1^{er} mars 2004 au 31 décembre 2004.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2005 a décidé d'augmenter le montant annuel maximal des jetons de présence alloués aux administrateurs pour le porter à 480 000 EUR, contre 426 850 EUR depuis 1999.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du même jour, a décidé l'augmentation du montant individuel des jetons de présence selon les règles de répartition suivantes :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer de manière forfaitaire la somme annuelle de 22 000 EUR, les règlements étant faits annuellement à l'issue de l'Assemblée Générale.
- par ailleurs, les membres des Comités du Conseil se voient attribuer un jeton complémentaire annuel fixé de manière forfaitaire et à hauteur de :
 - 10 000 EUR pour les membres du Comité des nominations et de rémunération,
 - 15 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit,
 - 25 000 EUR pour le Président du Comité d'Audit.

Au sein du Groupe HSBC, il est de règle que les administrateurs représentant HSBC, s'ils exercent plusieurs mandats dans des sociétés du Groupe, ne reçoivent des jetons de présence que d'une seule société du Groupe et même y renoncent.

A la suite de la décision adoptée par le Conseil d'Administration du 20 février 2001, cette règle s'applique à trois administrateurs de HSBC France : M. Filippi, M. Geoghegan et M. Green qui ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat chez HSBC France.

Le montant net des jetons de présence qui seront effectivement versés aux administrateurs en mai 2006 au titre de l'exercice 2005 s'établit à 0,382 million EUR, contre 0,295 million EUR versés en 2005 au titre de l'exercice 2004.

Rémunérations cash versées en 2005 aux mandataires sociaux par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle, et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) :

	Jetons de présence	Salaire et autres rémunérations fixes	Rémunération variable	Avantages en nature	Total
Administrateurs exerçant des fonctions de direction dans le Groupe HSBC					
Charles-Henri Filippi ¹	51 450 EUR	600 000 EUR	733 333 EUR ²	8 724 EUR	1 393 507 EUR
Gilles Denoyel	13 720 EUR	350 000 EUR	280 000 EUR	–	643 720 EUR
Patrick Careil	13 720 EUR	350 000 EUR	280 000 EUR	2 132 EUR	645 852 EUR
Stephen K. Green ³	55 000 GBP	778 000 GBP	1 000 000 GBP	1 000 GBP	1 779 000 GBP
Michael F. Geoghegan ³	46 000 GBP	658 000 GBP	– ⁴	13 000 GBP	671 000 GBP
Philippe Pontet	– ⁵	350 000 EUR	–	–	350 000 EUR
Administrateurs salariés					
Evelyn Césari	18 294,00 EUR				18 294,00 EUR
Maurice Ettori	4 573,50 EUR				4 573,50 EUR
Philippe Purdy	4 573,50 EUR ⁶				4 573,50 EUR
Joyce Semelin	4 573,50 EUR ⁶				4 573,50 EUR
Administrateurs indépendants					
Martin Bouygues	18 294 EUR	–	–	–	18 294 EUR
Paul Dubrulle	27 441 EUR	–	–	–	27 441 EUR
Philippe Houzé	27 441 EUR	–	–	–	27 441 EUR
Jean-Claude Jolain	27 441 EUR	–	–	–	27 441 EUR
Igor Landau	18 294 EUR	–	–	–	18 294 EUR
Jean-Charles Naouri	18 294 EUR	–	–	–	18 294 EUR
Marcel Roulet	27 441 EUR	–	–	–	27 441 EUR
Peter Shawyer	– ⁷	–	–	–	–
Rémi Vermeiren	13,720 EUR ⁸	–	–	–	13 720 EUR

¹ Une partie de cette rémunération a été prise en charge par d'autres sociétés du Groupe HSBC en raison des fonctions qu'il exerce pour l'ensemble du Groupe.

² Ce montant exclut la contribution versée au fonds de retraite UK, en contrepartie de la renonciation au versement de cette rémunération variable, soit 366 667 EUR.

³ Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de leurs fonctions de direction dans le Groupe.

⁴ En contrepartie de la renonciation au versement d'une rémunération variable, une contribution a été versée par son employeur au régime de retraite, égale au montant qui aurait dû lui être versé, soit 1 200 000 GBP.

⁵ Coopté par le Conseil d'Administration du 22 février 2005.

⁶ Jetons reversés à une organisation syndicale.

⁷ Nommé administrateur le 17 mai 2005.

⁸ Montant versé, net de la retenue à la source. Son mandat s'est achevé le 17 mai 2005.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2005 dans le groupe HSBC France

(en milliers d'euros)	Missions de commissariat aux comptes	Autres prestations	Total	%
KPMG	2 593	1 144	3 737 ¹	81,1 %
BDO Marque & Gendrot	344		344	7,5 %
Deloitte	124		124	2,7 %
Cabinet Vizzavona	57		57	1,2 %
Cabinet Pommier	35		35	0,8 %
Cabinet Fleury Sofinaudit	129		129	2,8 %
Autres	182		182	3,9 %
Sous-total non-KPMG	871	–	871	18,9 %
Total net de TVA récupérable	3 464	1 144 ²	4 608 ³	100,0 %

¹ Le total de 3 737 000 EUR net de TVA récupérable versé à KPMG correspond à un montant HT de 3 300 000 EUR HT.

² Parmi les missions accessoires de 1 144 000 EUR, les honoraires pour travaux sur les IFRS s'élèvent à 570 000 EUR, les honoraires pour travaux sur la conformité avec la loi Sarbanes-Oxley à 88 000 EUR et les honoraires de révision des comptes du 30 juin 2005 à 273 000 EUR (cette dernière catégorie est classée pour des raisons réglementaires propres à HSBC parmi les missions accessoires ou "non audit fees").

³ Les montants HT correspondants sont respectivement de 3 093 000 EUR HT pour les missions de commissariat aux comptes, 995 000 EUR HT pour les missions accessoires et 4 088 000 EUR HT pour l'ensemble.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place

L'article L. 225-37 du Code de commerce, issu de l'article 117 de la loi de sécurité financière, impose au Président du Conseil d'Administration de toute société anonyme de rendre compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la société ainsi que d'indiquer à l'Assemblée les éventuelles limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général.

Vous trouverez ci-après le rapport établi à ce titre pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il incombe à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans ce rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

La rédaction de ce document est le fruit d'un travail collectif issu des nombreux échanges avec les principales Directions concernées. En particulier, un groupe de travail constitué du Secrétariat du Conseil et de l'audit interne a permis, lors de réunions préparatoires associant les Commissaires aux comptes, de préciser le cadre et de donner les grandes orientations, y compris auprès des filiales de HSBC France.

La trame retenue est celle proposée par les lignes directrices AFEP/MEDEF, complétée des remarques figurant dans le rapport 2005 de l'Autorité des Marchés Financiers sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne.

Les règles et procédures de contrôle interne décrites dans ce rapport sont applicables à HSBC France et à l'ensemble de ses sociétés consolidées. Chaque Président de société anonyme filiale de HSBC France faisant appel public à l'épargne est soumis à la rédaction de son propre rapport.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

HSBC France applique, depuis de nombreuses années, les règles de gouvernement d'entreprise telles que recommandées par différents rapports (rapports Viénot, Bouton) et le rapport consolidé AFEP - MEDEF. De même, le dispositif de la loi sur la Sécurité Financière est appliqué depuis 2004.

L'intégration au sein du Groupe HSBC n'a pas apporté de modification à l'application de ces règles, le

Groupe attachant beaucoup d'importance au respect des règles de gouvernement d'entreprise, tant pour lui-même que pour ses filiales. Toutefois, certaines missions du Comité de Nomination et des rémunérations ont dû être adaptées au contexte d'une société contrôlée. C'est ainsi que le Conseil de HSBC France n'a plus à décider de l'attribution de plans d'options car les options attribuées aux salariés du groupe HSBC France sont désormais des options HSBC (actions cotées).

En revanche, la composition du Conseil de HSBC France continue de respecter les recommandations du Rapport Bouton en matière d'administrateurs indépendants. Enfin, le fonctionnement du Conseil est régi depuis 1996 par un règlement intérieur dont le texte a été modifié à plusieurs reprises (2001, 2003 et 2005) à la suite de diverses recommandations sur le gouvernement d'entreprise et à l'issue de la procédure d'évaluation du Conseil menée fin 2004.

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2005, le Conseil d'Administration était composé de 18 administrateurs dont :

- le Président-Directeur Général,
- deux Directeurs Généraux Délégués,
- un Vice-Président Corporate Finance Europe,
- deux administrateurs liés à une entreprise détenant 99,9 % du capital et des droits de vote de HSBC France,
- huit administrateurs qui ne sont pas liés par des relations privilégiées avec la société, et qui peuvent être qualifiés d'indépendants au regard du rapport Bouton. Toutefois, l'un d'entre eux, J-C Jolain, exerce son mandat d'administrateur depuis plus de 12 ans. Mais il est apparu au Comité de Nomination et des Rémunérations que ce seul critère ne mettait pas en cause sa liberté de jugement vis-à-vis de l'entreprise,
- quatre administrateurs élus ou réélus par les salariés en 2004 pour un mandat de quatre ans, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986.

Trois administrateurs sont étrangers. L'âge moyen des administrateurs est de 56,3 ans.

Pendant l'exercice 2005, la composition du Conseil a été modifiée par :

- l'expiration du mandat de R Vermeiren, à l'Assemblée Générale du 17 mai 2005,
- la nomination de P Pontet lors de la séance du Conseil du 22 février 2005 ; cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2005,

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

- le renouvellement par l'Assemblée Générale du 17 mai 2005 des mandats de P Dubrule, J-C Naouri et M Roulet,
- la nomination par l'Assemblée Générale de P Sawyer, en remplacement de R Vermeiren.

Conformément aux recommandations du rapport AFEP- MEDEF, le Comité de Nomination et des Rémunérations a examiné la situation des administrateurs dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2005, et a proposé au Conseil de décider leur renouvellement, compte tenu de leur compétence et de leur contribution active aux travaux du Conseil et des Comités. Le Comité a également examiné la position de P Pontet et de P Sawyer, au regard de leur expérience antérieure, en vue de proposer au Conseil et à l'Assemblée de décider leur nomination. Il a estimé en particulier que P Sawyer, qui a accompli toute sa carrière au sein du Cabinet Deloitte et Touche, et qui est par ailleurs administrateur indépendant de HSBC Bank plc, pourrait devenir membre du Comité d'Audit de HSBC France.

La durée des mandats d'administrateur est de quatre ans depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2000.

Les travaux du Conseil d'Administration en 2005

En règle générale, les administrateurs reçoivent, préalablement à chaque séance du Conseil, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que l'ordre du jour prévu. Ils reçoivent également dans les huit jours qui précèdent la séance, un dossier sur les divers points qui vont être discutés en séance. Un tableau de bord comprenant les principaux indicateurs financiers leur est également transmis quelques jours à l'avance. Certains points relevant d'une haute confidentialité ne peuvent faire l'objet d'une information préalable, et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société, et reçoivent pour ce faire une documentation appropriée.

Le Conseil d'Administration a tenu cinq séances au cours de l'année 2005, avec un taux d'assiduité moyen de 80 % contre 82 % en 2004 :

- le 12 janvier 2005,
- le 22 février 2005,
- le 17 mai 2005,
- le 26 juillet 2005,
- le 29 novembre 2005.

En 2005, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a approuvé les comptes semestriels et annuels. Il a également approuvé le budget 2005 dans sa séance du 22 février 2005.

Le Conseil d'Administration a consacré une séance spéciale (12 janvier 2005) pour délibérer sur le plan stratégique "Efficacité pour la Croissance", et sur les objectifs retenus, avec la participation de tous les membres du Comité de Direction Générale, qui ont pu commenter les actions prioritaires à mettre en œuvre pour l'exécution du plan. Lors des séances suivantes, il a été régulièrement informé de la réalisation des premières étapes du plan, concernant notamment le changement de marque et l'ensemble des aspects sociaux liés à l'exécution du plan. Il a revu la stratégie du groupe pour l'ensemble des activités de marché (séance du 17 mai 2005), et celle suivie à l'égard de la clientèle particulière dans le cadre du changement de marque (séance du 29 novembre 2005).

Le Conseil d'Administration a délibéré sur diverses opérations de cession de filiales considérées comme non stratégiques pour le développement de l'entreprise, comme Framlington, HSBC Dewaay et Netvalor. Il a également approuvé diverses opérations de rationalisation, et en particulier la simplification des intérêts de HSBC France en Grande-Bretagne, avec la restructuration de Charterhouse Management Services (CMSL).

Le Conseil d'Administration a régulièrement passé en revue la situation du groupe en matière de risques (crédits, marchés, litiges et risques opérationnels). Il a examiné le rapport annuel CRBF 97-02 adressé à la Commission Bancaire, sur le contrôle interne et a examiné les lettres de suite et réponses apportées à la Commission Bancaire, à la suite de ses missions d'inspection.

Enfin, il a été informé d'une réorganisation importante de la Direction Générale de l'entreprise, intervenue à l'automne dernier.

Les travaux des Comités du Conseil ont fait régulièrement l'objet de rapports détaillés par leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a été tenu informé des travaux relatifs à la mise en application des normes IAS/IFRS et de ceux concernant la mise en conformité avec la réglementation prudentielle Bâle II. Il a également pris connaissance des procédures à développer pour être en conformité avec la loi Sarbanes-Oxley.

Outre ces points importants, le Conseil a bien évidemment délibéré sur les différents travaux qui relèvent de ses décisions, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Comités du Conseil d'Administration

Comité de Nomination et des Rémunérations

Composition :

Président :

- Paul Dubrule Nomination 1999 et 2002
(indépendant) comme Président

Membres :

- Philippe Houzé Nomination 1999
(indépendant)
- Stephen K Green Nomination 2000
- Jean-Claude Jolain Nomination 2005
(indépendant)

Ce Comité a pour principales missions :

- de formuler des propositions au Conseil d'Administration en vue de la nomination d'administrateurs et de membres ou Président d'un Comité spécialisé du Conseil,
- en cas de succession ou de vacance, de proposer au Conseil d'Administration le choix du Président, du Directeur Général, et sur la proposition de ce dernier, des Directeurs Généraux Délégués,
- d'examiner l'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux,
- de formuler auprès du Conseil des recommandations et propositions concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers des dirigeants mandataires sociaux,
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des administrateurs et sur la répartition des jetons de présence,
- de donner un avis sur la politique de rémunérations des cadres dirigeants et notamment sur la structure des rémunérations,
- de préparer l'examen par le Conseil des questions relatives au gouvernement d'entreprise.

Les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations du Conseil de HSBC Holdings pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Travaux du Comité en 2005

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2005 avec un taux de présence de 83,5 %. Ses principaux travaux ont concerné :

- des propositions au Conseil d'Administration sur la nomination de nouveaux administrateurs,

P Pontet et P Shawyer, et sur l'évolution de la composition des Comités du Conseil. En effet, J-C Jolain, Président du Comité d'Audit depuis sa création (1992), avait souhaité mettre fin à son mandat pour respecter les critères d'indépendance tels que définis dans le rapport Bouton et la loi Sarbanes-Oxley. Le Comité a proposé au Conseil de le remplacer par M Roulet. Il a également proposé au Conseil de désigner P Shawyer comme membre du Comité d'Audit. Enfin, il a proposé au Conseil de désigner un troisième membre du Comité d'Audit, M King, Inspecteur Général du Groupe HSBC, mais qui ne siègera pas au Conseil d'Administration de HSBC France. Par ailleurs, il a proposé au Conseil de nommer J-C Jolain comme membre du Comité de Nomination et des Rémunérations,

- le projet de nomination de certains cadres dirigeants, et en particulier d'un nouveau Directeur Financier,
- l'étude de la révision du montant des jetons de présence et leur modalité de répartition entre les administrateurs en vue d'une proposition au Conseil d'Administration,
- l'examen de la politique générale du Groupe HSBC en matière d'attribution d'options et d'actions gratuites, et sa mise en application pour les dirigeants mandataires sociaux de HSBC France,
- des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings, les conditions de rémunération de C-H Filippi, P Careil et G Denoyel, en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant des options qui leur sont attribuées (cf. chapitre "Rémunération des mandataires sociaux"),
- la révision du règlement intérieur pour intégrer les recommandations résultant des travaux d'évaluation du Conseil, menés fin 2004.

Le Président du Comité de Nomination et des Rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité dans les séances des 22 février 2005 et 17 mai 2005.

Comité d'Audit

Composition :

Président :

- Jean-Claude Jolain Nomination 1992,
(indépendant) jusqu'en mai 2005
- Marcel Roulet Nomination
(indépendant) à partir de mai 2005

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

Membres :

- Peter Shawyer Nomination mai 2005
(indépendant)
- Matthew King Nomination mai 2005

Les missions du Comité d'Audit sont définies dans le règlement intérieur. Elles ont été profondément revues en 2005, afin d'être en conformité avec la loi Sarbanes-Oxley, et portent sur :

- le contrôle de l'intégrité des états financiers et des comptes soumis au Conseil dans le cadre de l'arrêté des comptes trimestriels, semestriels et annuels en vue de s'assurer que les informations données fournissent une image fidèle et exacte de la situation de l'entreprise,
- une discussion avec les Commissaires aux comptes concernant les comptes, le périmètre audité, les ajustements apportés, la conformité avec les principes comptables, les règles de marché, les exigences légales, l'impact des changements dans les principes et pratiques comptables,
- la revue des politiques et pratiques financières et comptables de la société, ainsi que la revue des systèmes de contrôle interne financier,
- la recommandation à donner au Conseil d'Administration sur la nomination des Commissaires aux comptes, leur rémunération et tout autre point relatif à l'exécution de leur mission,
- le contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes, ainsi que l'efficacité du processus d'audit,
- l'application des règles déontologiques concernant la fourniture de services autres que d'audit par les Commissaires aux comptes,
- l'examen de la lettre de recommandation des Commissaires aux comptes, et la réponse apportée par la Direction, ainsi que le suivi de la bonne exécution des points soulevés dans la lettre,
- la revue générale du système de contrôle interne et l'examen du programme et des moyens du contrôle interne,
- l'examen des rapports de la Direction sur le dispositif de contrôle interne,
- le dispositif de conformité de la société et de ses filiales avec les directives des autorités de tutelle et les diverses réglementations en vigueur, auxquelles elles sont assujetties,
- l'examen des rapports réguliers sur la gestion des grands risques et litiges liés aux activités de la société, ainsi que l'efficacité du dispositif de contrôle de ces risques.

Le Comité devra se réunir en tête-à-tête avec les Commissaires aux comptes et avec les responsables de l'audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème particulier non résolu.

Enfin, pour respecter les règles du Groupe HSBC, le Président du Comité d'Audit de HSBC France, après que le Comité se soit assuré de l'exactitude des procédures comptables pour l'arrêté des comptes, confirme ces différents points par lettre adressée au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct.

Travaux du Comité en 2005

En 2005, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité de 100 % comme en 2004 :

- le 17 février 2005,
- le 11 mai 2005,
- le 22 juillet 2005,
- le 18 novembre 2005,

avec la participation des Commissaires aux comptes et des responsables de HSBC France en charge des sujets débattus. Le responsable de l'audit interne du Groupe HSBC a également assisté à toutes les séances du Comité et est devenu membre du Comité d'Audit en mai 2005. Au moins l'un des dirigeants, mandataires sociaux de HSBC France, a participé aux séances du Comité pour répondre aux questions éventuelles.

Le Comité d'Audit a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés en analysant l'effet sur les résultats des variations de périmètre de consolidation comptable. Les comptes annuels 2004 ont été présentés en normes françaises et en normes anglaises, en distinguant le périmètre légal et le périmètre managérial "France" tandis que les comptes semestriels 2005 ont été présentés en normes françaises et IFRS. Il a discuté des options retenues par l'entreprise dans l'arrêté des comptes et notamment le passage au référentiel comptable IFRS, avec la participation des Commissaires aux comptes. Ceux-ci ont commenté leur lettre de recommandation lors de la séance consacrée à l'arrêté des comptes de l'exercice 2004 et présenté leurs diligences sur les comptes du 1^{er} semestre 2005. Le Comité a en particulier vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés, dans le cadre du changement de référentiel comptable. Il a vérifié les certificats de réconciliation trimestriels établis à la demande du Groupe HSBC et a été informé des points soulevés dans les lettres de recommandation des Commissaires aux comptes et non encore résolus.

A chaque séance, le Comité d'Audit a procédé à la revue des grands risques avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques :

- les risques de crédit avec l'examen individuel des grands risques industriels et la politique de provisionnement sur l'ensemble des risques de crédit,
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites et la fixation des limites,
- les risques de conformité, juridiques et litigieux,
- les autres risques, notamment les risques opérationnels et informatiques.

Il a examiné régulièrement les travaux de l'audit interne et a débattu de la "Charte d'audit interne du Groupe" qu'il a approuvée. Il a été régulièrement informé du suivi des recommandations d'audit, et de leur bonne mise en œuvre, ainsi que des travaux sur la nouvelle approche d'audit fondée sur la technique du "risk based audit" et celle de l'audit continu pour le contrôle des réseaux. Il a procédé à l'examen du "rapport du Président" sur le contrôle interne selon les dispositions de la LSF et à celui de la "Review of Internal Control Framework" qui permet de répondre aux exigences britanniques et américaines sur le gouvernement d'entreprise. Dans la séance du 11 mai 2005, il a procédé à l'examen du rapport annuel sur le fonctionnement du dispositif de contrôle interne conformément au règlement CRBF 97-02 (modifié par les CRBF 2001-01 et 2004-02). Dans cette même séance, lui a été présenté le dispositif de contrôle interne tel que défini par la version modifiée du CRBF 97-02 par l'arrêté du 31 mars 2005, qui prévoit notamment une distinction claire entre l'organisation des contrôles permanents et celle du contrôle périodique.

Dans le cadre des travaux de conformité, le Comité a pris connaissance des certificats trimestriels de conformité qui relèvent les principaux manquements aux procédures. Il a débattu du plan d'action défini pour 2005 et 2006 avec pour priorités le renforcement des actions dans la lutte anti-blanchiment et les contrôles à mener en matière de devoir de conseil. Il a examiné le rapport annuel à l'AMF sur l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle des services d'investissement, ainsi que le rapport annuel sur le contrôle des chèques (CRBF 2002-01). Il a été informé des conclusions de diverses missions d'inspection menées par la Commission Bancaire.

Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des Commissaires aux comptes pour 2005. Il a été étroitement associé à la procédure de sélection d'un nouveau Commissaire aux comptes, en vue de formuler une recommandation au Conseil d'Administration.

Dans sa séance du 18 novembre 2005, le Comité a revu le dispositif de gestion des risques opérationnels avec l'examen des risques majeurs et la mesure des pertes opérationnelles qui en découlent. Il a été informé de l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de la réforme prudentielle Bâle II, et ceux ayant trait à la mise en application de la loi Sarbanes-Oxley.

Le Président du Comité d'Audit a rendu compte des principaux points discutés en Comité d'Audit dans les séances du Conseil des 22 février, 17 mai, 26 juillet et 29 novembre 2005.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qui rappelle les principales missions qui lui sont confiées :

- délibérer sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et de celles qui relèvent des dispositions statutaires,
- déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur bonne mise en œuvre.

En outre, figurent certaines missions spécifiques d'un administrateur indépendant siégeant au Conseil d'Administration d'une société contrôlée à 100 % :

- délibérer sur la stratégie élaborée par HSBC France,
- suivre la mise en application de cette stratégie,
- approuver les projets d'investissement et de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat,
- assurer la surveillance et le contrôle des grands risques,
- veiller à la qualité de l'information fournie à l'actionnaire ainsi qu'au marché au travers des comptes et du rapport annuel,
- veiller à la réputation du Groupe HSBC en France.

Il précise les règles de fonctionnement des séances du Conseil et l'information du Conseil. Le règlement intérieur du Conseil définit également, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions, pouvoirs et responsabilités du Comité d'Audit et du Comité de Nomination et des Rémunérations (tel que précisé ci-dessus). Il rappelle les dispositions d'ordre déontologique que doivent respecter les administrateurs de HSBC France en précisant leurs droits et devoirs. Il définit enfin les règles d'intervention sur les titres cotés du Groupe HSBC pour les administrateurs de HSBC France.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des recommandations AFEP-MEDEF sur l'évaluation du Conseil d'Administration, HSBC France a mis en œuvre pour la première fois cet exercice en 2004. L'évaluation a été menée en interne, sous la responsabilité du Président du Comité des Nominations et des Rémunérations. La mise en œuvre des recommandations est intervenue au cours de l'année 2005, ce qui a incité le Conseil d'Administration à ne pas renouveler cette procédure dès 2005. En revanche, le renouvellement du Comité d'Audit a conduit les nouveaux membres à formuler diverses propositions en vue d'améliorer le fonctionnement du Comité et mettre en œuvre un suivi des points d'action qu'il a décidés.

Eventuelle limitation des pouvoirs du Directeur Général

Dans sa séance du 24 février 2004, le Conseil a désigné C-H Filippi comme Président du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} mars 2004. Il a également confirmé l'option arrêtée le 8 avril 2002 de réunir les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, C-H Filippi exerçant ainsi les fonctions de Président-Directeur Général. Il est investi, à ce titre, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

De fait, le Conseil d'Administration a délégué à C-H Filippi (PDG) ainsi qu'à P Careil (DGD) et à G Denoyel (DGD) et aux responsables des marchés de taux et de change ses pouvoirs en matière d'émissions obligataires. Il n'y a pas à ce jour de limite spécifique fixée par le Conseil aux pouvoirs du Président-Directeur Général mais en pratique, les décisions qui engagent les orientations des activités de la société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Si le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs aux Directeurs Généraux délégués et Directeurs Généraux adjoints qui eux-mêmes peuvent déléguer certains pouvoirs aux mandataires généraux placés sous leur autorité hiérarchique directe.

Les pouvoirs ainsi transmis aux mandataires concernent :

- les pouvoirs de représentation de la banque,
- les opérations de banque,

- les opérations connexes aux activités bancaires,
- les actions en justice.

Ils doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit et de marché, le Président-Directeur Général déléguant ses pouvoirs (cf. "Limites d'autorisation et procédures d'approbation").

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE

Faits marquants et actualité réglementaire de l'année 2005

Conformément à ce qui avait été annoncé l'année dernière, la mise en œuvre progressive du cadre réglementaire requis par le projet Bâle II et la mise en place de l'entrepôt unique de données financières (Datawarehouse financier) ont profondément modifié l'environnement du contrôle interne du groupe HSBC France.

Deux autres projets d'envergure ont également eu en 2005 ou auront en 2006 un impact important sur l'organisation du contrôle interne : les travaux permettant de respecter les dispositions relatives à la loi Sarbanes-Oxley et la mise en place début 2006 du dispositif résultant du nouveau règlement 97-02 de la Commission Bancaire. Il en va de même des projets visant à la convergence des outils informatiques du groupe, notamment HUB dont la mise en œuvre au sein de HSBC France est prévue en 2007. Ces sujets seront évoqués plus en détail dans les développements afférents.

Organisation générale des procédures de contrôle interne mises en place

L'organisation du contrôle interne

Le règlement n° 97-02 du CRBF relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement a été profondément modifié par un arrêté du 31 mars 2005. Le nouveau texte :

- établit l'obligation de veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle du risque de non-conformité ;
- structure l'organisation du contrôle interne entre le contrôle permanent, le contrôle périodique et le contrôle de la conformité ;

- et régleme nte l’externalisation des activités essentielles.

Le Groupe HSBC disposant depuis plusieurs années d’une organisation assez proche de celle préconisée par la Commission Bancaire, HSBC France avait déjà commencé à adopter une organisation de ce type. En particulier, il existait depuis plusieurs années un département compliance et l’audit constituait un organe de contrôle périodique totalement autonome.

Le nouveau texte est applicable à compter du 1^{er} janvier 2006. A ce jour, les responsables des contrôles permanent, périodique et de la conformité ont été désignés. Il s’agit respectivement de G Denoyel, Directeur Général délégué de HSBC France, d’A Cadiou, Inspecteur Général de HSBC France et de C Bussery, Responsable de la Direction de la Conformité et de la Déontologie de HSBC France. Le groupe HSBC France a parallèlement regroupé le suivi des risques en neuf filières, à la tête desquelles un responsable de contrôle permanent a été nommé. En outre, chaque établissement de crédit ou entreprise d’investissement filiale du groupe HSBC France, expressément assujettie aux dispositions du présent règlement, a désigné les responsables locaux des contrôles permanent, périodique et conformité. L’ensemble de ces désignations a été transmis à la Commission Bancaire par une lettre en date du 21 décembre 2005.

Le dispositif de contrôle permanent de chaque filière s’appuiera sur les travaux de contrôles effectués par :

- les collaborateurs exerçant des activités opérationnelles dans les métiers et les filières ;
- les entités dédiées au contrôle et au suivi des risques (aux niveaux central et local) ;
- les services de contrôle interne rattachés aux entités opérationnelles et chargés de la réalisation de travaux de contrôle.

Dans ce contexte, chacune des filières est en train d’achever l’élaboration de la cartographie de ses risques afin de recenser, d’harmoniser et de compléter en tant que de besoins les procédures et contrôles existants. Ces travaux devraient être terminés à la fin du 1^{er} semestre 2006. Enfin, une circulaire relative à l’externalisation de certaines prestations dites essentielles a par ailleurs été rédigée et diffusée le 27 décembre 2005.

Les références de l’entreprise

Les manuels du Groupe HSBC

Le Manuel des Standards du Groupe (HSBC Group Standards Manual (GSM)) détaille l’ensemble

des normes que toutes les sociétés du Groupe HSBC sont tenues d’observer. Il définit les politiques et les procédures dans le cadre desquelles elles doivent exercer leurs activités. Le GSM est d’application obligatoire pour l’ensemble des métiers du Groupe, quelle que soit la situation géographique. Son application ne peut faire l’objet d’aucune dérogation, sans l’accord spécifique du Président du Groupe.

En outre, toutes les activités et opérations du groupe doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d’instruction fonctionnels (les FIM ou Functional Instruction Manuals) contiennent les règles et procédures détaillées relatives à une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l’ensemble du Groupe. En outre, HSBC France et ses filiales doivent documenter leurs procédures opérationnelles et leurs pratiques dans les BIM ou Business Instruction Manuals. La pertinence et l’adéquation de ces manuels doivent être examinées au moins une fois par an. La mise en œuvre de ces principaux manuels fait l’objet d’un reporting annuel obligatoire pour lequel les responsables confirment que les activités dont ils ont la charge sont bien couvertes par ces manuels, que ceux-ci sont complets ou qu’un plan de réalisation est en place et que toutes les procédures existantes ont fait l’objet d’une révision depuis un an.

Le Code de déontologie et le Règlement intérieur

Le Règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l’ensemble des collaborateurs qui traitent du respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d’intégrité professionnelle. Ces dispositions sont complétées dans chaque métier/activité de la banque par des codes de déontologie qui regroupent des procédures d’application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. Courant 2005, les procédures relatives d’une part, à la prévention du délit d’initié, de la circulation d’informations sensibles et des conflits d’intérêt, d’autre part, aux dispositions applicables en matière de cadeaux, invitations et avantages reçus ou donnés ont ainsi été actualisées et diffusées aux collaborateurs concernés. De plus, ceux d’entre eux qui occupent des fonctions “sensibles” ont l’obligation de confirmer par écrit le respect du Code de déontologie qui leur est applicable. En outre, des dispositions spécifiques sont applicables aux transactions qu’ils réalisent pour compte propre (procédure d’autorisation préalable, déclaration des comptes titres). Le respect de ces opérations fait l’objet d’un contrôle régulier du déontologue.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

Enfin, en 2005, afin de se conformer pleinement aux nouvelles exigences découlant de l'entrée en vigueur de la directive européenne relative aux abus de marché, les collaborateurs détenant des informations sensibles sur le Groupe HSBC ont été informés de leur statut de collaborateurs initiés et des dispositions spécifiques qui leur sont désormais applicables.

Le manuel de contrôles comptables

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité a élaboré un manuel de contrôles comptables afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des contrôles internes relatifs à l'élaboration de l'information financière et comptable dans l'ensemble du groupe HSBC France. Ce manuel fournit une méthodologie et définit un certain nombre de contrôles périodiques (journaliers, mensuels), mais également spécifiques, devant être exécutés sous la responsabilité de chaque service comptable des entités de HSBC France. Ce manuel se conforme aux principes comptables français.

Dans le cadre de la réorganisation des réseaux sous la marque HSBC et de la mise en place de nouveaux systèmes, une redéfinition des responsabilités du contrôle comptable est à l'étude.

En dehors des publications financières et comptables spécialisées, des circulaires internes sont diffusées au personnel comptable de HSBC France et de ses filiales afin d'homogénéiser le niveau de connaissance et de compréhension des nouvelles normes comptables dans le groupe.

Les circulaires internes

Les circulaires internes, répertoriées par nature, par type et par destinataire, constituent le principal moyen de communication des orientations à l'encadrement et au personnel. Elles sont disponibles en ligne sur l'intranet de HSBC France.

Les acteurs exerçant des activités de contrôle et leur rôle

Jusqu'au 31 décembre 2005, le contrôle interne, piloté par la Direction Générale, s'appuyait sur les différents Comités et sur la fonction Audit assurée par Groupe Audit France (GAF).

a Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit constitue l'un des éléments essentiels du dispositif de contrôle interne du groupe HSBC France. Ses missions et sa composition sont détaillées dans la partie de ce rapport consacrée aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.

b Les comités des risques

Le système de contrôle des risques de HSBC France est centralisé : chaque type de risque, avec ses limites et ses règles, est soumis à la surveillance d'un comité spécifique présidé par le Président du Conseil d'Administration ou par le Directeur Général délégué en charge des contrôles permanents. Les membres de ces comités sont les principaux collaborateurs concernés par chaque catégorie de risque et font partie, soit des métiers, soit des fonctions centrales correspondantes.

- Le Comité d'Audit, de Contrôle Interne et de Conformité (CACIC) examine cinq fois par an tous les rapports d'audit de risque élevé ou présentant une qualité de contrôle insuffisante, ainsi que les sujets relatifs à la conformité, en particulier ceux ayant trait à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Le CACIC est régulièrement informé de l'organisation du contrôle interne et des fraudes et tentatives de fraudes. Il procède également à l'examen des risques susceptibles de frapper les entités du groupe HSBC France lorsque ceux-ci ne sont pas déjà examinés par un autre comité, à l'exception des risques opérationnels qui, bien qu'ayant leur propre comité, sont également examinés par le CACIC.
- L'ALCO Crédit se réunit deux fois par mois pour examiner l'ensemble des risques de ce type. Ce comité est informé de toutes les décisions de crédit significatives et a une vocation de pilotage stratégique de l'activité de crédit. Il se prononce notamment sur la politique de risque à mener avec certaines contreparties, sur l'opportunité de réaliser certains types de financements, etc.
- Le Comité des risques juridiques et fiscaux examine les positions de principe, en matière juridique et fiscale, susceptibles d'affecter la rédaction et la gestion d'un contrat.
- L'ALCO Bilan et Marchés surveille les risques structurels relatifs aux taux d'intérêt, à la gestion de l'actif et du passif, ainsi que les risques pondérés et les risques de marché.
- Le Comité des Opérations Complexes et Structurées examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, et financiers liés aux opérations structurées complexes.
- Le Comité des Actifs Non Productifs examine le besoin de provisions, sur une base consolidée, relatif aux actifs non productifs (crédits, portefeuille de valeurs mobilières).

- Le Comité des risques opérationnels créé fin 2003 en liaison avec les exigences réglementaires des accords de Bâle II, auquel participent des représentants de la Direction Générale, des principaux métiers et des fonctions support concernées, examine les risques déclarés par les métiers, les plans d'action proposés en vue de leur réduction, ainsi que les pertes constatées en matière de risques opérationnels.
- Il existe un Comité Antiblanchiment pour chaque métier de la banque, selon une fréquence qui lui est propre. Un Comité pour les métiers de Banque de réseau et de Banque privée a en effet été institué en 2004, et début 2005 pour les métiers CIBM et Asset Management. Chacun de ces comités a pour objet d'examiner tout sujet lié au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans toutes les entités du groupe HSBC France.
- Le Comité d'examen des produits (anciennement Comité des nouveaux produits) a été instauré au 1^{er} semestre 2005. Chaque Responsable de lignes de clientèle (banque de particuliers, banque d'entreprises, Banque de Grande clientèle et de Marchés, Banque privée) doit soumettre à ce Comité tous les nouveaux produits (hors produits de gestion d'actifs ne présentant pas de réel aspect novateur, produits élaborés par les entités de Global Markets s'adressant à une clientèle spécifique, et produits ou services découlant d'activités de financements structurés, ces derniers étant revus dans le cadre du COCS) ou toute modification significative affectant les produits existant. Le Comité examine également tout produit existant lorsque l'évolution du niveau de risque qui lui est associé le justifie.

A compter de 2006, suite aux modifications du CRBF 97-02, ce dispositif est complété par la désignation de responsables des contrôles permanents, du contrôle périodique et de la conformité de HSBC France, ainsi que de responsables locaux de ces différents contrôles pour les filiales assujetties à ce règlement, et par une formalisation accrue des contrôles, organisés par filière de risques.

c Group Audit France (GAF)

GAF assure la fonction audit de HSBC France et constitue l'organe de contrôle périodique du groupe. Il est rattaché directement et hiérarchiquement au Président de HSBC France et

couvre l'ensemble des activités du groupe, filiales comprises. Avec un effectif de 70 collaborateurs, GAF a réalisé en 2005 119 missions. Suite à l'intégration fin 2004 des fonctions audit des six banques régionales et en raison du nombre significatif de succursales et d'agences situées dans le sud de la France, une équipe d'auditeurs a été installée à Marseille. Cette équipe de 12 collaborateurs a réalisé 35 missions en 2005.

GAF rapporte également fonctionnellement à la Direction de l'audit du Groupe HSBC. Son rôle consiste à veiller à la qualité du dispositif de contrôle interne en s'assurant notamment de la mise en place et du respect des procédures au sein du Groupe HSBC. Les missions d'audit permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des risques des entités auditées en vérifiant le dispositif de contrôle interne. Toute zone de risque non maîtrisée fait l'objet de recommandations validées sur le terrain par l'audit. Les travaux d'audit sont effectués selon les normes d'audit du Groupe HSBC, décrites dans le Manuel des Standards d'Audit du Groupe (GASM). GAF est lui-même régulièrement audité par ses pairs.

L'approche d'audit appliquée jusqu'à fin 2005 était basée sur des cycles dont la périodicité était déterminée par le niveau de risque évalué à la suite de chaque mission.

Cette approche cyclique va être abandonnée en 2006 et remplacée par une technique d'audit basée sur les risques. Cette nouvelle approche se décline, pour les réseaux bancaires, selon une méthode d'audit continu s'appuyant sur des indicateurs pour mesurer le risque potentiel de chaque agence et sur un modèle permettant de classer les agences les unes par rapport aux autres. Ceci, afin de détecter les agences potentiellement les plus risquées dans le but de les auditer en priorité. L'application de cette méthode a démarré au 1^{er} janvier 2006 pour le périmètre HSBC France. La généralisation à l'ensemble des filiales bancaires du groupe devrait être réalisée d'ici la fin de l'exercice 2006.

Pour le reste des entités (fonctions centrales, finance et informatique), la nouvelle approche s'appuie sur une évaluation de toutes les composantes du risque de chaque entité auditable. HSBC France a développé ces évaluations de risque à l'intérieur d'un cadre de travail fixé par le Groupe HSBC. Un outil a été également développé par le Groupe HSBC et déployé en 2005 par GAF. Le planning d'audit 2006 de GAF a été établi en utilisant les résultats de cet outil.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

En 2005, les moyens nécessaires à l'automatisation des travaux d'audit ont été mis en œuvre avec l'installation de l'outil de gestion du Groupe HSBC "Audit Information System" (AIS).

Le pôle d'audit du Groupe HSBC spécialisé dans le secteur financier "Group Financial Services Audit" (GFA), basé à Londres, assure la couverture mondiale des activités de marché de l'ensemble du Groupe HSBC ainsi que des activités d'assurance, de gestion d'actifs, de comptabilité, de banque d'affaires et de banque privée. Il dispose d'une antenne à Paris depuis 2004, au sein de GAF.

Les entités auditées font l'objet d'une notation globale, calculée en fonction du risque intrinsèque à l'activité et de la qualité des contrôles. Cette évaluation est transmise à la hiérarchie de l'entité auditée qui assume la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations de GAF, tout comme celles des Commissaires aux comptes ou des autorités de tutelle. Les recommandations de l'audit font l'objet d'une procédure rigoureuse de suivi : des états d'avancement trimestriels doivent être transmis par chaque entité auditée jusqu'à leur mise en œuvre complète. Des tableaux de reporting à destination des Comités d'Audit et de la Direction Générale sont, en outre, établis trimestriellement, l'objectif étant de bien suivre les recommandations non encore mises en œuvre, en mettant l'accent sur celles présentant des risques élevés et/ou répétés. Par ailleurs, afin de mieux assurer l'autorité des missions de l'audit, le Président adresse, depuis la fin du premier trimestre 2005, une lettre circonstanciée à toute entité cumulant deux audits "insuffisants" ou "mauvais" consécutifs. La qualité de ce suivi s'est nettement améliorée en 2005. Courant 2006, grâce à l'utilisation d'une fonctionnalité de l'outil AIS, les audités pourront directement rendre compte de leur état d'avancement de la mise en place des points d'audit. Un suivi des recommandations des autorités de tutelle est également assuré annuellement par GAF. La Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité (DCGC) est quant à elle responsable du suivi trimestriel des recommandations des Commissaires aux comptes.

- d La Direction Groupe Conformité et Déontologie
La Direction Groupe Conformité et Déontologie (DGCD), constituée d'une équipe de spécialistes dans les domaines de la lutte antiblanchiment, du contrôle des services d'investissement et de la déontologie financière, organise et développe en permanence son action afin de mettre en œuvre

une approche consolidée de la conformité et de la déontologie pour l'ensemble des activités du groupe HSBC France. Quatre responsables conformité métier rapportent fonctionnellement au Directeur de la DGCD et supervisent chacun des quatre métiers du groupe : les Réseaux bancaires, la Banque de Grande clientèle et de Marchés, la Gestion d'actifs et la Banque privée. Les responsables locaux de la conformité (LCO) et les responsables de la lutte antiblanchiment, nommés dans chacune des entités, rapportent pour leur part à ces responsables métier. En application des dispositions introduites par l'arrêté du 31 mars 2005 dans le règlement n° 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'ensemble des effectifs de la fonction conformité sera rattaché hiérarchiquement à la DGCD à compter du début de l'année 2006 afin de garantir pleinement l'indépendance de la fonction conformité par rapport aux activités opérationnelles.

La DGCD, en collaboration avec la Direction de la Formation de la Direction des Ressources Humaines et d'autres départements du groupe tels que la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales, organise des séminaires de formation et d'information des LCO concernant les réglementations en vigueur et leur évolution, ainsi que des ateliers de travail sur des questions réglementaires spécifiques. Les spécialistes de la DGCD apportent également leur contribution aux nombreuses séances de formation organisées par les LCO auprès des collaborateurs en relation avec la clientèle ou des fonctions support dans le domaine de la lutte antiblanchiment ou du respect de la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers, notamment en matière de devoir de conseil.

- e La Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité (DCGC) est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôles comptables au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer sous la responsabilité des départements comptables de chaque entité. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables afin de vérifier l'existence et la validité des comptes du bilan. Ces procédures et contrôles sont détaillés dans des circulaires internes.

Toutes les activités disposent d'une fonction financière qui rend compte mensuellement à la DCGC. La fonction financière établit des budgets

et plans d'action conformes aux orientations données par la Direction Générale.

En raison de la richesse de l'actualité comptable, la DCGC a organisé en 2005 des séminaires techniques abordant les thèmes suivants : normes IFRS, procédure budgétaire, dispositif Sarbanes-Oxley et règlement CRBF 97-02.

- f Operational Risk Business Co-ordinators (ORBC)
Dans chaque métier, des "ORBC ou Operational Risk Business Co-ordinators" ont été nommés par les responsables des entités en vue d'assurer la gestion du risque opérationnel et pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires édictées par les accords de Bâle II.

Ces derniers ont en charge le recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur métier. Ils doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier selon trois paramètres : fréquence, impact et exposition au risque (cette dernière prenant en compte l'impact des procédures existantes sur le risque).

S'agissant plus spécifiquement de l'exposition aux risques, il leur est demandé de la documenter en fonction des points de contrôle dont ils ont connaissance.

Les risques considérés comme majeurs (en fonction de leur classification prenant en compte les trois paramètres cités) font l'objet d'un plan d'action visant à les réduire. Les ORBC ont en charge le suivi de ces plans d'action (déroulement, planning, suivi budgétaire, etc.), et plus généralement, la mesure de l'exposition aux risques de leur activité et de son évolution, notamment au travers des indicateurs d'exposition. Leur rôle est de reporter à intervalles réguliers à leur Direction l'évolution de l'exposition, en prenant notamment en compte dans cette analyse, l'historique des pertes ou gains déclarés à la suite de manifestation des risques opérationnels. Le suivi des plans d'action et des pertes opérationnelles déclarées par les métiers fait périodiquement l'objet d'une présentation à un Comité spécifique Risques opérationnels.

La synthèse des travaux et des conclusions de ce Comité est reportée au Comité d'Audit du Groupe.

- g Les autorités de tutelle et les Commissaires aux comptes

Les autorités de tutelle et les Commissaires aux comptes peuvent, dans le cadre de leur mission, émettre des recommandations sur l'organisation

des procédures de contrôle interne de HSBC France. Ces recommandations sont immédiatement suivies par la définition et la mise en œuvre de plans d'action par les directions concernées du groupe. Comme il a déjà été spécifié dans le paragraphe c), un suivi reprenant l'intégralité de ces recommandations est effectué annuellement par GAF, un suivi trimestriel des recommandations des Commissaires aux comptes étant réalisé par la DCGC. Ce suivi fait en outre l'objet d'un reporting centralisé à HSBC à Londres.

Les procédures de contrôle interne

En 2005, le contrôle interne a été profondément marqué par l'arrivée de nouvelles obligations résultant des accords de Bâle II, de la réglementation Sarbanes-Oxley et de travaux de mise en place des modifications du règlement 97-02.

La loi Sarbanes-Oxley a introduit de nouvelles règles pour les sociétés cotées aux Etats-Unis, dont la principale visée à l'article 404 porte sur l'évaluation par la Direction Générale de l'efficacité du contrôle interne des activités conduisant à l'établissement des états financiers. HSBC France, en tant qu'entité du Groupe HSBC, coté aux Etats-Unis, est soumis à l'application de cette loi et est amené à satisfaire aux exigences du Groupe par des reportings ponctuels à destination de l'autorité de tutelle à Londres, la FSA. A titre d'exemple, HSBC France est tenu de mettre à jour annuellement la description de son dispositif de contrôle interne, sous la forme de réponses apportées au questionnaire RICEF (Review Of Internal Control Framework). Ce questionnaire, qui remplace l'ancien questionnaire Cadbury, est plus complet et permet de répondre à la fois aux exigences britanniques et américaines (Sarbanes-Oxley Act) sur le gouvernement d'entreprise. En particulier, les réponses doivent être justifiées par des références à la documentation existante, et comporter une proposition d'évaluation. Ce questionnaire, mis en place en 2004, a été mis à jour pour l'exercice 2005. La date de mise en conformité aux règlements Sarbanes-Oxley par l'ensemble du Groupe HSBC est fixée au 31 décembre 2006.

S'agissant du projet Bâle II, et conformément aux options prises par le Groupe HSBC officialisées dans le cadre du "Basel 2 Programme Update 10 May 2005", HSBC France doit passer à une méthode IRB Fondation au 1^{er} janvier 2008 puis en méthode IRB Avancée au 1^{er} janvier 2009 et a choisi l'approche standard s'agissant du risque opérationnel.

Au sein du Groupe HSBC, la prise en compte du Nouvel Accord de Bâle s'inscrit dans un projet

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

d'élaboration d'une nouvelle plate-forme stratégique de gestion des risques de crédit, s'appuyant sur une nouvelle génération de systèmes d'information. Une partie du dispositif Bâle II est ainsi développée pour le compte de filiales du Groupe et pour un certain type de grandes classes d'actifs. Le Groupe a également défini une méthode et développé un outil concernant les risques opérationnels. Le projet Bâle II au sein de HSBC France consiste donc en une intégration des travaux du Groupe et en un développement d'outils et de modèles de notation locaux, selon les types d'actifs considérés.

Le déploiement du dispositif Bâle II au sein de HSBC France a débuté en 2004 par une diffusion progressive de la culture de notation. Les outils et procédures ont été déployés sur le périmètre de HSBC France sur toute la durée de cet exercice. Dans le cadre de la phase préparatoire d'homologation de la part des régulateurs nationaux, HSBC France, en accord avec la Commission Bancaire, a lancé une mission d'audit interne au dernier trimestre 2005 afin d'une part d'évaluer l'avancement du projet par rapport au calendrier réglementaire et d'autre part pour évaluer le système de notation développé et mis en place. A l'issue de cette mission le projet a été jugé satisfaisant. Cette évaluation a pris en compte, bien sûr, la qualité des travaux réalisés et la réalisation d'une grande majorité des objectifs fixés mais aussi la bonne progression du programme Bâle II, même si le système de notation n'est pas totalement finalisé.

Procédures de contrôle du respect des lois et réglementations

Comme cela est indiqué plus haut, la Direction Groupe Conformité et Déontologie assure, de manière consolidée, la conformité des activités aux lois, règlements et normes professionnelles et déontologiques en vigueur en France (certaines réglementations restent, en raison de leur spécificité, de la compétence d'autres départements : Direction des Ressources Humaines pour le droit social, Direction des Affaires Juridiques et Fiscales pour le droit fiscal, etc.).

Un tableau des risques de non-conformité a été défini et diffusé par métier, conformément aux préconisations du Groupe HSBC, afin de permettre aux responsables locaux de la conformité (LCO) de mener à bien leurs missions de conseil et de contrôle.

Les LCO dépendent hiérarchiquement du responsable de leur entité et fonctionnellement du responsable conformité du métier auquel est rattachée leur entité et, en dernier lieu, du Directeur de la DGCD.

Les LCO adressent trimestriellement un rapport sur la conformité de l'activité avec les lois et règlements au responsable conformité métier auquel ils sont rattachés. Ce rapport doit être signé par le LCO et co-signé, chaque semestre, par le responsable de l'entité. Il doit également décrire les travaux réalisés (procédures, formations, etc.) ainsi que les mesures correctrices mises en œuvre afin de remédier aux éventuelles anomalies constatées.

Un rapport consolidé pour le groupe HSBC France est préparé chaque trimestre à partir des informations des rapports trimestriels évoqués ci-dessus et des commentaires du responsable de la conformité du métier concerné. Ce rapport est co-signé chaque semestre par le Directeur de la Conformité et de la Déontologie et le Président du groupe HSBC France.

Le Directeur de la Conformité et de la Déontologie du groupe HSBC France rend compte trimestriellement au Comité d'Audit des rapports trimestriels ainsi que de ceux élaborés à l'intention de l'Autorité des Marchés Financiers selon une fréquence bi-annuelle (rapport général en avril et rapport spécifique en septembre).

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le groupe HSBC France dispose d'un site intranet dédié accessible à tous les collaborateurs du groupe, et a mis en place en 2005 des sites intranet spécifiques pour les métiers de Banque privée et de Banque de Grande clientèle et de Marchés. La formation du personnel est assurée par les LCO ou par la Direction de la Formation pour le réseau HSBC en France. HSBC France a formalisé des cartographies des risques de blanchiment dans chaque métier du groupe dans la logique des travaux de mesure des risques opérationnels réalisés dans le cadre du projet Bâle II. Cette mesure des risques comprend notamment : une analyse et une qualification du risque intrinsèque par type de transaction ou de clientèle, spécifiques à chaque activité, et une analyse critique du dispositif en place destiné à maîtriser ce risque. Ces cartographies permettent aux responsables des métiers concernés d'élaborer des plans d'action visant à améliorer en permanence l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans leur métier. C'est également, pour l'Audit du groupe, un outil d'identification des zones à risque. Ces cartographies doivent ainsi devenir pour le management des métiers et la Direction Générale un outil de mesure du risque de blanchiment et de ciblage des actions à mener pour en améliorer en permanence la maîtrise.

En matière de surveillance et de contrôle, le réseau HSBC dispose d'un outil à la disposition des chargés de clientèle leur permettant de suivre les comptes des

clients sensibles et d'assurer un reporting central. Cet outil est progressivement mis en place dans les filiales bancaires du groupe HSBC France. En 2005, il a ainsi été mis en œuvre chez HSBC Picardie, au CCSO et chez HSBC Hervet. Par ailleurs, l'outil de contrôle des flux a posteriori a été enrichi et complété afin de détecter davantage d'opérations sensibles.

Concernant l'action du groupe HSBC France en matière de lutte contre le financement du terrorisme, la DGCD a piloté l'étude et la mise en place de solutions informatisées de filtrage et de blocage des flux internationaux dans l'ensemble des entités du groupe. Des développements ont, en outre, été mis en œuvre en 2005 permettant de contrôler quotidiennement les bases de données clients par rapport aux listes de terroristes établies par l'Union européenne et l'OFAC.

Procédures de contrôle permettant de limiter les risques de pertes financières et de fraudes

Le groupe HSBC France a établi des procédures générales de prévention des pertes d'actifs et des fraudes. Celles-ci se fondent notamment sur le strict respect du principe de séparation des fonctions pour les entités qui traitent et initient des paiements. Des règles sévères sont appliquées concernant la protection, la réception, l'entreposage et le classement des documents contractuels ou juridiques. Des règles sont également en place pour régir la possession d'espèces, de valeurs, de clés de coffre, etc.

Limites d'autorisation et procédures d'approbation

Des structures par niveaux d'approbation et de dépenses sont en place dans tous les métiers et les procédures de contrôle détaillées figurent dans les manuels de procédures.

Risques de crédit

En ce qui concerne les limites de crédit, le Président-Directeur Général a délégué ses pouvoirs de décision au Directeur du crédit. Les propositions de crédit qui dépassent ces limites doivent être transmises à la Direction du Crédit du Groupe HSBC.

Chaque unité opérationnelle reçoit un pouvoir de décision qui lui est délégué par le Directeur du crédit de HSBC France. Les filiales du groupe HSBC France reçoivent des délégations de crédit de leur Conseil d'Administration respectif, conformément à un cadre général fixé par le Directeur du crédit. Dans ce cadre, chaque gestionnaire de comptes bénéficie d'une délégation qui varie selon l'expérience, le savoir-faire et les besoins.

Les limites sont notifiées par écrit et sont allouées nominativement et non par fonction. Les limites

octroyées aux directeurs des succursales du réseau HSBC France ainsi qu'aux Présidents de filiales sont désormais fonction de la note Bâle II de la contrepartie.

Les dépassements au-delà des limites autorisées doivent être soumis au niveau de l'autorité compétente. Tous les crédits sont soumis à une revue périodique, au minimum annuelle, en conformité avec la réglementation française et les normes du Groupe HSBC.

Risques de marché

Pour les risques de marché, le système de surveillance est détaillé dans une circulaire qui précise notamment les mécanismes de limite, d'autorisation et les méthodes de contrôle.

Des limites de risques sont fixées pour toutes les activités du groupe par un comité spécifique (ALCO-Bilan Marchés) qui se réunit tous les mois sous la présidence du Président-Directeur Général ou du Directeur Général Délégué. Les membres de ce comité sont les responsables principaux des métiers concernés par ce type de risques et les responsables des unités centrales chargées de la gestion des risques.

Pour rappel, il a été décidé de se doter en mars 2005 d'une organisation plus proche de celle habituellement mise en place dans le Groupe HSBC. Cette organisation, qui vise à rapprocher les équipes en charge du contrôle des résultats des activités de marché de celles qui contrôlent les risques de marché, et à rapprocher celles qui mesurent et contrôlent le risque de contrepartie des opérations de celles qui sont en charge de l'instruction des limites et dossiers de crédit de la Grande clientèle, a pris effet le 1^{er} mars 2005. Ces équipes, sous le nom de Product Control pour les risques de marché et de Credit Service Unit pour les risques de crédit, sont placées sous la responsabilité du Secrétaire Général de la Grande clientèle qui lui-même rapporte au Directeur Général Adjoint de la banque en charge des fonctions supports. Parallèlement une fonction de Market Risk Manager (MRM) a été créée au sein des salles de marché. Le titulaire de cette fonction a une ligne de reporting fonctionnelle envers le manager des risques de marchés en charge de l'Europe basé à Londres.

Les risques de marché sont encadrés par une politique de risque fixée par la Direction Générale au sein des limites globales (global mandates) attribuées par le Groupe HSBC à HSBC France. Ces limites globales sont alors réparties par activités au sein de l'ALCO Bilan-Marché puis déclinées en limites opérationnelles au sein de chaque entité. Elles s'expriment en termes de Value at risk, de sensibilité, de max loss et de liste d'instruments et de maturités autorisés. Elles sont révisées une fois par an minimum

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

par l'ALCO Bilan-Marchés, mais elles peuvent être amendées par ce comité selon les besoins.

Le respect des limites fait l'objet d'un suivi quotidien par les équipes de product control. Ce département a également la responsabilité d'informer l'ALCO Bilan-Marché ou son secrétaire des dépassements et des décisions ou actions entreprises par le front-office. Le MRM est responsable d'entreprendre toutes les actions pour résoudre les dépassements et le cas échéant de demander des limites temporaires.

HSBC France a développé pour la gestion, la valorisation et l'évaluation de certains produits dérivés ses propres modèles internes. La validation de ces modèles incombe à une équipe spécialisée, Derivative Models Review Group qui rapporte au head of risks and product control à Paris.

Procédures permettant de s'assurer de la fiabilité du traitement des données

Gouvernance des processus informatiques et contrôle interne de la Direction des Systèmes d'Information

L'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôles internes mises en œuvre au niveau des processus informatiques et destinées à palier les risques informatiques majeurs est effectuée tous les deux mois en comité de conformité DSI, comité regroupant le Directeur de la DSI, son adjoint, le Directeur d'Infrastructure et Production et le responsable de la Qualité DSI.

Acquisition ou développement des systèmes d'information (applications ou infrastructure)

Le processus d'acquisition ou de développement de systèmes d'information repose sur l'utilisation de méthodologies de gestion de projets conformes aux recommandations d'HSBC. Ces méthodologies comportent de nombreux points de contrôle tout au long du cycle de vie du projet (de l'initialisation de la demande métier à la mise en production). Ces points de contrôle garantissent que chaque étape du cycle est complète et approuvée par toutes les parties prenantes.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) a par ailleurs mis en place les Comités d'Architecture et les Comités de Validation Informatique dont l'objectif est de s'assurer que les projets respectent les règles d'urbanisme et d'architecture en conformité avec les règles du Groupe, mais aussi et surtout les règles de sécurité et de conformité réglementaire.

Tests

Des tests sont effectués tout au long du processus de gestion de projet. Il existe plusieurs types de tests

différents, concernant des ressources projet distinctes, effectués chronologiquement les uns après les autres et sur des environnements spécifiques à chacun.

Chacune des phases de tests doit donner lieu à une certification : il s'agit d'un procès-verbal, signé et validé lors de chacune de ces phases par les acteurs des tests, leur responsable, et le responsable de la phase de test suivante. Pour les tests de production, la validation du comité des changements est requise. Le passage en production est soumis à la signature de l'« implementation certificate » qui représente la décision de passage en production par tous les acteurs du projet.

Contrôle de la mise en production

La DSI a implémenté un processus de contrôle des changements qui a été renforcé par la mise en place d'un Comité des Changements responsable de l'examen et de l'approbation préalable à toute mise en production, ainsi que de la supervision mensuelle de leur avancement. Le passage en production est soumis à la signature du certificat d'implémentation, qui autorise la mise en production.

La gestion des versions des programmes applicatifs et des systèmes est assurée et contrôlée par des "outils de contrôle de configuration", propres à chacun des types d'environnement. En outre, des procédures de secours visent à assurer la continuité des traitements informatiques en cas de défaillance.

En particulier, un plan de secours appelé "Business Recovery Plan" est en place et testé périodiquement (trimestriellement), afin d'assurer, dans les meilleurs délais, un redémarrage des fonctions clés de la banque, notamment par l'accès à des sites d'exploitation distincts de ceux habituellement utilisés.

Contrôle de l'accès au système

Des contrôles par mots de passe sont établis pour toute personne ayant accès aux systèmes d'exploitation, aux bases de données et aux environnements de développement et de tests. Ces accès sont attribués sous couvert de l'aval du responsable hiérarchique de la personne par une équipe dédiée de la DSI Sécurité.

L'accès aux environnements de production est limité.

Il est attribué à la demande aux experts Etudes ou Production en cas d'incident, via des comptes dits "Emergency", utilisable une seule fois pour effectuer le dépannage et sous contrôle de la DSI Sécurité. Remarque : la gestion du niveau applicatif est décentralisée au niveau des départements métiers à ce jour.

Contrôle des opérations

Le matériel informatique est installé dans un centre informatique sécurisé sur lequel veille en permanence une équipe de contrôle de la sécurité. Toutes les opérations sur les environnements de productions sont enregistrées dans un fichier chronologique.

Procédures de contrôle relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Organisation de la production des données financières et comptables

Les acteurs concourant à la production des données financières et comptables sont les suivants :

- Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité (DCGC) - Comptabilité sociale. La Comptabilité Générale centralise l'ensemble de l'information comptable de HSBC France dans GL Expert. Mensuellement, le service comptable arrête les comptes sociaux et alimente la liasse de consolidation mensuelle de HSBC France. De plus, elle produit la majorité des ratios réglementaires.
- DCGC - Consolidation. Mensuellement, le service Consolidation rassemble les liasses des sociétés du périmètre (90 sociétés environ), produit les états financiers statutaires français, procède aux retraitements de normes afin d'envoyer à HSBC Bank plc des comptes établis selon les normes IFRS.
- Les services comptables décentralisés (HSBC France, filiales de HSBC France, succursales de HSBC France à l'étranger) : ils sont responsables du contrôle et du suivi comptable d'un ou plusieurs centres comptables. Ils produisent des reportings mensuels destinés à la DCGC à la fois pour la Comptabilité Générale et le Contrôle de Gestion. De façon plus spécifique, la fonction financière dédiée à la ligne de clientèle "Corporate Investment Banking and Markets" (CIBM) assure le rapprochement des résultats économiques et des résultats comptables de ces métiers ainsi que l'ensemble des responsabilités comptables et de reporting.

Les reportings produits sont essentiellement de trois natures et de périodicité mensuelle sur base sociale et consolidée :

- Reportings réglementaires :
Il s'agit des reportings BAFI (Base des Agents Financiers), BCE (Banque Centrale Européenne), IME (Institut Monétaire Européen), des ratios de liquidité et solvabilité, de la Balance des paiements, de la Centrale des risques et déclaration des grands risques.

- Reportings à la Direction Générale de HSBC France :

Un document de synthèse est transmis, reprenant les résultats consolidés financiers groupe, par métiers ainsi que certains indicateurs d'activité.

- Reportings à destination de HSBC Bank plc :

Il s'agit essentiellement de la liasse mensuelle de consolidation réalisée sur HFM. Une liste de reportings spécifiques a également été établie par HSBC Bank plc et mise en place progressivement suivant le format et les principes comptables en vigueur au sein du Groupe HSBC.

Les principes comptables applicables au sein du groupe HSBC France sont rappelés dans le Manuel de Contrôles Comptables précité et disponible sur l'intranet HSBC France, accessible à tous les comptables du groupe. Les sources de ces principes sont, pour l'essentiel, le Code de commerce, la 4^e Directive européenne ainsi que l'ensemble des textes et recommandations du Comité de la Réglementation Comptable, notamment ceux à caractère spécifiquement bancaire.

La veille réglementaire et la transposition des nouveaux textes dans les principes du groupe HSBC France est assurée par le département des normes de la DCGC.

Un questionnaire sur les principes comptables et les méthodes d'évaluation, adressé aux filiales et à HSBC France lors de la consolidation annuelle, permet de s'assurer de la cohérence des principes comptables utilisés au niveau du groupe. En 2004, des comptes proforma IFRS ont été produits afin d'assurer la comparabilité avec les comptes 2005 établis en normes IFRS.

L'architecture comptable de HSBC France est fondée sur des systèmes opérants fonctionnels dans lesquels sont saisies les opérations converties en événements. En fin de journée, ces événements sont transformés en mouvements comptables grâce à un interpréteur.

Les systèmes opérants sont des applications spécialisées et dédiées à une activité (prêts, crédits, opérations sur titres, opérations de change). Certaines opérations non gérées dans des systèmes opérants, ou non courantes (impôts, provisions, etc.) sont enregistrées dans la comptabilité via des écritures Opérations Diverses. Des outils de saisie manuelle sécurisés ont été développés et mis en production en remplacement des anciens outils. Ces outils de saisie envoient, comme les autres systèmes opérants, leurs événements dans l'interpréteur comptable, bénéficiant ainsi des contrôles pré-existants.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

Les filiales de HSBC France ont des systèmes comptables qui leur sont propres (systèmes s'apparentant à celui de HSBC France ou progiciels intégrés). Un plan de convergence des outils comptables a été engagé avec pour objectif d'uniformiser progressivement le système comptable du groupe HSBC France. L'introduction des normes comptables IFRS conduit à adapter le système comptable afin de permettre à HSBC France et à ses principales filiales une double production partielle des comptes en normes françaises et IFRS, ainsi que la création d'outils communs (provisions, fair value,...). Le logiciel de consolidation intégré HFM du Groupe HSBC mis en place en janvier 2005, permet de satisfaire les besoins américains de production réglementaire d'informations financières. Il assure également la consolidation en normes IFRS et le reporting destiné à HSBC Bank plc.

Les opérations bancaires de HSBC France sont fortement automatisées grâce à l'utilisation de systèmes logiciels et de développements internes qui ont pour but de fournir un traitement de l'information cohérent, fiable et dans les délais impartis. Les systèmes sont soumis à des tests par les développeurs préalablement aux tests de recettage par les utilisateurs. Des programmes de formation interne spécifiques sont conçus à l'intention des utilisateurs afin de s'assurer de leur totale compréhension du nouveau processus de traitement, ainsi que de ses conséquences.

La mise en place, début 2005, d'un entrepôt de données ou "datawarehouse" de reporting bilantiel et financier a facilité le rapprochement et la cohérence des reportings comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques de cohérence sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le nouveau logiciel de consolidation "HFM" et permettra, courant 2006, la production des différents reportings réglementaires français.

Contrôle interne de la production comptable

L'environnement de contrôle financier de HSBC France s'appuie sur des contrôles réguliers, tels que les rapprochements de base, les pistes d'audit et les contrôles aléatoires. De même, des contrôles sont également réalisés de manière régulière afin de s'assurer de l'exactitude de l'enregistrement et de l'affectation des transactions. Le groupe HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat

de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier du Groupe HSBC. Ce certificat qui atteste de la justification de l'ensemble des comptes du groupe HSBC France représente la synthèse des certificats de réconciliation comptable transmis par les différents départements comptables de HSBC France ou de ses filiales. Ce reporting mensuel relatif au niveau de justification des comptes est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale a été assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation et qui signe le certificat comptable correspondant. Le responsable de la filiale et le responsable comptable en assument la responsabilité. Les anomalies mises en évidence par le certificat permettent de mener des actions correctives auprès des entités concernées, avec mise en place d'un plan d'action.

En outre, la DCGC reçoit les rapports de GAF, ce qui lui permet de suivre les recommandations préconisées dans le domaine comptable.

Les déclarations aux autorités de tutelle, qui contiennent les informations comptables, sont directement préparées par les directions opérationnelles. Le directeur comptable ou financier examine et valide ces informations comptables avant de les soumettre à la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité de HSBC France. Son contrôle est formalisé trimestriellement par la signature des états financiers qu'il envoie à la DCGC. Ce contrôle est un des contrôles permanents définis pour la filière comptable dans le cadre de la mise en conformité de HSBC France avec les nouvelles exigences du CRBF 97-02 modifié. Les rapports financiers sont soumis au Directeur Financier et au Comité Exécutif du groupe HSBC France, puis avant publication des comptes, envoyés au Département Financier du Groupe HSBC pour présentation au Group Management Board et au Comité exécutif de HSBC Bank plc.

Dans l'organisation du groupe HSBC France, le contrôle de gestion est décentralisé au sein des unités opérationnelles et des filiales. Celles-ci fournissent mensuellement des reportings à leur propre Direction, ainsi qu'à la Direction de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion.

Une réunion présidée par le Directeur Financier est organisée mensuellement. Chaque grand métier est représenté pour examiner ses résultats, et notamment les écarts par rapport au budget. Le Directeur Financier présente mensuellement les résultats au Comité Exécutif, et rend compte au Conseil d'Administration à chacune de ses réunions.

La DCGC a lancé en septembre 2005 un projet de système d'informations de gestion (MIS "Manage-

ment Information System”), organisé autour de l’entrepôt de données du groupe (Datawarehouse Financier). L’objectif de ce projet est d’assurer l’homogénéité des informations financières et comptables et la production de l’ensemble de ces reportings de gestion à partir de 2007.

Afin de se conformer à la loi américaine Sarbanes-Oxley au 31 décembre 2006 (cf. ci-dessus partie sur les procédures de contrôle interne), la Direction de HSBC France doit évaluer de manière approfondie le contrôle interne conduisant à l’établissement des états financiers. Suite à une annonce de la Securities Exchange Commission du 16 mai 2005, le Groupe HSBC a modifié son approche pour mener à bien ce projet et a retenu une approche par les risques. Cette approche s’appuie sur l’existence, dans le Groupe HSBC, d’un cadre fort de procédures de contrôle permettant ainsi de limiter le projet à certains travaux complémentaires, tels la documentation et le test des contrôles clés du dispositif au niveau des entités légales, des fonctions significatives ainsi que de certains processus. Les défaillances identifiées dans ce cadre au titre de la conception du contrôle ou de sa mise en œuvre effective devront alors donner lieu à des actions correctives dans les meilleurs délais.

Une équipe projet a été mise en place pour mener à bien l’ensemble de ces travaux. Elle décline et applique localement les directives du Groupe HSBC, assumant la responsabilité de la mise en œuvre du projet dans le groupe HSBC France.

Dès 2006, un certificat sera envoyé semestriellement à HSBC Bank plc par le Directeur Général et le Directeur Financier de HSBC France attestant de l’efficacité du dispositif de contrôle interne financier, en précisant, le cas échéant, les défaillances en cours de correction. Ce projet, qui a pour objectif de fiabiliser les éléments financiers, aura pour conséquence une formalisation accrue de la documentation des contrôles manuels et informatiques pour

les processus les plus sensibles dans la production des états financiers, ainsi qu’un examen plus systématique de ces contrôles.

L’audit interne participe au projet dans le cadre de revues qualité et de tests indépendants. Les Commissaires aux comptes effectueront une revue des différents travaux pour le compte de KPMG Londres, auditeurs du Groupe HSBC qui devront eux-mêmes donner leur opinion sur le rapport SOX 404 qui sera établi fin 2006 par la direction de HSBC Holdings.

L’ensemble des procédures évoquées dans le présent rapport constitue le fondement du dispositif de contrôle interne de HSBC France. Le pilotage de celui-ci est assuré par la Direction Générale qui s’appuie sur les différents acteurs du contrôle interne, notamment pour en assurer la cohérence.

Indépendamment de la mise à jour régulière et de l’amélioration continue des procédures, le dispositif de contrôle interne a été reconsidéré de manière substantielle en 2005 en raison des travaux de mise en conformité avec les réglementations Bâle II et Sarbanes-Oxley ainsi que ceux liés à la mise en place du dispositif résultant du nouveau règlement CRBF 97-02 de la Commission Bancaire. A cet égard, les efforts entrepris en terme de formalisation des processus métiers, d’identification et de test des contrôles associés vont se poursuivre et s’intensifier en 2006. Les capacités ainsi développées par HSBC France pour évaluer l’efficacité de son dispositif de contrôle interne devraient alors largement contribuer à se rapprocher de l’objectif d’évaluation du contrôle interne fixé en 2004 par l’Autorité des Marchés Financiers.

Charles-Henri Filippi
Président

Paris, le 24 février 2006

Politique de responsabilité sociale de l'entreprise

La RSE, une stratégie d'entreprise reconnue par nos parties prenantes

“Pour une entreprise comme HSBC, qui a célébré en 2005 ses 140 ans d'aspiration aux plus hauts standards de conduite, la responsabilité sociale de l'entreprise a été un élément vital de sa réussite” écrit Sir John Bond, alors Président du Groupe HSBC Holdings plc, dans son introduction au rapport HSBC RSE 2004, soulignant ainsi l'intégration de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) dans la stratégie du Groupe. Cette politique et ses applications ont été largement reconnues à l'extérieur. Pour exemple, le Groupe a été classé 4^e en 2005 par Accountability sur la base du “Global 100” de Fortune, qui liste les entreprises multinationales les plus performantes en termes de développement durable.

Depuis sa création en 2003, le Comité de responsabilité sociale de l'entreprise (Corporate Social Responsibility Committee) présidé par Lord Butler, a supervisé les politiques de développement durable et RSE du Groupe. Il conseille également le Conseil d'Administration, les comités du Conseil d'Administration, et le management exécutif. Le groupe directeur RSE – CSR Executive Steering Group – supervise la mise en place des politiques RSE, leur évaluation et les actions de communication, dont la conformité avec les engagements institutionnels pris par le Groupe, tel que le Pacte Mondial, les Principes de Sullivan, ou l'adoption des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Le groupe directeur RSE est composé de cadres du siège social issus de domaines d'activité qui influencent la performance globale du Groupe en matière de RSE.

En France, un comité similaire, présidé par Gilles Denoyel, Directeur Général délégué, assure le relais de la stratégie du Groupe et la coordination des actions locales, en se réunissant trimestriellement. L'action RSE est par ailleurs l'une des 22 actions prioritaires du plan stratégique “Efficacité pour la Croissance”, ce qui lui confère un niveau de priorité déterminant pour le bon suivi des indicateurs associés à chaque projet RSE de chacune des Directions représentées au comité.

Pour rendre compte de son action, et de l'intégration de celle-ci dans la Stratégie du Groupe, HSBC en France publie chaque année un rapport RSE¹. En 2005, ce document reflétait concrètement la politique RSE pour l'année 2004, en associant dans un même document la traduction du rapport RSE Groupe à celui dédié à la description des actions menées en France dans ce domaine.

La maîtrise du risque de réputation, socle de l'intégration de la RSE dans nos métiers

Membre du Climate Group, HSBC s'engage dans la lutte contre les effets du changement climatique en intégrant des critères de maîtrise du risque environnemental dans sa politique de crédit.

Ainsi, il a adopté depuis 2003 les Principes Equateur pour le métier de financement de projet, premier pas vers l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans le financement de projet de plus de 50 millions USD. Afin de compléter ce dispositif de maîtrise des risques environnementaux, le Groupe a choisi de développer en interne des guides sectoriels. Le premier, publié en 2004, concernait l'industrie de la forêt et produits dérivés de la forêt, le second l'eau, le troisième l'industrie chimique. Ces guides sont intégrés aux procédures standards qui régissent notre politique de financement. Chaque collaborateur en charge de ces procédures reçoit une formation sur ce sujet et sur ces guides.

Par ailleurs, la politique de conformité du Groupe fait obligation à toutes nos implantations et à l'ensemble de nos collaborateurs de respecter l'esprit et la lettre de toutes les lois, règles, réglementations et normes de conduites applicables. Il est notamment membre fondateur du Groupe de Wolfsberg et applique les directives mondiales établies avec les autres membres pour lutter contre le blanchiment d'argent. Elle a également pour but de garantir que les activités de la banque sont exercées avec intégrité et professionnalisme.

Les 80 personnes qui composent le réseau de responsables Conformité du Groupe en France s'assurent de la réalité de cet engagement auprès de la direction de la conformité et auprès de la direction du métier auquel chacun d'eux est rattaché.

Enfin, notre gouvernement d'entreprise garantit la transparence de nos choix. Ainsi, le Groupe en France applique depuis 1995 les règles de gouvernement d'entreprise telles que recommandées en France. Son intégration au Groupe HSBC en 2000 n'a pas apporté de modification à l'application de ces règles et HSBC France a continué d'adopter les nouvelles règles et recommandations en matière de gouvernement d'entreprise afin de se conformer à l'évolution de la réglementation et aux exigences du Groupe. Entreprise non cotée depuis 2000, elle maintient le même degré d'exigence dans sa gouvernance d'entreprise.

¹ Les rapports sont disponibles sur simple demande à la Direction de la communication de HSBC en France.

HSBC, première banque mondiale à atteindre un bilan carbone neutre

HSBC est la première grande banque mondiale à atteindre la neutralité carbone. Cet objectif annoncé en décembre 2004 par Sir John Bond a été accompli en octobre 2005 : le Groupe HSBC a totalement compensé ses émissions de dioxyde de carbone.

La réalisation de cet objectif de neutralité environnementale a été permise par la compilation des reportings environnementaux précis et uniformisés effectués par chacune des régions où le Groupe est implanté. Fort du résultat obtenu, chaque pays a d'abord mené des actions de réduction de sa consommation d'énergie. En France, une personne est dédiée à temps plein à notre bilan carbone national, estimé pour 2005 à 17 170 tonnes de CO₂ émises. Le Groupe a ensuite procédé à l'achat d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables pour réduire son bilan et, pour le solde, a acquis des crédits d'émissions de CO₂ auprès de quatre projets. L'engagement du Groupe vis-à-vis du changement climatique et sa politique de neutralité carbone ont permis au Groupe d'être classé parmi les 60 entreprises les plus actives dans la lutte contre le réchauffement climatique par le "Carbon Disclosure Project". Par ailleurs, ils lui permettent de mieux comprendre comment aider ses clients à réduire leurs émissions de CO₂.

L'ISR, une démarche rigoureuse développée en France, socle solide d'une activité à fort potentiel

L'année 2005 a été marquée par de nombreuses avancées qui témoignent des engagements et des résultats de HSBC Investments (France). L'équipe d'analystes spécialisés dans le domaine de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) a été renforcée, la politique de vote formalisée. HSBC Investments a mis en ligne, au sein de son site Internet, un site spécifique à l'ISR, accessible à tous, qui décrit son approche, sa philosophie, ses engagements et son offre de produits et services. HSBC Investments a été la première société de gestion française à adhérer au code de transparence Eurosif (European Social Investment Forum) pour le fonds HSBC Valeurs Responsables. L'objectif de ce code de transparence est de donner aux investisseurs une information précise sur les fonds ISR, élément essentiel dans un univers souvent difficile à appréhender pour les clients.

La gamme de HSBC Investments s'est élargie par la création d'un compartiment ISR en actions européennes au sein de la Sicav mondiale, HSBC GIF, lancée en collaboration avec LEAD, une organisation internationale à but non lucratif impliquée à l'échelle de la planète dans la formation et la sensibilisation aux

problématiques environnementales. L'originalité de ce fonds tient à :

- son univers d'investissement constitué des 60 valeurs, sur les 600 environ que compte l'indice MSCI Europe, que la Société de gestion juge, à l'issue de son processus de sélection ISR, leaders dans leur secteur en terme de pratiques socialement responsables ;
- le reversement à LEAD d'une partie des frais de gestion dans le but de soutenir son action.

Dans ce contexte, les capitaux ISR sous gestion de HSBC Investments France ont atteint 511 millions EUR à fin 2005 en progression de 33 % sur l'année.

Enfin, HSBC Investments a poursuivi et renforcé son action au sein des instances de réflexions internationales et nationales. Outre sa participation aux travaux de l'Asset Management Working Group de l'UNEP-FI, HSBC Investments a accueilli le 1^{er} février 2005 une soixantaine de participants venant du monde entier à l'invitation de l'ONU et du CERES sur le thème du risque climatique.

En octobre, HSBC Investments a également participé activement à la conférence organisée par l'UNEP-FI Global Round table au siège de l'ONU. HSBC a co-présenté une étude sur la matérialité des critères extra-financiers dans le secteur bancaire.

A noter enfin que depuis le second semestre 2005, la France connaît un fort développement des appels d'offres ISR sur toutes les classes d'actifs. Ceci témoigne de l'intérêt grandissant des plus grandes institutions et de la société sur ce thème. Les investissements qui ont été effectués par HSBC Investments depuis plus de trois ans permettent d'être confiant dans sa capacité à répondre à ces nouvelles attentes.

La diversité, priorité sociale interne

Les 284 000 collaborateurs qui constituent le Groupe HSBC travaillent dans 76 pays et territoires, en Europe, dans la région Asie Pacifique, en Amérique du Nord et du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique. Cette diversité est un atout, une source de dynamisme pour l'entreprise qui lui permet d'anticiper les évolutions sociales du monde. Pour la promouvoir, chaque pays identifie des actions visant à éviter les discriminations, et ce, en phase avec ses spécificités culturelles et législatives.

En France, le groupe a défini et met en œuvre une politique globale de diversité sous tous ses aspects : origine sociale et ethnique, égalité professionnelle, handicap et âge.

Politique de responsabilité sociale de l'entreprise (suite)

- Signataire de la Charte de la diversité, le groupe s'engage à lutter contre les discriminations notamment culturelles et ethniques.

HSBC France a signé la Charte de la Diversité, proposée par l'Institut Montaigne. Cette Charte engage le groupe avec 40 autres grandes entreprises françaises à combattre toutes les formes de discrimination et notamment les discriminations culturelles et ethniques.

Ainsi, HSBC France s'est engagé auprès de l'association "Des entreprises aux couleurs de la France" à étudier chacune des candidatures transmises et à prendre en considération les potentialités des candidats issus des milieux défavorisés. De plus, HSBC France intègre progressivement des modules traitant de la diversité et de la RSE dans ses formations destinées aux managers et aux spécialistes en Ressources Humaines. Enfin, le groupe vient de signer un partenariat avec L'Institut d'Etudes Politiques de Paris pour parrainer de jeunes bacheliers issus de lycées de zones défavorisées. Bourses d'études, accompagnement du projet professionnel, ces initiatives ont pour objectif de favoriser l'accès à l'éducation et à l'entreprise de jeunes talents et d'impliquer des managers du groupe dans une action concrète en lien avec notre politique de diversité.

- L'égalité professionnelle, toujours prioritaire

En 2003, un accord égalité hommes/femmes a été signé en vue de continuer à améliorer l'égalité professionnelle dans le groupe en France.

HSBC France a également développé des mesures spécifiques pour permettre aux femmes de concilier objectifs professionnels et vie familiale.

- L'intégration et le développement de l'emploi des handicapés.

Un accord sur l'emploi des handicapés signé en 2004 par la direction du CCF et les partenaires sociaux, a pour objectif d'améliorer et de développer l'emploi des handicapés. HSBC France se donne jusqu'à la fin de l'année 2006 pour augmenter de 9 % ses effectifs de salariés handicapés, par rapport au nombre de postes occupés en 2002, au sein de la banque.

Une politique dans le domaine de l'éducation qui commence à être développée en France

L'éducation est une des clés d'accès à la réussite. Le but des initiatives de HSBC en matière d'éducation, est d'y donner accès, particulièrement pour les enfants des

zones défavorisées. HSBC aide les collectivités dans lesquelles le Groupe est implanté, notamment à travers les Fondations HSBC pour l'éducation.

Afin de donner une réalité, en France, à l'engagement du groupe pour soutenir l'Education, HSBC France a annoncé, en fin d'année 2005, la création de la Fondation HSBC pour l'Education, sous l'égide de la Fondation de France. Le partenariat avec L'Institut d'Etudes Politique de Paris est le premier projet soutenu par cette fondation, l'objet étant de favoriser l'accès à l'éducation pour les jeunes issus de milieux défavorisés.

Par ailleurs, partout dans le monde, HSBC s'est associé à l'organisation SIFE (Students in Free Entreprise) qui organise tous les ans des compétitions dans les écoles et universités de plus de 40 pays, les lauréats nationaux participant ensuite à une compétition mondiale. Les équipes de Grande clientèle du Groupe HSBC dans le monde sont partenaires de SIFE depuis mars 2005. L'équipe en France a participé au jury de la Compétition Nationale encourageant par ce biais les étudiants de grandes écoles françaises à créer et développer des projets d'entreprise.

Annexe Loi NRE – Partie environnementale

Informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement conformément à l'article 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Consommation d'eau

270 586 m³ d'eau pour 12 848 salariés en équivalent temps plein du groupe HSBC en France ont été consommés en 2005, soit 21 m³/personne. Cette consommation reste à peu près identique à l'année précédente mais le groupe HSBC en France s'est engagé à diminuer sa consommation d'eau de 9 % d'ici à fin 2007.

Pour parvenir à ce résultat, le groupe entend poursuivre sa campagne de sensibilisation auprès de ses collaborateurs en l'élargissant à la réduction de la consommation d'eau et au bénéfice du remplacement des climatiseurs à eau perdue.

Par ailleurs, le groupe a initié une action d'équipement de sanitaire pour réduction des débits d'eau.

	2005	2004	2003
Eau			
en milliers de m ³	270	258	226
Eau consommée			
par personne (m ³)	21	20,3	21

Consommation de matières premières

Consommation de papier

HSBC en France a utilisé 2 305 tonnes de papier, ce qui représente une augmentation de plus de 15 %. Celle-ci s'explique par une communication et une activité accrues liés à la mise en place du plan stratégique et au changement de marque.

Des mesures sont prises actuellement pour réduire l'utilisation du papier : mise en format électronique de toutes les circulaires internes, suppression progressive des imprimantes individuelles, installation d'un logiciel de saisie des congés par intranet et messages d'incitation à diminuer les impressions auprès des salariés.

	2005	2004	2003
Achat de papier (tonnes) . . .	2 305	1 993	1 956

Consommation d'énergie

Consommation d'électricité

74 009 MWh, soit une consommation moyenne de 5,7 MWh par Equivalent Temps Plein (ETP).

Consommation de gaz

16 604 MWh, soit une consommation moyenne de 1,3 MWh par ETP.

Consommation de fuel

6 549 MWh, soit une consommation moyenne de 0,5 MWh par ETP.

	2005	2004	2003
Consommation d'énergie (GWh)	111	109	91

L'augmentation de la consommation d'énergie s'explique par une montée en puissance de l'activité et des besoins en équipements informatiques au cours de l'année 2005. HSBC France s'est cependant engagé à la réduire de 2 % à la fin 2007.

A cette fin, des pré-diagnostic énergétiques sur les sites centraux, réalisés par une société agréée par l'ADEME, ont débuté au cours du dernier trimestre 2005 et vont se poursuivre en 2006. Leur objectif est de faire le bilan des consommations et de préconiser les points d'amélioration. A l'issue de cette étude, un plan d'action sera défini par la Direction de l'Immobilier d'Exploitation.

Rejets dans l'air, l'eau et le sol

HSBC en France établit une estimation de ses émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans le cadre du reporting environnemental réalisé par le Groupe HSBC dans le monde. En 2005, le total des émissions du groupe en France s'élève à 17 170 tonnes. Ce chiffre comprend les activités commerciales et les déplacements professionnels.

Des campagnes d'information ont été menées auprès des salariés pour les inciter à utiliser les transports en commun et à préférer le train à l'avion quand les temps

de trajets sont sensiblement identiques. HSBC en France s'est fixé comme objectif de diminuer ses émissions de dioxyde de carbone de 1 % à la fin de l'année 2007.

Nuisances sonores ou olfactives

Non significatives dans l'activité exercée.

Les déchets

La production de déchets en 2005 s'élève à 4 403 tonnes soit 342 kg par Equivalent Temps Plein (ETP). 1 412 tonnes sont recyclées. HSBC en France s'est engagé à réduire sa production de déchets de 4 % d'ici à la fin 2007 par un meilleur recyclage et pour le papier, par une diminution du nombre d'impression.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologiques, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

Dans le cadre de son activité, HSBC en France, à l'instar du Groupe HSBC dans le monde, a intégré les Principes Equateur et par là même des critères sociaux et environnementaux dans le processus d'évaluation des dossiers de financement. Il a également adopté les lignes directrices du Groupe pour le financement de projets des secteurs suivants : forêts et produits dérivés de la forêt, industrie chimique, eau douce.

De nouveaux guides sectoriels seront mis en place en 2006. En 2005, HSBC en France a refusé de financer deux dossiers qui ne présentaient pas de garantie pour la préservation de l'environnement.

La Direction des Achats de HSBC en France propose depuis 2005 des articles de bureau recyclés, comme les cartouches d'encre pour les imprimantes de bureau et s'assure de leur récupération par le distributeur de fournitures de bureau.

En terme d'impression, HSBC France a initié l'utilisation du papier certifié par le Forest Stewardship Council (FSC), organisme qui labellise la gestion durable des forêts, pour ses brochures institutionnelles, à commencer par le rapport annuel 2004.

Enfin, la Direction des Achats envisage le remplacement progressif des véhicules par de nouveaux modèles électriques ou hybrides, et a passé commande de deux véhicules hybrides.

Les mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière

HSBC en France, sous l'impulsion de sa maison mère, s'est doté depuis 2001 d'une Direction de la Conformité et de la Déontologie pour disposer d'un système de contrôle cohérent et performant.

Politique de responsabilité sociale de l'entreprise (suite)

Cette direction s'assure que les activités du groupe sont exercées avec intégrité et professionnalisme tout en respectant les lois, les règlements et les normes de bonnes pratiques commerciales en vigueur en France. Elle contrôle la bonne application du devoir de conseil et touche à des domaines majeurs comme la lutte contre le blanchiment de l'argent sale et le financement de réseaux terroristes.

Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés

HSBC en France dispose d'un comité RSE depuis 2003. Il est présidé par le Directeur Général Délégué et composé de 20 dirigeants et représentants des principaux départements fonctionnels et opérationnels du groupe HSBC en France : crédit, gestion d'actifs, ressources humaines, conformité, achat, immobilier d'exploitation, marketing. Il est coordonné par un délégué rattaché à la Direction Générale et à la Direction de la Communication. Le comité se réunit trimestriellement pour faire le point sur les actions menées, sur les enjeux du moment, sur l'évolution de la politique du Groupe HSBC et sur les mesures à prendre localement.

La fonction de Responsable Environnement a été créée au sein de la Direction de l'Immobilier d'Exploitation à compter du 1^{er} janvier 2005. Ses missions essentielles consistent en l'élaboration du reporting, la définition des standards environnementaux et l'accompagnement de leur mise en œuvre par les équipes en charge de l'immobilier d'exploitation.

En matière d'information, HSBC en France a développé un site dédié à la RSE sur son intranet groupe. Il propose des actualités régulières sur la RSE, des informations sur les valeurs et les actions du Groupe HSBC dans ce domaine et les réalisations au niveau des différents métiers. Le journal interne "Ressources" dédie une rubrique à la RSE. En 2005, lors de la semaine du Développement Durable, une campagne de sensibilisation sur les économies d'énergie a été organisée. Chaque salarié de HSBC en France a reçu des stickers à coller au-dessus des interrupteurs (ordinateurs, écrans, imprimantes, bureau, salles de réunion...) avec la mention "Je sors, j'éteins !".

Un concours "Trophées RSE" a par ailleurs été initiée en 2005, pour récompense en 2006. Il permettra d'identifier les meilleures initiatives prises par des équipes de salariés dans le domaine de la RSE.

Enfin, le Groupe HSBC a conclu un programme de mécénat dédié à l'Environnement, sur cinq ans, dont l'un des volets est mené en partenariat avec l'association Earthwatch. Chaque année, plusieurs collaborateurs de HSBC en France participent pendant une quinzaine de jours à des expéditions scientifiques qui visent à préserver l'environnement et des espèces animales ou végétales menacées. Le temps nécessaire à ces missions est pris sur le temps de travail.

Les facteurs de risques et leur contrôle au sein du groupe HSBC France

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques. Les risques les plus importants liés aux instruments financiers sont le risque de crédit (qui recouvre les risques pays et les risques frontaliers), le risque de liquidité et les risques de marché. Les risques de marché recouvrent les risques de change, de taux d'intérêt et de bourse.

La gestion de tout risque significatif pour le groupe HSBC France est présentée ci-après.

Gestion des risques de crédit

Activité déployée et risques identifiés

La maîtrise des risques de crédit au sein du groupe HSBC France est organisée autour de la Direction des Risques de Crédit et Opérationnels (DRCO). Celle-ci, indépendante des directions opérationnelles présentatrices des demandes de crédit, est directement rattachée à la Direction Générale.

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail. Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle et de suivi de ces risques.

La DRCO s'assure que l'octroi de crédit intervient dans le cadre de processus de sélection et de mesure des risques déterminés, que par la suite la contrepartie respecte les limites fixées et qu'enfin, si la contrepartie devient défaillante, elle est identifiée et traitée en conséquence. Elle s'attache à surveiller la concentration de ses risques que ce soit sur une contrepartie, un groupe, ou bien sectoriel.

Afin d'évaluer les risques de crédit et notamment d'apprécier les contreparties, un système de notation a été mis en place conformément à la réglementation de Bâle II.

Evaluation du risque de contrepartie

HSBC France applique le système de notation mondial du Groupe HSBC élaboré par HSBC Holdings plc qui est responsable de la formulation des politiques de crédit de niveau supérieur. L'échelle de notation des risques mise en place par HSBC comporte un minimum de sept notes, tenant compte du risque de défaillance et de la présence de garanties ou de tous autres facteurs de réduction du risque de crédit. Les trois premières notes correspondent à des niveaux de risques satisfaisants.

Les notes 4 et 5 exigent une attention particulière et les notes 6 et 7 sont réservées aux créances douteuses ou litigieuses.

Une échelle de notation des risques utilisée pour les établissements de crédit et les autres clients se fondant sur les probabilités de défaillance et des estimations de pertes et recouvrant jusqu'à 22 catégories est progressivement mise en place à l'échelle du Groupe. Cette nouvelle approche va progressivement permettre d'affiner l'analyse des risques et des tendances. La méthodologie de notation intègre un large éventail de données analytiques financières ainsi que des outils basés sur les données de marché qui constituent l'essentiel des facteurs entrant dans l'évaluation du risque de contrepartie. Malgré l'utilisation croissante de processus automatisés de notation des risques, les responsables ultimes des autorisations de prêts sont chargés en dernier ressort de définir la notation appropriée à chaque cas spécifique. Les notations de risques sont réévaluées fréquemment et les modifications éventuelles sont immédiatement appliquées.

La DRCO est dotée d'une équipe de maîtrise d'ouvrage chargée des systèmes d'information crédit qui participe à la mise en œuvre de la réforme Bâle II. Pour mettre en œuvre cette réforme, HSBC France a organisé un "Programme Bâle II". Celui-ci organise les travaux des équipes de maîtrise d'ouvrage (la DRCO) et des équipes de maîtrise d'œuvre (la Direction des Systèmes d'Information). Le "Programme Bâle II", qui coordonne de nombreux sous-projets, est structuré de façon classique en matière de conduite de projet, avec notamment un Comité de Suivi Opérationnel, animé par la Direction Générale, et des Comités de Projet. Il s'est doté des outils nécessaires au suivi de l'avancement des travaux.

Procédures en place pour assurer le suivi et la mesure de ces différents types de risques

Le Président a délégué ses pouvoirs de crédit au Directeur de la DRCO.

Ceux-ci sont de 50 millions USD pour les nouveaux dossiers et 100 millions USD pour les renouvellements. Au-delà, la DRCO transmet le dossier à HSBC Holdings plc pour confirmation de son accord.

La DRCO assure sa mission à différents niveaux : décisions de crédit, surveillance des risques, développement de systèmes d'information crédit.

Le processus de décision de crédit est organisé à partir d'un système de délégations de pouvoirs de crédit. Les limites sont notifiées par écrit et sont allouées nominativement. Elles sont désormais fonction de la note Bâle II de la contrepartie.

Les facteurs de risques et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Les entités opérationnelles du groupe HSBC France (succursales de HSBC France, filiales...) ont des niveaux de pouvoirs de crédit limités au-delà desquels elles doivent présenter leur dossiers à la DRCO pour accord.

Au-delà des décisions d'octroi de crédit, la DRCO procède à la surveillance des risques et au contrôle des autorisations accordées.

Afin de maîtriser le risque de contrepartie, HSBC France met en place des outils permettant :

- d'avoir une vision globale des risques sur une même contrepartie ou un groupe de contreparties (surveillance de la concentration de ses grands risques) ;
- d'analyser les concentrations sectorielles ;
- de veiller à la qualité de ses engagements par portefeuille et de repérer les risques dont le profil se dégrade.

Les principaux chiffres clés de la maîtrise du risque crédit sont présentés à un comité spécifique bi-mensuel, l'ALCO Crédit. Son rôle est de définir la politique de crédit du Groupe HSBC et d'être informé des décisions de crédits les plus importants de la période écoulée ainsi que des principaux engagements existants et de l'évolution de leur profil de risque.

Les limites de risque de crédit concernant les contreparties issues des secteurs financier et gouvernementaux sont gérées par le Groupe HSBC au niveau central afin d'optimiser l'utilisation des ressources de crédit et d'éviter une concentration excessive des risques. Le risque frontalier est maîtrisé grâce à l'imposition de limites par pays, qui sont définies en fonction de facteurs économiques et politiques et de la connaissance des entreprises locales, et de plafonds spécifiques variant selon les échéances et les catégories d'entreprises. Les transactions avec des contreparties de pays à haut risque sont étudiées au cas par cas.

Dans le cadre global de la politique du Groupe HSBC, la banque a mis en place un processus de gestion des risques recouvrant les autorisations de crédits, le contrôle des expositions (y compris les expositions aux emprunteurs en difficulté financière). La direction locale est responsable de la qualité de ses portefeuilles de crédits. Elle suit un processus de crédit impliquant des délégations de pouvoirs d'autorisation et de procédures de crédit, qui visent à garantir et préserver la qualité des actifs. Des examens périodiques permettent de mesurer et d'évaluer la concentration des risques, y compris ceux relatifs à des secteurs et produits particuliers.

Les créances douteuses font l'objet d'un traitement spécifique. Des unités spécialisées sont mobilisées le cas échéant afin de maximiser le recouvrement des encours douteux grâce à une gestion et des contrôles intensifs.

Exposition maximale au risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit hors garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Plafond d'exposition</i>
Comptes	
d'encaissements	2 110
Actifs de transaction	37 920
– bons du Trésor et assimilés	27 031
– obligations et autres titres à revenu fixe	4 914
– prêts et créances	5 975
Produits dérivés	18 030
Prêts et créances sur les établissements	
de crédit	16 557
Prêts et créances sur la clientèle	37 226
Investissements financiers	3 223
– bons du Trésor et assimilés	2 957
– obligations et autres titres à revenu fixe	266
Autres actifs	
– cautions, avals et garanties	19
– autres	2 778
Hors-bilan	
– garanties financières et autres garanties	
liées aux crédits	7 637
– engagements de prêts et autres	
engagements liés aux crédits	14 762
Total	140 262

Garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

Prêts et créances

Les entités du groupe sont tenues de mettre en œuvre les principes directeurs concernant l'acceptation de catégories spécifiques de garanties reçues ou d'autres facteurs de réduction du risque de crédit et de définir des paramètres d'évaluation. Ces paramètres doivent être conservateurs ; ils doivent être réexaminés régulièrement et ils doivent s'appuyer sur des faits empiriques. Les structures des garanties et les arrangements juridiques sont soumis à des examens périodiques pour déterminer s'ils continuent de remplir l'objectif visé et demeurent conformes aux pratiques du marché local. Les garanties reçues sont un facteur important de réduction du risque de crédit. Néanmoins, le Groupe a pour politique de s'assurer que les clients ont les moyens de rembourser leurs prêts plutôt que de s'appuyer sur les garanties. Dans certains cas, les prêts peuvent être émis sans garantie, en fonction du statut du client et du type de produit. Les principales garanties reçues sont les suivantes :

- les hypothèques sur les résidences, s'agissant de prêts aux particuliers ;
- les gages sur les biens financés, s'agissant de prêts au secteur commercial et industriel ;
- les gages sur les biens financés, s'agissant de financements du secteur de promotion immobilière ;
- les nantissements sur les instruments financiers tels que les obligations ou les actions qui serviront aux transactions, s'agissant de transactions financières.

Autres valeurs

Les autres sûretés garantissant des actifs financiers autres que des créances sont déterminées en fonction de la structure de l'instrument. En règle générale, aucune sûreté n'est constituée sur les dettes représentées par un titre, bons du Trésor et assimilés, à l'exception des titres adossés à des actifs, qui sont garantis par des portefeuilles d'actifs financiers.

Qualité du crédit

Prêts et créances

	Au 31 décembre 2005	
(en millions d'euros)	Créances sur la clientèle	Créances sur les Ets de crédit
Créances brutes		
- saines	36 824	16 556
- douteuses	1 323	3
	38 147	16 559

Ventilation par notation des créances non douteuses au 31 décembre 2005

	Au 31 décembre 2005	
(en millions d'euros)	Créances sur la clientèle	Créances sur les Ets de crédit
1 - risque faible	213	6 227
2 - risque satisfaisant	567	5 304
3 - risque acceptable	35 432	4 936
4 - sous surveillance	97	89
5 - préoccupantes	515	-
	36 824	16 556

Les notations 1 et 2 correspondent à des prêts aux contreparties dont la situation financière, les facteurs de risque et la capacité de remboursement sont bons ou excellents, à des prêts hypothécaires pour financer l'achat de résidences dont la valeur couvre largement ou très largement le financement et à d'autres comptes des particuliers qui ne sont pas douteux et sont conformes aux limites fixées pour le produit.

La notation 3 correspond à un risque acceptable et recouvre les prêts aux contreparties qui nécessitent un suivi plus strict, les prêts hypothécaires dont le montant représente une portion plus importante de la valeur du bien que dans le cas de notations 1 et 2.

Les notations 4 et 5 correspondent à des prêts aux contreparties qui nécessitent à des degrés divers des contrôles renforcés et à toutes les créances sur les particuliers impayées de 30 à 90 jours.

Les notations 6 et 7 correspondent aux créances douteuses et recouvrent tous les comptes de particuliers comportant des impayés depuis plus de 90 jours et 180 jours pour l'immobilier.

Autres titres

Obligations et effets publics

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des portefeuilles d'obligations et effets publics par notation d'agence au 31 décembre 2005, sur la base de la matrice de notation de Standard and Poor's (ci-après "S&P") ou de matrices équivalentes :

	Au 31 décembre 2005		
(en millions d'euros)	Bons du Trésor	Dettes représentées par un titre Obligations	Total
AAA	21 159	3 135	24 294
AA - à AA +	8 262	1 394	9 656
A - à A +	485	70	555
Non notés	82	581	663
Total	29 988	5 180	35 168
Dont émis par :			
- Etats	29 988	-	29 988
- entreprises	-	3 090	3 090
- autres	-	2 090	2 090
Total	29 988	5 180	35 168
Dont :			
- titres de placement disponible à la vente	2 957	266	3 223
- titres de négociation transaction	27 031	4 914	31 945
Total	29 988	5 180	35 168

En cas de notations différentes entre les principales agences de notations, la notation la plus défavorable est prise en compte.

Compensation des actifs et des passifs

Compte tenu des règles de netting imposées par l'IAS 32 sur les actifs et passifs financiers du Groupe, la juste valeur des dérivés n'a pas été compensée à hauteur de 11 milliards EUR.

	Au 31 décembre 2005		
(en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Montants pouvant juridiquement être compensés ¹	Risque de crédit net total
Produits dérivés	18 030	(11 047)	6 983

¹ Par des passifs financiers envers les mêmes contreparties.

Evaluation des dépréciations

HSBC France a pour politique de constituer sans délai des provisions pour créances douteuses au niveau de chaque entité conformément aux principes directeurs définis par le Groupe.

Le processus de notation des lignes de crédit consenties par les membres du Groupe vise à mettre en évidence les expositions qui exigent un surcroît d'attention de la part de la direction en raison d'une probabilité plus élevée de défaillance et de perte éventuelle. La Direction concentre son attention en particulier sur les lignes de crédit consenties à des emprunteurs qui présentent une notation inférieure à un

Les facteurs de risques et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

niveau satisfaisant et sur les segments de portefeuille les moins bien notés. Les modifications de notations, le cas échéant, sont mises en œuvre dans les meilleurs délais. La Direction évalue en outre périodiquement l'adéquation du niveau des provisions pour créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de prêts, à une comparaison entre les statistiques de performance et de défaut de paiement et les tendances, et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique courante.

La politique du Groupe exige que le niveau des provisions pour créances qui dépassent certains seuils soit examiné au moins tous les semestres et plus souvent lorsque les circonstances individuelles l'exigent. Cet examen implique une analyse des garanties reçues (avec reconfirmation de leur caractère juridiquement exécutoire) et une estimation des flux de trésorerie réels et attendus. Des équipes, spécialisées et expérimentées en matière de défaillances et sectorisées par marché spécifique, traitent les engagements des entreprises présentant des encours importants.

Grâce à ce savoir-faire, le Groupe est en mesure d'évaluer plus précisément les pertes probables sur les encours individuels importants. Le Groupe procède à des reprises de provisions pour créances douteuses évaluées individuellement lorsqu'il dispose d'éléments qui l'incitent raisonnablement à réduire le montant des pertes attendues.

Le cas échéant, les provisions pour dépréciation prennent en compte l'exposition à des pays dont la direction estime qu'ils sont vulnérables. Cette estimation comporte une analyse des facteurs économiques et politiques du moment. Les facteurs économiques concernent notamment le niveau de la dette extérieure, les charges de la dette et l'accès aux sources de financement externes pour couvrir les besoins de financements du pays débiteur. Les facteurs politiques pris en compte incluent la stabilité du pays et de son gouvernement, les menaces à la sécurité et la qualité et l'indépendance du système juridique.

Créances douteuses

Les encours sont considérés comme douteux dès lors qu'il existe des critères objectifs démontrant le risque avéré. Ces critères objectifs recouvrent des données observables telles qu'un retard de paiement de principal ou d'intérêts en vertu d'une obligation contractuelle depuis 90 jours et 180 jours pour l'immobilier.

Pertes

Les prêts (et les provisions pour dépréciation correspondantes) sont passés en pertes en partie ou

totalemment, lorsqu'il n'existe plus aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et que les produits issus de la réalisation des sûretés ont été encaissés.

Créances dépréciées

Ventilation des créances dépréciées par secteur d'activité

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31 décembre 2005	
	Créances brutes sur la clientèle	Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes
Prêts aux particuliers	295	22
Prêts aux entreprises	979	74
Prêts aux établissements financiers	49	4
Total des créances dépréciées sur la clientèle	1 323	100

Provisions pour dépréciation

En cas de pertes attendues, HSBC France réduit la valeur au bilan des créances en constituant des provisions pour dépréciation. En cas de pertes attendues sur des titres disponibles à la vente, la valeur des titres au bilan est directement ajustée.

Evolution des provisions pour l'ensemble des créances

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31 décembre 2005		
	Prêts évalués individuel- lement	Prêts évalués collecti- vement	Total
Au 1 ^{er} janvier (y compris ajustements IAS 32 et 39) ..	(995)	(114)	(1 109)
Reprises de provisions utilisées	100	-	100
Reprises de provisions disponibles	246	37	283
(Dotations) de l'exercice . . .	(232)	(19)	(251)
Variations de change, changements de périmètre et autres mouvements . . .	47	7	54
Au 31 décembre	(834)	(89)	(923)

Provisions pour créances douteuses sur la clientèle

(en %)	2005	2004
Provisions pour créances douteuses en pourcentage des encours bruts de prêts ¹		
Provisions pour dépréciation de prêts évalués individuellement	2,47	-
Provisions pour dépréciation de prêts évalués collectivement	0,26	-
Provision spécifique	-	3,53
Total	2,73	3,53

¹ Net des opérations de mise en pension et des comptes de règlement.

Charge / (reprise) nette pour dépréciation de créances et autres provisions pour risque de crédit

	Exercice clos au 31 décembre 2005	Exercice clos au 31 décembre 2004
<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Provisions pour dépréciation de prêts évalués individuellement		
Dotations de l'exercice	232	330
(Reprises) de provisions disponibles	(246)	(294)
Récupérations sur créances amorties	-	(12)
	<u>(14)</u>	<u>24</u>
Provisions pour dépréciation de prêts évalués collectivement		
Dotations de l'exercice	19	-
(Reprises) de provisions	(37)	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
	<u>(18)</u>	<u>-</u>
Total des pertes / (reprises) pour dépréciation	(32)	24
- établissements de crédit	(3)	(6)
- clientèle	(29)	30
Autres provisions pour risques de crédit	(43)	(51)
Coût du risque	<u>(75)</u>	<u>(27)</u>
Part des pertes pour dépréciation revenant à la clientèle en pourcentage des créances brutes à la clôture	<u>0,07 %</u>	<u>0,09 %</u>
Encours de la clientèle		
Créances douteuses	1 326	1,415
Provisions pour dépréciation	923	964
Créances brutes	54 706	50 477
Couverture des créances douteuses par le total des provisions		
	<u>69,6 %</u>	<u>68,1 %</u>

Seules des provisions affectées sur créances douteuses étaient constituées en 2004. Pour cette raison, les données concernant les provisions 2004 et 2005 ne sont pas directement comparables.

Gestion de la liquidité et du financement

HSBC France possède une source de financement diversifiée et stable, constituée de dépôts de sa clientèle de particuliers et d'entreprises et de portefeuilles d'actifs très liquides. La gestion de la liquidité et du financement a pour objectif de s'assurer que l'ensemble des engagements et retraits de dépôts prévisibles soit honoré à l'échéance.

La gestion de la liquidité et du financement s'appuie sur :

- le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les contraintes internes et les exigences de la réglementation ;

- le maintien d'un éventail varié de sources de financement ;
- la gestion de la concentration et du profil de la dette ;
- le suivi des programmes de financement ;
- le suivi de la concentration des déposants afin de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis de déposants importants et de garantir une diversité de financement globalement satisfaisante, et
- l'existence de plans de gestion de crises de liquidité et de financement. Ces plans définissent les indicateurs avancés de situations de tensions et indiquent quelles mesures prendre en cas de difficultés liées à une crise systémique ou autre tout en limitant les implications négatives à long terme pour l'activité.

Les dépôts des particuliers (soldes des comptes courants et d'épargne pouvant être retirés sur demande ou sur préavis) constituent une part importante du financement global du Groupe. Le Groupe accorde une grande importance à ces dépôts qui se sont révélés stables et prévisibles au fil des ans. HSBC France suit la politique du Groupe HSBC et préfère augmenter son bilan grâce à l'accroissement des dépôts commerciaux chaque fois que possible.

HSBC France est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. HSBC France reçoit régulièrement des dépôts, souvent à court terme, de banques et d'autres institutions financières. En outre, le financement des activités de marchés de capitaux, du fait des opérations de pension notamment, permet souvent au Groupe de bénéficier d'un refinancement direct sur les marchés.

La plupart des actifs de la banque est libellée en euros et dans une moindre mesure en livres et en dollars des Etats-Unis. Les actifs, qui ne sont pas libellés en euros, sont financés en partie par des dépôts en devises en provenance du marché interbancaire des eurodevises, des banques centrales, de la clientèle de grandes entreprises et d'autres institutions financières.

Le suivi de ces dépôts par type d'établissement et par pays permet de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis d'un établissement donné ou d'une catégorie spécifique de déposants.

HSBC France respecte le coefficient réglementaire de liquidité imposé par la Banque de France sous la supervision et le suivi de la Commission Bancaire. Les banques sont tenues de transmettre des rapports trimestriels qui présentent le détail du calcul de leur coefficient mensuel de liquidité pour les trois derniers

Les facteurs de risques et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

mois. Les banques transmettent en même temps des “ratios d’observations”, qui sont des prévisions de leurs positions futures de liquidité. Ces ratios sont calculés en divisant les actifs liquides (qui sont soumis à des facteurs de décote) par le passifs exigibles (qui comprennent une portion des comptes de la clientèle, 5 % des engagements de hors-bilan et l’ensemble des emprunts et dettes subordonnées arrivant à échéance dans moins d’un mois). Les banques sont tenues de conserver à tout moment un ratio supérieur à 100 %. En 2005, le ratio moyen de liquidité de HSBC France s’est établi à 112,43 %.

HSBC France suit également la politique du Groupe HSBC qui consiste à adosser à des actifs liquides tous les dépôts professionnels dont l’échéance est inférieure à 30 jours et 5 % des dépôts, toutes devises confondues. En cas de crise, le Groupe serait donc en mesure d’honorer ses obligations à mesure qu’elles arriveraient à échéance pendant un minimum de 30 jours sans avoir recours aux marchés. Cette contrainte vient renforcer les exigences réglementaires.

Gestion des risques de marché

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d’optimiser le retour sur risque, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu’établissement financier de premier plan et intervenant majeur en matière de produits et services financiers.

Le risque de marché est le risque que des variations des facteurs de risques de marché, tels que les taux de change, les taux d’intérêt, les spreads obligataires et les cours des actions et des denrées et matières premières, puissent peser sur le produit net bancaire du Groupe ou diminuer la valeur de ses portefeuilles.

HSBC France divise ses expositions au risque de marché entre les positions d’opérations de marché et les autres. Les expositions d’opérations de marché proviennent des positions liées aux activités de teneur de marché et aux transactions pour compte propre. Les autres expositions sont dues à la gestion des actifs et passifs bancaires commerciaux.

Ces deux types d’exposition sont examinés de façon systématique par le Comité ALCO (Comité de Bilan et de Marchés), qui s’assure que des contrôles adéquats sont en place et qui fixent les politiques en matière de risques de marché.

Cette organisation a pour objectif de s’assurer que tous les risques de marché sont regroupés au sein d’unités qui disposent des compétences, des outils et

des dispositifs de supervision et de contrôle éthique nécessaires pour les gérer.

Organisation du contrôle des risques de marché

Le processus d’attribution des limites de marché et l’ensemble du dispositif de contrôle des risques de marché impliquent un certain nombre d’acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Traded Markets Development & Risk (TMR) – Groupe HSBC

La Direction du Groupe HSBC participe activement à la définition et au suivi des risques de marché de HSBC France par le biais du département Traded Markets Development & Risk (TMR). La vocation de cette unité est d’allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe HSBC par le biais du Global Mandate et d’en contrôler l’utilisation. Le responsable de TMR rapporte au Head of Finance du Groupe HSBC.

Product Control

Au sein des fonctions support de la Grande clientèle de HSBC France, les équipes de Product Control dirigées par le Head of Market Risk and Product Control assurent le calcul, le contrôle et l’analyse au quotidien des indicateurs de risques de marché et des résultats. Elles sont aussi chargées de la valorisation journalière des positions, de la définition des réserves, et de l’enregistrement des résultats quotidiens.

Product Control constitue le fondement du dispositif de contrôle permanent indépendant des risques de marché de la banque. Dans le cadre de la nouvelle organisation des risques de marché, la cellule Product Control a donc pris en charge le suivi des limites de marchés qui était auparavant assuré par la Direction des Risques de Marché et de Modèle.

Une équipe spécifique au sein de Product Control est en charge de la consolidation des risques du groupe HSBC France ainsi que de la production et de la diffusion des états des reportings portant sur les risques de marché de HSBC France.

Derivative Models Review Group (DMRG)

Pour la gestion, la valorisation et l’évaluation des risques de certains produits dérivés, le recours à des modèles développés par la recherche front office se révèle nécessaire. La validation de ces modèles incombe à une cellule spécialisée et indépendante, Derivative Models Review Group (DMRG), autrefois regroupée au sein de la Direction des Risques de Marché et de Modèles. Depuis mars 2005, cette équipe a rejoint le Secrétariat Général de la Banque de Grande clientèle

et rapporte au Head of Market Risk and Product Control. Le DMRG Paris est par ailleurs fonctionnellement rattaché au DMRG Group, lui-même intégré à TMR.

Le Comité des paramètres

Placé sous la direction du Head of Market Risk & Product Control, il est composé de membres du DMRG, de Product Control et de représentants du front office. Il se réunit au cours de la première quinzaine du mois suivant afin d'examiner de manière contradictoire les paramètres de modèles utilisés par le front office. Au cours de ces réunions mensuelles, est examinée l'évolution des principaux indicateurs de marché.

Le Comité des titres

Ce comité qui se réunit mensuellement est composé d'opérateurs du front office et de membres de Product Control. Il a pour objet d'examiner les positions importantes sur titres et de passer d'éventuelles provisions pour illiquidité.

L'ALCO Bilan-Marchés

L'ALCO Bilan-Marchés est un Comité qui se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général Délégué. Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marché, aux risques structurels du bilan (taux, change, liquidité), au portefeuille titres et aux ratios de solvabilité. Ce comité a été constitué début 2005 par la fusion des deux organes existants, le Comité de Bilan et le Comité des Risques de Marchés. Ce comité a pour mission de superviser les risques de marché et les risques de bilan d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance. L'ALCO Bilan-Marchés regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques, la Direction Générale, les Directeurs des métiers directement concernés, le Directeur des Marchés, le Directeur du Contrôle de gestion et de la Comptabilité, le Head of Market Risk and Product Control, le Secrétaire Général de la banque de Grande clientèle ainsi que le Directeur de la Gestion actif passif qui en assure le secrétariat.

L'ALCO Bilan-Marchés examine mensuellement les indicateurs de risques de l'ALCO préparés par Product Control et analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent. Toute entité générant des risques de marché doit annuellement présenter une demande de renouvellement de ses limites ou d'extension de celles-ci.

Le contrôle périodique

Le contrôle périodique des risques de marché tels qu'ils sont décrits ci-dessus est du ressort de Group Finance Audit (GFA) qui est l'organe du Groupe HSBC en

charge du contrôle périodique des activités de marché à travers le monde.

Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration de HSBC France

Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration de HSBC France jouent pleinement le rôle que leur assigne l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. Les limites de marché sont soumises pour avis à chaque Comité d'Audit de HSBC France, et les principales informations relatives aux risques de marché et à leur contrôle sont présentées à ce Comité qui peut ainsi délibérer sur l'ensemble du dispositif de contrôle. De même, une présentation des éléments principaux relatifs aux risques de marché est faite à chaque Conseil d'Administration de HSBC France.

La Value at Risk

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la Value at Risk (ci-après "la VaR"). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR. La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas du Groupe). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques. Le modèle de simulation historique définit des scénarios futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Le modèle interne de HSBC France a été validé par la Commission Bancaire en 1999 pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. HSBC France calcule la perte maximale à un horizon de 10 jours. Dans une perspective de Groupe, la VaR à 1 jour est obtenue en divisant la VaR à 10 jours par une racine carrée de 10. Conformément aux normes du Groupe, l'exposition de la VaR exposée en pages 52 et 53 est exprimée en VaR 1 jour.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historique comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon d'1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit

Les facteurs de risques et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;

- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité et
- la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

Conscient des limites de ce modèle, HSBC France remédie à ces lacunes en instituant des limites de sensibilité. Des scénarii de stress sont en outre appliqués tant aux portefeuilles individuels qu'aux positions consolidées de HSBC France. Ces scénarii de stress sont définis par un groupe de spécialistes à Paris (responsables de marché, contrôleurs) selon les règles et pratiques du Groupe.

La VaR 1 jour des Marchés, à la fois sur les opérations de marché et de gestion du risque structurel de taux, s'élevait à :

(en millions d'euros)	Total
Au 31 décembre 2005	9,5
Au 31 décembre 2004	10,6

(en millions d'euros)	Moyenne	Minimum	Maximum
2005	13,7	5,6	22,9
2004	9,9	6,0	14,7

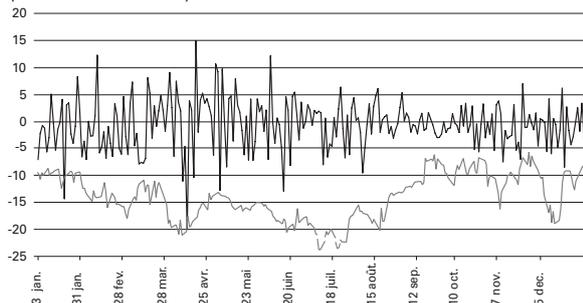
Back testing

Ce processus de contrôle a posteriori du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % 1 jour comparée à des résultats quotidiens "pro forma" déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Cet exercice est réalisé à J+2, par activité et sur l'ensemble des positions de marché du Groupe HSBC.

Il permet de valider le modèle utilisé en s'assurant que dans 99 % des cas, le résultat effectivement constaté est inférieur, en valeur absolue, à la VaR 1 jour calculée.

Back Testing pro forma Janvier - Décembre 2005

(en millions d'euros)



— Variation du P&L Globale pro forma HSBC 1 jour.
 — VaR Globale HSBC France (99%, 1 jour).

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Le Groupe a pour politique de soumettre à des tests indépendants à l'échelle du Groupe les processus d'évaluation et de vérification de cours concernant les instruments financiers inscrits au bilan à leur juste valeur. Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les actifs du portefeuille de négociation, les instruments financiers sous option juste valeur, les obligations liées aux ventes de titres à découvert, l'ensemble des instruments financiers dérivés et les titres de placement.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de Marchés du Groupe.

Toutes les politiques significatives en matière d'évaluation et toute modification de ces politiques doivent être approuvées par la direction financière. Les normes internes de remontées d'informations mises en œuvre par le Groupe exigent que les services de Contrôle financier du Groupe soient indépendants des activités de prises de risques, les services financiers étant chargés en dernier ressort de déterminer les justes valeurs figurant dans les états financiers et de s'assurer du respect des politiques de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes. La Direction Générale doit vérifier périodiquement les ressources et compétences des fonctions financières au sein du Groupe de façon à s'assurer que les processus de contrôle financier et de vérification des cours disposent de moyens humains suffisants compte tenu de l'infrastructure de contrôle requise.

Opérations de marché

Le risque de marché inhérent au portefeuille d'opérations de marché est suivi et contrôlé tant au niveau du portefeuille que des positions grâce à l'utilisation de techniques complémentaires, telles que la VaR et la valeur actuelle d'un point de base, assorties de tests de stress et de sensibilité et de plafonds de concentration. Ces méthodologies permettent de quantifier l'impact de mouvements de marché donnés sur les capitaux.

Les autres dispositifs de contrôle consistent à limiter les opérations individuelles de négociation à une liste d'instruments autorisés fixée par le département Traded Markets Development and Risk et à mettre en œuvre des procédures drastiques d'approbation des nouveaux produits. La négociation de produits dérivés complexes est notamment concentrée à des niveaux appropriés d'expertise produit et soumise à des systèmes de contrôle stricts.

La politique de HSBC France en matière de couverture consiste à gérer le risque économique de la façon la plus appropriée sans s'inquiéter de savoir si une comptabilité de couverture pourra être appliquée,

dans le cadre des limites concernant la volatilité potentielle des résultats publiés. La ventilation de la VaR des opérations de marché est présentée ci-après par type de

risque, par positions prises avec intention de négociation et par positions prises sans intention de négociation (non significatives au niveau de HSBC France) :

VaR totale des opérations de marché par type de risque

(en millions d'euros)	Change	Taux d'intérêt	Action	Total
Au 31 décembre 2005	0,2	7,6	0,5	7,3
Au 31 décembre 2004	0,4	8,7	2,0	n.a.
Moyenne				
2005	0,3	11,1	1,2	12,0
2004	0,3	8,4	1,8	n.a.
Minimum				
2005	0,1	3,6	0,3	4,5
2004	0,1	4,8	0,7	n.a.
Maximum				
2005	0,5	21,6	3,7	22,4
2004	0,5	14,6	3,7	n.a.

Positions prises avec intention de négociation - VaR par type de risque

(en millions d'euros)	Change	Taux d'intérêt	Action	Total
Au 31 décembre 2005	0,2	7,4	0,5	7,1
Au 31 décembre 2004	0,4	8,7	2,0	n.a.
Moyenne				
2005	0,3	10,7	1,2	11,6
2004	0,3	8,4	1,8	n.a.
Minimum				
2005	0,1	3,5	0,3	4,4
2004	0,1	4,8	0,7	n.a.
Maximum				
2005	0,5	20,5	3,7	21,3
2004	0,5	14,6	3,7	n.a.

Positions prises sans intention de négociation - VaR par type de risque

(en millions d'euros)	Change	Taux d'intérêt	Action	Total
Au 31 décembre 2005	-	0,2	-	0,2
Au 31 décembre 2004	-	-	-	-
Moyenne				
2005	-	0,4	-	0,4
2004	-	-	-	-
Minimum				
2005	-	0,1	-	0,1
2004	-	-	-	-
Maximum				
2005	-	1,1	-	1,1
2004	-	-	-	-

Gestion du risque structurel de taux

Le principal objectif de la gestion du risque structurel de taux est d'optimiser la marge nette d'intérêts.

Le risque structurel de taux provient principalement des écarts entre le rendement futur des actifs et leur coût de financement du fait des variations de taux d'intérêt. L'analyse de ce risque est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses sur les options offertes aux emprunteurs dans le cas de certains produits tels que les remboursements anticipés de prêts immobiliers et sur le comportement des déposants en ce qui concerne l'échéance de passifs remboursables contractuellement sur demande, comme les comptes courants. Pour gérer ce risque de façon optimale, la

Direction de la Gestion actif passif centralise le calcul et la gestion du risque structurel de taux et définit les règles de transfert de ce risque au département en charge des activités de Marché. En cas d'écart entre les caractéristiques comportementales d'un produit et ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent. L'ALCO Bilan-Marchés vérifie régulièrement chacune de ces hypothèses de comportement et les positions de risque de taux d'intérêt afin de s'assurer qu'elles respectent les limites de risque de taux d'intérêt fixées par le Conseil de Direction du Groupe HSBC. L'exposition nette au risque de taux d'intérêt est transférée dans des portefeuilles dédiés gérés par la Salle des Marchés

Les facteurs de risques et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

grâce à une série de transactions internes (cash ou swap) entre les entités opérationnelles et la Salle des Marchés.

Une fois le risque de marché consolidé dans les portefeuilles de la Salle des Marchés, l'exposition nette est généralement gérée au moyen de swaps de taux d'intérêt pour solder la position dans le marché dans le cadre de limites convenues.

L'un des principaux outils de gestion du risque structurel de taux est le contrôle de la sensibilité de la marge nette d'intérêts prévisionnelle selon divers scénarios de taux d'intérêt.

Les activités d'assurance de HSBC sont également à l'origine de risques de marché provenant des portefeuilles d'investissements et des engagements envers les assurés. Les principaux risques de marché sont le risque de taux d'intérêt et le risque actions, qui ont surtout pour origine l'émission de polices à rendement garanti. Une équipe dédiée de gestion Actif Passif supervise la gestion du risque de marché des activités d'assurance sous la surveillance des comités ALM local et central.

Gestion du risque structurel de change

Les expositions structurelles au risque de change correspondent aux investissements nets dans les filiales,

succursales ou entreprises associées dont l'euro n'est pas la devise fonctionnelle.

Les investissements dans des filiales étrangères sont faibles en montant et sont entièrement financés dans la même devise. L'exposition structurelle au risque de change est par conséquent limitée au résultat de ces filiales conservé en réserves.

Déclaration d'exigence de fonds propres

Le modèle interne permet de calculer quotidiennement les Value at Risk de toutes les positions. Il a été validé par la Commission Bancaire pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Au 31 décembre 2005, il couvre un périmètre représentant 98 % des risques de marché de HSBC France. Les risques qui ne pas couverts par le modèle interne sont mesurés en utilisant la méthode forfaitaire recommandée par les Banque des Règlements Internationaux (BRI) et transposé dans la réglementation française par le règlement CRBF 95-02.

Les exigences de fonds propres au titre des risques de marché se décomposent de la manière suivante (millions EUR):

	31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	BRI	CAD	BRI	CAD
Modèle interne :	117,2	117,2	141,8	141,8
Risque de change	3,0	3,0	4,0	4,0
Risque général de taux	124,7	124,7	121,5	121,5
Risque global action	11,2	11,2	34,5	34,5
Effet de compensation risque global	(21,7)	(21,7)	(18,2)	(18,2)
Risques forfaitaires :	60,8	60,7	45,5	45,4
Risque de change	0,05	0,05	0,07	0,06
Risque général de taux	0,12	0,08	0,59	0,62
Risque spécifique de taux	60,6	60,6	44,3	44,3
Risque global action	0,0	0,0	0,3	0,3
Risque spécifique action	0,0	0,0	0,3	0,1
Total	178,0	177,9	187,4	187,2

Couverture des risques et ratios réglementaires

Contrôle des grands risques

Le groupe HSBC France respecte les règles imposées par la Commission Bancaire :

- limitation à un montant égal à 20 % des fonds propres sur un groupe de clients considéré comme un seul et même bénéficiaire considéré comme "Investment Grade", 15 % pour un bénéficiaire "Non Investment Grade";
- limitation à 8 fois les fonds propres du total des risques dépassant unitairement 10 % des fonds propres. Pour HSBC France, à la fin de l'exercice 2005, dix groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets.

Provisionnement des risques

Les provisions relatives aux risques clientèle au 31 décembre 2005 couvrent à hauteur de 69,6 % l'ensemble des créances douteuses et contentieuses du groupe HSBC France

Ratio de liquidité

Les ratios réglementaires du Groupe reflètent la bonne couverture du risque de liquidité. Le coefficient réglementaire de liquidité, qui mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois, s'est établi en moyenne en 2005 à 112,43 %.

Ratio de solvabilité international

Le ratio de solvabilité international (ratio Cooke) du groupe s'élève à 10,05 % au 31 décembre 2005 pour un minimum de 8 %. Pour les seuls fonds propres de première catégorie (noyau dur), le ratio du groupe s'élève à 9,49 % (pour une norme minimale de 4 %).

Le total des fonds propres du groupe HSBC France selon la définition Cooke s'élève à 4,19 milliards EUR au 31 décembre 2005, dont 3,96 milliards au titre du noyau dur.

Les équivalents risques pondérés relatifs aux différentes catégories de risques sont de 41,7 milliards EUR et se répartissent ainsi :

(en milliards d'euros)

Risques de crédits	
hors portefeuille de négociation	37,7
Risques de crédit	
du portefeuille de négociation	2,5
Risques de marché	1,5

La gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de fraudes, d'activités non autorisées, d'erreurs, d'omissions, de l'inefficacité, de la défaillance des systèmes ou d'événements externes.

Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental.

Recensement et suivi des risques opérationnels

Un dispositif de gestion du risque opérationnel a été mis en place au cours de l'année 2003 en prolongement du reporting des pertes effectué par l'ensemble des métiers du groupe HSBC France en 2002. Ce dispositif repose sur la nomination d'une équipe légère en central, relayée par des correspondants risques opérationnels dans chaque métier ("ORBC ou Operational Risk Business Co-ordinators"), désignés par les responsables des métiers. Les ORBC coordonnent, au sein de leur entité, les travaux de recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur métier. Ils doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier (fréquence, impact et exposition au risque, cette dernière prenant en compte l'efficacité des procédures existantes), en utilisant la grille de cotation préconisée par le Groupe HSBC.

Au cours de l'année 2004, les risques identifiés comme majeurs en fonction de leur cotation ont fait l'objet de plans d'action après examen et validation par un Comité spécifique. Les ORBC ont en charge le suivi de ces plans d'action et plus généralement, la mesure de l'exposition aux risques de leur activité et de son évolution.

En janvier 2005, le Groupe HSBC a complété les procédures existantes en récapitulant dans un texte spécifique l'ensemble des modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques. L'ensemble de ces règles couvre notamment les domaines suivants :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés en vue d'identifier et de déclarer les risques opérationnels et de générer un reporting régulier et approprié ;
- les risques opérationnels sont identifiés à partir de déclarations couvrant l'ensemble des activités. Une actualisation régulière de l'identification des risques est effectuée afin d'identifier les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un reporting auprès de l'encadrement, du Comité des risques et du Comité d'Audit.

Dans ce cadre, pour l'ensemble du groupe HSBC France, un Comité des risques examine à intervalles réguliers les risques des métiers ainsi que les pertes opérationnelles.

Un travail de révision annuelle de l'examen des risques de l'ensemble des métiers est effectué, ainsi qu'un examen trimestriel de l'évolution des risques majeurs et de l'impact des mesures décidées en vue de les réduire. Une synthèse de ces travaux est communiquée au Comité d'Audit.

Une application informatique développée par le Groupe HSBC, actuellement en cours de tests chez HSBC France, doit être déployée au cours du 1^{er} semestre 2006 en vue de gérer dans une base automatisée, le processus d'identification et d'actualisation des risques et de déclaration des pertes.

Risques juridiques et litiges éventuels

La Direction des Affaires Juridiques et Fiscales ("DAJF") assiste les différents métiers de banque de HSBC France afin d'améliorer la prévention des risques juridiques, et assure le suivi des litiges.

- Prévention des risques juridiques :
La DAJF assure le fonctionnement du Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, qui peut être saisi pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques et fiscaux spécifiques et substantiels et celui du Comité des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJF participe également aux

Les facteurs de risques et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

processus de “due diligence” relatifs aux opérations de marché, de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d’une entité par le groupe HSBC France.

La DAJF assure la gestion des risques liés directement ou indirectement aux dossiers contentieux. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit par ailleurs les autres risques pouvant avoir une incidence juridique et/ou fiscale.

– Litiges :

Depuis 2001, le groupe HSBC France fait l’objet de litiges aux Etats-Unis relatifs à des opérations bancaires et de prêts fiduciaires. La compétence juridictionnelle des tribunaux saisis ne leur étant pas encore définitivement attribuée, il n’est pas possible à ce stade d’estimer le résultat de ces procédures. En tout état de cause, les allégations des plaignants seront vigoureusement contestées.

Il n’existe pas d’autre litige ou arbitrage susceptible d’avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité, son résultat, et le cas échéant sur le groupe HSBC France.

Plan de Continuité des Activités

Des Plans de Continuité d’Activité (PCA) ont été élaborés pour toutes les activités sensibles exercées au sein de la plate-forme HSBC et des filiales financières hébergées dans les sites centraux franciliens du Groupe. Ne sont pas couvertes les activités exercées dans le Réseau et celles des filiales bancaires régionales qui ont mis en place leur propre PCA - sauf HSBC UBP et HSBC Picardie intégrées dans le PCA HSBC France.

HSBC France (Social et filiales hébergées sur les sites centraux) ne considère que la perte d’un seul immeuble à la fois (sauf pour les immeubles du siège social situés dans la zone des Champs Elysées). Dans ce contexte, un site de repli est prévu à Lognes pour toutes les opérations essentielles.

L’hypothèse de la perte du site de Lognes relève du Plan de Sauvegarde Informatique (PSI).

Les activités traitées en priorité en cas de crise sont les activités de marchés, la gestion d’actifs, le traitement des opérations bancaires et les supports informatiques hors production - gérée par le PSI.

Des tests effectués pour s’assurer de la continuité de l’exploitation en cas de survenance d’une crise ont été réalisés courant 4^e trimestre 2005 pour l’ensemble des activités CIBM à risque élevé : marchés, gestion d’actifs, opérations et support informatiques, et sont en cours de programmation sur le 1^{er} semestre 2006 pour les autres activités.

D’autre part une réflexion a été engagée au cours du 4^e trimestre 2005, tant avec la FBF qu’en interne pour aboutir à la définition d’un plan spécifique couvrant les autres grands risques pouvant affecter la continuité de l’activité (Crue centennale, pandémies, etc.)

Cette démarche doit aboutir à la rédaction de plans spécifiques de continuité/reprise d’activité dans le courant de 2006.

Enfin, en termes d’organisation, une direction de la sécurité a été créée au 1^{er} janvier 2006 avec une fonction de gestion de crise et de pilotage des plans de continuité d’activité du groupe.

Situation de dépendance

HSBC France n’est dépendant à l’égard d’aucun brevet ou licence et d’aucun contrat d’approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Risques environnementaux

La politique de responsabilité sociale de l’entreprise est développée en pages 40 à 44 du présent document de référence.

Risques en matière de conformité et de blanchiment

Au sein du groupe HSBC France, le dispositif de contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes professionnelles et déontologiques est animé, depuis septembre 2001, par la Direction Groupe Conformité et Déontologie (DGCD). La DGCD, constituée d’une équipe de spécialistes dans les domaines de la lutte contre le blanchiment de capitaux, du contrôle des services d’investissement et de la déontologie financière, organise et développe en permanence son action de manière à mettre en œuvre une approche consolidée de la conformité pour l’ensemble des activités du groupe HSBC France.

Quatre responsables conformité métier rapportent au Directeur de la Conformité et de la Déontologie et supervisent chacun des quatre métiers du groupe : les Réseaux bancaires, la Banque de Grande clientèle et de Marchés, la Gestion d’actifs et la Banque privée. Les responsables locaux de la conformité (LCO), désignés dans chacune des entités, rapportent fonctionnellement à ces responsables métier. En application des dispositions introduites par l’arrêté du 31 mars 2005 dans le règlement n° 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF), l’ensemble des effectifs de la filière Conformité a été rattaché à la DGCD à compter du début de l’année 2006 afin de garantir pleinement l’indépendance de la fonction conformité par rapport aux activités opérationnelles.

La DGCD, en collaboration avec la Direction de la Formation de la Direction des Ressources Humaines et d'autres départements du groupe tels que la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales, organise des séminaires de formation et d'information des LCO concernant les réglementations en vigueur et leur évolution ainsi que des ateliers de travail sur des questions réglementaires spécifiques. Les spécialistes de la DGCD apportent également leur contribution aux nombreuses séances de formation organisées par les LCO auprès des collaborateurs en relation avec la clientèle ou des fonctions support dans les domaines de la lutte antiblanchiment ou du respect de la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers, notamment en matière de devoir de conseil.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Au cours de ces dernières années, les dispositions réglementaires ont été sensiblement renforcées dans ces deux domaines avec, en particulier, l'entrée en vigueur du règlement n° 2002-01 du CRBF d'avril 2002, l'entrée en vigueur de décrets européens en matière de lutte contre le financement du terrorisme (qui imposent, en particulier, le blocage des flux à destination ou en provenance de personnes figurant sur les listes de terroristes établies par l'Union Européenne et la déclaration aux autorités compétentes des comptes et opérations bloquées), puis en 2004, l'extension des obligations déclaratives des établissements financiers aux sommes et opérations qui pourraient provenir de la fraude aux intérêts financiers des Communautés Européennes, de la corruption ou qui pourraient participer au financement du terrorisme. Il convient enfin de mentionner l'adoption, en juin 2005, de la troisième directive européenne relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme - non transposée à ce jour - qui inclut les 40 recommandations du Groupe d'Action Financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), révisées en juin 2003.

Afin de se conformer pleinement à ces exigences et améliorer encore l'organisation de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le groupe HSBC France a poursuivi en 2005 son action dans trois domaines prioritaires : les procédures, les outils informatiques et la formation des collaborateurs.

Les procédures

Le groupe HSBC France dispose d'un site intranet dédié, accessible à l'ensemble des collaborateurs, qui rassemble de façon hiérarchisée et organisée l'ensemble des procédures générales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En 2005, des sites intranet spécifiques ont été mis en place pour

les métiers de Banque privée et de Banque de Grande clientèle et de Marchés. Les procédures mises en place par le groupe HSBC France tiennent compte à la fois des obligations légales en la matière et des règles parfois plus restrictives édictées par le Groupe HSBC. Elles sont mises à jour en fonction de l'évolution de la réglementation applicable et des éléments de risque ressortant de la cartographie des risques de blanchiment. Le site intranet est par ailleurs régulièrement enrichi d'exemples concrets ou d'informations générales obtenues via les sites internet du GAFI et d'organisations telles que Transparency International, organisation non gouvernementale dédiée à la prévention de la corruption, ou encore le groupe Wolfsberg dont HSBC est membre depuis plusieurs années.

HSBC France a formalisé des cartographies des risques de blanchiment dans chaque métier du groupe dans la logique des travaux de mesure des risques opérationnels réalisés dans le cadre du projet Bâle II. Cette mesure des risques comprend notamment une analyse et une qualification du risque intrinsèque par type de transaction ou de clientèle, spécifiques à chaque activité, et une analyse critique du dispositif en place destiné à maîtriser ce risque. Ces cartographies permettent aux responsables des métiers concernés d'élaborer des plans d'action visant à améliorer l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans leur métier. C'est également, pour l'Audit Interne, un outil d'identification des zones à risque. Ces cartographies doivent ainsi devenir pour le Management des métiers et la Direction Générale un outil de mesure du risque de blanchiment et de ciblage des actions à mener pour en renforcer en permanence la maîtrise.

Il convient également de noter que des comités de lutte antiblanchiment ont été institués dans chacun des métiers du groupe HSBC France. Ces comités ont vocation à examiner tout sujet lié au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux pour le métier concerné.

Les outils informatiques

En matière d'outils de surveillance et de contrôle, le réseau HSBC dispose d'un outil de surveillance mis à disposition des chargés de clientèle leur permettant de suivre les comptes clients sensibles et d'assurer un reporting central. L'accent est particulièrement mis sur le contrôle des chèques émis et remis, en application du règlement n° 2002-01 du CRBF, et des flux en espèces. Cet outil est progressivement mis en place dans les filiales bancaires du groupe HSBC France : en 2005, il a ainsi été déployé chez HSBC Picardie, au CCSO et chez HSBC Herve. Par ailleurs, l'outil de contrôle des flux a posteriori a été enrichi et complété afin d'améliorer la détection des opérations sensibles.

Les facteurs de risques et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

S'agissant de l'action du groupe HSBC France en matière de lutte contre le financement du terrorisme, la DGCD a piloté l'étude et la mise en place de solutions informatisées de filtrage et de blocage des flux internationaux dans l'ensemble des entités du groupe. Des développements ont, en outre, été réalisés en 2005 permettant de contrôler quotidiennement les bases de données clients par rapport aux listes de terroristes établies par l'Union européenne et l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du département du Trésor américain.

La formation des personnels

Un ambitieux plan biennal de formation est mis en œuvre dans les Réseaux bancaires, la Banque de Grande clientèle et de Marchés et la Banque privée. Ce plan s'adresse à l'ensemble des collaborateurs concernés, et s'appuie entre autres sur les kits de formation élaborés par la profession en concertation avec Tracfin et la Commission Bancaire.

Autres sujets de conformité

La déontologie des collaborateurs

En 2005, afin de se conformer pleinement aux nouvelles exigences découlant de l'entrée en vigueur de la directive européenne relative aux abus de marché, les collaborateurs détenant des informations sensibles sur le Groupe HSBC ont été informés de leur statut de collaborateurs initiés et des dispositions spécifiques qui leur sont applicables, parmi lesquelles des restrictions concernant les transactions pour compte propre sur les titres du Groupe HSBC.

Par ailleurs, les procédures relatives d'une part, à la prévention du délit d'initié et à la circulation des informations confidentielles ou sensibles, et d'autre part, aux dispositions applicables en matière de cadeaux, invitations et avantages reçus ou donnés ont été actualisées et diffusées aux collaborateurs concernés.

La formation aux obligations de conformité

La filière Conformité a poursuivi en 2005 la formation du personnel dans les domaines du secret professionnel, de la déontologie des collaborateurs et des règles de bonne conduite. Ces sessions de formation seront enrichies de nouvelles thématiques en 2006.

S'agissant, en particulier, de la directive relative aux abus de marché, de nombreuses sessions de formation ont été organisées dans le courant de l'année 2005 à l'attention du personnel de la Banque de Grande clientèle et de Marchés. En 2006, ces formations seront poursuivies et étendues à l'ensemble des collaborateurs concernés des métiers Réseaux bancaires et Banque privée.

Assurances et couverture des risques

HSBC France et ses filiales bénéficient des principaux programmes mondiaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc à Londres pour la couverture des risques majeurs (fraude, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile des mandataires sociaux).

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques de l'exploitation et pour répondre aux contraintes réglementaires en France, HSBC France souscrit en centralisé via sa Direction des Assurances des programmes d'assurance locaux pour le compte du groupe HSBC France.

Notamment assurance responsabilités civiles des activités réglementées, responsabilité civile exploitation, risques bancaires, flotte automobile...

Les dommages aux biens immobiliers, mobiliers y compris matériel informatique et les préjudices d'exploitation associés sont assurés par une police souscrite en France. Cette police locale est rattachée au programme mondial souscrit par HSBC Holdings plc. Les montants de garanties fixés en valeur de remplacement varient selon les sites.

Les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession et à la réglementation,
- en cohérence avec la valeur des actifs et la pertinence des bilans HSBC France et HSBC Holdings plc.

Le volume des primes versées tous programmes confondus était de l'ordre de 0,27 % du PNB pour l'exercice 2005.

Les partenaires courtiers, assureurs et experts sont choisis selon une politique stricte de surveillance de leur solvabilité, instituée et contrôlée par HSBC Insurance Holdings Plc.

Le groupe HSBC France n'a pas subi de sinistre majeur en 2005.

Une analyse d'assurabilité des risques et de la cohérence des programmes de couverture a été régulièrement effectuée en liaison avec les Responsables de la gestion des risques opérationnels et le Comité des risques en charge de la supervision des actions de prévention et de réduction des risques et des pertes opérationnels.

L'exercice en bref *

Groupe HSBC France

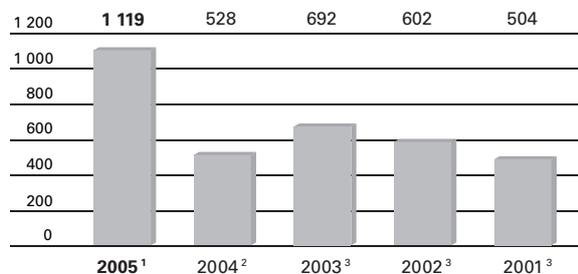
(en millions d'euros)	2005 ¹	2004 ²	2003 ³	2002 ³	2001 ³
Résultat avant impôts	1 240	608	643	770	941
Résultat net part du groupe	1 119	528	692	602	504
Au 31 décembre					
Fonds propres	5 325	4 168	3 427	3 259	3,501
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	53 783	49 513	38 441	38 804	42,267
Dettes envers les établissements de crédit et comptes débiteurs de la clientèle	54 858	52 454	43 474	41 281	45 178
Total du bilan	128 100	87 947	71 191	66 285	67 403
Nombre de salariés (équivalent temps plein) ...	13 878	13 908	13 577	13 797	14 071
Ratios					
Ratio International de Solvabilité	10,1 %	8,9 %	9,1 %	8,6 %	8,7 %
Ratio Tier One	9,5 %	8,8 %	8,8 %	8,2 %	8,1 %
Coefficient d'exploitation	63,4 %	76,7 %	68,8 %	67,9 %	66,4 %

Les changements intervenus dans la structure du groupe au cours des cinq dernières années ont un impact sur les informations financières fournies. Les modifications les plus significatives sont les suivantes :

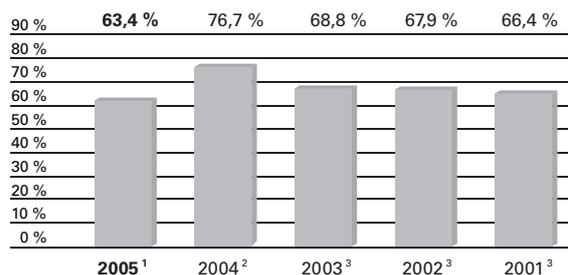
- en 2001, acquisition de la Banque Hervet et de HSBC Securities SA ; cession de CCF Brésil, de Crédit International d'Égypte et d'une participation minoritaire dans Quilter ; transfert des activités de banques privées exercées en Suisse, Monaco, Luxembourg en échange d'actions PBSU ;

- en 2002, acquisition de HSBC Republic Bank France SA ;
- en 2005 : cession du groupe Dewaay, de Framlington et de Netvalor.

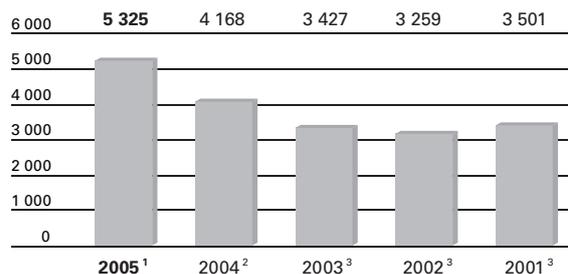
Résultat net part du groupe



Coefficient d'exploitation



Fonds propres



* Chiffres financiers consolidés publiés - périmètre légal de HSBC France.

¹ Les informations financières concernant les exercices 2004 et 2005 sont présentées en normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

² Les informations financières concernant l'exercice 2004 excluent les normes IAS 32, 39 et IFRS 4.

³ Les informations financières concernant les exercices 2001, 2002 et 2003 sont présentées en normes comptables françaises conformément aux comptes publiés précédemment. Le résultat avant impôt et le résultat net part du groupe pour les exercices 2001 à 2003 excluent la dépréciation des survaleurs.

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2005 IFRS	2004 IFRS hors IAS 32, 39
Intérêts et produits assimilés		2 133	2 750
Intérêts et charges assimilées		(1 389)	(1 719)
Marge nette d'intérêt		744	1 031
Commissions (produits)		1 112	1 091
Commissions (charges)		(251)	(240)
Commissions nettes		861	851
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction		617	191
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur	3	1	-
Provisions et résultat net de cession des investissements financiers		244	24
Dividendes reçus		29	111
Autres produits d'exploitation		405	180
Produit net bancaire avant provisions pour risques de crédit		2 901	2 388
Reprises sur dépréciation de créances et autres provisions pour risque de crédit		75	27
Produit net bancaire		2 976	2 415
Frais de personnel	5	(1 094)	(1 024)
Frais généraux et administratifs		(651)	(594)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	17	(65)	(124)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écarts d'acquisition	16	(30)	(89)
Total des charges d'exploitation		(1 840)	(1 831)
Résultat d'exploitation		1 136	584
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	15	104	24
Résultat avant impôt		1 240	608
Impôt sur les bénéfices	7	(123)	(81)
Résultat net		1 117	527
Résultat net part du Groupe	29	1 119	528
Intérêts minoritaires	29	(2)	(1)
<i>(en euros)</i>			
Résultat non dilué par action ordinaire	9	14,95	7,08
Résultat dilué par action ordinaire	9	14,62	6,88
Dividende par action ordinaire	9	5,19	6,22

Bilan consolidé au 31 décembre 2005

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2005 IFRS	2004 IFRS hors IAS 32, 39
Caisse, banques centrales et CCP	30	482	623
Comptes d'encaissement	30	2 110	203
Portefeuille de transaction	12	41 821	21 206
Instruments dérivés	13	18 030	3 334
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26	16 557	17 544
Prêts et créances sur la clientèle	26	37 226	31 969
Investissements financiers	14	6 260	8 339
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	15	174	104
Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	16	461	444
Immobilisations corporelles	17	733	821
Autres actifs	19	3 070	2 014
Impôts différés	22	19	2
Comptes de régularisation		1 157	1 344
TOTAL DE L'ACTIF	10	128 100	87 947

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2005 IFRS	2004 IFRS hors IAS 32, 39
Dettes			
Dettes envers les établissements de crédit	26	20 494	20 987
Comptes créditeurs de la clientèle	26	34 364	31 467
Comptes d'encaissement	30	2 069	105
Portefeuille de transaction	25	32 182	11 496
Passifs financiers sous option juste valeur	20	314	-
Instruments dérivés	13	19 408	2 745
Dettes représentées par un titre	26	9 912	10 819
Provisions pour retraites	5	202	199
Autres passifs	21	1 132	3 414
Impôts courants		273	242
Comptes de régularisation		1 342	1 135
Provisions pour risques et charges			
- impôts différés	22	111	116
- autres provisions	22	165	177
Dettes subordonnées	24	795	864
TOTAL DES DETTES		122 763	83 766
Fonds propres			
Capital social appelé	28	376	374
Primes d'émission	29	1 125	1 093
Réserves, résultat de la période	29	3 824	2 701
TOTAL DES FONDS PROPRES - PART DU GROUPE		5 325	4 168
Intérêts minoritaires	29	12	13
TOTAL DES FONDS PROPRES		5 337	4 181
TOTAL DU PASSIF		128 100	87 947

Comptes consolidés (suite)

Etat consolidé des résultats réalisés et latents de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	2005	2004
Titres disponibles à la vente:		
– variations des plus-values latentes sur titres disponibles à la vente, nettes d'impôt différé	233	–
Couvertures de flux de trésorerie :		
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres, nets d'impôt différé	52	–
– transferts en compte de résultat, nets d'impôt différé	(173)	–
Variations de change	4	2
Pertes actuarielles sur avantages postérieurs à l'emploi	(9)	–
	<u>107</u>	<u>2</u>
Résultat net de la période	1 117	527
Total des produits et charges	<u>1 224</u>	<u>529</u>
Impact des changements de méthode comptable		
Ajustements liés à l'application des normes IFRS au 1 ^{er} janvier 2005 (nets d'impôt différé)		
– titres disponibles à la vente	320	–
– instruments dérivés et couvertures	203	–
– passif sous option juste valeur	(12)	–
– taux d'intérêt effectif	(38)	–
– provisions individuelles et sur base portefeuille	(104)	–
– autres	8	–
	<u>377</u>	<u>–</u>
	<u>1 601</u>	<u>529</u>
Total des produits et charges :		
– part du groupe	1 226	530
– intérêts minoritaires	(2)	(1)
	<u>1 224</u>	<u>529</u>

Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2005 IFRS	2004 IFRS hors IAS 32, 39
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat avant impôt		1 240	608
– Eléments non monétaires inclus dans le résultat net	<i>30</i>	(18)	–
– Variation des actifs d'exploitation	<i>30</i>	(1 468)	(4 103)
– Variation des passifs d'exploitation	<i>30</i>	(894)	9 731
– Ecart de change et impacts bilan d'entrée		1 279	294
– (Gain)/perte net sur activités d'investissement		(243)	(83)
– Part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		(104)	(24)
– Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		63	6
– Impôts versés		(160)	(180)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(305)	6 249
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'investissements financiers		(2 808)	(4 632)
Produits sur cessions d'investissements financiers		4 938	3 539
Acquisition d'actifs corporels		(74)	(109)
Produits sur ventes d'actifs incorporels		53	47
Acquisition d'actifs incorporels		(21)	(1)
Acquisitions de filiales et/ou augmentations des parts détenues dans les filiales consolidées		–	–
Flux nets de trésorerie sur cession de participations consolidées		92	–
Acquisition dans des entreprises liées et/ou augmentation des parts détenues dans des entreprises liées		(25)	–
Produits sur cessions de participations dans des entreprises liées		4	(2)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		2 159	(1 158)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Emission d'actions ordinaires		35	31
Actions propres achetées au titre des plans d'attribution d'actions et d'options de souscription d'actions		–	–
Variation des intérêts minoritaires (actions privilégiées)		–	–
Prêts/emprunts subordonnés émis		–	150
Prêts/emprunts subordonnés remboursés		(67)	(229)
Dividendes versés	<i>8</i>	(511)	(477)
Dividendes versés aux minoritaires		(1)	(1)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(544)	(526)
Variation nette de la trésorerie		1 310	4 565
Trésorerie en début de période		15 584	11 036
Effet de change sur la trésorerie		65	(17)
Trésorerie en fin de période	<i>30</i>	16 959	15 584

Notes annexes aux comptes consolidés

1 Base d'établissement

- a Jusqu'au 31 décembre 2004 inclus, HSBC France a établi ses états financiers consolidés conformément aux principes comptables français. A compter du 1^{er} janvier 2005, HSBC France établit ses états financiers consolidés aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standard - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne ("EU") et applicables aux comptes consolidés de HSBC France pour l'exercice clos au 31 décembre 2005. Les normes IFRS comprennent les normes comptables émises par l'International Accounting Standards Board ("IASB") et l'organisme qu'il remplace, ainsi que les interprétations données par l'International Financial Reporting Interpretations Committee ("IFRIC") et son prédécesseur.

Lors de l'établissement de ses états financiers consolidés, HSBC France a choisi de profiter de certaines dispositions transitoires de la norme IFRS 1 "Adoption des normes IFRS en tant que référentiel comptable" qui permettent des exceptions au principe général de présentation des informations comparatives ou d'application rétrospective des normes IFRS. La plus importante de ces dispositions est l'exemption de la présentation des informations comparatives au titre des normes suivantes :

- IAS 32 "Instruments financiers : informations à fournir et présentation" ("IAS 32") ;
- IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" ("IAS 39") ; et
- IFRS 4 "Contrats d'assurance" ("IFRS 4").

Outre les exemptions de l'obligation de retraitement des informations comparatives au titre des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4, la norme IFRS 1 dispense les premiers adoptants des normes IFRS d'une partie de leurs obligations dans la période transitoire.

En ce qui concerne les données financières comparatives, HSBC France a opté pour les exemptions suivantes :

Regroupements d'entreprises

HSBC France a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004.

Juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé

Lors de la première adoption des normes IFRS, un premier adoptant peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à sa juste valeur à la date d'adoption des normes IFRS et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé. HSBC France a retenu cette option.

Avantages du personnel

HSBC France a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux avantages du personnel. Par conséquent, tous les écarts actuariels sur les engagements au titre des prestations de retraite ont été comptabilisés en fonds propres au 1^{er} janvier 2004.

Montant cumulé des écarts de conversion

Le montant cumulé des écarts de conversion sur toutes les activités à l'étranger a été porté à zéro au 1^{er} janvier 2004.

HSBC France a par ailleurs choisi de présenter certaines des informations requises par IFRS 7 (avant l'entrée en vigueur de cette norme), sans données comparatives fournies pour l'exercice 2004. Au titre de cette norme, des informations détaillées sont données, notamment sur des éléments de juste valeur et sur certaines composantes du produit net bancaire.

Les informations comparatives relatives aux instruments financiers et aux contrats d'assurance ont été établies sur la base des principes comptables précédemment appliqués par HSBC France. Les principes comptables appliqués aux instruments financiers pour les exercices 2004 et 2005 sont présentés séparément ci-après.

HSBC France a adopté "l'Amendement à l'IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Option juste valeur" ("l'Amendement") et "l'Amendement à l'IAS 19 Avantages du personnel: écarts actuariels, régimes du Groupe et information" à effet du 1^{er} janvier 2005, avant leur entrée en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat présentés dans ce document sont conformes à la norme IAS 1 "Présentation des états financiers".

1 Base d'établissement (suite)

- b Les états financiers consolidés du groupe HSBC France se composent des états financiers de HSBC France, de ses filiales et des entreprises associées.

Acquisitions

Les filiales acquises sont consolidées à compter de la date du transfert du contrôle à HSBC France jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004, date de passage aux normes IFRS.

Les acquisitions de filiales par HSBC France sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur à la date de prise de contrôle, en tenant compte des coûts qui lui sont directement attribuables. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. L'écart entre le coût de l'acquisition et la juste valeur de la part des actifs nets identifiables revenant à HSBC France est comptabilisé en écart d'acquisition s'il est positif et inscrit immédiatement au compte de résultat s'il est négatif.

Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner, de révoquer ou de réunir la majorité des membres des organes d'administration ou des organes de direction équivalents ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Pour les entreprises sous contrôle conjoint, il a été opté pour la méthode de la mise en équivalence.

HSBC France possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée pour une détention de 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Enfin, HSBC France consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités "ad hoc"), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif de HSBC France, afin que ce dernier en tire des avantages ;
- HSBC France dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification. Il peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- HSBC France a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité ;
- HSBC France conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

1 Base d'établissement (suite)

Eliminations des opérations réciproques

Toutes les opérations internes au groupe HSBC France sont éliminées lors de la consolidation.

Résultats des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les états financiers consolidés intègrent la quote-part due à HSBC France des résultats et réserves des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint, établie à partir d'états financiers datant de moins de trois mois au 31 décembre.

- c La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation. A cet égard, la Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions pour créances douteuses, les dépréciations des écarts d'acquisition et l'évaluation des instruments financiers.

De l'avis de la Direction, tous les ajustements normaux et récurrents nécessaires à une présentation fidèle du résultat net, de la situation financière et des flux de trésorerie de HSBC France au titre des exercices présentés ont été réalisés.

2 Principes comptables

a Produits et charges d'intérêts

A compter du 1^{er} janvier 2005 :

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous l'option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" sur la base des taux d'intérêt effectifs des actifs ou passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêt effectif calculé par HSBC France estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les dispositions contractuelles afférentes à l'instrument financier excepté les pertes de crédit futures. Le calcul inclut tous les montants payés ou reçus par HSBC France qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, y compris les coûts de transaction et toutes les autres primes ou décotes.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles provisions pour perte de valeur.

Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 :

L'ensemble des produits et des charges d'intérêts est comptabilisé prorata temporis sur la base du taux d'intérêt contractuel.

b Autres produits

Produits de commissions

A compter du 1^{er} janvier 2005 :

Les commissions encaissées par HSBC France sont générées par l'ensemble des services rendus à la clientèle. Les produits de commissions sont comptabilisés comme suit :

- si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée en produits à la conclusion de l'acte (par exemple, commissions découlant d'une négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;
- si le fait générateur est une prestation de service, la commission est comptabilisée en produits à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille, de conseil et de services) ;
- si la commission fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, elle est comptabilisée comme un ajustement du rendement effectif (par exemple, frais de dossier) et affectée aux "Intérêts et produits assimilés" (Voir Note 2(a)).

2 Principes comptables (suite)

Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 :

Les commissions sont comptabilisées comme suit :

- si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée en produits à la date de conclusion de l'acte (exemples : commissions découlant de la négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;
- si le fait générateur est une prestation de service, la commission est comptabilisée en produits à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille, de conseil et de services) ;
- si la commission est assimilable à un intérêt, elle est comptabilisée sur une base appropriée sur la période concernée et affectée aux "Intérêts et produits assimilés" (Voir Note 2(a)).

Dividendes reçus

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis, c'est-à-dire à la date de détachement du dividende pour les actions.

Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

A compter du 1^{er} janvier 2005 :

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur comprend tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur. Il comprend également les produits et charges d'intérêts et les dividendes reçus afférents à ces instruments financiers, hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés à ces émissions pour lesquels les intérêts sont inscrits en marge d'intérêt.

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction

Les gains ou pertes sur les opérations de portefeuilles de transaction incluent tous les gains et pertes découlant d'une variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts et produits et charges assimilés et les dividendes afférents.

c Information sectorielle

Les activités de HSBC France sont principalement réalisées en France et sont organisées selon les lignes de clientèle suivantes: Banque de particuliers, Banque d'entreprises, Banque de Grande clientèle et de Marchés, et Banque privée. L'information sectorielle requise par la norme IAS 14 est présentée selon ces lignes d'activité en Note 10.

d Détermination de la juste valeur

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier est habituellement le prix de négociation, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée. Cependant, dans certaines circonstances, la juste valeur initiale peut être déterminée à partir de transactions de marché existant à la clôture pour un même instrument, ou à partir de techniques d'évaluation n'utilisant que des paramètres de marché observables.

Suite à la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments cotés sur des marchés actifs est déterminée par rapport au cours acheteur pour les positions acheteuses, au cours vendeur pour les positions vendeuses. En l'absence de prix indépendants, la juste valeur est déterminée en utilisant des méthodes d'évaluation basées sur des données de marché observables. Celles-ci incluent notamment des comparaisons avec des instruments similaires où il existe des prix de marché observables, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options négociables et tout autre méthode couramment utilisée par les intervenants du marché.

La juste valeur de certains dérivés peut être déterminée pour tout ou partie en utilisant des hypothèses qui ne sont pas fondées sur des prix de transactions de marché existant à la clôture ou sur des paramètres de marché observables.

Lorsque la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation, il est tenu compte de certains facteurs tels que les écarts entre cours acheteur et cours vendeur, le profil de crédit, les coûts de gestion des portefeuilles et l'incertitude des modèles.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, elle est comptabilisée comme un passif financier jusqu'à ce qu'elle redevienne positive ou jusqu'à l'arrivée à échéance de l'instrument.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

e Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

A compter du 1^{er} janvier 2005 :

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle comprennent les prêts et avances émis par HSBC France. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs. Ils sont évalués suivant la méthode du coût amorti, déduction faite des provisions pour créances douteuses.

f Dépréciations sur prêts et créances

A compter du 1^{er} janvier 2005 :

Les dépréciations de créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'un prêt ou un portefeuille de prêts a subi une dépréciation.

Les pertes pour dépréciation peuvent être calculées sur la base de prêts pris individuellement ou à partir d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires. Les pertes attendues du fait d'événements futurs ne sont pas constatées, et ce, quel que soit leur degré de probabilité.

Prêts évalués individuellement

Les dépréciations affectant des encours évalués individuellement sont déterminées en évaluant les expositions au cas par cas. A la date d'arrêté des comptes, HSBC France détermine s'il existe une indication objective de dépréciation. Le calcul des dépréciations sur les encours estimés individuellement tient compte des facteurs suivants :

- exposition totale de HSBC France envers le client,
- viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;
- dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;
- montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;
- complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;
- montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;
- valeur de revente du titre (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;
- coûts probables de recouvrement des montants dus ;
- capacité de l'emprunteur à obtenir et à payer dans la devise concernée si les prêts ne sont pas libellés en monnaie locale ;
- le cas échéant, prix de la dette sur le marché secondaire.

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, avec sa valeur comptable actuelle. Les pertes sont enregistrées par le compte de résultat. La valeur comptable des prêts et créances dépréciés est diminuée par inscription en compte de provisions.

2 Principes comptables (suite)

Prêts évalués sur la base de portefeuille

Lorsque l'évaluation individuelle des prêts et créances ne révèle aucune indication de dépréciation, ces prêts et créances sont regroupés en portefeuille sur la base de caractéristiques de risque de crédit similaires à des fins de calcul de la perte de valeur collective. Cette perte couvre les prêts dépréciés à la date de clôture de l'exercice mais qui ne seront pas identifiés individuellement comme tels jusqu'à une date ultérieure.

Le calcul de la dépréciation sur base de portefeuille est fondé sur les trois paramètres suivants :

- l'historique des pertes sur portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit...);
- le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une provision pour perte sur un prêt spécifique ;
- l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit actuelles induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille.

Passage en pertes

Les prêts (et provisions pour dépréciation correspondantes) sont passés en pertes, partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et, dans le cas de prêts avec garantie, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

Reprises de provisions pour dépréciation

En cas de diminution ultérieure du montant d'une dépréciation et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation, il est procédé à une reprise de la dépréciation précédemment inscrite au compte de provisions pour créances douteuses égale au montant désormais en excès.

Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 :

Les provisions pour créances douteuses et contentieuses, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers compromis.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, ou encore celles qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux avéré (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle...) ou lorsqu'il est probable qu'un débiteur ne pourra faire face à ses engagements.

En matière de crédits accordés aux professionnels du secteur immobilier, le déclassement éventuel en créances douteuses est opéré, opération par opération, sur la base de critères prenant en compte : les perspectives de sortie du projet, la capacité des associés à apporter les fonds propres nécessaires ainsi que leur solvabilité. Dans ce contexte, les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits ont été intégralement provisionnés. Par ailleurs, le principal des crédits fait l'objet de provisions, déterminées opération par opération, en fonction de critères tels que : la crédibilité du prix de sortie du projet immobilier, les potentialités de revenu locatif, la solidité du tour de table et la valeur des garanties reçues.

HSBC France a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises. Lorsque la restructuration d'une créance a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux le plus faible entre le taux d'origine de la créance et le taux de marché prévalant au moment de la restructuration, sur les flux futurs attendus. Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

créances classées en douteux depuis plus d'un an sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance et dont le passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Par ailleurs, HSBC France constitue, eu égard aux usages bancaires, des provisions destinées à couvrir les risques encourus sur certains pays généralement classés à risques par la profession.

g Portefeuille de transaction (actif et passif)

A compter du 1^{er} janvier 2005 :

Sont classés comme "Portefeuille de transaction" les effets publics, les obligations, les actions et les positions vendeuses acquis dans l'intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs ou passifs financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat ou vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou qu'ils sont échus (passifs). Ces actifs et passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d'une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d'intérêt et les dividendes, sont comptabilisés au compte de résultat au poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" à la date à laquelle ils se produisent.

Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 :

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe) et évalués au prix du marché à la date de clôture. Les variations de valeur de ces actifs et passifs sont constatées au compte de résultat sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation" et les produits et charges d'intérêt afférents ainsi que les dividendes sont inscrits au compte de résultat (à la date à laquelle ils se produisent) sur une ligne distincte des "Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et agrégés avec des montants similaires découlant d'autres activités.

h Instruments financiers sous option juste valeur

A compter du 1^{er} janvier 2005 :

Un instrument financier autre qu'un instrument détenu en portefeuille de transaction entre dans cette catégorie s'il remplit les critères ci-dessous et s'il est désigné comme tel à l'initiation de l'opération. HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation des actifs ou passifs financiers ou des gains et pertes réalisés,
- s'applique à un groupe d'actifs ou de passifs financiers dont le suivi et les analyses destinés à la Direction sont fondés sur la juste valeur et dont la gestion et la mesure de la performance sont réalisées sur cette base,
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu'elle affecte. Les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction lorsque qu'HSBC France conclut un contrat d'achat ou de vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou qu'ils sont échus (passifs). Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs et de ces passifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d'intérêt et les dividendes qui s'y rapportent, sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", à l'exception des intérêts sur les dettes émises par HSBC France qui sont inclus dans la marge nette d'intérêt.

2 Principes comptables (suite)

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs ou passifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne “Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur”. Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne “Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur”, à l’exception des intérêts sur les dérivés associés aux dettes émises par HSBC France qui sont inclus dans la marge nette d’intérêt. Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs et passifs financiers placés sous l’option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

i Investissements financiers

A compter du 1^{er} janvier 2005 :

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l’intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s’ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur (voir Note 2(h)) ou instruments détenus jusqu’à l’échéance. Les investissements financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut des contrats d’achats de titres et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réestimés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu’à la vente ou à la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en “Provisions et résultat net des cessions des investissements financiers”.

Les produits d’intérêts sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d’intérêt effectif, calculé sur leur durée de vie prévisionnelle. Lorsque le prix d’achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d’intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

Un test de dépréciation est opéré à chaque date d’arrêté des comptes afin de déterminer si, en fonction de critères objectifs de dépréciation, un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs attendus de l’actif financier ou du groupe d’actifs peut être estimé de façon certaine.

Lorsqu’une perte de valeur est constatée sur un actif disponible à la vente, la perte cumulée (mesurée par la différence entre le coût d’acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation sur cet actif financier précédemment constatée au compte de résultat) est déduite des fonds propres et enregistrée au compte de résultat.

En cas d’augmentation ultérieure de la juste valeur d’un actif disponible à la vente et si cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la perte pour dépréciation au compte de résultat, la perte pour dépréciation est reprise au compte de résultat. Cependant, les pertes pour dépréciation sur les titres à revenu variable comptabilisées au compte de résultat ne sont reprises en compte de résultat que lors de la cession des titres.

Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 :

Les effets publics, obligations et actions destinés à être conservés sont classés en investissements financiers dans les catégories suivantes :

- *titres de placement*
- *titres d’investissement*
- *titres de l’activité de portefeuille*
- *autres titres détenus à long terme*
- *titres de participation*

Des méthodes comptables spécifiques sont appliquées à chacune de ces catégories :

– **Titres de placement :**

Les titres acquis dans une optique de rendement mais en principe destinés à la revente à plus ou moins brève échéance sont inscrits sous la rubrique “Titres de placement”.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix de revient (hors coupon couru à l'achat pour les titres à revenu fixe).

Les primes/décotes sont étalées linéairement sur la durée de vie résiduelle des titres.

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché. Le prix de marché des titres à revenu variable est représenté par le cours du 31 décembre pour les titres cotés et par la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Le prix de marché des titres à revenu fixe est le cours du dernier jour ouvré de la période.

Les résultats réalisés ou latents sur instruments de couverture sont pris en compte par ligne de titres pour le calcul d'éventuelles provisions.

– Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique, avec amortissement de l'écart de taux initial (prime ou décote) sur la durée de vie résiduelle. Ils peuvent toutefois faire l'objet de dépréciation par voie de provision en cas de risque de contrepartie.

Les titres acquis dans une optique de rendement ou détenus pour des raisons réglementaires dans certaines filiales ou succursales à l'étranger sont classés en titres d'investissement.

– Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'usage, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

– Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

– Titres de participation

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées) non consolidées. Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage.

L'appréciation de la valeur d'usage des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères:

- *l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué,*
- *l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers,*
- *l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées et, pour les titres de participation, en prenant en considération les relations spécifiques pouvant exister entre HSBC France et chacune des sociétés concernées.*

Gains ou pertes

Les gains ou pertes sur cessions et les variations des provisions sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne "Provisions et résultat net de cession des investissements financiers".

2 Principes comptables (suite)

j Opérations de pension et prêts/emprunts de titres

Les titres vendus dans le cadre d'un engagement de rachat à un prix prédéterminé ("pensions sur titres") ou visés par un contrat de prêt de titres restent inscrits au bilan et la contrepartie reçue donne lieu à l'enregistrement d'un passif. Inversement, les titres acquis dans le cadre d'engagements de revente ("prises en pensions") ne sont pas comptabilisés au bilan et la contrepartie versée est constatée sur la ligne "Prêts et créances sur établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle". L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat est traité comme un intérêt et comptabilisé sur la durée de vie du contrat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de prêts et emprunts de titres sont habituellement assorties de garanties sous forme de titres ou d'espèces. Le transfert des titres ne trouve généralement pas de traduction dans le bilan. Les garanties espèces données ou reçues sont respectivement comptabilisées comme un actif ou un passif.

Les emprunts de titres ne sont pas comptabilisés au bilan sauf s'ils s'accompagnent du contrôle des droits contractuels sur ces titres et que les titres sont vendus à des tiers, auquel cas l'achat et la vente, ainsi que le gain ou la perte associés, sont comptabilisés sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et l'obligation de les restituer est enregistrée comme un passif de transaction et évaluée à sa juste valeur.

k Instruments dérivés et comptabilité de couverture

A compter du 1^{er} janvier 2005 :

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement, et réévalués ultérieurement, à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cours cotés sur les marchés actifs ou, en l'absence de marché actif, à l'aide de techniques d'évaluation incluant les opérations de marché récentes. Ces méthodes d'évaluation incluent aussi, en fonction des besoins, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie et les modèles d'évaluation des options négociables. En règle générale, la juste valeur initiale d'un instrument dérivé est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marchés observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opération de portefeuille de transaction à la date de mise en place de l'instrument. En l'absence de données de marché observables, l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation n'est pas constaté immédiatement au compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées ou enregistré au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables ou à l'échéance ou au dénouement de l'opération.

Certains instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, tels l'option de conversion d'une obligation convertible détenue, sont traités comme des instruments dérivés séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement associés au contrat hôte, lorsqu'ils répondent à la définition d'un instrument dérivé et lorsque l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat (portefeuille de transaction ou actifs et passifs sous option juste valeur). Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées ultérieurement au compte de résultat. Les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL/CEL), figurent parmi les principaux dérivés incorporés identifiés et à ce titre, ont fait l'objet d'une valorisation selon un modèle propre à HSBC France (Voir Note 13 (e)).

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Ces actifs et passifs financiers ne sont compensés que lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané.

La méthode de constatation des gains ou pertes de juste valeur sur instruments dérivés diffère selon que l'instrument est détenu à des fins de transaction ou classé comme instrument de couverture et dans ce dernier cas, selon la nature du risque couvert. Tous les gains et pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Les instruments dérivés classés comme couvertures entrent dans les catégories suivantes : (i) couvertures de la variation de la juste valeur d'actifs ou passifs ou engagements fermes ("Couverture de juste valeur") ; (ii) Couvertures de la variation des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une opération future ("couverture de flux de trésorerie") ou (iii) Couvertures d'investissements nets en devises ("Couverture d'investissement net"). Le traitement de couverture est subordonné au respect de certaines conditions.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

Comptabilité de couverture

Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France n'utilise pas les dispositions dites du "carve out" prévues au Règlement européen n° 2086/2004 relatives à l'insertion de la norme IAS 39 dans le cadre des opérations de macro-couverture.

Conformément à la norme IAS 39, l'application du traitement de couverture présuppose la documentation de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui ont présidé à l'opération. Par ailleurs, les conditions d'application incluent l'obligation de mesurer, à la mise en place de la couverture puis de manière continue, l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture. Les intérêts sur les instruments de couverture sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert.

Si la relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture requis par la norme, le traitement de couverture est suspendu. L'ajustement de l'élément couvert au titre du risque couvert est alors amorti au compte de résultat sur la durée restant à courir suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est un titre classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, la suspension du traitement de couverture entraîne la comptabilisation des variations de valeur du titre couvert en réserve AFS à compter de la date à laquelle le traitement de couverture est interrompu.

Couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur sur la partie efficace des dérivés classés en couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans une réserve distincte des fonds propres. Les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont comptabilisés au compte de résultat.

Les montants cumulés enregistrés en réserves sont transférés en résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque la transaction couverte aboutit à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment inscrits en réserves sont transférés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de couverture requis par la norme, les gains ou pertes cumulés en réserves sont maintenus jusqu'à l'enregistrement de l'opération couverte au compte de résultat. Lorsqu'une opération future initialement couverte cesse d'être prévue, les gains ou pertes cumulés comptabilisés en réserves sont immédiatement transférés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net

Les gains ou pertes sur les instruments de couverture relatifs à la partie efficace de la couverture d'investissements nets à l'étranger sont portés dans une réserve distincte en fonds propres, les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont immédiatement enregistrés au compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés inscrits en réserves sont comptabilisés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devise.

Test d'efficacité de la couverture

En application de la norme IAS 39, une couverture ne peut bénéficier du traitement de couverture que si elle est hautement efficace. L'efficacité attendue de chaque couverture, à sa mise en place et tout au long de sa durée de vie, doit être très élevée (efficacité prospective). L'efficacité observée (efficacité rétrospective) est démontrée au minimum à chaque arrêté comptable.

La documentation de chaque relation de couverture expose les modalités d'évaluation de l'efficacité de la couverture. Les méthodes adoptées dépendent de la stratégie de gestion des risques.

Une couverture est efficace si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent totalement ou en quasi-totalité. En ce qui concerne l'efficacité prospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette

2 Principes comptables (suite)

de 90 à 110 %. En ce qui concerne l'efficacité rétrospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 80 à 125 % pour que la couverture soit considérée comme efficace.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Tous les gains et pertes découlant de variations de la juste valeur d'un instrument dérivé non admis en comptabilité de couverture sont constatés immédiatement au compte de résultat. Ces gains et pertes sont comptabilisés en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et en "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur" lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec des instruments financiers sous option juste valeur.

Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 :

Le groupe HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés des nouveaux instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions des opérateurs à l'origine, couverture ou opérations de marché. Néanmoins, certaines règles générales s'appliquent à toutes les positions de marché. D'autres règles générales sont spécifiques à certaines catégories d'instruments.

Options de taux et de change

A la conclusion du contrat d'option, le montant notionnel de l'actif sous-jacent sur lequel porte l'option est enregistré en hors-bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage.

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;*
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens du règlement 88-02 du Comité de la Réglementation Bancaire, les variations de valeur de la position sont inscrites en compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.*

Options sur indices et sur actions

Les opérations réalisées sur les contrats d'indices ainsi que sur les actions le sont dans le cadre des opérations de marché : les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture de l'exercice sont directement enregistrées en compte de résultat.

Contrats à terme de taux d'intérêt

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et/ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt,*
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes,*
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de Trading),*
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors-bilan, à l'exclusion des opérations susvisées.*

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de Trading.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés au prorata temporis, sauf si les éléments couverts sont eux-mêmes valorisés dans le bilan en valeur de marché. Il en est ainsi notamment pour les swaps négociés dans le cadre de la gestion actif/passif du risque global de taux.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de swaps de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marché, les contrats négociés par HSBC France sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation ; l'engagement correspondant figure en hors-bilan de la date de négociation à la date de valeur. En règle générale, cette seconde date correspond à un échange de flux monétaires normalement enregistrés alors au bilan.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors-bilan, qu'ils soient effectivement échangés ou qu'ils servent simplement de référentiel.

Les contrats de change à terme non couverts par des opérations de trésorerie sont évalués en valeur de marché, au cours du terme restant à courir.

l Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux financiers de ces actifs sont échus ou lorsque HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers des actifs financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif, ou lorsqu'il n'en conserve pas le contrôle. Les passifs financiers sont décomptabilisés à leur extinction, c'est-à-dire lorsque l'obligation est éteinte, annulée ou parvenue à expiration.

m Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers, y compris les valeurs positives et négatives d'instruments dérivés, sont compensés et le solde net est reporté au bilan lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané.

n Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant à HSBC France.

Les gains latents sur les transactions entre HSBC France et les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont éliminés à proportion de la participation de HSBC France dans ces entreprises. Les pertes latentes sont elles aussi éliminées à proportion de la participation de HSBC France à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

o Ecarts d'acquisition et actifs incorporels

Un écart d'acquisition résulte de regroupements d'entreprises, y compris l'acquisition de filiales, de sociétés sous contrôle conjoint ou d'entreprises sous influence notable, lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de la part détenue par HSBC France dans des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Tout écart positif entre la part HSBC France dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une acquisition et le coût d'acquisition est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les actifs incorporels sont comptabilisés distinctement de l'écart d'acquisition lorsqu'ils sont séparables ou naissent de droits contractuels ou légaux et lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins du test de dépréciation. Un test de dépréciation de l'écart d'acquisition est effectué chaque année en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'une activité avec la valeur comptable de ses actifs nets, y compris l'écart d'acquisition attribuable. L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint est comptabilisé en "Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint".

A la date de cession d'une activité, l'écart d'acquisition lié est inclus dans la part des actifs nets revenant à HSBC France dans le calcul des plus ou moins-values de cession.

2 Principes comptables (suite)

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce.

- Les actifs incorporels, qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés, sont soumis à un test de dépréciation annuel. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.
- Les actifs incorporels, qui ont une durée d'utilité définie, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte de la durée légale et de la durée de vie économique attendue.
- Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

p Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS ("coût présumé"), déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains ne sont pas amortis ; les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés, au même titre que les frais d'établissement.
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 10 ans.

HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

q Contrats de location-financement et contrats de location simple

Les actifs loués à des clients dans le cadre de contrats qui transfèrent la totalité des risques et avantages découlant de la propriété de ces actifs, autre qu'un titre de propriété, sont classés en contrats de location-financement. Lorsque HSBC France est bailleur au titre de contrats de location-financement, le montant des paiements dus au titre des contrats est enregistré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle" selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont constatés sur la durée des contrats afin de produire un taux de rendement constant sur l'investissement net.

Lorsque HSBC France est le preneur au titre de contrats de location-financement, les actifs loués sont capitalisés et enregistrés sur la ligne "Immobilisations corporelles" et les passifs correspondants sont inscrits en "Autres passifs". Le contrat de location-financement et le passif correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l'actif ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux. Les frais financiers à payer sont constatés sur la durée des contrats sur la base du taux d'intérêt implicite du contrat afin de produire un taux d'intérêt constant sur la dette restante.

Tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Lorsque HSBC France est le bailleur, les actifs loués sont inscrits sur la ligne "Immobilisations corporelles" et comptabilisés en conséquence. Les pertes pour dépréciation sont constatées à hauteur de la dépréciation de la valeur comptable due à l'impossibilité de recouvrer l'intégralité de la valeur résiduelle. Lorsque HSBC France est le locataire, les actifs loués ne sont pas enregistrés au bilan. Les loyers à payer et à recevoir au titre des contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats et respectivement inscrits en "Frais généraux et administratifs" et "Autres produits d'exploitation".

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

r Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices ou pertes de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu'il y est légalement autorisé.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. A compter du 1^{er} janvier 2005, les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

s Engagements de retraites et autres avantages assimilés

HSBC France fait bénéficier un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité, complémentaire santé.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. Conformément à la politique du groupe HSBC, HSBC France a retenu l'option ouverte par l'IAS 19 de ne pas différer au bilan les éventuels profits et pertes actuariels et de les comptabiliser directement en capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté du fait que les droits correspondants sont acquis, et sinon reconnus linéairement sur la période d'acquisition moyenne des droits. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont passés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime. Tous les gains et pertes actuariels cumulés au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisés en fonds propres à la date de passage aux normes IFRS.

Les coûts relatifs à la fourniture des autres avantages postérieurs à l'emploi tels que les prestations de complémentaire santé sont enregistrés sur la même base que les régimes à prestations définies.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

2 Principes comptables (suite)

t Paiement à base d'actions

Dans le cadre des paiements à base d'actions, HSBC Holdings octroie des droits à ses instruments de capitaux propres au personnel du groupe HSBC France. L'augmentation du capital constatée et la charge afférente sont réparties sur la période d'acquisition. Celle-ci est déterminée par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution et à l'impact de toutes conditions d'acquisition hors marché telles que la déchéance des options ; elle est constatée linéairement sur la période d'acquisition. Une option peut être frappée de déchéance si, par exemple, un salarié quitte HSBC France avant l'expiration de la période d'acquisition. Les estimations de ces départs futurs de personnel sont prises en compte lors de la comptabilisation des coûts sur la période de service.

Le plan de stock-options 2005 fera l'objet d'une refacturation par HSBC Holdings au fur et à mesure de l'exercice des stocks-options par les salariés. Cette charge attendue, constatée de manière étalée sur la période d'acquisition des droits, vient diminuer l'augmentation de capital initialement comptabilisée.

Les primes garanties attribuées au titre d'un service passé, lorsqu'un salarié doit accomplir une période d'emploi spécifiée avant d'avoir droit à cette rétribution, sont réparties sur cette période.

Les primes discrétionnaires versées au titre de services passés sont inscrites en charge sur la période d'acquisition laquelle, dans ce cas, est la période comprise entre la date d'annonce de la prime et l'acquisition de celle-ci.

Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a opté pour l'application rétrospective complète de la norme IFRS 2 "Paiements basés en actions".

u Devises

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en euros.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en devises et convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Tout écart de change induit est inscrit au compte de résultat. Les opérations en devises sont comptabilisées en résultat dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs non monétaires, évalués au coût historique dans une monnaie étrangère, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les résultats des succursales, filiales, sociétés sous contrôle conjoint et sociétés mises en équivalence, dont la monnaie de présentation n'est pas l'euro, sont convertis en euros au taux de change moyen de la période de référence. Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets en devises à l'ouverture et le coût de couverture afférent et les écarts de change découlant de la conversion du résultat de la période comptable du taux moyen au taux de change en vigueur à la date de clôture sont comptabilisés dans une réserve de conversion distincte. Les écarts de change sur un élément monétaire qui font partie d'un investissement net en devises sont reconnus au compte de résultat des états financiers de la filiale. Dans les états financiers consolidés, ces écarts de change sont enregistrés dans la réserve de conversion en fonds propres. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a porté à zéro les écarts de change cumulés de tous ses investissements étrangers à la date de passage aux normes IFRS. Lors de la cession d'une activité étrangère, les écarts de change qui s'y rapportent et précédemment inscrits en réserves sont constatés au compte de résultat.

v Provisions

Les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation légale ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimée de manière fiable.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

w Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

A partir du 1^{er} janvier 2005 :

Les dettes représentées par un titre sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur (voir Note 2(h)).

Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 :

Les dettes représentées par un titre sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu net des frais directs encourus. Les primes et décotes d'émission et les ajustements de juste valeur liés à des acquisitions sont amortis et donnent lieu à un ajustement des frais financiers afin de produire un taux d'intérêt constant sur la durée de vie des dettes.

x Capital social

En l'absence d'obligation contractuelle de transfert de liquidités ou d'autres actifs financiers, les actions sont classées comme instruments de capitaux propres. Les coûts marginaux encourus dans le cadre direct de l'émission d'instruments de capitaux propres apparaissent dans les capitaux propres en minoration du produit d'émission, net d'impôt.

y Trésorerie

Pour les besoins de l'élaboration du tableau des flux de trésorerie, les éléments monétaires et valeurs assimilées incluent les placements très liquides facilement convertibles en montants connus et dont le risque de variation de valeur est insignifiant. Ces placements sont normalement à échéance de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition et incluent les caisses et soldes auprès de banques centrales, les effets publics et valeurs assimilées, les créances sur établissements de crédit et les certificats de dépôt. HSBC France a pris en compte la recommandation émise par l' "Autorité des Marchés Financiers" (AMF) début 2006 relative au classement des OPCVM de trésorerie en équivalent de trésorerie au regard de la norme IAS 7.

3 Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur regroupe :

- l'ensemble des plus-values et moins-values résultant de la variation de juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur,
- l'ensemble des plus-values et moins-values résultant de la variation de juste valeur des instruments dérivés associés à ces actifs et passifs financiers sous option juste valeur,
- les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents aux actifs et passifs financiers sous option juste valeur et aux instruments dérivés associés à ces instruments, à l'exception des intérêts sur dettes émises par HSBC France, sur dettes subordonnées et des intérêts afférents aux instruments dérivés associés, qui sont comptabilisés sur la ligne "Intérêts et Charges assimilées".

(en millions d'euros)	<u>2005</u>
Résultat net des :	
– titres de dette émis par HSBC France et passifs subordonnés ¹	9
– autres passifs financiers sous option juste valeur	–
– instruments dérivés associés aux passifs financiers sous option juste valeur	<u>(8)</u>
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur	<u>1</u>

¹ Les plus ou moins-values résultant de la variation de juste valeur des titres de dette émis par HSBC France et passifs subordonnés peuvent provenir d'une modification du risque de crédit de HSBC France. En 2005, HSBC France a comptabilisé une plus-value de 0,6 million EUR au titre de l'évolution de la juste valeur de ces instruments résultant de la modification du risque de crédit de HSBC France.

4 Produit net bancaire

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2005 s'élève à 2976 millions EUR et inclut, notamment, les produits, charges, plus-values et moins-values présentés ci-après :

(en millions d'euros)	<u>2005</u>
Produits	
Commissions perçues sur actifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	663
Commissions perçues au titre d'activités de fiducie ou assimilées pour lesquelles HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients	376
Plus-values sur cession de filiales, entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint	<u>256</u>
Charges	
Intérêts sur les instruments financiers, hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de négociation ou sous option juste valeur	(1 389)
Commissions versées sur actifs ou passifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	<u>(225)</u>
Plus ou moins-values	
Pertes pour dépréciation de :	
– créances	32
– titres disponibles à la vente	<u>(2)</u>

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

5 Salaires et avantages au personnel

(en millions d'euros)	2005	2004
Salaires	793	720
Charges salariales	245	239
Avantages postérieurs à l'emploi	56	65
	1 094	1 024

Les effectifs moyens du groupe durant l'exercice se répartissent comme suit :

	2005	2004
Banque de particuliers et Banque d'entreprises	10 304	10 213
Banque de grande clientèle et de marchés	1 271	1 260
Gestion d'actifs	690	684
Banque privée	363	360
Fonctions support et autres	1 555	1 540
TOTAL	14 183	14 057

a Avantages postérieurs à l'emploi

Les provisions pour avantages au personnel couvrent les engagements au titre de l'accord du 13 septembre 1993 organisant l'adhésion des établissements de crédit à l'ARCCO et à l'AGIRC, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et médailles du travail, les engagements au titre de régime de retraite complémentaire et régime de pré-retraite (CATS) et enfin les engagements au titre des régimes complémentaires santé.

b Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2005, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite et de complémentaire santé à prestations définies, qui serviront de base au calcul des charges de 2006, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actuali- sation	Taux de rendement attendu des actifs	Hypothèse d'inflation	Taux de revalorisa- tion des retraites versées et différées	Taux de revalori- sation des salaires	Taux de mortalité	Evolution des dépenses de santé (EDS)
Au							
31 décembre 2005							
France	4	7 ¹	2	2	3,5	- ²	6
Au							
31 décembre 2004							
France	4,5	7 ¹	2	2	3,5	- ²	6

Le groupe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

Au 31 décembre 2004, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de complémentaire santé, qui ont servi de base au calcul des charges de 2005, étaient les suivantes :

- 1 Taux attendu sur les actions. Le taux de rendement attendu sur les obligations est de 4,75 % en 2005 et 5,25 % en 2004.
- 2 HSBC France utilise les tables de mortalité (TV88-90 pour les indemnités de départs à la retraite et les médailles du travail et TPG93 pour les engagements de retraite).

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

c Régimes de retraite à prestations définies

Passif net comptabilisé au bilan

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	<i>HSBC France Régime de retraite</i>	<i>HSBC France Régime de retraite</i>
(en millions d'euros)		
Actions	11	9
Obligations	56	56
Immobilier	-	-
Autres	2	2
Juste valeur des actifs	<u>69</u>	<u>67</u>
Valeur actuarielle des engagements financés	-	-
Valeur actuarielle des engagements non financés	(234)	(233)
Engagements à prestations définies	<u>(234)</u>	<u>(233)</u>
Coût des services passés non encore comptabilisés	3	-
Passif net	<u>(162)</u>	<u>(166)</u>

Variations de la valeur actuarielle des engagements à prestations définies

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	<i>HSBC France Régime de retraite</i>	<i>HSBC France Régime de retraite</i>
(en millions d'euros)		
Au 1 ^{er} janvier	233	264
Coût des services de la période	4	3
Charges d'intérêt	10	13
Cotisations des salariés	-	-
Pertes/(gains) actuariels	12	4
Prestations versées	(22)	(9)
Coût des services passés/droits acquis	(3)	(40)
Coût des services passés/droits non acquis	3	-
Acquisitions	-	-
(Gains)/pertes sur sorties	(3)	(2)
(Gains)/pertes sur règlements	-	-
Variations de change et autres mouvements	-	-
Au 31 décembre	<u>234</u>	<u>233</u>

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Variations de la juste valeur des actifs des régimes

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	<i>HSBC France Régime de retraite</i>	<i>HSBC France Régime de retraite</i>
(en millions d'euros)		
Au 1 ^{er} janvier	67	65
Rendement attendu	3	4
Cotisations employeur	-	-
Cotisations des salariés	-	-
Gains actuariels	4	5
Prestations versées	(5)	(7)
Acquisitions	-	-
(Gains)/pertes sur règlements	-	-
Variations de change et autres mouvements	-	-
Au 31 décembre	69	67

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne "Salaires et avantages du personnel"

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	<i>HSBC France Régime de retraite</i>	<i>HSBC France Régime de retraite</i>
(en millions d'euros)		
Coût des services de la période	4	3
Charges d'intérêt	10	13
Rendement attendu des actifs des régimes	(3)	(4)
Coût des services passés	(3)	(40)
(Gains)/pertes sur sorties et règlements	(3)	(2)
Variations de change et autres mouvements	-	-
Charge globale nette	5	(30)

Le total des pertes actuarielles nettes imputées sur les capitaux propres au titre des régimes de retraite à prestations définies était de 8 millions EUR en 2005 (gain net de 1 million EUR en 2004).

d Avantages de complémentaire santé postérieurs à l'emploi

Passif net comptabilisé au bilan

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
(en millions d'euros)		
Valeur actuarielle des engagements financés	-	-
Valeur actuarielle des engagements non financés	(40)	(33)
Engagements à prestations définies	(40)	(33)
Coût des services passés non encore comptabilisés	-	-
Passif net	(40)	(33)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Variations de la valeur actuarielle des engagements

(en millions d'euros)	2005	2004
Au 1 ^{er} janvier	33	–
Coût des services de la période	1	–
Charge d'intérêt	2	–
Cotisations des salariés	–	–
Pertes/(gains) actuariels	4	1
Prestations versées	–	–
Coûts des services passés		
– droits acquis	–	32
– droits non acquis	–	–
Acquisitions	–	–
(Gains)/pertes sur sorties	–	–
(Gains)/pertes sur règlements	–	–
Variations de change et autres mouvements	–	–
Au 31 décembre	<u>40</u>	<u>33</u>

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne “Salaires et avantages du personnel”

(en millions d'euros)	2005	2004
Coût des services de la période	1	–
Charges d'intérêt	2	–
Rendement attendu des actifs des régimes	–	–
Coûts des services passés	–	32
(Gains)/pertes sur sorties et règlements	–	–
Variations de change et autres mouvements	–	–
Charge globale nette	<u>3</u>	<u>32</u>

Le total des pertes actuarielles nettes imputées sur le compte de résultat au titre des avantages de complémentaire santé postérieurs à l'emploi était de 4 millions EUR en 2005 (perte de 1 million EUR en 2004).

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évolution des dépenses de santé ont un impact significatif sur les montants comptabilisés. Une variation d'un point de pourcentage de l'évolution supposée des dépenses de santé aurait les effets suivants sur les montants comptabilisés en 2005 :

(en millions d'euros)	<i>Augmentation de 1 %</i>	<i>Diminution de 1 %</i>
Augmentation/(diminution) du coût global des services de la période et charges d'intérêt	<u>1</u>	–
Augmentation/(diminution) des engagements de prestations définies	<u>11</u>	<u>(8)</u>

e Total des provisions pour retraites

(en millions d'euros)	2005	2004
Passif net au titre des régimes de retraite à prestations définies (Note 5(c))	(162)	(166)
Passif net au titre des avantages de complémentaire santé postérieurs à l'emploi (Note 5(d))	<u>(40)</u>	<u>(33)</u>
Total	<u>(202)</u>	<u>(199)</u>

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

6 Paiements à base d'actions

HSBC France n'a pas conclu d'arrangements spécifiques pour des paiements en actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

HSBC Holdings attribue aux salariés du Groupe des options de souscription d'actions qui leur permettent de souscrire des actions de HSBC Holding plc en exerçant ces options.

Lorsqu'une entité du Groupe attribue à un salarié des droits sur des actions de HSBC Holdings plc, cette entité est tenue de transférer au salarié des actions de HSBC Holdings plc lorsque les conditions d'acquisition des droits sont réunies. L'attribution de droits sur des actions crée un passif pour l'employeur, qui est comptabilisé à sa juste valeur et réévalué pour chaque période comptable tout au long de la période d'acquisition des droits et à la date de règlement.

En 2005, 26,2 millions EUR (18,2 millions EUR en 2004) ont été constatés en résultat au titre de règlements en actions. Ces montants ont été calculés à partir de la juste valeur des paiements à base d'actions lors de leur attribution. Cette charge a trait dans son intégralité à des attributions d'actions au bénéfice de salariés dans le cadre des dispositifs d'intéressement mis en place par le Groupe.

Calcul de la juste valeur

La juste valeur des options de souscription ou droits à actions attribués à la date de l'attribution d'options ou de droits à actions est calculée à l'aide d'un modèle binomial avancé à partir des hypothèses sous-jacentes du modèle de Black et Scholes. Pour la modélisation d'options ou de droits à actions dont la validation sera fonction du rendement total des fonds propres du Groupe sur une période définie, ces objectifs de performance sont incorporés dans le modèle par le biais d'une simulation de Monte-Carlo. La durée de vie estimée des options dépend du comportement de leurs détenteurs, qui est intégré dans le modèle sur la base des données historiques observables. La juste valeur calculée est par nature subjective et incertaine compte tenu des hypothèses élaborées et des limites inhérentes au modèle.

Les hypothèses importantes de moyennes pondérées qui permettent d'estimer la juste valeur des options attribuées en 2005 sont les suivantes :

	<i>Plan d'options de souscription d'actions du Groupe</i>
Taux sans risque ¹ (%)	4,6
Durée de vie estimée ² (années)	7,8
Volatilité attendue ³ (%)	20

1 *Le taux sans risque a été établi à partir de la courbe de rendement des Gilts britanniques pour les attributions effectuées dans le cadre du Plan d'options de souscription d'actions du Groupe et des Plans d'épargne britanniques en vue de la souscription d'actions. Une courbe de rendement équivalente a été utilisée pour les Plans d'épargne étrangers en vue de la souscription d'actions.*

2 *La durée de vie estimée n'est pas un paramètre intrant individuel mais est fonction de diverses hypothèses de comportements.*

3 *L'estimation de la volatilité attendue prend en compte la volatilité moyenne historique du cours de l'action ainsi que la volatilité implicite établie à partir d'options négociées sur les actions HSBC Holdings plc de même échéance que les options attribuées aux salariés.*

La croissance du dividende attendue a été estimée à 12 %, en dollars US, pour la première année et 8 % ensuite, conformément au consensus prévisionnel des analystes.

En 2005, le prix moyen des actions s'est établi à 8,89 GBP. Au cours de l'exercice, le prix moyen de marché a oscillé entre un plus haut de 9,5 GBP (9,54 GBP en 2004) et un plus bas de 8,25 GBP (7,84 GBP en 2004).

6 Paiements à base d'actions (suite)

Plan d'options de souscription d'actions du Groupe

Options de souscription d'actions du Groupe sans condition de performance¹

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du Groupe entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur des actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

	2005		2004 ¹	
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen pondéré (en GBP)</i>	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen pondéré (en GBP)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	49 486		37 345	
Options attribuées durant l'exercice	7 499	8,370	12 496	8,286
Options levées durant l'exercice	(241)			
Options transférées durant l'exercice				
Options devenues caduques durant l'exercice	(460)		(355)	
Attributions nettes au 31 décembre	56 284		49 486	

¹ Les options attribuées aux membres du Comité de Direction sont soumises aux conditions de performance du Groupe HSBC.

Options de souscription d'actions avec conditions de performance

Des options de souscription d'actions ont été attribuées dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France. L'attribution de ces options est assortie d'un bonus qui sera versé à la date d'exercice des options et d'un montant égal au prix d'exercice des options attribuées. Ces options de souscription d'actions sont soumises à une double condition de performance du Groupe HSBC, à savoir, un niveau absolu de bénéfice par action et un niveau de rendement total des fonds propres, sur la base du classement du Groupe par rapport à un échantillon de valeurs comparables composé de 28 grandes banques. Les options sont acquises à l'issue d'un délai de trois ans et peuvent être exercées jusqu'au quatrième anniversaire de la date de leur attribution, après quoi elles deviennent caduques.

	2005	
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen pondéré (en GBP)</i>
Options attribuées durant l'exercice	523	8,794
Options devenues caduques durant l'exercice	0	
Attributions nettes au 31 décembre	523	

La juste valeur des options attribuées durant l'exercice s'établissait en moyenne à 1,054 GBP à la date d'exercice. La durée de vie contractuelle restante des options nettes attribuées était de 4 années à la date du bilan. Aucune de ces options ne pouvait être exercée à la date du bilan.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

7 Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2005	2004
Impôts courants	195	95
Impôts différés	(72)	(14)
Total de la charge d'impôt	123	81
Taux effectif de l'impôt (en pourcentage)	9,9	13,3

Analyse de la charge d'impôt globale	2005		2004	
(en millions d'euros)	<i>Charge d'impôt globale</i>	%	<i>Charge d'impôt globale</i>	%
Impôt à taux normal	433	34,93	216	35,43
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations à l'étranger	(6)	(0,5)	(11)	(1,8)
Plus-values non imposables	(153)	(12,3)	(47)	(7,7)
Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale	(151)	(12,2)	(77)	(12,6)
Charge d'impôt globale	123	9,9	81	13,3

HSBC France et ses filiales consolidées en France ont été assujettis aux taux d'impôt des sociétés françaises en 2005 de 34,93 % pour le court terme (CT) et de 15,72 % pour le long terme (LT) (en 2004 : 35,43 % pour le CT et 20,20 % pour le LT ; en 2006 : 34,43 % en CT et 8,26 %¹ en LT ; en 2007 : 34,43 % en CT et 1,72 %¹ en LT).

¹ A l'exception des titres de sociétés immobilières et des titres au prix d'achat global supérieur à 22,8 millions EUR mais représentant moins de 5 % du capital et des titres de FCPR et SCR.

8 Dividendes versés en 2004 et 2005

	2005		2004	
(en millions d'euros)	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>
Dividende complémentaire pour l'année précédente ..	3,07	230	3,25	242
Acompte sur dividende pour l'année en cours	3,74	281	3,15	235
		511		477

Dividendes payés en 2005 au titre de l'exercice 2004

L'Assemblée Générale du 17 mai 2005 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 22 février 2005 concernant l'affectation du résultat de l'exercice et le paiement aux actionnaires d'un dividende de 465 millions EUR, soit 6,22 EUR par action. Ce dividende a été versé le 18 mai 2005 après déduction de l'acompte de 3,15 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2004. Ces dividendes ont été versés à hauteur de 235 millions EUR en 2004 et à hauteur de 230 millions EUR en 2005.

Dividendes au titre de l'exercice 2005

Le Conseil d'Administration du 26 juillet 2005 a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende de 3,74 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 75 053 185 actions en circulation à cette date (y compris les 251 039 actions résultant de l'exercice d'options depuis le 1er janvier 2005 et non encore incorporées au capital social à cette date), soit un montant global de 281 millions EUR.

Le montant de l'acompte sur dividende a été prélevé dans son intégralité sur le report à nouveau, constitué de bénéfices réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004 ; son versement est intervenu le 27 juillet 2005.

Un dividende final a été proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires par le Conseil d'Administration réuni le 28 février 2006. Ce dividende sera versé le 18 mai 2006 aux 75 237 930 actions en circulation à la date du 31 décembre 2005. Ainsi le montant global de dividende versé au titre de l'exercice 2005 est de 390 millions EUR.

9 Bénéfice et dividende par action

(en euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Bénéfice par action	14,95	7,08
Bénéfice par action après dilution	14,62	6,88
Dividende par action	5,19	6,22

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat de 1 119 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 74 826 025 actions (au 31 décembre 2004, le bénéfice était de 528 millions EUR et le nombre d'actions de 74 374 838).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 76 559 021 actions (76 537 618 actions au 31 décembre 2004).

10 Ventilation des résultats par métier

Les activités de HSBC France sont principalement réalisées en France et sont organisées selon les lignes de clientèle suivantes : Banque de particuliers, Banque d'entreprises, Banque de Grande clientèle et de Marchés et Banque privée. Figurent principalement dans la colonne "Autres" les subventions reçues de la maison mère de HSBC France, les charges de dépréciation des écarts d'acquisition et le métier d'assurance.

HSBC France s'appuie sur divers services administratifs et fonctions centrales dont le coût est réparti entre les métiers, de façon systématique et cohérente.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

(en millions d'euros)	2005	2004
Produit net bancaire avant provisions pour risques de crédit		
Banque de particuliers	911	863
Banque d'entreprises	705	710
Banque de Grande clientèle et de Marché	782	590
Banque Privée	90	92
Autres	1	(2)
TOTAL PERIMETRE FRANCE	2 489	2 253
Ajustement de périmètre	439	158
Ajustement de normes	(27)	(23)
TOTAL PERIMETRE LEGAL	2 901	2 388
Résultat avant impôt		
Banque de particuliers	180	165
Banque d'entreprises	218	213
Banque de Grande clientèle et de Marché	337	252
Banque privée	46	(1)
Autres	(21)	(28)
TOTAL PERIMETRE FRANCE AVANT DEPRECIATION DES SURVALEURS ..	760	601
Dépréciation des survaleurs	-	(61)
TOTAL PERIMETRE FRANCE	760	540
Ajustement de périmètre	487	94
Ajustement de normes	(7)	(26)
TOTAL PERIMETRE LEGAL	1 240	608
Total des actifs		
Banque de particuliers	14 675	14 285
Banque d'entreprises	11 140	10 128
Banque de Grande clientèle et de Marché	100 745	60 835
Banque privée	964	2 198
Autres	576	501
	128 100	87 947
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles		
Banque de particuliers	26	41
Banque d'entreprises	21	33
Banque de Grande clientèle et de Marché	11	20
Banque privée	1	6
Autres	-	-
	59	100
Coût d'acquisition des immobilisations incorporelles		
Banque de particuliers	7	3
Banque d'entreprises	8	2
Banque de Grande clientèle et de Marché	6	2
Banque privée	1	-
Autres	-	-
	22	7

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Les principes comptables présentés dans la Note 2 décrivent les méthodes d'évaluation des instruments financiers et d'enregistrement des produits et charges, y compris les gains et pertes résultant de la variation de juste valeur.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers du bilan par catégorie d'instrument financier et par méthode d'évaluation.

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

(en millions d'euros)	Transaction	Actifs et passifs financiers					Total
		Option juste valeur ¹	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	
ACTIF							
Caisse, banques centrales et CCP			482				482
Comptes d'encaissement			2 110				2 110
Portefeuille de transaction	41 821						41 821
Actifs financiers sous option juste valeur							–
Instruments dérivés	16 917				33	1 080	18 030
Prêts et créances sur les établissements de crédit		16 557					16 557
Prêts et créances sur la clientèle		37 226					37 226
Investissements financiers				6 260			6 260
Autres actifs (y compris impôt différé)							3 089
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	58 738	–	53 783	6 260	33	1 080	125 575
Total des actifs non financiers							2 525
TOTAL DE L'ACTIF							128 100
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit							20 494
Comptes créditeurs de la clientèle							34 364
Comptes d'encaissement							2 069
Portefeuille de transaction	32 182						32 182
Passifs financiers sous option juste valeur							314
Instruments dérivés	18 672					720	19 408
Dettes représentées par un titre							9 912
Autres passifs (y compris impôt courant)							1 405
Dettes subordonnées							795
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	50 854	314	–	–	16	720	120 943
Total des passifs non financiers							7 157
TOTAL DU PASSIF							128 100

1. Les dérivés inclus dans "option juste valeur" sont des dérivés de transaction utilisés pour couvrir les actifs et passifs sous option juste valeur.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

12 Portefeuille de transaction (actif)

(en millions d'euros)	2005
Actifs de transaction	
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	25 748
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	16 073
	41 821

(en millions d'euros)	2005	2004 ¹
Effets publics et valeurs assimilées	27 031	14 031
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 914	4 703
Actions et autres titres à revenu variable	3 901	2 472
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 997	–
Prêts et créances sur la clientèle	1 978	–
	41 821	21 206

1 Comme l'autorise la norme IFRS 1, les bilans et comptes de résultat de HSBC France au 31 décembre 2004 n'intègrent pas l'application de la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation". Par conséquent les analyses afférentes à cette note ne sont pas applicables pour 2004.

13 Instruments dérivés

Le tableau ci-après présente, par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

(en millions d'euros)	31 décembre 2005					
	<i>Actifs</i>			<i>Passifs</i>		
	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>
Taux de change	1 135	–	1 135	(1 222)	(2)	(1 224)
Taux d'intérêt	18 275	1 113	19 388	(19 487)	(734)	(20 221)
Actions	1 439	–	1 439	(1 895)	–	(1 895)
Dérivés de crédit	6	–	6	(6)	–	(6)
Matières premières et autres	–	–	–	–	–	–
Total brut	20 855	1 113	21 968	(22 610)	(736)	(23 346)
Compensations			(3 938)			3 938
TOTAL NET			18 030			(19 408)

(en millions d'euros)	31 décembre 2004	
	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Taux de change	2 563	(1 986)
Taux d'intérêt	15 284	(15 182)
Actions	373	(463)
Dérivés de crédit	–	–
Matières premières et autres	–	–
Total brut	18 220	(17 631)
Compensations	(14 886)	14 886
TOTAL NET	3 334	2 745

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur est dépendante du cours d'un produit sous-jacent qui peut être une action, une obligation, un taux d'intérêt, un taux de change, un spread de crédit, une matière première, un indice boursier ou un autre indice.

13 Instruments dérivés (suite)

Les produits dérivés permettent d'accroître, de réduire ou de moduler l'exposition aux risques de crédit ou aux risques de marché. HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés de produits dérivés, soit pour le compte de sa clientèle, soit pour gérer son exposition aux risques de marché. Les produits dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sous des intitulés distincts tant à l'actif qu'au passif. Figurent à l'actif les valeurs de marché positives, correspondant au coût que devrait supporter HSBC France s'il lui fallait remplacer l'ensemble des transactions dont la juste valeur est positive pour HSBC France en cas de défaillance simultanée de la totalité des contreparties concernées, et s'il était possible de remplacer ces transactions instantanément. Figurent au passif les valeurs de remplacement négatives, correspondant au coût que devraient supporter les contreparties de HSBC France s'il leur fallait remplacer l'ensemble des transactions dont la juste valeur est positive pour elles en cas de défaillance de HSBC France. Les éléments de passif et d'actif issus de diverses transactions sur produits dérivés ne se compensent que lorsque ces transactions concernent une même contrepartie, qu'il existe un droit légal de compensation et qu'il a été prévu de régler les flux de trésorerie réciproques sur base nette ou simultanée. L'évolution de la valeur des produits dérivés est constatée en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" ou "Produit net des instruments financiers comptabilisés sous option juste valeur", à moins qu'ils ne soient qualifiés d'instruments de couverture.

a Emploi des instruments dérivés

L'utilisation par HSBC France d'instruments dérivés sert trois grandes finalités : créer des solutions de gestion des risques pour ses clients, réaliser des transactions pour compte propre, et gérer et couvrir les risques auxquels HSBC France est exposé. D'un point de vue comptable, les instruments dérivés sont divisés en deux catégories, selon qu'ils servent une finalité de transaction ou de couverture. Les produits dérivés détenus en tant qu'instruments de couverture sont formellement désignés comme tels suivant les dispositions de la norme IAS 39. Tous les autres instruments dérivés sont considérés détenus à des fins de transaction. La catégorie des instruments détenus à des fins de transaction recouvre deux types de produits dérivés : la première catégorie inclut les produits dérivés qui sont utilisés dans le cadre d'activités de transaction et pour le compte de la clientèle et ceux qui sont employés pour gérer les risques mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas les critères d'application du traitement de couverture. La seconde catégorie d'instruments détenus à des fins de transaction comprend les produits dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces activités font l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

D'importantes positions sur portefeuilles de produits dérivés sont constituées par HSBC France au titre de ses activités. Ces positions sont gérées en continu pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les niveaux de risques acceptables, en ayant recours le cas échéant à des accords de compensation. Pour ses transactions sur les instruments dérivés, HSBC France met en œuvre les mêmes procédures de gestion des risques pour évaluer et autoriser les expositions aux risques de crédit que dans le cadre de ses activités traditionnelles de prêt.

b Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions réalisées par HSBC France sur les marchés de produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction et pour le compte de la clientèle. Ces activités concernent notamment le montage et la commercialisation de produits dérivés auprès de la clientèle afin de permettre aux clients du groupe de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou anticipés. Les activités de transaction de produits dérivés ont généralement pour but de générer des profits en tirant parti de fluctuations de cours ou de marge sur des périodes courtes. Les positions peuvent être dénouées rapidement ou bien conservées un certain temps afin de profiter de l'évolution attendue des taux de change, taux d'intérêt, cours des actions ou autres paramètres de marché. Les opérations de transaction recouvrent les activités de teneur de marché, de gestion de positions et d'arbitrage. Le teneur de marché propose des prix d'achat et de vente aux autres intervenants afin de générer des revenus en jouant sur les marges et les volumes ; la gestion de positions permet de gérer les positions de risques de marché en escomptant bénéficier d'une évolution favorable des cours, taux ou indices ; l'arbitrage consiste à réaliser des profits à partir d'écarts de valorisation entre les marchés et les produits.

Comme indiqué plus haut, la catégorie des instruments dérivés de transaction comprend aussi les instruments dérivés de couverture non éligibles, les instruments dérivés de couverture inefficaces et les composantes d'instruments dérivés de couverture qui ne rentrent pas en ligne de compte pour évaluer l'efficacité des couvertures. Les instruments dérivés de couverture non éligibles sont ceux utilisés dans le cadre de la gestion des risques qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture ou n'ont pas été formellement désignés en tant qu'instruments de couverture. Il s'agit notamment d'instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

13 Instruments dérivés (suite)

Les instruments de couverture inefficaces sont d'anciennes couvertures qui ne remplissent plus les critères de la comptabilité de couverture.

Les plus et moins-values résultant de l'évolution de la juste valeur des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction", exceptées les plus et moins-values sur les instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat, reprises dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur".

Le tableau ci-après fait apparaître les montants notionnels des contrats sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, par type de produit :

(en millions d'euros)	<u>2005</u>
Taux de change	96 251
Taux d'intérêt	2 068 984
Actions	40 211
Dérivés de crédit	551
Matières premières	-
TOTAL	<u>2 205 997</u>

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Le tableau ci-après fait apparaître le montant restant à intégrer dans le compte de résultat et relatif à l'écart au moment de la comptabilisation initiale entre la juste valeur (le prix de l'opération) et le montant qui aurait résulté de l'utilisation à cette date des techniques employées pour des valorisations ultérieures :

(en millions d'euros)	<u>2005</u>
Solde non amorti au 1^{er} janvier	4
Nouvelles opérations	38
Intégration dans le compte de résultat sur la période	
– amortissement	(6)
– paramètres devenus observables	-
– échéance ou fin	(3)
– variations de taux de change et autres	(3)
Solde non amorti au 31 décembre	<u>30</u>

c Instruments dérivés de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent à HSBC France d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

13 Instruments dérivés (suite)

Le tableau ci-après fait apparaître le montants notionnels sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture, par type de produit :

	31 décembre 2005	
	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>
(en millions d'euros)		
Contrats de taux de change	4	108
Contrats de taux d'intérêt	80 918	2 968

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par HSBC France correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de la juste valeur de dettes à long terme à taux fixe imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 33 millions EUR à l'actif et à 16 millions EUR au passif.

Gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur :

(en millions d'euros)	2005
Gains/(pertes) résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur	
– sur instruments de couverture	(4)
– sur éléments couverts attribuables au risque couvert	(5)

Au 31 décembre 2005, le montant comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de juste valeur n'est pas significatif.

Couvertures de flux de trésorerie

HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et les projections de réinvestissements hautement probables issues d'analyses statistiques et de l'intention de gestion de la direction. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures des flux de trésorerie s'établissait à 1 080 millions EUR à l'actif et à 720 millions EUR au passif.

Echéancier des flux de trésorerie attendus :

	31 décembre 2005			
	<i>3 mois ou moins</i>	<i>Plus de 3 mois et moins de 1 an</i>	<i>Plus de 1 an et moins de 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
(en millions d'euros)				
Flux de trésorerie provenant des actifs	15 296	10 662	10 269	1 204
Flux de trésorerie provenant des passifs	(5 800)	(800)	(800)	–
Flux nets de trésorerie	9 496	9 862	9 469	1 204

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

13 Instruments dérivés (suite)

Variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31 décembre 2005
Au 1 ^{er} janvier	<u>257</u>
Montants inscrits directement en capitaux propres durant l'exercice	81
Montants retirés des capitaux propres et inscrits dans le compte de résultat durant l'exercice	(269)
Impôts différés	<u>67</u>
Au 31 décembre	<u>136</u>

Au 31 décembre 2005, le montant enregistré en compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie est de 2 millions EUR.

d Sensibilité de la juste valeur à des modifications raisonnables des hypothèses significatives

La juste valeur des instruments financiers présentée dans les états financiers peut être déterminée partiellement ou intégralement par des techniques d'évaluation qui reposent sur des hypothèses et qui ne sont pas établies à partir de prix de transaction ou de données de marché observables. La juste valeur nette inscrite dans les états financiers résulte alors de trois composantes :

- (i) la valeur produite par un modèle d'évaluation à partir de données dont HSBC France estime qu'elles sont les plus appropriées ;
- (ii) tous ajustements de juste valeur visant à intégrer des caractéristiques de marché non prises en compte par le modèle (écart cours acheteurs et cours vendeurs, spreads de crédit des contreparties, incertitudes concernant les données de marché, par exemple); et
- (iii) le résultat dégagé à la mise en place de l'instrument, ou une partie non amortie de ce résultat, qui n'est pas immédiatement inscrit dans le compte de résultat conformément à la Note 2 et dont la ventilation est indiquée à la note 2b.

Dans la mesure où les modèles d'évaluation se fondent sur des hypothèses, la modification de ces hypothèses affecte directement les estimations de juste valeur produites par le modèle. Le groupe réalise diverses analyses mesurant la sensibilité des justes valeurs à ces hypothèses d'évaluation. L'utilisation d'alternatives raisonnables aux hypothèses sous-tendant les modèles d'évaluation entraînerait, selon les calculs, une diminution des actifs de l'ordre de 5 millions EUR dans le cas d'alternatives moins favorables et une augmentation des actifs de l'ordre de 6 millions EUR dans le cas d'alternatives plus favorables. Les fourchettes d'hypothèses alternatives jugées raisonnables résultent de jugements professionnels éclairés par l'analyse des données disponibles sous-tendant chaque hypothèse.

Au 31 décembre 2005, le montant total de la variation de juste valeur estimée à partir d'une méthode d'évaluation s'élève à une perte de 22 millions EUR.

Les résultats de juste valeur sur les instruments dérivés et produits structurés complexes, déterminés par un modèle d'évaluation pour lequel des données de marché observables ne sont pas disponibles, ne sont pas enregistrés immédiatement en compte de résultat. Ces produits sont inscrits en compte de résultat quand les données du modèle d'évaluation deviennent observables sur les marchés externes ou quand l'opération est arrivée à maturité ou a été clôturée.

13 Instruments dérivés (suite)

Le tableau ci-après présente la répartition des titres et instruments dérivés valorisés à la juste valeur par méthode d'évaluation :

(en %)	<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
	<i>Titres de transaction</i>	<i>Instruments dérivés</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Instruments dérivés</i>
Juste valeur fondée sur :				
Cours cotés	99,92	–	100	–
Modèles internes intégrant des paramètres de marché significatifs observables	0,08	98,88	–	99,47
Modèles internes intégrant des paramètres de marché significatifs non observables	–	1,12	–	0,53
	100	100	100	100

e Dérivés incorporés : Epargne Logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- (i) la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;
- (ii) les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêté :
 - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne-logement uniquement) ;
 - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- (iii) les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2005, les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement représentent un passif de 40,7 millions EUR.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

14 Investissements financiers

(en millions d'euros)	2005
Investissements financiers :	
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties ¹	2 862
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties ¹	3 398
	6 260

	2005		2004
(en millions d'euros)	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur nette comptable¹</i>
Effets publics et valeur assimilées	2 957	2 957	4 177
– Titres disponibles à la vente	2 957	2 957	
– Titres détenus jusqu'à l'échéance	–	–	
Obligations	266	266	441
– Titres disponibles à la vente	266	266	
– Titres détenus jusqu'à l'échéance	–	–	
Actions	3 037	3 037	3 721
– Titres disponibles à la vente	3 037	3 037	
TOTAL DES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	6 260	6 260	8 339

¹ Comme l'autorise la norme IFRS 1, les bilans et comptes de résultat de HSBC France au 31 décembre 2004 n'intègrent pas l'application de la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation". Par conséquent les analyses afférentes à cette note ne sont pas applicables pour 2004.

15 Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint

a Principales entreprises mises en équivalence

	31 décembre 2005		
	<i>Pays d'immatriculation</i>	<i>Participation du groupe dans le capital</i>	<i>Capital émis (100 %, en millions d'euros)</i>
Erisa	France	49,99 %	115
Erisa IARD	France	49,98 %	7

Tous les investissements dans des entreprises mises en équivalence énumérés ci-dessus sont détenus par des filiales de HSBC France.

Informations financières agrégées des entreprises mises en équivalence (chiffres issus des comptes sociaux : 100 %)

(en millions d'euros)	2005	2004
Actif	11 527	10 164
Actif net	11 201	9 851
Revenus	2 472	1 997
Résultat net	1	49

15 Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint (suite)

b Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint

	31 décembre 2005		
	<i>Activité principale</i>	<i>Participation du groupe dans le capital</i>	<i>Capital émis</i>
HCM Holdings Limited	 Holding	 51 %	–

Bien que le groupe détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Limited, l'accord conclu avec les autres actionnaires intègre des restrictions sur les droits de HSBC France en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint (chiffres issus des comptes sociaux : 100 %)

(en millions d'euros)	2005 ¹	2004
Actif circulant	 70	90
Actif immobilisé	–	187
Passif court terme	 3	43
Passif long terme	–	102
Produits	 104	83
Charges	 9	71

1 Cession de Framlington Group au 31 octobre 2005.

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Le poste "Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles" regroupe les écarts d'acquisition qui résultent de regroupements d'entreprises, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

a Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	2005	2004
Coût		
Au 1 ^{er} janvier	 510	507
Aquisitions	–	4
Cessions ¹	 (78)	–
Ecart de conversion	–	1
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ²	 (12)	(2)
Au 31 décembre	 420	 510
Cumul des pertes de valeur		
Au 1 ^{er} janvier	 (79)	–
Cessions ¹	 47	–
Pertes pour dépréciation transitant par le compte de résultat	–	(78)
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ²	–	(1)
Au 31 décembre	 (32)	(79)
Valeur comptable au 31 décembre	 388	 431

1 Cession du groupe Dewaay.

2 Incidence de la déconsolidation de CCF Holding Suisse en 2005 à hauteur de 12 millions EUR.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

b Autres immobilisations incorporelles

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre 2005 se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	<i>Frais de développements informatiques internes</i>	<i>Acquisitions de logiciels externes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Coût				
Au 1^{er} janvier 2005	134	–	25	159
Acquisitions	6	11	5	22
Cessions	–	–	–	–
Ecarts de conversion	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	34	28	62
Au 31 décembre 2005	140	45	58	243
Cumul des amortissements				
Au 1^{er} janvier 2005	(134)	–	(12)	(146)
Dotations de l'exercice ¹	–	(28)	(2)	(30)
Cessions	–	–	–	–
Dotations aux provisions pour dépréciation	–	–	–	–
Reprises de provisions pour dépréciation	–	–	–	–
Ecarts de conversion	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	10	(4)	6
Au 31 décembre 2005	(134)	(18)	(18)	(170)
Valeur comptable au 31 décembre 2005	6	27	40	73

(en millions d'euros)	<i>Frais de développement informatiques internes</i>	<i>Acquisitions de logiciels externes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total¹</i>
Coût				
Au 1^{er} janvier 2004	134	–	24	158
Acquisitions	–	–	7	7
Cessions	–	–	–	–
Ecarts de conversion	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–	(6)	(6)
Au 31 décembre 2004	134	–	25	159
Cumul des amortissements				
Au 1^{er} janvier 2004	(124)	–	(11)	(135)
Dotations de l'exercice ¹	(10)	–	(1)	(11)
Cessions	–	–	–	–
Dotations aux provisions pour dépréciation	–	–	–	–
Reprises de provisions pour dépréciation	–	–	–	–
Ecarts de conversion	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–	–	–
Au 31 décembre 2004	(134)	–	(12)	(146)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2004	–	–	13	13

¹ La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écarts d'acquisition".

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

c Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Coût		
Ecarts d'acquisition - valeur comptable (note 16a)	388	431
Autres immobilisations incorporelles - valeur comptable (note 16b)	73	13
	<u>461</u>	<u>444</u>

17 Immobilisations corporelles

a Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	<u>Terrains et constructions</u> ¹	<u>Agencements, et Installations</u>	<u>Total</u>
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1^{er} janvier 2005	545	555	1 100
Acquisitions	1	58	59
Ajustements de juste valeur	-	-	-
Cessions	(31)	(36)	(67)
Ecarts de conversion	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	3	(287)	(284)
Au 31 décembre 2005	<u>518</u>	<u>290</u>	<u>808</u>
Cumul des amortissements			
Au 1^{er} janvier 2005	(10)	(306)	(316)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(10)	(55)	(65)
Cessions	4	32	36
Ecarts de conversion	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	-	243	243
Au 31 décembre 2005	<u>(16)</u>	<u>(86)</u>	<u>(102)</u>
Valeur nette comptable au 31 décembre 2005	<u>502</u>	<u>204</u>	<u>706</u>

¹ Dont actifs pris en crédit-bail pour une valeur nette comptable de 7 millions EUR avec une charge d'amortissement de 0,3 million EUR au 31 décembre 2005.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

17 Immobilisations corporelles (suite)

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Agencements, et Installations</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1^{er} janvier 2004	529	462	991
Acquisitions	3	97	100
Ajustements de juste valeur	—	—	—
Cessions	(22)	(7)	(29)
Ecarts de conversion	—	—	—
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	35	3	38
Au 31 décembre 2004	<u>545</u>	<u>555</u>	<u>1 100</u>
Cumul des amortissements			
Au 1^{er} janvier 2004	—	(193)	(193)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(10)	(114)	(124)
Cessions	—	1	1
Ecarts de conversion	—	—	—
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	—	—	—
Au 31 décembre 2004	<u>(10)</u>	<u>(306)</u>	<u>(316)</u>
Valeur nette comptable au 31 décembre 2004	<u>535</u>	<u>249</u>	<u>784</u>

b Immeubles de placement

La valeur au bilan des immeubles de placement évalués à leur juste valeur est la suivante :

(en millions d'euros)	2005	2004
Terrains et immeubles de placement	<u>27</u>	<u>37</u>

Au 1^{er} janvier 2005, HSBC France détenait deux immeubles classés comme immeubles de placement. Au cours de l'année 2005, un de ces immeubles a été vendu. Les immeubles de placement sont évalués en valeur de marché déterminée par des professionnels chaque 31 décembre.

Le poste "Autres produits d'exploitation" inclut des revenus locatifs d'un montant de 2 millions EUR (2004 : 2 millions EUR) perçus par le groupe HSBC France sur ses immeubles de placement.

c Immobilisations corporelles et immeubles de placement

(en millions d'euros)	2005	2004
Immobilisations corporelles - valeur comptable (note 17a)	<u>706</u>	784
Immeubles de placement - valeur comptable (note 17b)	<u>27</u>	37
	<u>733</u>	<u>821</u>

18 Liste des sociétés consolidées

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation *</i>	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenue par le groupe HSBC France	
				2005	2004
Réseaux bancaires					
Banque Chaix	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
HSBC de Baecque Beau (ex Banque de Baecque Beau)	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
HSBC Picardie (ex Banque de Picardie)	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Banque de Savoie	France	IG	Banque	99,9 %	99,9 %
Banque Dupuy de Parseval	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
HSBC Hervet (ex Banque Hervet)	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Banque Marze	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Banque Pelletier	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
CCF Change ⁸	France	IG	Sté de Services	–	100,0 %
Compagnie du Delta Rhodanien	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
Compagnie Financière Ile-du-Rhône (CFIR)	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
COPARI	France	IG	Sté Immobilière	99,8 %	99,8 %
Crédit Commercial du Sud-Ouest (CCSO)	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Elysées Factor	France	IG	Sté Financière	100,0 %	66,0 %
Financière d'Uzès	France	MEE	Sté Financière	34,0 %	34,0 %
Hervet Mathurins	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
Marly Gestion ³	France	IG	Sté de Portefeuille	–	100,0 %
Massilia Participations Immobilières	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
Netvalor ¹¹	France	IG	Sté Financière	–	100,0 %
Provençale de participation	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Provence Languedoc Finance	France	IG	Sté Financière	99,8 %	99,8 %
SARL Neuilly valeurs	France	IG	Sté de Portefeuille	99,8 %	99,8 %
SCI Baie Ménard	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
SCI Château Richard	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
SCI les hauts de Malençons	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
SNC Neuilly l'écrin	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
SCI Neuilly Vichy	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
SCI Pelletier	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
Société Anonyme Professionnelle de Crédit (SAPC)	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Société Auxiliaire Immobilière	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
Société Immobilière et Foncière Savoisienne (SIFS)	France	IG	Sté Immobilière	99,9 %	99,9 %
Société Immobilière Provence Côte d'Azur	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
Société Marseillaise de Crédit (Groupe)	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Sofimurs Sté Immobilière de la Région Rhône-Alpes (SIRRA)	France	IG	Sté de Services	99,9 %	99,9 %
Union pour la gestion et les transactions (UGT)	France	IG	Sté de Services	100,0 %	100,0 %
HSBC UBP (ex Union de Banques à Paris)	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Vernet Expansion	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

18 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation *</i>	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenue par le groupe HSBC France	
				2005	2004
Grande clientèle					
CCF Charterhouse GmbH	Allemagne	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
DEM9	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
DEMPAR1	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
DEMPAR2	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
DEMPAR4	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Finely	France	IG	Sté Financière	99,8 %	99,8 %
Foncière Elysées	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
France Titrisation	France	MEE	Sté de Services	33,3 %	33,3 %
Hotelière Haussmann 4	France	IG	Sté Immobilière	–	100,0 %
HSBC Financial Products (France) (ex HSBC CCF Financial Product) ..	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
HSBC Leasing (France) (ex HSBC CCF Leasing)	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
HSBC Real Estate Leasing (France) (ex HSBC CCF Real Estate Leasing) .	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
HSBC REIM (France) (ex HSBC CCF REIM France)	France	IG	Sté de Services	100,0 %	100,0 %
HSBC Securities (France) (ex HSBC CCF Securities)	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Immobilière Bauchard	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
Neuilly St Paul	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Realimo Negociation	France	IG	Sté de Services	100,0 %	100,0 %
Société Financière et Mobilière (SFM) ..	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Société Immobilière Malesherbes–Anjou	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
FDM1	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM2	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM3	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM4	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM5	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM6	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM7	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
FDM8	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
FDM9	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
FDM10	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
MOABI	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
Saussaies Haussmann	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	–
Finanpar2	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Finanpar5	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Finanpar6	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Finanpar7	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Sopingest	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
SAS Losange Immobilier	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
DEM 10	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
SAF Huang he	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SAF Zhu jiang	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SAF Whe he	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SAF Baobab	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SAF Palissandre	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SAF Chang jiang	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SNC Nuku Hiva Bail	France	IG	Sté Financière	80,0 %	–

18 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation *</i>	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenue par le groupe HSBC France	
				2005	2004
Gestion d'actifs et Assurances					
CCF Holdings Ltd ¹	Royaume-Uni	IG	Sté Financière	–	100,0 %
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
EMI Advisory company	Luxembourg	MEE	Sté de gestion	33,3 %	33,3 %
Erisa	France	MEE	Compagnie d'assurance	50,0 %	50,0 %
Erisa IARD	France	MEE	Compagnie d'assurance	50,0 %	50,0 %
Exatis Financial Adviser Europe (EFAE) ⁷	France	IG	Sté de gestion	–	100,0 %
FONCAPI SAS	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Framlington Group plc ¹⁰	Royaume-Uni	Contrôle joint	Sté Financière	–	51,0 %
HCM Holdings Ltd (ex Framlington Holdings Ltd)	Royaume-Uni	Contrôle joint	Sté Financière	51,0 %	51,0 %
HSBC FCP (France) (ex HSBC AME Europe FCP) ^{7, 3}	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
HSBC Investments (France) (ex HSBC Asset Management Europe)	France	IG	Sté de gestion	100,0 %	100,0 %
Sinopia AM Luxembourg	Luxembourg	IG	Sté de gestion	100,0 %	100,0 %
HSBC Asset Management Holding (ex HSBC CCF Asset Management Holding)	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
HSBC Epargne Entreprise (ex HSBC CCF Epargne Entreprise)	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Sinopia Asset Management	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Ltd (ex Sinopia Greater China Limited)	Hong Kong	IG	Sté de gestion	100,0 %	100,0 %
Sinopia Financial Services	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Sinopia International Limited	Royaume-Uni	IG	Sté de Services	100,0 %	100,0 %
Sinopia Société de Gestion	France	IG	Sté de Services	100,0 %	100,0 %
SNC Olivier d'Antibes	France	IG	Sté Financière	60,0 %	60,0 %
HSBC Securities Services (France) (ex Vernet Valor)	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Banque privée					
BDL Gestion ²	France	IG	Sté Financière	–	96,5 %
Byron Equilibre	France	IG	Courtier d'assurances	96,7 %	96,5 %
CCF Holding Suisse ⁶	Suisse	IG	Sté Financière	–	100,0 %
Compagnie de Gestion du Patrimoine	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Delosfin SA	France	IG	Sté de Portefeuille	96,6 %	96,4 %
Eurofin Assurance SA	France	IG	Courtier d'assurances	96,5 %	96,4 %
Eurofin Capital Partners (ECP)	France	IG	Sté de Portefeuille	96,1 %	95,9 %
Group Financiere Dewaay ¹²	Belgique	IG	Banque	–	100,0 %
HSBC Private Bank France (ex : HSBC Bank France SA)	France	IG	Banque	96,7 %	96,5 %
HSBC Republic Assurance SARL	France	IG	Courtier d'assurances	96,7 %	96,5 %
LGI	Luxembourg	IG	Gérant de fortune	96,7 %	96,5 %
Louvre Gestion ²	France	IG	Sté Financière	96,7 %	96,5 %
Octogone immobilier	France	IG	Sté Immobilière	96,7 %	96,5 %
SCI Triangle d'or	France	IG	Sté Immobilière	96,7 %	96,5 %
Société des cadres de la Banque Eurofin	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

18 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation *</i>	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenue par le groupe HSBC France	
				2005	2004
Autres					
Charterhouse Management Service Limited	Royaume-Uni	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Elysées Forêts	France	IG	Sté de Services	58,2 %	51,6 %
Elysées Formation	France	IG	Sté de Services	100,0 %	100,0 %
Enership	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Equity Finance ⁵	France	MEE	Sté de Capital risque	–	23,9 %
Excofina	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Finanpar 17	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Finanpar 18	France	IG	Sté de Portefeuille	99,7 %	99,7 %
Forepar	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Hervet Participation	France	IG	Sté de Portefeuille	99,8 %	99,8 %
HSBC PP 1	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
Nobel	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Participaciones y Financiacion SA ⁹	Espagne	IG	Sté de Services	–	100,0 %
SAGP	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Serdac	Suisse	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
SGEFF	France	IG	Sté de Services	100,0 %	100,0 %
Sinopia TRS 1	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
Société Française et Suisse (SFS) ⁸	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Société Parisienne de Participations (SPP)	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Value Fund 1	France	IG	Sté Financière	63,6 %	63,6 %
Value Fund 2	France	MEE	Sté Financière	18,2 %	18,2 %
Vernet Rendement 22	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Vernet Rendement 37	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %

* IG : intégration globale - MEE : mise en équivalence.

1 Liquidation de CCF Holding Ltd.

2 Absorption de BDL Gestion par Louvre Gestion.

3 Absorption de Marly Gestion par HSBC FCP (France).

4 Cession de Hôtelière Haussmann.

5 Déconsolidation de Equity Finance.

6 Déconsolidation de CCF Holding Suisse.

7 Absorption de Exatis Financial Adviser Europe (EFAE) par HSBC FCP (France).

8 Absorption de CCF Change par SFS.

9 Liquidation de Participaciones y Financiacion, SA.

10 Cession de Framlington Group plc.

11 Cession de Netvalor.

12 Cession de Group Dewaay.

18 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Entrées du périmètre</i>	<i>Année</i>		
CCF Charterhouse GmbH	2004	FDM7	2005
Compagnie du Delta Rhodanien	2004	FDM8	2005
COPARI	2004	FDM9	2005
DEM 9	2004	FDM10	2005
DEM 10	2004	MOABI	2005
DEMPAR1	2004	SAF Chang jiang	2005
DEMPAR2	2004	SAF Huang he	2005
DEMPAR4	2004	SAF Zhu jiang	2005
Elysées Forêts	2004	SAF Whe he	2005
Elysées Formation	2004	SAF Baobab	2005
Enership	2004	SAF Palissandre	2005
Excofina	2004	SNC Nuku Hiva Bail	2005
FDM1	2004		
FDM2	2004	<i>Sorties du périmètre</i>	<i>Année</i>
FDM3	2004	Hotelière Haussmann ⁴	2005
FDM4	2004	BDL Gestion ²	2005
FDM5	2004	Exatis Financial Adviser Europe (EFAE) ⁷	2005
FDM6	2004	Marly Gestion ³	2005
Finanpar 18	2004	Equity Finance ⁵	2005
Finanpar2	2004	Succursale de Milan	2005
Finanpar5	2004	CCF Holding Ltd ¹	2005
Finanpar6	2004	CCF Holding Suisse ⁶	2005
Finanpar7	2004	Participaciones y financiación, SA ⁹	2005
Finely	2004	Framlington group plc ¹⁰	2005
FONCAPI SAS	2004	Netvalor ¹¹	2005
Forepar	2004	Group Dewaay ¹²	2005
France Titrisation	2004	CCF Change ⁸	2005
Hervet Participation	2004		
Massilia Participations immobilières	2004	Fusion :	
SARL Neuilly Valeurs	2004	BDL Gestion absorbé par Louvre Gestion	
Provençale de participation SASU	2004	Exatis Financial Adviser Europe (EFAE)	
Provence Languedoc Finance	2004	absorbé par HSBC FCP (France)	
Réalimo Négociation	2004	CCF Change absorbé par SFS	
SAS Losange Immobilier	2004	Marly Gestion absorbé par HSBC FCP (France)	
SCI Baie Menard	2004		
SCI Château Richard	2004	Changement de dénomination :	
SCI les hauts de Malençons	2004	Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Limited	
SCI Neuilly Vichy	2004	(Sinopia Greater China Ltd)	
SCI Pelletier	2004	HCM Holdings Limited (Framlington Holdings Limited)	
Serdac	2004	HSBC Real Estate Leasing (Immobilier Elybail)	
SGEFF	2004	HSBC REIM (Auxilia)	
SNC Neuilly l'écrin	2004	HSBC Investments (France)	
SNC Olivier d'Antibes	2004	(HSBC Asset Management Europe SA)	
Société Auxiliaire Immobilière	2004	HSBC Securities Services (France) (Vernet Valor)	
SOPINGEST	2004	HSBC Leasing (France) (Charterhouse leasing)	
Société Immobilière Provence Cote d'Azur	2004	HSBC FCP (France) (HSBC Asset Management Europe FCP)	
UGT	2004		
Value Fund 1	2004	Liquidation :	
Value Fund 2	2004	Participaciones y Financiacion, SA	
Vernet expansion	2004	Succursale de Milan	
Vernet Rendement 22	2004	CCF Holding Ltd	
Vernet Rendement 37	2004		
Sinopia TRS 1	2005	Cession :	
HSBC PP 1	2005	Framlington Group plc	
Saussaies Haussmann	2005	Netvalor	
		Groupe Dewaay	
		Hotelière Haussmann	
		Déconsolidation :	
		Equity Finance	
		CCF Holding Suisse	

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

19 Autres Actifs

(en millions d'euros)	2005	2004
Actifs destinés à être cédés ¹	–	17
Impôts courants	296	280
Autres actifs	2 774	1 717
	3 070	2 014

1 Vente des actifs de Immobilière Bauchard en 2005.

20 Passifs financiers sous option juste valeur

(en millions d'euros)	2005
Dettes envers les établissements de crédit	–
Dettes envers la clientèle	–
Dettes représentées par un titre	300
Dettes subordonnées	14
	314

L'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 9,6 millions EUR au 31 décembre 2005 pour le groupe HSBC France.

Au 31 décembre 2005, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuable à des modifications du risque de crédit atteignait 0,6 million EUR pour le groupe HSBC France.

21 Autres passifs

(en millions d'euros)	2005	2004
Passifs de crédit-bail	8	8
Autres éléments de passif	1 124	3 406
	1 132	3 414

22 Provisions pour risques et charges

a Impôts différés

(en millions d'euros)	2005			2004		
	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>
Différences temporaires :						
– engagements						
de retraites	–	(50)	(50)	–	(52)	(52)
– crédit-bail	–	35	35	–	35	35
– réévaluation						
des immobilisations						
corporelles						
(y/c immeuble						
de placement)	–	65	65	–	69	69
– autres différences						
temporaires	19	61	42	2	64	62
	19	111	92	2	116	114

22 Provisions pour risques et charges (suite)

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	2005	2004
Couverture de flux de trésorerie	71	–
Réserve titres disponibles à la vente	78	–
Ecart actuariels	(3)	ns

b Autres provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	<i>Provisions</i>
Au 1^{er} janvier 2005	177
Dotations aux provisions	92
Provisions utilisées	(17)
Reprise de provisions	(93)
Variations de change, changement de périmètre de consolidation et autres mouvements	6
Au 31 décembre 2005	165

Dans le contexte du plan stratégique 2005-2008 du groupe HSBC France, qui inclut un projet social, le Livre III du Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été remis aux partenaires sociaux en novembre 2005. Ce document précise les différentes mesures envisagées, que sont notamment les départs à la retraite aidés, les départs volontaires et le reclassement de salariés au sein du groupe.

Au 31 décembre 2005, une provision de 38 millions EUR, fondée sur une estimation des coûts des départs volontaires et des départs en retraite aidés, a été déterminée par le groupe HSBC France et comptabilisée dans les "Frais de personnel".

23 Opérations de pension et comptes de règlement

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004 ¹
Actif		
Prêts et créances sur la clientèle :		
– prises en pension	3 948	5 443
– comptes de règlement	440	682
Prêts et créances sur établissements de crédit :		
– prises en pension	10 920	14 098
– comptes de règlement	2 085	360

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004 ¹
Passif		
Dettes envers la clientèle :		
– mises en pension	8 626	6 968
– comptes de règlement	1 467	1 083
Dettes envers les établissements de crédit :		
– mises en pension	8 521	9 629
– comptes de règlement	1 888	175

¹ Comme l'autorise la norme IFRS 1, le bilan consolidé HSBC France au 31 décembre 2004 n'intègre pas l'application des normes IAS 32 et IAS 39. Par conséquent les analyses afférentes à cette note ne sont pas applicables pour 2004.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

24 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	2005	2004
Dettes subordonnées :		
– au coût amorti	795	864
– sous option juste valeur	14	–
	809	864

Détail des titres subordonnés émis par HSBC France :

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	2005	2004
81 MUSD Taux variable - échéance 2005	–	59
500 MEUR* Taux variable - échéance 2011	500	500
150 MEUR* Taux variable - échéance 2014	150	150
10 Md JPY Taux variable - Titres subordonnés à durée indéterminée	84	72
15 MEUR Taux variable - échéance 2015	14	15
5 Md JPY Taux variable - Titres subordonnés à durée indéterminée	42	36
Taux variable - Autres titres subordonnés	19	32
	809	864

* Emissions souscrites par HSBC Bank plc.

25 Portefeuille de transaction (passif)

(en millions d'euros)	31 décembre	31 décembre
	2005	2004
Positions nettes vendeuses de titres	30 237	11 496
Dettes représentées par un titre	1 945	–
TOTAL	32 182	11 496

26 Juste valeur des instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments est égale à leur juste valeur.

(en millions d'euros)	2005		2004
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur comptable</i>
Actif			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	16 557	16 559	17 544
Prêts et créances sur la clientèle	37 226	37 387	31 969
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	20 494	20 494	20 987
Comptes créditeurs de la clientèle	34 364	34 393	31 467
Dettes représentées par un titre	9 912	10 052	10 819
Dettes subordonnées	795	806	864

Les méthodes utilisées pour calculer la juste valeur des instruments financiers à des fins de comptabilisation et d'information sont présentées dans la Note 2. La majorité des instruments financiers de HSBC France enregistrés à leur juste valeur sont évalués à partir des cotations de marché ou de techniques d'évaluation fondées sur des

26 Juste valeur des instruments financiers (suite)

données de marché observables. Des cours observables ne sont cependant pas disponibles pour de nombreux actifs et passifs financiers du Groupe qui ne sont pas évalués à la juste valeur. La juste valeur des actifs et passifs présentés dans le tableau ci-dessus est calculée comme suit :

(i) Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

La juste valeur des prêts et créances sur les particuliers et les entreprises est estimée en actualisant les cash-flows contractuels aux taux de marché en vigueur. Les prêts et créances saines sont regroupés, dans la mesure du possible, en groupes homogènes en fonction de leur nature et de leur contrepartie. Les cash-flows sont actualisés aux taux de marché en vigueur pour des instruments présentant des caractéristiques similaires de risque de crédit (nature de prêt et de contrepartie). Pour les prêts à taux fixe, des hypothèses sont émises sur les taux de remboursements anticipés.

La juste valeur des créances commerciales douteuses sans garantie est estimée en actualisant les cash-flows futurs sur la durée de recouvrement attendue. La juste valeur des créances commerciales douteuses avec garantie est estimée sur la base de la valeur comptable des créances nette des dotations pour dépréciation ou sur la juste valeur du collatéral, si celle-ci est inférieure, qui est ensuite actualisée.

(ii) Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont regroupées en fonction de leur échéance résiduelle. Leur juste valeur est estimée par l'actualisation des cash-flows, en utilisant les taux de marché, le cas échéant, ou le taux offert pour des dépôts d'échéance comparable.

(iii) Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

La juste valeur des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées est calculée à partir des cotations de marché à la date du bilan, le cas échéant, ou sur la base des cotations de marché d'instruments comparables.

Les justes valeurs présentées dans le tableau ci-dessus sont établies à une date précise et peuvent varier significativement par rapport aux montants qui seront effectivement versés ou reçus à la date d'échéance ou de règlement de ces instruments. Dans de nombreux cas, la juste valeur ne serait pas immédiatement réalisable. Par conséquent, ces justes valeurs ne correspondent pas à la valeur de ces instruments financiers pour le groupe dans une perspective de continuité d'exploitation.

Dans la mesure où d'autres établissements de crédit utilisent des méthodologies d'évaluation et des hypothèses de calcul de la juste valeur différentes, les comparaisons des éléments de juste valeur entre différents établissements financiers peuvent ne pas être pertinentes. Ces données doivent donc être utilisées avec prudence.

En outre, le tableau suivant présente les instruments financiers dont la valeur comptable est raisonnablement proche de la juste valeur, notamment en raison de leur courte durée ou de réajustements fréquents en fonction des taux de marché.

Actif

Caisses et banques centrales
Comptes d'encaissement
Créances à court terme comptabilisées en "Autres actifs"

Passif

Comptes d'encaissement
Dettes à court terme comptabilisées en "Autres passifs"

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

27 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers par maturité restante à la date de clôture pour les éléments d'actif et de passif, les montants à payer ou à recevoir à moins d'un an ou à plus d'un an.

Les portefeuilles de transaction (actif et passif) sont exclus de ce tableau car ils ne sont pas détenus à des fins de paiement ou au-delà de leur maturité contractuelle.

(en millions d'euros)	31 décembre 2005		
	<i>A moins d'un an</i>	<i>A plus d'un an</i>	<i>Total</i>
Actif			
Actifs financiers sous option juste valeur	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	16 311	246	16 557
Prêts et créances sur la clientèle	20 402	16 824	37 226
Investissements financiers	1 476	4 784	6 260
Autres actifs financiers	1 123	9	1 132
	39 312	21 863	61 175
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	19 494	1 000	20 494
Comptes créditeurs de la clientèle	33 466	898	34 364
Passifs financiers sous option juste valeur	66	248	314
Dettes représentées par un titre	7 496	2 416	9 912
Autres passifs financiers	748	17	765
Dettes subordonnées	–	795	795
	61 270	5 374	66 644
	31 décembre 2004		
(en millions d'euros)	<i>A moins d'un an</i>	<i>A plus d'un an</i>	<i>Total</i>
Actif			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	17 139	405	17 544
Prêts et créances sur la clientèle	18 377	13 592	31 969
Investissements financiers	1 370	6 969	8 339
	36 886	20 966	57 852
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	20 192	795	20 987
Comptes créditeurs de la clientèle	30 923	544	31 467
Dettes représentées par un titre	7 641	3 178	10 819
Autres passifs financiers	–	8	8
Dettes subordonnées	59	805	864
	58 815	5 330	64 145

28 Capital social appelé

Au 31 décembre 2005, le capital de HSBC France s'élevait à 376 millions EUR divisé en 75,237 millions d'actions ordinaires de 5 euros de nominal, entièrement libérées.

(en millions d'euros)	<i>Nombre d'actions de HSBC France</i>	<i>Montant</i>
Au 1 ^{er} janvier 2005	74 802 146	374
Actions émises	435 784	2
Au 31 décembre 2005	75 237 930	376
Au 1 ^{er} janvier 2004	74 350 066	372
Actions émises	452 080	2
Au 31 décembre 2004	74 802 146	374

29 Capitaux propres

Le tableau ci-après fait apparaître l'analyse de la variation des capitaux propres de HSBC France (part du groupe).

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Capital social appelé		
Solde à l'ouverture	374	372
Augmentation de capital	2	2
Solde à la clôture	376	374
Primes d'émission		
Solde à l'ouverture	1 093	1 064
Nouvelles souscriptions de capital, nettes de frais	32	29
Solde à la clôture	1 125	1 093
(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Réserves		
Solde à l'ouverture	2 701	2 620
Ajustement pour adoption du référentiel IFRS au 1 ^{er} janvier 2005	377	-
Résultat de l'exercice, part du groupe	1 119	528
Dividendes	(511)	(477)
Ecarts de conversion	4	2
Paiements en actions et assimilés	31	28
Ecarts actuariels nets	(9)	-
Plus ou moins-values latentes sur titres nettes d'impôt différé	233	-
Couvertures de flux de trésorerie nettes des impôts différés	(121)	-
Solde à la clôture	3 824	2 701
Capital (voir ci-dessus)	376	374
Primes d'émission (voir ci-dessus)	1 125	1 093
TOTAL DES FONDS PROPRES À LA CLÔTURE	5 325	4 168

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

29 Capitaux propres (suite)

Le tableau ci-après fait apparaître l'analyse des variations de capitaux propres revenant aux minoritaires.

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Solde à l'ouverture	13	11
Ajustement pour adoption du référentiel IFRS au 1 ^{er} janvier 2005	-	-
Ecart de conversion	-	-
Quote-part du résultat net revenant aux minoritaires	(2)	(1)
Dividendes	(1)	(1)
Autres variations	2	4
Solde à la clôture	12	13

30 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

Eléments non monétaires inclus dans le compte de résultat

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Amortissements	96	212
Dépréciation de créances	(75)	(27)
Passages en pertes nets de récupérations de créances	(99)	(85)
Provisions pour risques et charges	43	(53)
Provisions utilisées	(17)	(21)
Dépréciation d'investissements financiers	1	(67)
Amortissements des surcotes / décotes	33	41
	(18)	-

Variation des actifs d'exploitation

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Comptes de régularisation	212	498
Variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés	3 290	2 760
Variation des créances envers les établissements de crédit	1 335	(1 183)
Variation des créances envers la clientèle	(5 231)	(3 483)
Variation des actifs financiers sous option juste valeur	-	-
Variation des autres actifs	(1 074)	(2 695)
	(1 468)	(4 103)

Variation des passifs d'exploitation

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Comptes de régularisation	(431)	489
Variation des dettes envers les établissements de crédit	(493)	4 140
Variation des dettes envers la clientèle	2 902	3 473
Variation des dettes représentées par un titre	(907)	940
Variation des passifs financiers sous option juste valeur	313	-
Variation des autres éléments de passif	(2 278)	689
	(894)	9 731

30 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (suite)

Ventilation de la trésorerie et équivalents trésorerie

(en millions d'euros)	2005	2004
Caisse et banques centrales	482	623
Valeurs à l'encaissement (actif)	2 110	203
Créances envers les établissements de crédit à un mois ou moins	14 035	13 706
Effets publics, certificats de dépôt à moins de trois mois et OPCVM de trésorerie	2 401	1 157
Déduction : comptes d'encaissement (passif)	(2 069)	(105)
	16 959	15 584

31 Engagements de financement et de garantie

a Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Montants notionnels		
Engagements de garantie donnés		
Cautions, avals et autres garanties	–	49
Garanties et actifs donnés en garantie	7 551	7 612
Autres	87	4
	7 638	7 665
Engagements de financement donnés		
Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux court terme	345	150
Emissions non tirées et crédits revolving	42	52
Autres engagements de financement, lignes de crédit et aux engagements		
– A un an ou moins	2 207	1 175
– A plus d'un an	12 168	10 884
	14 762	12 261

Le tableau ci-dessus fait apparaître les montants notionnels en principal des opérations de hors bilan pour compte de tiers.

Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client. Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidité futurs.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

31 Engagements de financement et de garantie (suite)

b Garanties

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des débours futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre 2005 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Type de garantie		
Cautions, avals et garanties ¹	–	49
Garanties financières ²	26	30
Lettres de crédit stand-by constituant des garanties financières ³	5	–
Autres substituts de crédit direct ⁴	1 078	1 098
Garanties de livraison et de bonne exécution ⁵	12	67
Garanties de soumission ⁵	66	1
Lettres de crédit stand-by afférentes à des opérations spécifiques ⁵	29	–
Autres garanties liées à des transactions ^{5, 6}	6 335	6 416
Autres garanties	87	4
TOTAL	7 638	7 665

- ¹ Les cautions, avals et garanties résultent de l'acceptation du groupe de garantir le règlement d'instruments négociables tirés par un client. L'instrument accepté est ensuite vendu sur le marché à un prix décoté. En conséquence de l'adoption de la norme IAS 32, les cautions, avals et garanties sont comptabilisés au bilan depuis le 1^{er} janvier 2005 aux postes "Autres actifs" et "Autres passifs".
- ² Les garanties financières comprennent notamment les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honorerait pas. Les garanties financières intragroupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité.
- ³ Les lettres de crédit stand-by sont des garanties financières qui engagent irrévocablement HSBC Bank plc à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorait pas un engagement.
- ⁴ Les autres substituts de crédit direct incluent les lettres de crédit de réassurance et les lettres de crédit d'échanges commerciaux émises sans clause autorisant l'émetteur à conserver la propriété des livraisons sous-jacentes.
- ⁵ Les garanties de livraison et de bonne exécution, les garanties de soumission et autres garanties liées à des transactions sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.
- ⁶ Y compris les garanties données par le Groupe en faveur des autres entités du Groupe HSBC pour 28 millions EUR en 2005 (2004 : 14 millions EUR).

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe.

Environ la moitié des garanties énumérées ci-dessus ont une échéance inférieure à un an. Les garanties dont l'échéance est plus longue sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

Provisions constituées au titre des obligations du groupe en matière de garanties données

(en millions d'euros)	2005	2004
Cautions, avals et garanties	–	40
Autres garanties	12	8

32 Opérations de location-financement

Valeur comptable des créances (en millions d'euros)	2005	2004
Paiements à recevoir :		
– A moins d'un an	86	53
– De un à cinq ans	398	272
– A plus de cinq ans	623	455
	<u>1 107</u>	<u>780</u>

Le groupe HSBC France effectue des opérations de location financement avec des contreparties sur des actifs diversifiés, comme des immeubles, des avions, des équipements industriels.

33 Litiges

Depuis 2001, le groupe HSBC France fait l'objet de litiges aux Etats-Unis relatifs à des opérations bancaires et de prêts fiduciaires.

La compétence juridictionnelle des tribunaux saisis ne leur étant pas encore définitivement attribuée, il n'est pas possible, à ce stade, d'estimer le résultat de ces procédures. En tout état de cause, les allégations des plaignants seront vigoureusement contestées.

Il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité, son résultat, et le cas échéant sur le groupe HSBC France.

34 Transactions avec des parties liées

L'actionnaire final de HSBC France est HSBC Holdings plc, enregistré au Royaume-Uni.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes de situation similaire ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les sûretés. Ces transactions n'encourent aucun autre risque que celui, habituel, lié au remboursement et ne présentent aucune autre caractéristique défavorable.

a Transactions, arrangements et accords conclus avec les principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente les transactions qui sont concernées par l'application de la règle IAS 24 "Renseignements sur les parties liées" entre HSBC France et les administrateurs et mandataires sociaux de HSBC France ainsi que les conjoints et enfants vivant sous leur toit d'une part et, d'autre part, les entreprises liées sous contrôle.

	2005	
	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre (en milliers d'euros)
Prêts	8	3 041
Cartes de crédit	7	29
Garanties	–	–

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

34 Transactions avec des parties liées (suite)

Avantages aux principaux dirigeants conformément à la norme IAS 24

(en milliers d'euros)	2005	2004
Avantages à court terme	116	103
Avantages postérieurs à l'emploi	137	103
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiements en actions	1 584	1 312
	1 837	1 518

Le document de référence contient par ailleurs une description détaillée des rémunérations des dirigeants.

b Transactions avec les autres parties liées

Transactions avec les autres parties liées du Groupe

(en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2005	Solde au 31 décembre 2004
Montants dus par les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint:		
– subordonnés	28	28
– non subordonnés	–	52
	28	80
Montants dus aux entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	–	12

Les transactions détaillées ci-dessus incluent les montants dus ou à recevoir d'autres entités du Groupe HSBC.

(en millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Actif		
Portfeuille de transaction	1 158	650
Instruments dérivés	3 953	1 209
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 551	1 204
Prêts et créances sur la clientèle	80	83
Investissements financiers	1 052	693
Autres actifs	1 724	1 083
Comptes de régularisation	6	3
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	9 214	5 409
Comptes créditeurs de la clientèle	742	34
Portfeuille de transaction	1 051	–
Instruments dérivés	5 255	2 115
Autres passifs	373	58
Comptes de régularisation	47	34
Dettes subordonnées	650	650
(en millions d'euros)	2005	2004
Compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés	95	50
Intérêts et charges assimilées	173	83
Commissions (produits)	13	13
Commissions (charges)	60	60
Provisions et résultat net de cession des investissements financiers	161	2
Autres produits d'exploitation	44	34
Dividendes reçus	11	29
Frais généraux et administratifs	29	22

35 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel, postérieur à la date de clôture, qui aurait entraîné une correction ou un ajustement des états financiers au 31 décembre 2005.

36 Adoption du référentiel IFRS

a Modalités d'adoption du référentiel IFRS

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, HSBC France a adopté les normes internationales à compter de l'exercice 2005.

Suivant la politique de communication du Groupe HSBC, HSBC France n'a publié aucune information chiffrée concernant l'adoption des normes IFRS dans son document de référence relatif à l'exercice 2004. Sont présentés dans le document de référence au 31 décembre 2005 :

- les principales différences identifiées entre les principes comptables français (conformes aux principes comptables généralement admis en France et prévus par les règlements n°99-07 et n° 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable) et les normes IFRS appliquées en 2004 et ayant une incidence significative sur les états financiers de HSBC France ;
- les modalités de présentation des données comparatives 2004 ;
- un rapprochement entre les fonds propres publiés part du groupe en normes françaises avec les capitaux propres en normes IFRS (hors IAS 32/39) au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 ;
- un rapprochement entre le résultat net publié part du groupe en normes françaises avec le résultat net en normes IFRS (hors IAS 32/39) au 31 décembre 2004 ;
- un rapprochement entre le bilan publié en normes françaises avec le bilan en normes IFRS (hors IAS 32/39) au 31 décembre 2004.

Principales différences identifiées entre les principes comptables et les normes IFRS appliquées en 2004

Réévaluation des immobilisations corporelles

HSBC France a choisi, à l'instar de son actionnaire, de retenir la juste valeur déterminée au 1^{er} janvier 2004 en tant que coût historique par convention. Les immeubles de placement sont valorisés à leur juste valeur par résultat.

Provisions retraites

Dans le cadre des dispositions prévues par les règlements 90-02 et 91-01 du Comité de la Réglementation bancaire, HSBC France avait constitué dans les comptes en normes françaises un fonds destiné à couvrir les risques bancaires généraux, notamment ceux pouvant résulter à terme d'éventuels appels complémentaires de cotisations sociales susceptibles d'être effectués dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord AFB-AGIRC-ARRCO du 13 septembre 1993 relatif aux régimes de retraite des personnels des établissements de crédit.

L'application des méthodes de valorisation et l'élargissement du périmètre des avantages à provisionner imposés par la norme IAS 19 ont conduit à la révision de la "provision" comptabilisée par HSBC France (sous forme de provisions retraites ou de FRBG) selon les principes précédemment appliqués. Ceci a conduit à reconnaître un excédent de provisions de 56 millions EUR au 1^{er} janvier 2004 (montant nets d'impôt différé).

Au 31 décembre 2004, HSBC France a choisi d'adopter, dans les comptes en normes françaises, la recommandation 2003 RO1 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages assimilés. Ainsi, le FRBG retraite a été réaffecté en provisions retraites pour la partie couvrant les engagements sociaux au titre de l'Accord de 1993 et repris en capitaux propres pour l'excédent. L'augmentation de capitaux propres correspondante dans le référentiel comptable français de 53,9 millions EUR en 2004 a été annulée en IFRS.

Fonds pour risques bancaires généraux

Outre la couverture des charges de retraite, ce fonds avait pu être doté par prélèvement sur les résultats pour couvrir d'éventuels risques bancaires généraux liés aux diverses activités du groupe.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

36 Adoption du référentiel IFRS (suite)

La norme relative aux provisions et passifs éventuels (IAS 37) ne reconnaît pas le FRBG ce qui vient donc augmenter les capitaux propres en date de transition à hauteur de 195 millions EUR.

Immobilisations incorporelles

L'application de la norme IAS 38 a conduit HSBC France à inscrire à l'actif du bilan des coûts de développement informatique interne à hauteur de 7 millions EUR au 1^{er} janvier 2004 (montant net d'impôt différé).

Écarts d'acquisition

Conformément aux normes IAS 36 et IFRS 3, les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement portés en résultat et les écarts d'acquisition positifs ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation.

Les tests de valorisation effectués par HSBC France sur les écarts d'acquisition positifs inscrits au bilan dans les comptes français ont conclu à l'absence de dépréciation tant au 1^{er} janvier 2004 qu'au 1^{er} janvier 2005.

La reprise de l'amortissement pratiqué en normes françaises augmente le résultat du 31 décembre 2004 de 30 millions EUR.

Paiements à base d'actions

Certains salariés de HSBC France se voient attribuer des options de souscription d'actions HSBC Holdings.

La norme IFRS 2 assimile ces plans de stock-options octroyés aux salariés à un coût pour l'entreprise et requiert en conséquence de constater en charges la valeur des options attribuées en contrepartie des services rendus.

La juste valeur de ces options, calculée en date d'attribution, est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de capitaux propres (à l'exception du plan de stock-options 2005 pour lequel la refacturation par la maison mère attendue lors de l'exercice des options conduit à la constitution d'une provision qui neutralise l'augmentation de capital).

Le coût de ces paiements à base d'actions s'élève à 28 millions EUR au 31 décembre 2004.

Périmètre de consolidation

L'application des normes IAS 27, 28 et 31 a eu un impact limité sur le périmètre de consolidation de HSBC France.

Dans la perspective de la mise en œuvre des IFRS et pour s'aligner sur les principes comptables de sa maison mère, HSBC France avait choisi au 31 décembre 2004 de ne plus retenir pour ses comptes consolidés en normes françaises le seuil de total de bilan supérieur à 15 millions EUR, ce qui avait conduit à la consolidation de 52 entités sans impact significatif sur les comptes du groupe.

En application des normes IAS 27 et IAS 31, le sous-groupe Framlington n'est plus consolidé par intégration globale car il est considéré que HSBC France n'exerce qu'un contrôle conjoint sur cette structure.

Modalités de présentation des données comparatives 2004

Les normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers n'ayant pas été appliquées pour l'établissement des données comparatives 2004, les modalités de présentation et d'évaluation des instruments financiers diffèrent entre 2004 et 2005.

Le format des états de synthèse dans lesquels sont présentés ces données comparatives 2004 a été adapté afin d'être comparable, dans sa structure, avec le format des états de synthèse choisi par le groupe HSBC et que HSBC France a décidé d'appliquer. Ce format diffère partiellement de celui proposé par la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004.

36 Adoption du référentiel IFRS (suite)

b Réconciliation des capitaux propres consolidés part du groupe publiés en normes françaises avec les capitaux propres consolidés en normes IFRS (hors IAS 32/39) au 1^{er} janvier 2004

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2004
Fonds propres publiés part du groupe en normes françaises	3 668
Réévaluation des immobilisations nette d'impôt différé (IAS 16 et 40)	125
Provisions retraites (IAS 19)	56
Fonds pour risques bancaires généraux (IAS 37)	195
Immobilisations incorporelles (IAS 38)	7
Impôts différés (IAS 12)	3
Ecarts d'acquisition positifs et négatifs (IAS 36)	1
Fonds propres publiés part du groupe en normes IFRS (hors IAS 32/39)	<u>4 055</u>

c Rapprochement entre le résultat net part du groupe publié en normes comptables françaises et le résultat net part du groupe en normes IFRS (hors IAS 32/39) au 31 décembre 2004

Rapprochement entre le résultat net part du Groupe publié en normes comptables françaises et le résultat net part du groupe en normes IFRS (hors IAS 32/39) au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2004
Résultat net part du groupe en normes françaises	729
Réévaluation des immobilisations nette d'impôt différé (IAS 16 et 40)	(2)
Fonds pour risques bancaires généraux (IAS 37)	(194)
Immobilisations incorporelles (IAS 38)	(7)
Ecarts d'acquisition positifs et négatifs (IAS 36)	30
Paievements en actions et assimilés (IFRS 2)	(28)
Résultat net part du groupe en normes IFRS (hors IAS 32/39)	<u>528</u>

Rapprochement entre les capitaux propres part du groupe publiés en normes comptables françaises et les capitaux propres en normes IFRS (hors IAS 32/39) au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2004
Fonds propres publiés part du groupe en normes françaises	4 009
Réévaluation des immobilisations nette d'impôt différé (IAS 16 et 40)	124
Fonds pour risques bancaires généraux (IAS 37)	1
Impôts différés (IAS 12)	3
Ecarts d'acquisition positifs et négatifs (IAS 36)	31
Fonds propres publiés part du groupe en normes IFRS (hors IAS 32/39)	<u>4 168</u>

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

36 Adoption du référentiel IFRS (suite)

	Reclassements				Impacts IFRS				IFRS au 31 décembre 2004		
	Créances rattachées	Comptes de règlement	Comptes d'encaissements	Actifs et passifs de transaction	Investissement financiers	Instruments dérivés	Autres	Risques bancaires généraux (IAS 37) (IAS 16 & 40) (IAS 27, 28 & 31)		Changement de périmètre de consolidation (IAS 27, 28 & 31)	Impôts différés (IAS 12)
ACTIF											
Caisse et banques centrales	624	(1)									
Compte d'encaissement			203	21 206							
Portefeuille de transaction	30 013	(461)		(21 206)	(8 339)		(2)	(5)			
Instruments dérivés						3 334					
Créances sur les établissements de crédit	17 146	(41)	358				129	(48)			
Créances sur la clientèle	31 424	(139)	684								
Investissements financiers					8 339						
Participation dans les mises en équivalence et sous contrôle conjoint	119							(15)			104
Ecart d'acquisitions et immobilisations incorporelles	511						(68)	(29)			444
Immobilisations corporelles	576						43	(3)			821
Autres actifs	6 322	(9)	(1 042)			(3 115)	(102)	(31)			2 016
Comptes de régularisation	1 120	651	(203)			(219)		(5)			1 344
TOTAL DE L'ACTIF	87 855							(135)	194	3	30
PASSIF											
Dettes envers les établissements de crédit	22 208	(41)	176				(1 255)	(101)			20 987
Dettes envers la clientèle	29 275	(146)	1 083				1 255				31 467
Comptes d'encaissement				105							105
Portefeuille de transaction						11 496					11 496
Passif financier à la juste valeur											0
Instruments dérivés	10 933	(114)				2 745					2 745
Dettes représentées par un titre											10 819
Provisions retraites							199	(26)			199
Autres passifs	18 443	(9)	(1 259)			(2 107)	110	(12)			3 656
Comptes de régularisation	1 578	313	(105)			(638)					1 135
Provisions pour risques et charges											
- impôts différés	46								70		116
- autres provisions	498						(309)	(1)			177
Dettes subordonnées	867	(3)									864
TOTAL DES DETTES	83 848							(1)	70	(150)	(1)
Capital social appelé	374										374
Primes d'émission	1 093										1 093
Réserves	2 542								1	3	2 701
TOTAL DES FONDS PROPRES	4 009								1	124	31
PART DU GROUPE	(2)										13
Intérêts minoritaires											
TOTAL DU PASSIF	87 855								194	(135)	30

1 Le CCF n'applique pas les normes IAS 32 et 39 en 2004. Cependant il a été procédé au reclassement de certains postes du bilan, en anticipation des normes IFRS 2005, dans un souci de comparabilité.
2 Portefeuille de titres (effets publics, obligations et actions constituant les portefeuilles de transaction, placement, investissement, titres de portefeuille, autres titres détenus à long terme et titres de référentiel comptable français).

36 Adoption du référentiel IFRS (suite)

d Analyse des principaux impacts sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005

Rapprochement entre les capitaux propres part du groupe publiés en normes IFRS (hors IAS 32 I39) et les capitaux propres en normes IFRS (y compris IAS 32 I39) au 1^{er} janvier 2005

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2005
Fonds propres publiés part du groupe en normes IFRS (hors IAS 32/39)	4 168
Ajustements IAS 32 et 39 :	
Instruments dérivés et couvertures (nets d'impôt différé)	203
Plus ou moins-values latentes sur titres disponibles à la vente (nettes d'impôt différé)	320
Passifs sur option juste valeur (nets d'impôt différé)	(12)
Taux d'intérêt effectif (net d'impôt différé)	(38)
Provisions individuelles et sur base de portefeuille (nettes d'impôt différé)	(104)
Autres	8
Fonds propres publiés part du Groupe en normes full IFRS	4 545

Commentaires sur les principales différences de normes

Instruments dérivés et couvertures

Le référentiel comptable national français distinguait les produits dérivés utilisés à des fins de transaction, les dérivés de micro-couverture, de gestion globale du risque de taux d'intérêt et ceux constitutifs de positions ouvertes isolées. Les instruments dérivés de transaction étaient inscrits au bilan à leur valeur de marché et toute variation de valeur était immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat. Les instruments dérivés à des fins autres que de transaction, étaient comptabilisés dans les engagements hors bilan. Les positions ouvertes présentant une valeur de marché négative donnaient lieu à constatation d'une provision.

La norme IAS 39 exige que tous les instruments dérivés soient inscrits au bilan à leur juste valeur, tant à l'actif qu'au passif. La comptabilisation des variations de la juste valeur des instruments dérivés dépend de leur utilisation prévue, qui détermine à quelle catégorie ils appartiennent, comme indiqué à la Note 2 (I).

Le principal effet sur les fonds propres de HSBC France relatif aux couvertures est une augmentation à hauteur de 257 millions EUR au titre des couvertures de flux de trésorerie (nette d'impôt différé). Par ailleurs, les dérivés incorporés aux produits d'Épargne Logement ont été évalués et comptabilisés de manière séparée, ce qui a entraîné une diminution des fonds propres de 31 millions EUR (nette d'impôt différé).

Titres disponibles à la vente

Selon le référentiel comptable national français, les titres non détenus à des fins de transaction étaient comptabilisés au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur de marché ou d'usage.

En application des normes IAS 32 et 39, les titres à revenu fixe et à revenu variable doivent être répertoriés et classés dans l'une des trois catégories suivantes : titres disponibles à la vente, titres détenus jusqu'à l'échéance ou titres à la juste valeur par le compte de résultat (titres de transaction et sous option juste valeur). Les titres précédemment classés comme détenus à des fins de transaction demeurent classés comme tels. Le traitement comptable de chacune des catégories énumérées ci-dessus dans le cadre du référentiel comptable international IFRS est décrit en Note 2, sous l'intitulé "Principes et méthodes comptables".

En adoptant le référentiel IFRS, conformément à la norme IAS 39, HSBC France a classé l'ensemble des titres non détenus à des fins de transaction dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Cette classification a entraîné l'intégration dans les fonds propres des plus-values latentes afférentes à ces titres à hauteur de 320 millions EUR (nettes d'impôt différé).

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

36 Adoption du référentiel IFRS (suite)

Option juste valeur

Selon la norme IAS 39, les actifs et éléments de passif financiers peuvent être comptabilisés sous option juste valeur s'ils remplissent les critères précisés par un amendement à la norme IAS 39 concernant les instruments financiers intitulé "Comptabilisation et évaluation : option juste valeur". HSBC France a comptabilisé à leur juste valeur au 1^{er} janvier 2005 certaines dettes répondant aux critères prévus par cet amendement. L'utilisation de cette option a eu pour impact de réduire les fonds propres de 12 millions EUR au 1^{er} janvier 2005 (montant net d'impôt différé).

Taux d'intérêt effectif

Auparavant, les commissions étaient comptabilisées sur la période au titre de laquelle elles étaient dues, excepté lorsqu'elles rémunéraient un service ou un risque encouru pour un client ou lorsqu'elles avaient une nature d'intérêts. Dans ces cas-là, les revenus étaient comptabilisés sur la période afférente.

Le principal changement induit par l'adoption du référentiel IFRS concerne les produits de commissions sur prêts et les coûts marginaux directement attribuables aux émissions de prêts, qui sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie estimée du prêt dans le cadre du calcul des intérêts effectifs. Il en résulte une diminution de 38 millions EUR des fonds propres (nette d'impôt différé), les commissions anciennement comptabilisées après déduction des coûts directement imputables ayant été différées puis étant réintégréées sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier.

Provisions individuelles et sur base de portefeuille

En application de la norme IAS 39, les dépréciations sont calculées sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

L'effet de l'actualisation des flux recouvrables pour le calcul des dépréciations est une diminution de 48 millions EUR au 1^{er} janvier 2005.

HSBC France a constitué une provision sur base de portefeuille selon les modalités décrites dans la note 2 (f), ce qui a entraîné une diminution de 75 millions EUR au 1^{er} janvier 2005 (nette d'impôt différé). Enfin, les changements de modalités de constitution des provisions destinées à couvrir les risques encourus sur certains pays généralement classés à risques résultent en un accroissement des fonds propres de 19 millions EUR au 1^{er} janvier 2005 (net d'impôt différé).

Compensation entre actifs et passifs financiers

Selon IAS 32, les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est reporté au bilan lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement sur base nette ou simultanée. Le respect de ces deux conditions a conduit à une augmentation du total du bilan de HSBC France de 10 169 millions EUR au 1^{er} janvier 2005 au titre de la juste valeur des instruments dérivés et une diminution de 7 815 millions EUR au titre des opérations de pension.

Titres à recevoir à livrer

En normes françaises, les opérations sur titres étaient comptabilisées au bilan en date de règlement. Comme permis par la norme IAS 39, HSBC France a retenu l'option permettant l'inscription des titres de transaction en date de transaction par contrepartie des comptes de règlement présentés en créances ou dettes sur les établissements de crédit ou à la clientèle.

36 Adoption du référentiel IFRS (suite)

Bilan au 1^{er} janvier 2005

Le tableau ci-dessous fait apparaître les ajustements de bilan aux normes IFRS au 31 décembre 2004 visant à intégrer les méthodes comptables IFRS au 1^{er} janvier 2005 (voir Note 2) :

(en millions d'euros)	<i>IFRS hors IAS 32,39 et IFRS 4 31 décembre 2004</i>	<i>Impact de l'adoption des IAS 32, 39 et IFRS 4</i>	<i>IFRS 1^{er} janvier 2005</i>
ACTIF			
Caisse et banques centrales	623	–	623
Comptes d'encaissement	203	–	203
Portefeuille de transaction	21 206	(687)	20 519
Actifs financiers sous option à la juste valeur	–	–	–
Instruments dérivés	3 334	11 226	14 560
Prêts et créances sur les établissements de crédit	17 544	(3 039)	14 505
Prêts et créances sur la clientèle	31 969	1 671	33 640
Investissements financiers	8 339	(1 067)	7 272
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	104	7	111
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	444	–	444
Immobilisations corporelles	821	–	821
Autres actifs	2 016	596	2 612
Comptes de régularisation	1 344	643	1 987
TOTAL DE L'ACTIF	87 947	9 349	97 296
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit	20 987	(3 126)	17 861
Comptes créditeurs de la clientèle	31 467	837	32 304
Comptes d'encaissement	105	–	105
Portefeuille de transaction	11 496	–	11 496
Passifs financiers sous option juste valeur	–	386	386
Instruments dérivés	2 745	11 412	14 157
Dettes représentées par un titre	10 819	(368)	10 451
Provisions retraites	199	–	199
Autres passifs	3 656	23	3 679
Comptes de régularisation	1 135	(376)	759
Provisions pour risques et charges			
– impôts différés	116	162	278
– autres provisions	177	–	177
Dettes subordonnées	864	22	886
TOTAL DES DETTES	83 766	8 972	92 738
Capital social appelé	374	–	374
Primes d'émission	1 093	–	1 093
Réserves, résultat de la période	2 701	377	3 078
TOTAL DES FOND PROPRES PART DU GROUPE	4 168	377	4 545
Intérêts minoritaires	13	–	13
TOTAL DU PASSIF	87 947	9 349	97 296

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

36 Adoption du référentiel IFRS (suite)

Rapprochement entre le bilan publié antérieurement en application de l'interprétation française du référentiel IFRS hors IAS 32/39 et le bilan full IFRS au 1^{er} janvier 2005.

(en millions d'euros)	IFRS hors IAS 32/39 & IFRS 4	Instruments dérivés et couvertures	Titres à livrer et titres à recevoir	Titres disponibles à la vente	Option juste valeur	Taux d'intérêt effectif	Dépréciation de créances	Compensations	Autres	IFRS
ACTIF										
Caisse et banques centrales	623									623
Comptes d'encaissement	203									203
Portefeuille de transaction	21 206		(653)					(34)		20 519
Actifs financiers sous option juste valeur										
Instruments dérivés	3 334	1 057					10 169			14 560
Créances sur les établissements de crédit	17 544		4 763				13	(7 815)		14 505
Créances sur la clientèle	31 969		346			(58)	(155)		1 538	33 640
Investissements financiers	8 339		1	430					(1 498)	7 272
Participations dans les mises en équivalence et sous contrôle joint	104								7	111
Ecart d'acquisition et immobilisation incorporelles	444									444
Immobilisations corporelles	821									821
Autres actifs	2 016	596								2 612
Comptes de régularisation	1 344	(412)	1 055							1 987
TOTAL DE L'ACTIF	87 947	1 241	5 512	430	-	(58)	(142)	2 354	13	97 296
PASSIF										
Dettes dans les établissements de crédit	20 987	3	4 682					(7 815)	4	17 861
Dettes envers la clientèle	31 467	8	829							32 304
Comptes d'encaissement	105									105
Portefeuille de transaction	11 496				386					11 496
Passifs financiers sous juste valeur										
Instruments dérivés	2 745	1 243					10 169			14 157
Dettes représentées par un titre	10 819	(1)			(366)					10 451
Provisions retraites	199									199
Autres passifs	3 656	23								3 679
Comptes de régularisation	1 135	(376)								759
Provisions pour risques et charges										
- impôts différés	116	114		110	(6)	(20)	(38)		1	278
- autres provisions	177									177
Dettes subordonnées	864	24			(2)					886
TOTAL DES DETTES	83 766	1 038	5 512	110	12	(20)	(38)	2 354	5	92 738
Capital social appelé	374									374
Prime d'émission	1 093									1 093
Réserves	2 701	203		320	(12)	(38)	(104)		8	3 078
TOTAL DES FONDS PROPRES	4 168	203	-	320	(12)	(38)	(104)	-	8	4 545
PART DU GROUPE	13	-	-	-	-	-	-	-	-	13
Intérêts minoritaires										
TOTAL DU PASSIF	87 947	1 241	5 512	430	-	(58)	(142)	2 354	13	97 296

Comptes sociaux

Bilans sociaux comparés 2005-2004-2003

Les comptes annuels de la société HSBC France au 31 décembre 2005 ont été certifiés sans réserve et avec des observations concernant la première application du règlement CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et au règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été certifiés sans réserve et avec des observations concernant l'application de la recommandation 2003 R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation des engagements de retraite et avantages assimilés.

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	2005	2004	2003
Caisse, Banques centrales, CCP	224 678	368 790	398 983
Effets publics et valeurs assimilées	29 622 142	18 595 948	14 031 216
Créances sur les établissements de crédit	24 267 302	17 521 738	11 225 146
Créances sur la clientèle	42 263 528	24 328 587	20 868 680
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 809 340	4 629 949	3 676 922
Actions et autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	88 794	590 731	86 484
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	1 380 091	1 034 869	1 047 526
Parts dans les entreprises liées	3 072 604	2 768 613	2 722 993
Immobilisations incorporelles	57 627	70 505	84 392
Immobilisations corporelles	318 344	322 009	330 638
Autres actifs	7 643 643	5 320 372	4 203 528
Comptes de régularisation	1 092 891	742 359	1 486 019
TOTAL DE L'ACTIF	115 840 984	76 294 470	60 162 527
Hors-bilan			
Engagements de financement donnés	13 983 286	11 691 070	10 056 956
Engagements de garantie donnés	7 113 933	7 439 683	6 410 360
Engagements sur titres (autres engagements reçus)	3 335 635	5 574 709	3 514 151
Instruments financiers à terme de taux et autres (capitaux notionnels)	2 272 382 009	1 350 191 614	841 769 086

Comptes sociaux (suite)

Bilans sociaux comparés 2005-2004-2003 (suite)

PASSIF

(en milliers d'euros)	2005		2004	2003
	Avant affectation	Après affectation ¹	Après affectation	Après affectation
Dettes envers les établissements de crédit	28 650 250	28 650 250	24 379 861	19 881 771
Comptes créditeurs de la clientèle	33 852 874	33 852 874	18 789 922	16 431 720
Dettes représentées par un titre	12 306 903	12 306 903	10 741 017	9 839 848
Autres passifs	34 619 318	34 729 103	17 165 686	9 344 125
Comptes de régularisation	1 812 088	1 812 088	1 277 699	809 149
Provisions pour risques et charges	274 084	274 084	220 083	234 026
Fonds pour risques bancaires généraux				74 700
Dettes subordonnées	790 554	790 554	857 950	898 195
Capital souscrit	376 190	376 190	374 011	371 750
Primes d'émission	1 125 028	1 125 028	1 092 515	1 063 618
Réserves	948 772	1 884 351	955 138	954 334
Provisions réglementées	39 559	39 559	40 619	38 307
Report à nouveau	399 969		399 969	220 984
Acompte sur dividendes sur report à nouveau	(280 699)			
Effet d'actualisation des provisions en RAN	(14 562)			
Exit tax sur LT reclassé de RAN à réserves	4 987			
Résultat de l'exercice	935 669			
Acompte sur dividendes sur résultat				
TOTAL DU PASSIF	115 840 984	115 840 984	76 294 470	60 162 527
Hors-bilan				
Engagements de financement reçus	499 708	499 708	367 944	709 914
Engagements de garantie reçus	3 181 953	3 181 953	2 774 251	1 851 328
Engagements sur titres	2 771 872	2 771 872	6 209 255	3 521 339

1 Proposition d'affectation des résultats.

Comptes de résultats sociaux comparés 2005-2004-2003

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Charges			
Intérêts et produits assimilés	1 881 242	1 855 719	1 664 331
Intérêts et charges assimilées	(1 706 353)	(1 348 065)	(1 198 293)
Revenus des titres à revenu variable	811 487	419 400	365 064
Commissions (produits)	524 852	506 400	488 840
Commissions (charges)	(158 074)	(144 423)	(102 242)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	501 291	114 260	104 044
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	(3 205)	20 112	25 096
Autres produits d'exploitation bancaire	85 390	60 509	48 642
Autres charges d'exploitation bancaire	(8 606)	(24 646)	(20 765)
Produit net bancaire	1 928 024	1 459 266	1 374 717
Charges générales d'exploitation	(973 307)	(893 929)	(761 508)
Dotations aux amortissements	(63 321)	(84 575)	(64 205)
Résultat brut d'exploitation	891 396	480 763	549 004
Coût du risque	34 366	30 396	(124 337)
Résultat d'exploitation	925 762	511 159	424 666
Gains et pertes sur actifs immobilisés	(18 298)	47 629	9 366
Résultat courant avant impôt	907 464	558 788	434 032
Résultats exceptionnels	1 111		12 251
Impôt sur les bénéfices	26 032	77 540	26 779
Dotations aux provisions réglementées	1 062	15 983	(6 425)
Résultat net	935 669	652 311	466 637

Comptes sociaux (suite)

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres et fonds pour risques bancaires généraux

(Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse - Bulletin n° 79 de février 1979)

(en milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Résultats comptables			
- Globaux	935 668,5	652 311,4	466 637,3
- Par action (en euros) ^{1 2}	12,44	8,72	6,28
Variations des capitaux propres et FRBG (après affectation du résultat pour 2003 et 2004, et sur la base de la proposition d'affectation du résultat pour 2005)			
- Variation de l'écart de réévaluation	(690,6)	806,2	(64,4)
- Mises en réserves et variation du report à nouveau des résultats de l'exercice	545 185,0	187 042,1	1 949,4
- Variation de réévaluation et provisions réglementées	(1 748,5)	2 310,5	2 860,1
- Emission liée aux options de souscription d'actions	34 692,5	31 157,1	13 983,1
- Constitution des provisions retraite par prélèvement de FRBG/RAN		(59 476,1)	
- Exit tax par prélèvement RAN	0,0	(4 987,5)	
- Reprise FRBG libre		(18 293,9)	
- Effet d'actualisation ³	(14 562,0)		
- Fusion Charterhouse, Webroker, Selectbourse			
Variation de la situation nette globale	562 876,4	138 558,4	18 728,2
Par action (en euros) ¹	7,5	1,8	0,2
Dividende proposé			
- Global	390 484,8	465 269,3	464 687,9
- Par action (en euros) ¹	5,19	6,22	6,25

¹ Le nombre d'actions, hors actions propres à la fin de chaque exercice s'établit à 75 237 930 pour 2005, 74 802 146 pour 2004, 74 350 066 pour 2003.

² Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, hors actions propres, le bénéfice net ressort à 5,22 EUR pour 2005 (74 826 025 actions) et 6,26 EUR pour 2004 (74 374 838 actions), 6,29 EUR pour 2003 (74 129 833 actions).

³ Effet d'actualisation relatif à la mise en application du CRC 2002-03 sur le risque de crédit.

Répartition et affectation des bénéfices

(Article 295 du décret 67-236 du 23 mars 1967)

(en milliers d'euros)

	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Bénéfices disponibles			
– Report à nouveau des exercices précédents	399 969	220 984	219 035
– Reprise FRBG et constitution provision retraite	–	(3 070)	
– Exit Tax	4 987	(4 987)	
– Effet d'actualisation	(14 562)		
Sous-total	390 394	212 927	219 035
– Bénéfice de l'exercice	935 669	652 311	466 637
TOTAL (A)	1 326 063	865 238	685 672
Affectation des bénéfices			
– Dividendes	390 484	465 269	464 688
– Réserve libre	935 579		
TOTAL (B)	1 326 063	465 269	464 688
Report à nouveau (A - B)	–	399 969	220 984

Comptes sociaux (suite)

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles 133, 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'euros)	2005	2004	2003	2002	2001
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	376 190 ²	374 011 ²	371 750 ²	370 585 ¹	377 048 ²
Nombre d'actions émises	75 237 930	74 802 146	74 350 066	74 117 066	75 409 701
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Produits bruts d'exploitation (hors netting des IF)	32 661 166	-	-	-	-
Produits bruts d'exploitation (avec netting des IF)	-	3 762 736	3 076 321	3 727 332	3 748 256
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	1 044 550	633 771	633 284	729 661	659 241
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	935 669	652 311	466 637	620 213	542 651
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	14,3	9,1	9,3	10,0	8,3
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	12,4	8,7	6,3	8,4	7,2
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier	5,19	6,22	6,25	7,25	5,6
Personnel (France)					
Nombre de salariés ³	7 749	7 344	6 997	6 742 ⁵	6 313
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition) ⁴	7 197	6 879	6 614	6 326	
Montant de la masse salariale	341 642	330 246	288 738	269 528	236 672
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	149 569	139 943	123 398	112 008	104 433
Taxe sur les salaires et taxes diverses	43 680	40 643	34 711	30 923	22 176
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise ⁶	15 883	23 210	19 619	22 396	17 369

1 Réduction du capital par annulation d'actions (- 7,6 millions EUR) et augmentation consécutive aux émissions liées aux stocks options (+ 1,1 million EUR).

2 Augmentations du capital consécutives aux émissions liées aux stocks-options.

3 Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

4 Dont 4 113 cadres et 3 084 non cadres en 2005 et 3 824 cadres et 3 055 non cadres en 2004 ; dont 3 497 cadres et 3 117 non cadres en 2003.

5 Les effectifs de 2002 ne sont pas comparables à ceux de 2001 en raison de l'intégration dans le CCF, d'HSBC Investment Bank, Selecthouse, Webroker et de 11 agences de la Banque Worms.

6 Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2005

Titres d'investissement de placement et de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)

A – Titres d'investissement	48 058
Valeurs à revenu fixe	48 058
Bons du trésor	
Autres effets publics	
Titres du marché interbancaire	
Certificats de dépôt négociables	
Bons à moyen terme négociables	
Obligations et assimilés	47 766
Créances rattachées	292
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	3 421 646
Valeurs à revenu fixe	3 332 853
Bons du trésor	485 085
Autres effets publics	2 446 312
Titres du marché interbancaire	
Billets de trésorerie	
Certificats de dépôt négociables	1 011
Bons à moyen terme négociables	
Fonds communs de créances	95 735
Obligations et assimilés	225 039
Bons à moyen terme négociables émis par des établissements de Crédit	
Créances rattachées	79 671
Valeurs à revenu variable	88 793
Actions et assimilés	69 169
Parts ou actions d'OPCVM	19 624
TOTAL DES TITRES D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENT DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	3 469 704

Parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)

A – Titres de participation et titres détenus à long terme	1 380 091
Valeurs cotées à la cote officielle	2 313
Valeurs françaises non cotées	55 705
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	3 476
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	35 296
Valeurs étrangères non cotées	1 283 301
Total des créances rattachées	–
B – Parts dans les entreprises liées	3 072 604
Valeurs françaises cotées	–
Valeurs françaises non cotées	2 008 891
Valeurs étrangères cotées	–
Valeurs étrangères non cotées	1 063 713
Total des créances rattachées	–
TOTAL DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4 452 695

Comptes sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2005

(Articles 247 et 295 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'unités monétaires)

Sociétés	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France				
1 – Filiales (+ 50 %)				
HSBC Hervet 1, place de la Sous-Préfecture - 18000 Bourges (France)	Banque	16 805 EUR	236 646 EUR	98,45
HSBC Private Bank France 117, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Banque	42 444 EUR	128 622 EUR	94,44
Crédit Commercial du Sud-Ouest 17, allée James Watt - Parc Chemin-Long 33700 Mérignac (France)	Banque	12 078 EUR	42 375 EUR	99,89
Société Française et Suisse 64, rue Galilée - 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	599 EUR	(389) EUR	100,00
Société Parisienne de Participations 64, rue Galilée - 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	72 282 EUR	91 332 EUR	100,00
Banque de Savoie 6, bd du Théâtre - 73000 Chambéry (France)	Banque	6 853 EUR	43 703 EUR	99,96
HSBC Picardie 3, rue de la Sous-Préfecture - 60200 Compiègne (France)	Banque	6 007 EUR	16 738 EUR	100,00
HSBC UBP 22, place de la Madeleine - 75008 Paris (France)	Banque	59 941 EUR	41 498 EUR	99,45
HSBC Asset Management Holding 4, place de la Pyramide - 92800 Puteaux (France)	Société de portefeuille	41 305 EUR	92 324 EUR	100,00
Nobel 64, rue Galilée - 75008 Paris	Société de portefeuille	128 468 EUR	167 236 EUR	100,00
HSBC Leasing (France) 39, rue Bassano - 75008 Paris	Société financière	27 250 EUR	(35 602) EUR	100,00
Société Financière et Immobilière 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris	Société financière	40 000 EUR	55 960 EUR	100,00
HSBC Financial Products (France) 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris	Société financière	30 107 EUR	(10 817) EUR	58,25

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, PNB.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
520 934 EUR	520 934 EUR	–	–	176 120 EUR	63 089 EUR	65 856 EUR	–
393 595 EUR	393 595 EUR	–	–	62 423 EUR	13 115 EUR	10 598 EUR	–
16 607 EUR	16 607 EUR	–	–	59 457 EUR	13 000 EUR	12 971 EUR	–
60 384 EUR	13 548 EUR	40 206,6 CHF	–	4 470 EUR	13 326 EUR	–	–
82 727 EUR	82 727 EUR	–	–	755 EUR	(28 867) EUR	–	–
27 413 EUR	27 413 EUR	–	–	48 146 EUR	13 813 EUR	11 370 EUR	–
18 939 EUR	18 939 EUR	–	–	21 793 EUR	5 699 EUR	5 526 EUR	–
109 856 EUR	109 856 EUR	–	–	146 955 EUR	25 684 EUR	29 414 EUR	–
127 509 EUR	127 509 EUR	–	–	65 599 EUR	60 191 EUR	69 514 EUR	–
207 647 EUR	207 647 EUR	–	–	134 508 EUR	89 909 EUR	17 664 EUR	–
27 246 EUR	27 246 EUR	–	–	41 573 EUR	2 888 EUR	–	–
84 053 EUR	84 053 EUR	–	–	6 341 EUR	7 260 EUR	–	–
29 212 EUR	29 212 EUR	–	–	39 876 EUR	(1 192) EUR	–	–

Comptes sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2005 (suite)

(Articles 247 et 295 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'unités monétaires)

Sociétés	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France				
1 – Filiales (+ 50 %)				
Cie Financière des Iles du Rhône 64, rue Galilée - 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	15 493,6 EUR	121 959,3 EUR	99,49
Cie de Gestion du Patrimoine 15, rue Vernet - 75008 Paris (France)	Société financière	20 098,8 EUR	2 357,1 EUR	100,00
Foncière Elysées S.A. 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Société immobilière	14 043 EUR	21 214 EUR	99,99
HSBC Securities (France) 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Société financière	12 626 EUR	30 198 EUR	100,00
Vernet Expansion 14, rue Vernet - 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	6 956 EUR	(714) EUR	100,00
Société Immobilière Malesherbes Anjou 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Société immobilière	13 412 EUR	10 238 EUR	100,00
Charterhouse Management Services Ltd 8, Canada Square - Londres (Royaume-Uni)	Société de portefeuille	328 357 GBP	6 458 GBP	100,00
HSBC Real Estate Leasing (France) 15, rue Vernet - 75008 (France)	Société financière	29 547 EUR	6 682 EUR	75,39

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, PNB.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
119 108 EUR	119 108 EUR	-	-	136 482 EUR	133 090,9 EUR	115 141,8 EUR	-
22 336 EUR	22 336 EUR	-	-	1 799 EUR	1 812 EUR	-	-
44 476 EUR	33 307 EUR	-	-	1 258 EUR	(1 642) EUR	12 310 EUR	-
55 988 EUR	55 988 EUR	-	-	32 953 EUR	(914) EUR	-	-
7 019 EUR	6 391 EUR	-	-	2 EUR	30 EUR	-	-
49 386 EUR	49 386 EUR	-	-	18 612 EUR	3 858 EUR	-	-
493 045	470 634	-	-	nc	281 120 GBP	72 000 GBP	-
22 270 EUR	22 270 EUR	-	-	63 613 EUR	2 466 EUR	-	-

Comptes sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2005 (suite)

(Articles 247 et 295 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'unités monétaires)

Sociétés	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
2 - Participations (10 à 50 %)				
Erisa 15, rue Vernet - 75008 Paris (France)	Compagnie d'assurances	115 000 EUR	203 092 EUR	33,85
Erisa I.A.R.D. 15, rue Vernet - 75008 Paris (France)	Compagnie d'assurances	7 500 EUR	(1 264) EUR	49,98
HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA 1, place Longemalle - Genève (Suisse)	Société financière	186 041 CHF	94 205 CHF	13,65
AUREL LEVEN 29, rue de Berri - 75008 Paris (France)		10 085 EUR	14 687 EUR	14,68
Banian Investments U.K. 22, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands		900 000 GBP	1 664 GBP	19,00
V.E.A. Limited Ground Floor, Lancaster Court, Forest Lane St Peter Port, Guernesey		355 250 GBP	982 564 GBP	19,00
Lafarge Finance Limited 		240 000 GBP	160 000 GBP	26,67
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC France S.A.				
1 - Filiales non reprises au paragraphe 1				
a) Filiales françaises (ensemble)	–	–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble)	–	–	–	–
2 – Participations non reprises au paragraphe 2				
a) Participations françaises (ensemble)	–	–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble)	–	–	–	–

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, PNB.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
35 809 EUR	35 809 EUR	-	-	1 714 135 EUR	974 EUR	2 843 EUR	-
3 727 EUR	3 293 EUR	-	-	20 021 EUR	80 EUR	-	-
591 468 EUR	591 468 EUR	-	-	149 756 CHF	146 361 CHF	11 326 EUR	-
4 131 EUR	0 EUR	-	-	3 948 EUR	(1 527) EUR	-	-
437 764 GBP	437 764 GBP	-	-	42 900 GBP	42 911 GBP	19 964 EUR	-
291 551 GBP	291 551 GBP	-	-	9 410 580 GBP	9 480 505 GBP	13 271 EUR	-
291 843 GBP	291 843 GBP	-	-	-	3 850 GBP	5 267 GBP	-
772 EUR	423 EUR	-	-	-	-	-	-
1 818 EUR	1 810 EUR	-	-	-	-	-	-
72 762 EUR	58 020 EUR	-	-	-	-	1 776 EUR	-
303 707 EUR	300 575 EUR	-	-	-	-	13 617 EUR	dont 39,8 récup. impôt

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales

Organigramme simplifié des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2005

Réseaux bancaires

Banques Ile-de-France	HSBC de Baecque Beau (98 %) HSBC Hervet (98 %) HSBC Picardie (100 %) HSBC UBP (100 %)
Banques du Sud-Est	Banque Chaix (100 %) Banque Marze (100 %) Banque Dupuy, de Parseval (100 %) Société Marseillaise de Crédit (100 %)
Autres	Banque Pelletier (100 %) Banque de Savoie (100 %) Crédit Commercial du Sud-Ouest (100 %) Elysées Factor (100 %)

Marchés et Grande clientèle

Affaires immobilières	Foncière Elysées SA (100 %) HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %) HSBC REIM (France) (100 %) Immobilière Bauchart (100 %) Réalimo Négociations (100 %) SAS Saussaies Haussmann (100 %) Participar (100 %)
Montages et CIBM	Société Financière et Mobilière (100 %) Neuilly Saint Paul (100 %) HSBC Leasing (France)(100 %) CCF Charterhouse GmbH (100 %)
Marchés	HSBC Securities (France) (100 %) HSBC Financial Products (France) (100 %) Financière d'Uzès (34 %)

- Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
- Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.

Gestion d'actifs et assurance

En France	HSBC Investments (France) (100 %) HSBC FCP (France) (100 %) Sinopia Asset Management (100 %) Sinopia Financial Services (100 %) Sinopia Société de Gestion (100 %) HSBC Epargne Entreprise (100 %) HSBC Securities Services (France) (100 %) Erisa (50 %) Erisa IARD (50 %)
A l'étranger	HSBC AME (Luxembourg) SA (100 %) Sinopia Asset Management Luxembourg (100 %) Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Ltd (100 %) Sinopia International Ltd (100 %)

Banque privée

En France	HSBC Private Bank France (95 %) Louvre Gestion (95 %)
A l'étranger	LGI (95 %)

Filiales et participations

En France	Nobel (100 %) Société Française Suisse (100 %) Elysées Formation (100 %) Malesherbes Anjou (100 %) Excofina (100 %)
A l'étranger	Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales (suite)

SOCIETES	COMMENTAIRES	Total du bilan	
		2005	2004
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Réseaux bancaires et distribution			
HSBC Hervet	HSBC Hervet, composante de la plateforme HSBC France depuis le 8 novembre 2005, développe essentiellement une activité de banque de détail sur les marchés des particuliers et des entreprises, grâce à l'exploitation d'un réseau de 79 agences situées en Ile-de-France et dans la région Centre. En dépit d'une amélioration notable des performances opérationnelles des activités de banque de détail (taux de croissance des recettes supérieur à 6 %, dépenses sous contrôle, sinistralité courante en réintégration nette de provisions), le résultat net social de HSBC Hervet baisse fortement, passant de 89,2 millions EUR en 2004 à 63,1 millions EUR en 2005. Cette évolution s'explique principalement par la cession en 2004 de cinq agences à d'autres réseaux du groupe dans le cadre de la réorganisation du groupe HSBC en France (baisse de PNB et moindres gains sur actifs immobilisés en 2005), l'enregistrement en 2005 d'une provision pour restructuration liée au Plan Stratégique 2008 ainsi que la non récurrence des reprises de provisions sectorielles enregistrées en 2004.	2 878 448	2 973 446
HSBC de Baecque Beau	HSBC de Baecque Beau est une banque de siège à Paris, développant une activité de banque de détail sur les marchés des particuliers et des entreprises. Elle a rejoint la plateforme HSBC France le 8 novembre 2005. Le RBE progresse faiblement de moins de 1 % en dépit d'une provision pour restructuration liée au plan stratégique 2008, mais la ligne coût du risque contribue modestement au résultat net après un impact favorable en 2004 de 5,3 millions EUR lié à la reprise intégrale alors des provisions sectorielles. De ce fait, le résultat net, s'établissant à 11,5 millions contre 17,1 millions EUR en 2004, ne reflète pas l'évolution d'une activité qui a été dynamique en 2005 : hors effets périmètre et opérations exceptionnelles, la croissance des recettes a été de l'ordre de 3,7 %.	1 015 178	991 122
HSBC UBP	HSBC UBP a poursuivi en 2005 sa politique de maîtrise de ses risques opérationnels et de crédit et de développement de son fonds de commerce sur ses segments prioritaires. Cette politique, inscrite dans le plan stratégique du groupe HSBC en France, a été conduite dans un contexte de changements organisationnels et informatiques, concourant à l'unification des réseaux du groupe sous la marque HSBC. Grâce à une action commerciale vigoureuse, les encours de crédits consentis à la clientèle à la clôture de l'exercice progressent de 3,6 % et les dépôts reçus de 6 %. Malgré les succès commerciaux, enregistrés principalement sur le marché des particuliers et au cours du deuxième semestre, le produit net bancaire pâtit tant de l'impact de la politique de maîtrise des risques, menée fin 2004 et au cours du premier semestre 2005 sur le marché de l'entreprise, que de l'érosion des marges. Ainsi, le PNB recule de 3 % et le RBE de 10,7 %. Le coût du risque, en revanche, est en recul de 60,4 % et le résultat courant avant impôt progresse de 3,6 %. L'accroissement de 24,3 % de l'impôt sur les bénéfices conduit néanmoins à une baisse de 5,3 % du résultat net.	1 932 653	1 841 429
HSBC Picardie	L'année 2005 de HSBC Picardie a été marquée par deux événements majeurs : la mise en place de HUB lot B en octobre 2005 et le changement de marque en novembre 2005. Le résultat net 2005 reste à un niveau élevé, à 25 % des fonds propres sociaux. L'activité commerciale soutenue s'est traduite notamment par des hausses d'encours de crédits et de dépôts respectivement de + 11,3 % et + 4,2 %.	339 148	273 193
Société Marseillaise de Crédit	En 2005, la collecte des capitaux s'est inscrite en net progrès à 7,2 %. Le total des dépôts de la clientèle s'élève à 2 696 millions EUR avec une progression des dépôts à vue de 4,8 %. La collecte financière a continué de se développer sous l'effet d'une croissance des encours d'OPCVM de 12 % et d'Assurance-vie de 11,2 %. Après trois années de forte croissance, la production de crédits n'a évolué que de 4,8 %. Les encours de crédit s'accroissent néanmoins de 9,6 % à 1 617 millions EUR malgré des crédits court terme toujours en léger repli. A périmètre constant, le PNB est en hausse de 3,4 % à 200,3 millions EUR résultant d'une variation de la valeur ajoutée de 1,1 % et d'une augmentation des commissions de 8 % à 69,3 millions EUR (bancaires : + 9,4 %, financières : + 5,3 %). Les frais généraux s'élèvent à 121,5 millions EUR et, en tenant compte de la reprise de provision ayant exceptionnellement impacté les frais généraux en 2004, restent bien maîtrisés avec une baisse de 1,5 %. Le RBE atteint ainsi 78,9 millions EUR en fléchissement apparent de 8,3 %. En le corrigeant de l'impact de provision cité ci-dessus, il s'inscrit en hausse réelle de 4 %. Le coût du risque (279 millions EUR) apporte toujours une contribution positive au résultat, mais de manière moins importante que les années antérieures. Le résultat net après impôt (76,1 millions EUR) affiche un niveau moindre qu'en 2004 en raison des éléments exceptionnels qui avaient caractérisé cet exercice, avec en particulier la reprise exceptionnelle du FRBG. Au 31 décembre 2005, la Société Marseillaise de Crédit dispose d'un ratio de liquidité de 119 % et présente un coefficient d'exploitation de 63 %. Parmi les faits marquants de l'exercice, la banque a initié un plan de développement de son réseau en ouvrant six nouvelles agences et a réalisé avec succès le déploiement de son outil de gestion de la relation client.	3 208 619	3 133 985

* Composé du capital + réserves + FRBG.

Fonds propres sociaux*		Résultat nets sociaux		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
2005	2004	2005	2004	2005	2004
253 451	233 659	63 089	89 221	98,4	98,4
41 438	32 737	11 514	17 093	98,3	98,2
94 439	98 340	25 685	27 134	100,0	100,0
22 745	24 033	5 699	5 684	100,0	100,0
245 842	120 612	76 097	235 863	100,0	100,0

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales (suite)

SOCIETES	COMMENTAIRES	Total du bilan	
		2005	2004
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Réseaux bancaires et distribution (suite)			
Crédit Commercial du Sud-Ouest	Le PNB de l'exercice progresse de 3,3 % grâce au développement des commissions (+ 9,3 %). La progression significative des encours a permis de stabiliser la valeur ajoutée malgré une baisse très significative du rendement du passif à vue. L'exercice 2005 a été marqué d'une part par une évolution réglementaire sur la forfaitisation des frais de rejet de chèques, amputant ainsi le poste de commissions et d'autre part, par un surcoût des prestations monétiques NBP. Compte tenu de ces éléments et grâce à une bonne maîtrise du budget frais généraux retraité du reclassement des frais de la monétique, le RBE progresse de 2,4 %. Le résultat d'exploitation est en recul de 1,7 % notamment en raison du coût du risque qui progresse de 55 %, suite à la mise en place du nouvel outil groupe de calcul de provisions actualisées. Le résultat net 2005 hors éléments non récurrents progresse de 0,1 % par référence à un résultat net 2004 retraité de l'élément exceptionnel "FRBG" de 2,3 millions EUR.	808 314	754 423
Banque de Savoie	La Banque de Savoie a réalisé en 2005 de très bonnes performances commerciales. Les dépôts évoluent favorablement à 706 millions EUR (+ 6 %) portés par une forte progression des DAV (+ 9,4 %) ainsi que des comptes à régimes spéciaux (+ 5,6 %). La forte production de crédits dont les principaux contributeurs ont été l'habitat et les crédits MLT entreprises, a permis à l'encours d'atteindre 498,2 millions EUR en progression de 5,6 %. Le nombre de clients nouveaux s'est maintenu à un niveau élevé pour la clientèle de particuliers et a fortement augmenté pour la clientèle entreprises (+ 15 %). La Banque de Savoie a également en 2005 amélioré sa rentabilité et conforté sa structure financière. Le PNB à 4770 millions EUR progresse de 6,9 % grâce à la fois à l'évolution favorable de la valeur ajoutée et à une forte augmentation des commissions. La bonne maîtrise des charges d'exploitation permet au RBE d'atteindre l'objectif budgétaire et, à 20,66 millions EUR, de progresser de 10,5 %. Le coefficient d'exploitation, indicateur clé permettant de traduire la performance opérationnelle, s'améliore de nouveau de près d'un point à 56,7 %. Le coût du risque est demeuré faible puisqu'il ne représente que 0,23 % de l'encours des crédits. Compte tenu d'une charge nette d'impôts de 6,01 millions EUR le résultat net social s'établit à 13,8 millions EUR en progression de 11,2 %. La Banque de Savoie poursuivra en 2006 son développement sur son territoire. Sa qualité d'accueil et de service ainsi que ses bonnes connaissances du métier de la neige sont des atouts forts pour conquérir une clientèle nouvelle et accompagner le développement économique de sa région.	905 297	790 892
Banque Chaix	Globalement, les encours de crédits régressent de 0,5 % à 592 millions EUR, malgré une production de 193,3 millions EUR en hausse de 26 % par rapport à 2004. Les dépôts globaux enregistrent une progression de 2,7 % à 988,8 millions EUR. Les dépôts à vue, qui progressent de 4,1 %, représentent 54,6 % de l'ensemble des ressources. L'encours d'OPCVM progresse de 1,6 %. L'encours d'assurance-vie constate une hausse de 6,9 %. La production de l'année qui s'élève à 63,1 millions EUR contre 56,7 millions EUR enregistre une croissance de 11,7 %. Globalement, la collecte d'épargne marque une progression de l'encours de 3,6 % à 1,948 milliard EUR. La valeur ajoutée s'élève à 53,61 millions EUR en recul de 2,2 %. Les commissions enregistrent une progression de 7,5 % à 23,92 millions EUR. Les commissions bancaires s'accroissent de 7,7 % à 15,2 millions EUR. Le PNB reste stable à 80,1 millions EUR. Les charges d'exploitation hors coût du risque s'élèvent à 40,3 millions EUR. Le RBE hors dividendes régresse de 6,3 % à 39,8 millions EUR. Les dotations aux provisions sont en baisse de 14,5 % à 3 millions EUR. Le résultat net social s'élève à 25,89 millions EUR contre 27,2 millions EUR, en recul de 4,8 %. Le coefficient d'exploitation s'établit à 50,7 % contre 46,8 % en 2004. Une agence a été ouverte durant l'exercice à Rognac dans les Bouches-du-Rhône.	1 166 164	1 133 523
Banque Marze	L'année 2005 a permis de conforter de façon sensible la collecte d'épargne de la Banque Marze avec une évolution de 7,1 %. Elle résulte d'une progression des encours des dépôts à vue de + 6,6 %, des comptes à régimes spéciaux de + 12 % et d'assurance-vie de + 14,6 %. De leur côté, les crédits ont augmenté de + 8,2 % en raison d'un fort accroissement des crédits à moyen et long terme avec + 17 %. Malgré ces éléments, le PNB recule de 1,7 % en raison notamment d'une valeur ajoutée stagnante et des commissions en recul de - 3,9 %. Le résultat net s'établit après plus-value à 3,1 millions EUR soit + 4,9 %.	181 741	165 964
Banque Pelletier	La Banque Pelletier, dont le siège social est à Dax, développe son activité en Aquitaine Sud. L'exercice a été marqué par un accroissement significatif de ses crédits (+ 18,5 %). Les dépôts augmentent (+ 8,2 %) aussi bien les dépôts à vue que les comptes à régimes spéciaux. La valeur ajoutée a donc bien progressé (+ 6,6 %) et les commissions ont connu une très forte augmentation (+ 25,1 %), l'ensemble de ces facteurs permettant une hausse du PNB à 15 millions EUR (+ 10,95 %).	251 641	219 866

* Composé du capital + réserves + FRBG.

Fonds propres sociaux*		Résultat nets sociaux		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
2005	2004	2005	2004	2005	2004
67 453	66 230	13 000	15 308	100,0	100,0

50 556	48 837	13 813	12 416	100,0	100,0
---------------	--------	---------------	--------	--------------	-------

68 139	70 405	25 892	27 199	100,0	100,0
---------------	--------	---------------	--------	--------------	-------

8 855	9 759	3 147	3 001	100,0	100,0
--------------	-------	--------------	-------	--------------	-------

12 805	12 677	3 481	3 096	100,0	100,0
---------------	--------	--------------	-------	--------------	-------

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales (suite)

SOCIETES	COMMENTAIRES	Total du bilan	
		2005	2004
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Réseaux bancaires et distribution (suite)			
Banque Dupuy, de Parseval	L'année 2005 s'inscrit pour la Banque Dupuy, de Parseval sur un rythme de croissance en retrait par rapport à 2004. Le total des ressources collectées progresse de + 7,2 %, l'ensemble des capitaux gérés de + 8,4 %. Le PNB hors éléments non récurrents se situe à + 1,1 % (valeur ajoutée + 1,1 % et commissions + 0,2 %). Les charges d'exploitation s'établissent à + 2,5 %, incluant les premiers coûts de développement et d'extension du réseau. Le coût du risque est resté maîtrisé à un niveau de 0,39 % des encours de crédits. Le résultat net cède -1,2 % hors éléments exceptionnels et atteint 10,2 millions EUR.	604 750	525 522
Elysées Factor	Elysées Factor a vu son activité progresser de 12 % en 2005, avec un chiffre d'affaires net de 1 049 millions EUR correspondant au montant des factures achetées. Le développement régulier du fonds de commerce et le maintien du coût du risque à un niveau favorable ont permis d'enregistrer une hausse significative des résultats. Le PNB a augmenté de 8 % à 10,9 millions EUR et la contribution avant impôts au résultat du groupe affiche une progression de 38 % à 3,4 millions EUR. La stratégie "Invoice Finance" du Groupe HSBC pour la France s'est traduite notamment en 2005 par le rachat par HSBC France des 34 % du capital d'Elysées Factor non encore détenus par HSBC et par la préparation au changement de progiciel d'affacturage qui sera mis à disposition par HSBC Invoice Finance UK en 2006.	205 823	186 621
Grande clientèle			
HSBC Securities (France)	L'année 2005 a été marquée par un recul de l'activité lié à un déclassement chez certains comptes Tier 1. En revanche, d'importants reclassements ont été réalisés sur des valeurs moyennes comme Geodis, Séché Environnement, Medidep. HSBC Securities a aussi participé à la privatisation de Sanef.	137 375	125 849
Foncière Elysées SA	En 2005, Foncière Elysées a concrétisé la cession de ses actifs immobiliers conformément à la stratégie du Groupe. L'impôt résiduel sur ces cessions se traduit par un résultat d'ensemble déficitaire. L'impact positif de ces cessions sera cependant constaté en 2006 dans les comptes sociaux. Les filiales de Foncière Elysées ont poursuivi leurs activités : développement des opérations de crédit-bail immobilier au service de la Grande clientèle ; développement des activités de gestion d'actifs immobiliers pour compte de tiers avec la poursuite de la collecte de capitaux propres par la SCPI Elysées Pierre - gérée par HSBC REIM filiale à 100 % de Foncière Elysées - pour un montant de 85 millions EUR.	37 070	52 857
HSBC Real Estate Leasing (France)	L'activité de crédit-bail immobilier de cette filiale, au service de la Grande clientèle du Groupe, dégage des résultats en progression constante depuis le début de son activité en 2000. Son développement s'est poursuivi malgré une production d'opérations nouvelles en réduction du fait de ses conditions de marché. Plusieurs opérations négociées en 2005 devraient permettre d'atteindre en 2006 un niveau de production conforme aux objectifs du plan stratégique	581 488	568 129
Gestion d'actifs et Banque privée			
HSBC Investments (France)	L'année 2005 a été marquée au niveau du Groupe HSBC par la création de deux entités qui ont remplacé HSBC Asset Management : HSBC Investments, la plate-forme de solutions d'investissement du Groupe, qui rassemble l'ensemble des équipes commerciales et HSBC Halbis Partners, le spécialiste de la gestion active fondamentale à forte valeur ajoutée dans les domaines d'expertise du Groupe HSBC. Cette nouvelle organisation permet à HSBC Investments de distribuer l'ensemble des capacités de gestion mondiales du Groupe. L'entité juridique HSBC Halbis Partners sera créée en France en 2006. Sur le plan commercial, l'année s'est caractérisée par une forte activité qui s'est traduite par une collecte importante sur les obligations et les actions en particulier sur les marchés émergents et sur le thème spécifique des valeurs hauts dividendes. Dans le domaine de l'Investissement Socialement Responsable, l'année a été marquée par de nombreuses avancées dont notre adhésion au code de transparence Eurosif pour le fonds HSBC Valeurs Responsables et la création d'un compartiment ISR (Investissement Socialement Responsable) en actions européennes au sein de la Sicav mondiale HSBC GIF lancé en collaboration avec LEAD une organisation internationale à but non lucratif sensible aux problématiques environnementales. Dans ce contexte, les capitaux ISR sous gestion atteignent 511 millions EUR à fin 2005 en progression de 33 % sur l'année. Les encours gérés et distribués s'élèvent à 44,663 milliards EUR en progression de 14 % par rapport au 31 décembre de l'année précédente, un produit net bancaire lui-même en croissance de 37,8 % (de 60 351 à 83 146 milliers EUR) et un RBE en progression de 56 %.	111 799	87 976

* Composé du capital + réserves + FRBG.

Fonds propres sociaux*		Résultat nets sociaux		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
2005	2004	2005	2004	2005	2004
24 440	21 229	10 321	10 436	100,0	100,0
8 006	6 988	1 348	1 018	100,0	66,0
42 824	43 083	(914)	(259)	100,0	100,0
33 615	43 151	(1 642)	4 415	100,0	100,0
36 229	34 073	2 466	2 155	100,0	100,0
73 071	57 647	26 953	10 979	100,0	100,0

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales (suite)

SOCIETES	COMMENTAIRES	Total du bilan	
		2005	2004
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Gestion d'actifs et Banque privée (suite)			
Sinopia	<p>L'augmentation des encours de Sinopia de 34,6 % à 21,5 milliards EUR est réalisée notamment par l'accélération de la collecte sur les fonds alternatifs (encours de 7,5 milliards EUR au 31 décembre 2005) et par une reprise de la croissance de la gestion actions (+ 45 % à 2,6 milliards EUR d'encours au 31 décembre 2005). L'activité de recherche de Sinopia est restée soutenue en 2005 avec de nouveaux produits innovants comme HSBC Plus, combinant gestion alternative et actions, la gamme des Alterbonds, fonds alternatifs garantis, et des projets de nouvelles stratégies alternatives devant voir le jour début 2006. Sinopia, spécialiste de la gestion quantitative du Groupe HSBC, poursuit son développement en France et en Europe où ses stratégies ont reçu un accueil particulièrement favorable, notamment dans la banque privée.</p> <p>Par ailleurs, Sinopia a poursuivi le développement de son activité dans la zone Asie-Pacifique en particulier à Hong Kong, Tokyo et Singapour, et sur le continent américain dans le cadre d'un accord avec HSBC Investments (USA). En termes d'organisation, la fin de l'année 2005 a été marquée par une réorganisation au sein du métier de la gestion avec l'apport par Sinopia de ses équipes commerciales à HSBC Investments (France).</p>	63 146	58 194
Erisa	<p>Le chiffre d'affaires d'Erisa, en progression de 18 %, s'élève en 2005 à 1,71 milliard EUR. Compte tenu de l'augmentation de l'activité patrimoniale et d'une amélioration des performances boursières, les encours gérés progressent de 15 % et s'établissent à 10,9 milliards EUR au 31 décembre 2005, contre 9,5 milliards EUR l'année précédente. L'évolution de l'environnement général des marchés a conduit Erisa à mener une politique très prudente de provisionnement de ses engagements en tenant compte notamment de leur durée contractuelle. Le résultat net s'établit donc à 0,6 million EUR au 31 décembre 2005, en raison d'une provision spécifique sur certains contrats, contre 37 millions EUR au 31 décembre 2004.</p>	11 491 495	10 097 722
HSBC Epargne Entreprise (France)	<p>HSBC Epargne Entreprise, société d'épargne salariale filiale à 100 % du Groupe HSBC, est l'interlocuteur quotidien de 10 000 entreprises et gère 900 000 comptes individuels. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Investments (France). L'encours sous gestion était de 3,5 milliards EUR au 31 décembre 2005. Cet encours situe le groupe au septième rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée via le réseau de distribution du groupe HSBC France (y compris les banques régionales) et des réseaux partenaires (Swiss Life et Caixa Bank). Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.</p>	84 851	145 397
HSBC Private Bank France	<p>2005 a été pour HSBC Private Bank France une année de consolidation et de réorganisation qui a permis, avant tout, de repositionner la conquête et la dynamique commerciales. Par ailleurs, des synergies ont été établies avec le réseau de HSBC France pour les clients dont le patrimoine le nécessite (clients particuliers, dirigeants et actionnaires d'entreprise). 2005 aura également vu les débuts du déploiement de l'offre de HSBC Private Bank France en régions, avec pour point de départ, l'ouverture du bureau de Lyon. Louvre Gestion, société de gestion de HSBC Private Bank France, qui gère et sélectionne 6,1 milliards EUR d'actifs, a été régulièrement récompensée par la presse économique et financière. Louvre Gestion a par ailleurs poursuivi l'organisation et le développement de sa gamme de produits en lançant, notamment, son premier fonds de fonds alternatif, L Multi Hedge.</p>	1 029 307	1 277 250
Activités de portefeuille			
SFS	<p>Le redressement sensible de la valeur de son portefeuille d'investissements et la cession de quelques actifs avec une forte plus-value ont permis à SFS d'améliorer sa situation financière avec un bénéfice net de 13 millions EUR et de reconstituer ses fonds propres.</p>	45 080	52 823
Nobel	<p>Nobel, holding de prises de participation pour compte propre du groupe, poursuit une stratégie d'investissements axée d'une part sur des valeurs cotées moyennes, d'autre part sur des fonds de private equity.</p> <p>En coté, Nobel prend des participations minoritaires, le plus souvent sur des valeurs moyennes peu ou pas suivies par les bureaux d'analyse, avec une approche fondamentale de type value et un horizon de détention véritablement de moyen terme. La gestion de Nobel est assurée par une équipe dédiée et indépendante de sept professionnels de l'investissement. La performance de Nobel depuis 10 ans fait ressortir un TRI annuel de plus de 22 % sans recours à l'effet de levier.</p> <p>Nobel a dégagé en 2005 des résultats en hausse très significative par rapport aux exercices précédents et a continué à avoir sur son portefeuille une performance supérieure à celle des indices boursiers comparables. Ces résultats confortent Nobel dans son approche d'investissement très sélective dans un nombre limité de participations cotées et une sélection de fonds de private equity.</p>	490 534	407 883

* Composé du capital + réserves + FRBG.

Fonds propres sociaux*		Résultat nets sociaux		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
2005	2004	2005	2004	2005	2004
43 244	40 856	5 262	2 862	100,0	100,0

318 092	236 766	648	37 018	50,0	50,0
----------------	---------	------------	--------	-------------	------

19 259	17 738	2 144	3 501	100,0	100,0
---------------	--------	--------------	-------	--------------	-------

172 398	158 672	13 115	36 685	95,1	94,8
----------------	---------	---------------	--------	-------------	------

209	8 413	13 326	(8 203)	100,0	100,0
------------	-------	---------------	---------	--------------	-------

295 705	291 097	89 908	22 272	100,0	100,0
----------------	---------	---------------	--------	--------------	-------

Politique d'investissement

2001

- Acquisition de 97,9 % de la Banque Hervet.
Montant de l'investissement : 518 millions EUR.
- Cession de Crédival Latinsul à HSBC Latin America BV.
Montant de la cession : 276,2 millions EUR.
- Cession au Crédit Agricole Indosuez de la participation de 93,3 % détenue par le CCF dans le Crédit International d'Egypte.
Montant de la cession : 62,8 millions EUR.
- Cession de 33,3 % du capital de Gesconsult à ses associés et cession de 2,6 % du capital de Finconsult à ses associés.
Montant des cessions : 3,4 millions EUR.
- Acquisition par le CCF de HSBC Securities (France) SA.
Montant de l'investissement : 39,6 millions EUR.
- Cession des activités de Corporate Finance, de Treasury et de Banque privée du CCF Italie à HSBC Republic Bank plc.
Montant de la cession : 2,2 millions EUR.
- Rachat par le CCF Holding Suisse de la fraction du capital de Primecorp restée détenue par les actionnaires minoritaires (42,76 % du capital).
Montant de l'investissement : 13,1 millions EUR.
- Rachat par le CCF de la fraction du capital de la Banque Dewaay restée détenue par les actionnaires minoritaires (25,1 % du capital).
Montant de l'investissement : 68,7 millions EUR.
- Cession par le CCF au groupe KBL de la société Teaside Business SA qui portait un immeuble situé dans la principauté de Monaco
Montant de la cession : 35,1 millions EUR.
- Apport par le CCF de ses activités de Banque privée en Suisse (Handelsfinanz Genève et CCF Suisse), celles de CCF Monaco, CCF Luxembourg et Handelsfinanz Nassau, à HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA (PBSU), en échange de titres PBSU ; prise de participation du CCF de 17,5 % dans HSBC Guyerzeller Bank SA (HGZB).
Montant de l'investissement : 364 millions EUR (hors titres PBSU reçus en échange).
- Cession des 20,3 % détenus par le CCF Holdings (UK) dans Quilter Holdings Group à Morgan Stanley.
Montant de la cession : 53,2 millions EUR.
- Achat par HSBC CCF AMG des participations détenues par KBC Group, BBVA Group et Mellon Group dans le capital de Sinopia portant sa participation de 60,4 % à 76,7 % ; initiation d'une offre publique d'achat simplifiée suivie d'une offre publique de retrait sur les actions encore détenues dans le public.
Montant de l'investissement : 61,6 millions EUR.
- Participation à l'augmentation de capital d'Euroclear Holding à l'occasion de la fusion Euroclear/Sicovam.
Montant de l'investissement : 15,9 millions EUR.
- Participation à l'augmentation de capital du groupe Lafarge dans le cadre de l'acquisition de Blue Circle et paiement du dividende en titres.
Montant de l'investissement : 11,8 millions EUR.
- Acquisition par Malherbes Anjou de l'ensemble Avenue II situé à Nanterre.
Montant de l'investissement : 39,8 millions EUR.
- Rachat au travers de CCF Partners Asset Management Ltd et de CCF Charterhouse European Holding Ltd d'actions de la Banque du Louvre détenues par les salariés et portant la participation du CCF à 86,5 %.
Montant de l'investissement : 7 millions EUR.

2002

- Cession des 50 % détenus dans Lixxbail (ex-Loxxia) au Crédit Lyonnais.
Montant de la cession : 160 millions EUR.
- Cession des 25 % détenus dans Financo au Crédit Mutuel de Bretagne.
Montant de la cession : 12,6 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Netvalor.
Montant de l'investissement : 10 millions EUR.
- Cession à HSBC Asset Management de sa filiale HSIL spécialisée dans la gestion d'actifs et de fonds immobiliers comme de fonds de privatisation.
Montant de la cession : 220,5 millions EUR.
- Cession des 21,74 % détenus dans Lombard Bank.
Montant de la cession : 8,3 millions EUR.
- Cession de CCF Immo, filiale de crédits hypothécaires.
Montant de la cession : 5 millions CHF.
- Cession des 49 % détenus dans Myriade, société d'investissement.
Montant de la cession : 22 millions CAD.

- Souscription à l’augmentation de capital d’Erisa IARD.
Montant de l’investissement : 1,8 millions EUR.
- Cession de titres Cedel International à Deutsche Börse.
Montant de la cession : 46,6 millions EUR.
- Acquisition d’HSBC Republic Bank France SA par CSML.
Montant de l’investissement : 325 millions EUR.
- Cession de CCF SEI Investment à SEI Investment Company.
Montant de la cession : 0,2 million EUR.
- Augmentation de capital d’Immobilier Elybail par la libération complémentaire de capital.
Montant de l’investissement : 5,5 millions EUR.
- Cession de CCF Eurozone Italy (8 branches italiennes) à Banca Immobiliare.
Montant de la cession : 1,2 million EUR.
- Souscription à l’augmentation de capital de Swiss Life par SFS.
Montant de l’investissement : 8,8 millions EUR.

2003

- Rachat par Elysées Gestion de la fraction de capital de Elysées Fonds détenue par Médéric et Malakoff (49 % du capital) et cession parallèlement par Elysées Fonds à Médéric d’une partie de son activité.
Montant de l’investissement : 14 millions EUR.
Montant de la cession : 2 millions EUR.
- Rachat de 3 % du capital de la Société Marseillaise de Crédit.
Montant de l’investissement : 13,1 millions EUR.
- Acquisition de la Société des Cadres de la Banque Eurofin et autres minoritaires de la Banque Eurofin.
Montant de l’investissement : 35,2 millions EUR.
- Souscription aux augmentations de capital de Netvalor.
Montant de l’investissement : 10 millions EUR.
- Souscription par HSBC CCF Asset Management Holding à l’augmentation de capital de HSBC CCF Epargne Entreprise.
Montant de l’investissement : 10 millions EUR.
- Cession de titres Altadis.
Montant de la cession : 29,5 millions EUR.

- Cession par HSBC CCF Securities d’une participation dans Euronext.
Montant de la cession : 15,7 millions EUR.
- Cession par HSBC CCF Asset Management Holding des filiales HSBC Multimanager à HSBC Multimanager Limited.
Montant de la cession : 12,2 millions EUR.
- Cession des 40 % détenus par le groupe CCF dans la Société de la Tour Eiffel.
Montant de la cession : 2,2 millions EUR.
- Cession de titres Crédit Lyonnais.
Montant de la cession : 45 millions EUR.
- Souscription aux augmentations de capital de Crédit Logement.
Montant de l’investissement : 8,4 millions EUR.

2004

- Souscription à l’augmentation de capital de Netvalor.
Montant de l’investissement : 4,0 millions EUR.
- Souscription à l’augmentation de capital de Crédit Logement.
Montant de l’investissement : 3,9 millions EUR.
- Souscription à l’augmentation de capital de HSBC CCF Leasing.
Montant de l’investissement : 7,0 millions EUR.
- Souscription à l’augmentation de capital de HSBC CCF Real Estate Leasing (ex Elybail).
Montant de l’investissement : 15,0 millions EUR.
- Augmentation de capital de HSBC CCF Financial Products.
Montant de l’investissement : 22,7 millions EUR.
- Rachat d’intérêts minoritaires dans HSBC Private Bank France.
Montant de l’investissement : 3,1 millions EUR.
- Souscription à l’augmentation de capital de la Société Française et Suisse (SFS).
Montant de l’investissement : 12,0 millions EUR.
- Souscription à l’augmentation de capital de Rhodia par SFS.
Montant de l’investissement : 1,5 million EUR.
- Cession de titres Swiss Life par SFS.
Montant de la cession : 10,3 millions EUR.

Politique d'investissement (suite)

2005

- Souscription aux augmentations de capital de BMS et SFPMEI.
Montant de l'investissement : 0,8 million EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Rhodia par SFS.
Montant de l'investissement : 0,6 million EUR.
- Cession de titres Swiss Life.
Montant de la cession : 9,5 millions EUR.
- Remboursement anticipé des titres participatifs CCF.
Montant remboursé : 7,9 millions EUR.
- Rachat de 34 % du capital d'Elysées Factor à Eurofactor.
Montant de l'investissement : 2,7 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Eurofactor.
Montant de la cession: 7,0 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Netvalor.
Montant de l'investissement : 14,3 millions EUR.
- Cession de Netvalor.
Montant de la cession : 30,2 millions EUR.
- Cession de HSBC Dewaay à KBL.
Montant de la cession : 122 millions EUR.
- Rachat d'intérêts minoritaires dans HSBC Private Bank France.
Montant de l'investissement : 14,1 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de HSBC Leasing (France).
Montant de l'investissement : 7,2 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France des titres BIAT détenus par la SMC, dans le cadre de la rationalisation des participations du groupe.
Montant de l'investissement : 3,2 millions EUR.
- Souscription par HSBC France et HSBC Epargne Entreprise à l'augmentation de capital de Erisa.
Montant de l'investissement : 25,0 millions EUR.
- Cession des 51 % détenus du capital de Framlington Group Limited à AXA Investment Managers.
Montant de la cession : 133,4 millions EUR.
- Cession par Charterhouse Management Services Limited de trois de ses filiales détenant des actifs de Private Equity (Charterhouse Development Ltd, Charterhouse Buy-Out Fund Investment Advisers Ltd et Charterhouse Finance Corporation Ltd) à HSBC Investment Bank Holdings plc.
Montant de la cession : 236,7 millions GBP.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2005

Deux nouvelles conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce et soumises à l'approbation du Conseil d'Administration de HSBC France, ont été conclues au cours de l'exercice 2005 avec HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc, concernant la refacturation de prestations de services fournies par les services centraux de HSBC Holdings plc et de HSBC Bank plc.

Cette nouvelle convention avec HSBC Holdings plc remplace celle qui avait été conclue en 2003. Par ailleurs, une réorganisation des fonctions centrales entre HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc ont conduit HSBC France à conclure un accord similaire avec HSBC Bank plc. Les administrateurs communs à HSBC France et HSBC Bank plc sont M. Charles-Henri Filippi et M. Peter Sawyer.

Un contrat de prestations de services conclu en décembre 2003 prévoyait la prise en charge par HSBC Bank plc Paris Branch des coûts de refinancement du projet HUB. Au cours de l'exercice 2005, le Conseil d'Administration de HSBC France a décidé de mettre fin à ce contrat de prestations de services et au mécanisme de subvention versée à HSBC France. Les administrateurs communs à HSBC France et HSBC Bank plc sont M. Charles-Henri Filippi et M. Peter Sawyer.

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2005

Les trois conventions relevant de l'article 225-38 du Code de commerce et conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 % HSBC Bank plc Paris Branch, ont poursuivi leurs effets en 2005. Il s'agissait d'un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, d'une convention de prestations de services portant sur diverses activités et d'une convention d'intégration fiscale.

Trois conventions conclues en 2003 ont également poursuivi leurs effets en 2005 :

- la convention conclue avec HSBC Bank plc concernant la refacturation de prestations de services pour les activités de marché du groupe HSBC France. Cette convention a poursuivi ses effets jusqu'en mai 2005 puis a été remplacée par la nouvelle convention telle que mentionnée ci-dessus ;
- la convention conclue avec HSBC Bank plc Paris Branch concernant le coût de refinancement du projet HUB, dont l'arrêt au 31 décembre 2005 a été décidé ainsi que mentionné ci-dessus ;
- la convention conclue avec HSBC Bank plc en vue d'utiliser le système Opsco, logiciel développé par HSBC Bank plc sur les produits de change et dérivés.

Par ailleurs, diverses conventions conclues en 2001 avec HSBC Bank plc Paris Branch ont poursuivi leurs effets en 2005.

Enfin, diverses conventions conclues entre HSBC France et certaines de ses filiales (HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau) en 2002 et 2003 ont poursuivi leurs effets.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale (suite)

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de HSBC France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par HSBC France qu'à compter du 1er janvier 2005.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la Note 1 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit associés à son activité. Nous avons identifié les processus mis en place pour identifier et évaluer ces risques et pour déterminer les niveaux de provisionnement nécessaires.

Comme indiqué dans la Note 1 de l'annexe, votre société enregistre et valorise ses instruments financiers en application des principes comptables en vigueur et utilisent des modèles internes pour valoriser certains d'entre eux. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification de ces modèles, à la détermination des paramètres utilisés ainsi qu'à la prise en compte des risques associés à ces instruments.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Paris, le 1^{er} mars 2006

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Fabrice Odent
Associé

BDO Marque & Gendrot
Joël Assayah
Associé

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société HSBC France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Paris, le 1^{er} mars 2006

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Fabrice Odent
Associé

BDO Marque & Gendrot
Joël Assayah
Associé

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale (suite)

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Frais de siège (HSBC Holdings plc)

- Personne concernée : HSBC Holdings plc, société contrôlant une société actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote.
- Nature et objet : refacturation par HSBC Holdings à HSBC France de prestations de service fournies par les services centraux de HSBC Holdings. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 17 mai 2005.
- Modalités : le coût des prestations refacturées à HSBC France est proportionnel à l'utilisation de ces services et reflète leur coût interne (à la fois direct et indirect) majoré d'une marge déterminée par référence aux règles généralement appliquées en matière de prix de transfert au Royaume-Uni et au sein de l'OCDE. Cette convention a donné lieu à des facturations d'un montant hors taxe de 4,4 millions GBP au titre de l'exercice 2005.

Frais de siège (HSBC Bank plc)

- Personne concernée : HSBC Bank plc, actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote.
- Nature et objet : refacturation par HSBC Bank à HSBC France de prestations de service fournies par les services centraux de HSBC Bank. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 17 mai 2005.
- Modalités : le coût des prestations refacturées à HSBC France est proportionnel à l'utilisation de ces services et reflète leur coût interne (à la fois direct et indirect) majoré d'une marge déterminée par référence aux règles généralement appliquées en matière de prix de transfert au Royaume-Uni et au sein de l'OCDE. Cette convention a donné lieu à des facturations d'un montant hors taxe de 62 millions GBP au titre de l'exercice 2005.

Coûts de refinancement du projet HUB

- Personne concernée : HSBC Bank plc Paris Branch, actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote.
- Nature et objet : arrêt du contrat de prestations de services conclu en décembre 2003 prévoyant la prise en charge par HSBC Bank plc Paris Branch des coûts de refinancement du projet HUB supportés par HSBC France. Cette convention, prenant la forme d'un avenant à la convention du 19 décembre 2003, a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 novembre 2005.
- Modalités : le contrat de prestations de services conclu en décembre 2003 s'achève le 31 décembre 2005.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec HSBC Bank plc

Deux conventions conclues en 2003 avec HSBC Bank, actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote, ont poursuivi leurs effets en 2005.

- Refacturation de prestations de services portant sur l'ensemble des activités de marché du Groupe HSBC France. Cette convention n'a donné lieu à aucune facturation au titre de l'exercice 2005.
- Convention en vue d'utiliser le système Opsco, logiciel développé par HSBC Bank sur les produits de change et dérivés. Les coûts d'accès au système Opsco et la participation aux travaux de recherche sont estimés à 13 millions USD au total. Cette convention a donné lieu, de la part de HSBC Bank, à des facturations d'un montant hors taxe de 532 millions GBP au titre de l'exercice 2005.

Avec HSBC Bank plc Paris Branch

Une convention conclue en 2003 avec HSBC Bank plc Paris Branch, actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote, a poursuivi ses effets en 2005.

- Contrat de prestations de services conclu le 19 décembre 2003, concernant le projet HUB et prévoyant la prise en charge par HSBC Bank plc Paris Branch, des coûts de refinancement de ce projet pour un total de 149 millions EUR répartis sur cinq ans à compter de 2003. HSBC France a ainsi enregistré un produit de 43,2 millions EUR relatif aux prestations prises en charge par HSBC Bank plc Paris Branch au titre de l'exercice 2005.

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch, actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote, ont également poursuivi leur effet en 2005.

- Contrat d'un Groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises : activités back-office paiements, back-office trésorerie, informatique, gestion de l'Eurozone. Au titre de l'exercice 2005, le montant hors taxe des facturations effectuées par HSBC France en application de cette convention s'élève à 214 millions EUR.
- Convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank plc Paris Branch concernant :
 - les services liés à l'activité back-office paiements,
 - les services liés à l'activité back-office trésorerie,
 - certaines prestations informatiques.

La rémunération des services rendus est égale au coût des moyens affectés par HSBC France au service rendu. La convention a été conclue pour une durée indéterminée. Cette convention n'a donné lieu à aucune facturation au titre de l'exercice 2005.

- Convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch, société de tête du groupe d'intégration fiscale, et HSBC France : cette convention prévoit que les économies d'impôts réalisées chaque année par le groupe d'intégration fiscale, qui ne seraient pas utilisées par les sociétés membres déficitaires, seront acquises à HSBC France sous déduction des montants déjà acquittés par HSBC Bank plc Paris Branch aux autres filiales du groupe. Au titre de l'exercice 2005, le montant net versé à HSBC France en application de cette convention s'élève à 74 millions EUR.

Avec HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau

Trois conventions conclues en 2003 entre HSBC France et ses filiales HSBC UBP (ex-Union de Banques à Paris (UBP)), HSBC Hervet (ex-Banque Hervet) et HSBC de Baecque Beau (ex-Banque de Baecque Beau) ont poursuivi leurs effets en 2005.

Selon les termes de ces conventions, HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau s'engagent chacune à orienter de façon préférentielle vers HSBC France, tout en se réservant le droit de traiter elles-mêmes certains dossiers, chacun de ses clients qui les solliciteraient ou dont elles sauraient qu'il a un projet entrant dans le domaine des compétences de HSBC France en matière de conseils aux PME-PMI et de recherche de partenaires et de contreparties dans les domaines suivants :

- fusions et acquisitions, y compris recherche de fonds propres ;
- financement d'acquisition, notamment par LBO ou MBO ;
- syndication de dette ;
- produits structurés.

De la même façon, HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau s'engagent chacune à faire en priorité appel à HSBC France lorsqu'elles souhaitent faire appel à un tiers pour la préparation des dossiers de crédit qui entrent dans le domaine des compétences de HSBC France défini ci-avant. En application de ces conventions,

- HSBC France verse respectivement à HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau une commission s'élevant à 50 % des honoraires et commissions hors taxes qu'il a perçus au titre de ses prestations, majorée de la TVA en vigueur.
- HSBC France reçoit respectivement de HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau 50 % du total des commissions de mise en place des crédits et de la marge d'intérêt des 12 premiers mois desdits crédits, mis en place par HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau et dont HSBC France a assuré la constitution.

Paris La Défense et Paris, le 1^{er} mars 2006

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Fabrice Odent
Associé

BDO Marque & Gendrot
Joël Assayah
Associé

Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2006 - Résolutions proposées

Résolution à caractère ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005, ainsi que du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi qu'aux procédures de contrôle interne, approuve sans réserve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du résultat social de l'exercice :

Le bénéfice de l'exercice	
arrêté à	935 668 520,74 EUR
Augmenté du report	
à nouveau	390 394 174,01 EUR
Soit au total	1 326 062 694,75 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dividende à payer aux actionnaires :	
5,19 EUR par action	390 484 856,70 EUR
Dotations	
en réserve libre	935 577 838,05 EUR

Ce dividende sera mis en distribution à compter du 18 mai 2006, après déduction de l'acompte de 3,74 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 juillet 2005 et versé aux actions émises à cette date.

Le montant du dividende distribué n'est pas éligible à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes net par action	Impôt déjà payé au trésor (avoir fiscal)
2002	7,25 EUR	3,625 EUR *
2003	6,25 EUR	3,125 EUR **
2004	6,22 EUR	—
2005	5,19 EUR	—

* La loi de finances pour 2003 a prévu que dans certains cas, l'avoir fiscal utilisé en 2003 est égal à 10% (et non 50%) du dividende versé.

** La loi de finances pour 2003 a prévu que dans certains cas, l'avoir fiscal utilisé en 2004 est égal à 10% (et non 50%) du dividende versé.

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ne sont pas éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide de maintenir les sommes figurant au compte de réserve spéciale des plus-values à long terme, soit 422 041 360,61 EUR, au crédit de ce compte.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article 225-40 dudit Code.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'administrateur de M. Martin Bouygues est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'administrateur de M. Gilles Denoyel est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG S.A. est arrivé à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de six exercices, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société BDO Marque & Gendrot est arrivé à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de six exercices, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Gérard Gaultry est arrivé à expiration, renouvelle ce mandat pour une période de six exercices, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Patrick Giffaux est arrivé à expiration, renouvelle ce mandat pour une période de six exercices, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Résolutions à caractère extraordinaire

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide de mettre les statuts de la société en harmonie avec la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie du 26 juillet 2005.

Elle décide en conséquence d'apporter aux articles 13 et 28 des statuts les modifications suivantes :

- Article 13 : délibération du Conseil d'Administration.

Les alinéas 7, 9 et 10 sont modifiés ainsi :

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, le cas échéant par les moyens de la visioconférence ou de télécommunication, ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

[.../...]

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration et qui mentionne le cas échéant la participation d'administrateurs par visioconférence ou télécommunication.

La justification du nombre des administrateurs en exercice et de leur nomination résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès-verbal de chaque réunion des noms des administrateurs présents, le cas échéant par les moyens de la visioconférence ou de télécommunication, représentés ou absents.

- Article 28 : Accès - quorum - majorité :

L'alinéa 2 est modifié ainsi :

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés, votant par correspondance, ou participant à l'Assemblée par visioconférence, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale

HSBC France - nouvelle dénomination du CCF depuis le 1^{er} novembre 2005.

Nom commercial

HSBC depuis le 1^{er} novembre 2005.

Date de constitution

1894.

Siège social

103, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS.

Forme

Société Anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit, agréé en qualité de banque, régi par le Code monétaire et financier.

Durée

La société expirera le 30 juin 2043, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés et code APE

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris - APE 651C.

Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France - 103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Tout actionnaire possédant au moins une action a le droit d'assister aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions

Les actions sont librement négociables.

Etablissement assurant le service financier de la société

HSBC France.

Historique de la société

1894 : création de la Banque Suisse et Française (BSF) qui deviendra le Crédit Commercial de France.

1965 : première campagne de publicité pour le CCF. Le CCF poursuit son expansion, notamment à l'international. Le CCF renforce sa présence hors des frontières françaises avec l'ouverture de succursales, filiales et bureaux de représentation à l'étranger.

De 1982 à 1987, le CCF crée une banque d'investissement à dimension européenne et le rapprochement avec l'Union de Banque à Paris, l'Européenne de Banque et la Banque Chaix constitue la base du futur groupe CCF.

1987 : privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1990 : le CCF constitue le Crédit Commercial du Sud-Ouest par une opération de filialisation de ses guichets situés en Gironde.

1992 : acquisition de la Banque Marze dans l'Ardèche.

1993 : acquisition de la Banque de Savoie.

1994 : centenaire du CCF.

Développement de la banque d'investissement, de la banque privée internationale, de la gestion d'actifs et de la banque de réseau en France en agrandissant le cercle de ses banques région.

Au cours des années 90, la gestion d'actifs s'impose comme le troisième métier majeur du groupe CCF.

1995 : acquisition de la Banque Dupuy, de Parseval.

1998 : la Société Marseillaise de Crédit entre dans le groupe CCF.

1999 : le CCF détient 100 % du capital de la Banque de Picardie.

Avril 2000 : le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plate-forme européenne du Groupe HSBC.

Août 2000 : acquisition de la Banque Pelletier.

2001 : acquisition de la Banque Hervet.

Juin 2002 : le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

Novembre 2005 : le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Hervet en Ile-de-France, HSBC UBP et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

Contrats importants

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2005, le capital s'élevait à 376 189 650 EUR, divisé en 75 237 930 actions de 5 EUR nominal, entièrement libérées.

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

	Avec maintien du droit préférentiel de souscription
Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve	
- Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	17 mai 2005
- Date d'échéance de l'autorisation	17 juillet 2007
- Montant nominal maximum de l'augmentation de capital ..	120 millions EUR
- Montant utilisé	0 EUR

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Tableau d'évolution du capital

	2005			2004		
	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
Montant au 1 ^{er} janvier	74 802 146	374 010 730	—	74 350 066	371 750 330	—
Exercice d'options de souscription d'actions ¹	435 784	2 178 920	32 513 604,12	452 080	2 260 400	28 896 678,34
Réduction de capital par annulation d'actions détenues pour compte propre	—	—	—	—	—	—
Montant au 31 décembre	75 237 930	376 189 650	—	74 802 146	374 010 730	—
1 Dont :		52 000 actions émises à 34,00 EUR 20 000 actions émises à 35,52 EUR 53 560 actions émises à 37,05 EUR 103 054 actions émises à 73,48 EUR 112 920 actions émises à 81,71 EUR 94 250 actions émises à 142,50 EUR			10 000 actions émises à 32,78 EUR 1 130 actions émises à 34,00 EUR 25 000 actions émises à 35,52 EUR 67 070 actions émises à 37,05 EUR 147 102 actions émises à 73,48 EUR 199 778 actions émises à 81,71 EUR 2 000 actions émises à 142,50 EUR	

2003			2002			2001		
Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
74 117 066	370 585 330	—	75 409 701	377 048 505	—	74 888 902	374 444 510	ns
233 000	1 165 000	12 818 145	229 066	1 145 330	7 700 064,02	520 799	2 603 995	15 943 471,73
—	—	—	1 521 701	7 608 505	247 428 582,60	—	—	—
74 350 066	371 750 330	—	74 117 066	370 585 330	—	75 409 701	377 048 505	ns
<i>3 000 actions émises à 34,00 EUR 7 000 actions émises à 35,52 EUR 78 000 actions émises à 37,05 EUR 138 000 actions émises à 73,48 EUR 6 500 actions émises à 81,71 EUR 500 actions émises à 142,50 EUR</i>			<i>4 200 actions émises à 32,78 EUR 2 170 actions émises à 34,00 EUR 25 326 actions émises à 35,52 EUR 193 370 actions émises à 37,05 EUR 4 000 actions émises à 142,50 EUR</i>			<i>625 actions émises à 33,69 EUR 29 000 actions émises à 34,00 EUR 488 174 actions émises à 35,52 EUR 1 000 actions émises à 37,05 EUR 2 000 actions émises à 81,71 EUR</i>		

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Autres titres représentatifs du capital

Par autorisation des Assemblées Générales Extraordinaires du 13 mai 1992, du 7 mai 1997, et du 29 avril 1998 et en vertu des délibérations du Conseil d'Administration, il a été attribué aux cadres et mandataires sociaux des options de souscription :

Année	Attribution	Prix d'exercice		Options pouvant encore être exercées au 31.12.2005	Echéance
1995	675 000	223 FRF	34,00 EUR	0	2005
1996	696 000	233 FRF	35,52 EUR	44 500	2006
1997	715 000	243 FRF	37,05 EUR	162 000	2007
1998	728 000	482 FRF	73,48 EUR	285 244	2008
1999	909 000	536 FRF	81,71 EUR	475 502	2009
2000	909 000	-	142,50 EUR	765 750	2010

Au total, le nombre d'actions HSBC France pouvant être créées par exercice de levée d'options est de 1 732 996, ce qui porterait le nombre total d'actions HSBC France en circulation à 76 970 926 actions de 5 EUR de nominal.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2005

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est, elle-même, filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre d'actions au 31 décembre	75 237 930	74 802 146	74 350 066	74 117 066	75 409 701
Nombre moyen d'actions sur l'exercice . . .	74 826 025	74 374 838	74 129 833	74 928 199	75 019 102
BNA consolidé part du Groupe ¹	14,95 EUR	9,80 EUR	8,46 EUR	7,50 EUR	6,89 EUR
Dividende net	5,19 EUR	6,22 EUR	6,25 EUR	7,25 EUR	5,60 EUR
Dividende versé + avoir fiscal	-	-	9,375 EUR	10,875 EUR	8,40 EUR
Payout ²	34,9 %	63,8 %	74,1 %	95,6 %	74,7 %

¹ Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.

² Dividende distribué/Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée convoquée pour le 17 mai 2006 la mise en distribution d'un dividende de 5,19 EUR par action de 5 EUR nominal.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement

Les données ci-dessous sont communiquées conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce introduit par la loi n° 2001-420 sur les nouvelles régulations économiques.

Effectifs au 31 décembre

	2005 ¹	2004 ¹	2003 ¹	2002 ¹	2001 ¹
Total HSBC France (hors détachés dans succursales)	7 494	7 104	6 754	6 669	6 230
Total succursales à l'étranger	37	61	70	82	91
Total HSBC France social	7 457	7 165	6 824	6 751	6 321
Total groupe HSBC France	13 878	13 908	13 577	13 797	14 071

¹ Effectif équivalent temps plein

Rapport sur l'évolution de l'emploi 2004/2005

Les commentaires ci-dessous sont établis sur une notion d'effectifs inscrits, non pondérés des temps partiels.

L'effectif de HSBC France s'est accru de manière significative en 2005.

Les effectifs à fin 2005 s'établissent à 7 752 (+ 5,5 %), ce qui représente une variation nette positive de 405 salariés. Le nombre de cadres a augmenté de 7,7 % en 2005 (contre 8,8 % en 2004).

Les embauches (hors mobilité Groupe) : 655 embauches en CDI ont été réalisées en 2005, année caractérisée par une forte augmentation des recrutements. Une tendance parallèle est également constatée en ce qui concerne les embauches en CDD, qui ont été de 305, dont 124 jeunes en contrats en alternance.

Les départs : parmi les motifs de départs en 2005, la part des démissions représente 34,1 %.

La proportion de cadres s'accroît et la féminisation de l'encadrement se poursuit.

- La proportion de cadres atteint 57,8 % en fin d'année 2005, contre 56,7 % à fin 2004.
- La féminisation de l'encadrement se poursuit au fil des ans, puisque désormais 42,7 % des cadres de HSBC France sont des femmes (42,0 % en 2004).

Les conditions particulières d'emploi

La durée annuelle du travail est fixée à 1 592 heures. Cette réduction du temps de travail s'effectue pour partie par la réduction de la durée hebdomadaire et pour partie par l'octroi de jours de congés.

Au 31 décembre 2005, 723 salariés travaillaient à temps partiel dans le cadre de l'accord sur le travail à temps partiel choisi.

En ce qui concerne les préretraités, 103 salariés ont pu bénéficier en 2005 de l'accord mis en place en 2002, ce qui porte à plus de 300 les bénéficiaires de ces dispositions depuis leur mise en œuvre. Le nombre de préretraités inscrits au 31 décembre 2005 est de 215.

En 2005, HSBC France employait 231 travailleurs handicapés.

Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

- Accord sur la gestion de l'emploi,
- Accord de substitution harmonisation des statuts collectifs SMC/HSBC France,
- Accord Intéressement et Participation 2005,
- Accord de substitution harmonisation des statuts collectifs Banque HSBC Hervet/HSBC France,
- Avenant n° 1 à l'accord de participation des salariés de HSBC France du 28 juin 2005,

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

- Avenant n° 5 au règlement du PEE de HSBC France,
- Accord portant sur l'aménagement des procédures d'information et de consultation des Comités d'Établissement du groupe HSBC France dans le cadre du livre III du Code du travail,
- Accord portant sur l'aménagement des procédures d'information et de consultation des Comités Centraux d'Entreprise et Comités d'Entreprise du groupe HSBC France dans le cadre du Livre III du Code du travail,
- Accord relatif à la mise en place du travail de nuit au sein de la DSI (Pilotage DATA Center).

Les rémunérations

En 2005, l'accord salarial de HSBC France a prévu :

- Des augmentations minimums pour les salariés dont le salaire de base est inférieur ou égal à 30 000 EUR,
- Des augmentations sélectives pour récompenser la performance,
- Des primes pour l'atteinte et/ou le dépassement d'objectifs individuels qualitatifs et quantitatifs (ne pouvant être inférieures à 600 EUR pour un temps plein),
- Une revalorisation des montants de majoration de la rémunération annuelle de base en cas de changement de niveau,
- Une enveloppe financière pour permettre des augmentations individuelles de salariés se trouvant dans les situations suivantes :
 - Salariés ayant bénéficié d'une absence de longue durée au titre des congés maternité, paternité ou congé éducation parentale, avec un contrôle par la Direction des Ressources Humaines,
 - Salariés, notamment ceux de plus de 50 ans, n'ayant pas eu d'augmentation depuis trois ans.
- Un examen particulier sur les rémunérations des cadres dont le salaire annuel brut de base est supérieur à 30 000 EUR, ne percevant pas une rémunération variable élevée et n'ayant pas bénéficié d'augmentation de ce salaire annuel depuis les trois dernières années.

Le rapport entre la rémunération moyenne des cadres et des techniciens est de 2.

La formation

En 2005, HSBC France a dispensé plus de 210 000 heures de formation à plus de 5 700 collaborateurs.

L'année a été marquée par le démarrage des formations des commerciaux du réseau en charge de la clientèle Premier et professionnelle en accompagnement du plan stratégique. 210 stagiaires ont suivi ces cursus en 2005. Dans ce même cadre, les formations à la gestion commerciale de la clientèle grand public ont concernées 120 stagiaires.

Les Parcours de formation ont accompagné la prise de poste de 261 collaborateurs du réseau.

Par ailleurs, 255 stagiaires ont suivi cette année un des programmes de formation proposé dans la sphère de la gestion de patrimoine.

La Direction des Opérations a poursuivi la formation "Ensemble pour satisfaire nos clients" pour 268 stagiaires.

Une nouvelle formation crédit sur le marché de l'entreprise a été déployée auprès de 88 collaborateurs et sera poursuivie en 2006.

Les formations réglementaires ont été nombreuses avec notamment :

- La formation à l'antiblanchiment démarrée l'an passée pour les managers qui a été étendue aux collaborateurs commerciaux du Réseau et aux collaborateurs de la Direction des Opérations, avec 2 300 stagiaires formés.
- Les formations complémentaires IAS auprès de 200 stagiaires issus de différents métiers.

Enfin, dans le cadre de la préparation à HUB, 260 stagiaires ont reçu une formation spécialement adaptée à leurs besoins, selon la nature de leur activité. 15 parcours de formation ont ainsi été délivrés.

Heures supplémentaires, main d'œuvre extérieure et sous-traitance

Une augmentation du nombre d'heures supplémentaires et complémentaires a été constatée en 2005, en relation avec la mise en place de nouveaux applicatifs informatiques et le développement de l'activité commerciale. Les heures déclarées au titre de l'accord sur le travail exceptionnel représentent environ la moitié du total.

Par ailleurs, des travaux de développement informatique ou de migration informatique ont nécessité de recourir de manière soutenue à la sous-traitance en 2005.

Hygiène & sécurité

HSBC France dispose des Comités d'Hygiène - Sécurité et Conditions de Travail de manière à couvrir l'ensemble de ses activités en France.

Ces CHSCT disposent de moyens supérieurs à ceux prévus par la loi, en particulier en matière de visites des établissements et de nombre de représentants.

Un document unique d'évaluation des risques a été élaboré et présenté aux partenaires sociaux. Il a été mis à jour en 2004.

Absentéisme

Les congés pour cause de maternité sont en augmentation en 2005, les absences pour cause de maladie et d'accident du travail ne varient pas de manière sensible.

Œuvres sociales

Le montant consolidé des versements aux Comités d'Établissements et au Comité Central d'Entreprise, basé sur un pourcentage de la masse salariale, est de 2,156 millions EUR.

Le montant de la subvention versé à la Mutuelle s'élève à 0,916 million EUR, en augmentation de 9,2 % par rapport à 2004.

HSBC France a consacré plus de 6,227 millions EUR à des primes à caractère social (logement, indemnités de rentrée scolaire, transport, gardes d'enfants, fête des Mères, fidélité et médailles HSBC France).

Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise et Groupe HSBC en France (ci-après dénommé "le groupe")

Depuis 1993, le groupe a procédé chaque année à une émission réservée aux salariés, aux anciens salariés adhérant au plan d'épargne entreprise, aux salariés de ses filiales françaises détenues à plus de 51 %. Depuis 2000, date de l'intégration du groupe au sein du Groupe HSBC, il est proposé une émission d'actions HSBC Holdings plc selon les mêmes dispositions que celles suivies antérieurement par le groupe. Pour l'exercice 2005, cette opération a pris place du 5 octobre 2005 au 21 octobre 2005, avec paiement des souscriptions au 14 novembre 2005. Elle a été réalisée selon les modalités suivantes :

- lancement d'une augmentation de capital en actions HSBC Holdings plc, réservée aux salariés du groupe, aux anciens salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise, aux salariés de ses filiales françaises détenues à plus de 51 %.
- le prix de souscription de 10,525 EUR par action a été déterminé, comme l'année précédente, avec une décote de 20 % sur la base de la moyenne des cours du titre HSBC Holdings plc des vingt séances de Bourse de Londres qui a précédé le 29 septembre 2005, date de la décision du Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration de HSBC Holdings plc.
- le total des versements à l'augmentation de capital via la participation, l'intéressement (le cas échéant), la prime exceptionnelle d'intéressement et le versement volontaire ne devait pas excéder la somme de 25 000 EUR. Le nombre total d'actions à souscrire par les salariés du groupe ne devait pas excéder 4 300 000 actions HSBC, représentant un montant total de 45 257 500 EUR. En cas de dépassement, il était appliqué une réduction sur les versements les plus importants. Un montant global minimum de 15 000 EUR était garanti. Pour la fraction des versements totaux dépassant 15 000 EUR, la réduction s'appliquait de manière proportionnelle sur l'ensemble des versements correspondants.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Les salariés du groupe, ayant au moins trois mois d'ancienneté, ont ainsi eu la possibilité de souscrire en investissant :

- le montant de la participation,
- le montant de l'intéressement (le cas échéant),
- le montant de la prime exceptionnelle d'intéressement (loi du 26 juillet 2005),
- un versement libre dans la limite du plafond légal.

Cette émission a été souscrite à hauteur de 3 705 594 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 39 millions EUR, par l'intermédiaire du fonds H. Le fonds H est un fonds commun de placement constitué dans le cadre du plan d'épargne entreprise ou du plan d'épargne groupe, investi en actions HSBC Holdings plc depuis l'offre publique faite par HSBC en 2000.

Schémas d'intéressement du personnel

Accord de participation et d'intéressement aux résultats de l'entreprise

Un accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 28 juin 2005. Cet accord, conclu pour une durée d'un an, s'applique à l'exercice 2005. La participation est calculée en fonction du Résultat Brut d'Exploitation Retraité (RBER) de HSBC France.

Par ailleurs, un avenant à l'accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 30 septembre 2005. Cet avenant a pour objet de permettre aux salariés de bénéficier des dispositions relatives à un déblocage exceptionnel de la participation prévues à l'article 39 de la loi du 26 juillet 2005 et d'en définir les modalités d'application.

En outre, un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a également été signé le 28 juin 2005. Cet accord, conclu pour une durée de trois ans, s'applique aux exercices 2005, 2006 et 2007. L'intéressement est calculé en fonction de la progression du Produit Net Bancaire Retraité (PNBR) de HSBC France et de l'amélioration du coefficient d'exploitation de HSBC France.

Accord de participation aux résultats de l'entreprise

La réserve spéciale de participation de HSBC France est calculée selon un mode dérogatoire par rapport au régime de droit commun selon la formule suivante : au titre de 2005, la participation a été fixée à 7 % de la contribution de l'activité sociale en France de HSBC France qui est déterminée sur la base du RBER après déduction de diverses provisions et d'un impôt théorique (au lieu de 11 % l'année précédente qui tenait compte de l'absence d'accord d'intéressement).

La réserve spéciale de participation calculée selon la formule dérogatoire ne peut excéder le bénéfice net comptable diminué de 5 % des capitaux propres.

De plus, la somme de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement est plafonnée à 6,75 % de la masse salariale brute servant de base aux cotisations sociales telle qu'elle est définie dans la déclaration annuelle des salaires.

Accord d'intéressement

L'intéressement de HSBC France est, dans une première phase, calculé à partir d'un barème établi pour chacune des trois années 2005, 2006 et 2007, et fonction de la progression du PNBR. Un pourcentage est appliqué sur le différentiel de PNBR par rapport au seuil de différentes tranches définies pour chacune des trois années.

Dans une seconde phase, un coefficient multiplicateur est calculé en fonction du nombre de points d'amélioration du coefficient d'exploitation.

Dans une troisième phase, le montant obtenu par application du barème est multiplié par le coefficient multiplicateur.

Comme indiqué ci-dessus pour la participation, la somme de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement est plafonnée à 6,75 % de la masse salariale brute servant de base aux cotisations sociales telle qu'elle est définie dans la déclaration annuelle des salaires.

Par ailleurs, dans le cadre de l'article 38 de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005, l'accord d'intéressement prévoit que les salariés puissent bénéficier du versement d'une prime exceptionnelle d'intéressement de 200 EUR (salarié à temps plein ayant travaillé toute l'année) qui est majorée d'un abondement exceptionnel de 150 % (soit 300 EUR pour un salarié à temps plein ayant travaillé toute l'année) si cette prime d'intéressement est versée dans le plan d'épargne d'entreprise.

Si la prime exceptionnelle n'est pas versée dans le plan d'épargne d'entreprise, elle ne peut être abondée. En revanche, elle est complétée d'une prime salariale de 200 EUR bruts (soumise à charges sociales et à l'impôt sur le revenu).

Le montant de 400 EUR correspond au montant versé pour un salarié travaillant à temps plein. Pour les salariés travaillant à temps partiel, ce montant est pro raté en fonction du taux d'emploi.

Abondement

Par avenant au règlement du plan d'épargne d'entreprise, il a été accordé un abondement exceptionnel aux salariés choisissant de verser la prime exceptionnelle 2005 évoquée ci-dessus dans le cadre de l'article 38 de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

HSBC France octroie ainsi à ses salariés un abondement de 150 % du montant de la prime exceptionnelle 2005 versée au plan d'épargne d'entreprise (soit un maximum de 300 EUR bruts pour un salarié à temps plein). Le plafond annuel d'abondement de 1 680 EUR bruts s'applique sur l'ensemble des versements effectués dans le plan épargne d'entreprise au cours de l'année civile.

La prime exceptionnelle 2005 bénéficie d'un abondement spécifique de 150 % (maximum de 300 EUR bruts pour un salarié à temps plein), indépendant du montant d'abondement perçu au cours de l'année, portant ainsi le plafond individuel d'abondement pour l'année 2005, à titre exceptionnel, à 1 980 EUR bruts.

Politique d'attribution d'options

Par autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1987, autorisation renouvelée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 1992 et lors de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 1997, le Conseil d'Administration a attribué un programme d'options de souscription d'actions chaque année, aux mandataires sociaux et à des cadres du groupe CCF. Sur proposition du Comité de Sélection et des Rémunérations, le Conseil a progressivement étendu ces programmes à un plus grand nombre de bénéficiaires, dans une optique de fidélisation et d'incitation à la création de valeur.

Attribution d'options de souscription CCF :

Date d'assemblée	13.05.1992	13.05.1992	7.05.1997	7.05.1997	7.05.1997	7.05.1997
Date du Conseil d'Administration décidant les attributions	22.06.1995	9.05.1996	7.05.1997	29.04.1998	7.04.1999	12.04.2000
Nombre total d'options attribuées	675 000	696 000	715 000	728 000	909 000	909 000
dont : nombre d'options attribuées aux membres du Comité de Direction	261 000	297 000	305 000	321 000	312 000	161 000*
Nombre total de bénéficiaires	114	125	127	199	331	502
Nombre de membres du Comité de Direction	28	29	29	31	29	10*
Point de départ d'exercice des options	22.06.1997	9.05.1998	7.06.2000	7.06.2000	7.06.2000	1.01.2002
Date d'expiration	22.06.2005	9.05.2006	7.05.2007	29.04.2008	7.04.2009	12.04.2010
Prix de souscription	223FRF (34,00EUR)	233FRF (35,52EUR)	243FRF (37,05EUR)	482FRF (73,48EUR)	81,71EUR	142,50EUR**
Rabais consenti/moyenne cours de Bourse	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2005	651 000	639 500	533 000	425 256	421 498	100 750
Nombre d'actions abandonnées	24 000	12 000	20 000	17 500	12 000	42 500
Nombre d'options pouvant encore être souscrites	0	44 500	162 000	285 244	475 502	765 750

* Comité de Direction Générale.

** Rabais consenti sur prix d'OPA qui était de 150 EUR/action.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Principales caractéristiques du règlement des plans d'options CCF

Le règlement du plan d'options d'achat ou de souscription encore en vigueur jusqu'à l'échéance du dernier plan d'options a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 7 mai 1997.

Toutefois l'offre publique de HSBC lancée en juin 2000 donnait la faculté aux bénéficiaires d'options d'exercer l'ensemble des options qui leur avaient été attribuées à l'exception de celles attribuées en 2000 pendant la période de l'offre. En raison des conséquences défavorables, tant pour les bénéficiaires que pour le CCF, qui auraient résulté d'une rupture de la période d'indisponibilité fiscale et sociale stipulée à l'article 163 bis C du Code général des impôts, HSBC a offert la possibilité aux bénéficiaires d'options d'adhérer à un contrat de liquidité portant sur les actions CCF résultant de l'exercice des options de souscription pendant la période d'offre, à condition qu'ils prennent les deux engagements suivants :

- s'interdire de disposer des actions CCF résultant de l'exercice des options de souscription dans des conditions de nature à occasionner un coût social pour le CCF et,
- céder à ou échanger avec HSBC les actions CCF résultant de l'exercice desdites options à l'expiration de ladite période d'indisponibilité.

Un contrat de liquidité prévoit les modalités particulières d'échange ou de cession à terme qui s'appliquent selon des conditions différentes, selon l'année au cours de laquelle les options ont été consenties.

- Options consenties avant 1996 et de 1997 à 2000 : les bénéficiaires se sont engagés lors de leur adhésion, à échanger avec HSBC, à l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale ou lors de l'exercice desdites options s'il est postérieur à cette expiration, les actions CCF résultant de l'exercice desdites options contre un nombre d'actions ordinaires HSBC déterminé par application du rapport d'échange de l'Offre, tel qu'ajusté des modifications éventuelles pouvant affecter le capital d'HSBC ou du CCF.
- Options consenties en 1996 : les bénéficiaires ont choisi de façon irrévocable, lors de leur adhésion, l'une des deux options suivantes :
 - échanger avec HSBC, à l'expiration de la période d'indisponibilité ou lors de l'exercice desdites options s'il est postérieur à cette expiration, les actions CCF résultant de l'exercice desdites options, contre un nombre d'actions ordinaires HSBC déterminé par application du rapport d'échange de l'Offre : 13 actions HSBC pour une action CCF, tel qu'ajusté des modifications éventuelles pouvant affecter le capital d'HSBC ou du CCF ;
 - ou
 - céder à HSBC, le 28 septembre 2001, les actions CCF résultant de l'exercice des options moyennant un prix cohérent avec le prix de l'OPA et déterminé en fonction d'une formule qui a pris en compte la moyenne des résultats opérationnels dégagés par le CCF au titre des huit trimestres civils consécutifs dont le dernier a pris fin le 30 juin 2001.

Options et actions gratuites HSBC Holdings plc

A compter de 2001, et suite à l'intégration du CCF au sein du Groupe HSBC, le CCF a décidé de ne plus attribuer d'options CCF à ses salariés, dans la mesure où ceux-ci peuvent participer au plan d'options de souscription et d'achat d'actions de HSBC Holdings Group (partie B) dans le cadre d'un sous-plan français respectant les règles légales et fiscales en vigueur en France.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (Schedule 3 de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France.

A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent) mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites. Le Groupe distingue plusieurs catégories d'actions gratuites :

- les "Performance shares" attribuées aux dirigeants du Groupe et qui font l'objet de conditions de performance définies ci-après ;
- les "Achievement shares" et "Restricted shares" attribuées aux cadres du Groupe et qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe au terme d'une période de deux ans.

Les “Performance shares” attribuées aux dirigeants du Groupe ne peuvent leur être définitivement acquises, au terme d’un délai de trois ans, que si le Groupe a pu satisfaire à l’une et/ou à l’autre de deux conditions de performance suivantes, intervenant chacune pour moitié :

- une première condition a trait à la performance globale de l’action HSBC (total shareholder return ou TSR) comparée à celle d’un échantillon de référence composé des 28 plus grandes banques mondiales en termes de capitalisation boursière.

Si au terme de trois ans après l’annonce des résultats annuels, la performance globale de l’action HSBC est classée dans le premier quartile (soit jusqu’à la 7^e place), les performances shares seront attribuées à 100 %. Si elle est classée à la 14^e place, l’attribution n’est que de 30 % et chaque gain d’une place entre la 14^e et la 7^e permet d’accroître de 10 % l’attribution des titres. Dans le cas où l’action HSBC se classerait au-delà de la 14^e place, la condition de performance sera considérée comme non satisfaite.

- une deuxième condition concerne la progression du Bénéfice Par Action (BPA) sur les trois ans : 30 % des actions seront acquises si l’augmentation du BPA est égale ou supérieure à 24 % par rapport au BPA de l’année de référence. Le pourcentage d’actions acquises progressera de manière proportionnelle pour atteindre 100 % si le taux de progression du BPA est supérieur ou égal à 52 % par rapport au BPA de l’année de base. Si l’augmentation du BPA est inférieure à 24 % sur la période considérée, la condition de performance sera considérée comme non satisfaite.

L’ensemble de ces catégories d’actions gratuites ne peuvent faire l’objet de cessions qu’à l’issue d’une période d’indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d’acquisition. Antérieurement, les attributions d’actions gratuites et/ou d’options intervenaient chaque année vers la fin du mois d’avril ou au début du mois de mai. Sous ce nouveau régime, les attributions d’actions gratuites ont été décidées fin mars 2006 et relèvent donc de l’exercice 2006.

Rapport spécial

HSBC France

Information sur les options consenties en 2005 en application de la loi sur les nouvelles réglementations économiques

Depuis son intégration au Groupe HSBC, en juillet 2000, le CCF a cessé d’attribuer des options de souscription ou d’achat d’actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe CCF. Ceux-ci reçoivent depuis cette date des options de souscription d’actions HSBC Holdings plc.

En 2005, HSBC Holdings plc a attribué deux catégories d’options :

- des options avec conditions de performance aux mandataires sociaux et à cinq cadres dirigeants, l’attribution de ces options étant assortie d’un bonus qui leur sera versé à la date d’exercice des options et d’un montant égal au prix d’exercice des options attribuées ;
- des options sans condition de performance à environ un millier de salariés du groupe HSBC France qui sont exerçables au terme d’un délai de trois ans et qui doivent respecter l’ensemble des règles légales et fiscales applicables au régime des options en France.

Options HSBC Holdings plc attribuées en 2005, au titre de l’exercice 2004

	Options attribuées	Prix d’exercice GBP/action	Date d’attribution	Date de départ d’exercice	Date d’échéance
Options attribuées aux mandataires sociaux en 2005 (avec conditions de performance)					
C-H Filippi	103 071	8,794	21.06.2005	21.06.2008	21.06.2009
G Denoyel	88 530	8,794	21.06.2005	21.06.2008	21.06.2009
P Careil	88 530	8,794	21.06.2005	21.06.2008	21.06.2009
Total des options attribuées à					
5 salariés (avec conditions de performance)	272 395	8,794	21.06.2005	21.06.2008	21.06.2009
15 salariés du groupe HSBC France (sans condition de performance)	790 000	8,362	20.04.2005	30.04.2008	20.04.2015

A partir de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est d’attribuer des actions gratuites au lieu d’options de souscription. Comme expliqué page 170, le Groupe a attribué en mars 2006 trois catégories d’actions gratuites :

- les “Performance shares” soumises à des conditions de performance et attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de HSBC France et à trois dirigeants non mandataires sociaux;
- les “Achievement shares” et “Restricted shares” attribuées aux cadres sans conditions de performance et qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe au terme d’une période de deux ans.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Actions gratuites HSBC Holdings plc attribuées en 2006 au titre de l'exercice 2005

– Actions avec conditions de performance

	Valeur faciale des actions attribuées ¹ en euro	Valeur escomptée des actions attribuées ^{1,2} en euro	Prix d'attribution GBP/action	Date d'attribution	Date d'acquisition
Valeur des actions avec conditions de performance attribuées aux mandataires sociaux au titre de 2005 :					
C-H Filippi	1 162 400	511 456	9,84665	21.03.2006	21.03.2009
G Denoyel	795 455	350 000	9,84665	21.03.2006	21.03.2009
P Careil	545 455	240 000	9,84665	21.03.2006	21.03.2009
Valeur totale des actions gratuites attribuées à 3 salariés	1 931 819	850 000	9,84665	21.03.2006	21.03.2009

1 Y compris les attributions prises en charge par d'autres sociétés du groupe pour les membres concernés.

2 Après prise en compte des conditions de performance.

– Actions sans condition de performance

	Valeur faciale des actions attribuées ¹ en euro	Prix d'attribution GBP/action	Date d'attribution	Date d'acquisition
Valeur des actions sans condition de performance attribuées aux mandataires sociaux au titre de 2005 :				
C-H Filippi	360 000	9,84665	21.03.2006	21.03.2008
G Denoyel	200 000	9,84665	21.03.2006	21.03.2008
P Careil	240 000	9,84665	21.03.2006	21.03.2008
Valeur totale des actions gratuites attribuées à 10 salariés	4 471 650	9,84665	21.03.2006	21.03.2008

1 Y compris les attributions prises en charge par d'autres sociétés du groupe pour les membres concernés.

Informations sur les options exercées en 2005

Options CCF

	Options exercées	Prix d'exercice euro /action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par les mandataires sociaux en 2005				
C-H Filippi	3 000	81,71	7.04.1999	7.04.2009
Total des options exercées par 10 salariés	93 114	34 à 142,50 (prix moyen pondéré : 77,74)	1995 à 2000	2005 à 2010

Options HSBC Holdings plc

	Options exercées	Prix d'exercice GBP /action	Date d'attribution	Date d'échéance
Total des options exercées par 10 salariés du groupe HSBC France	115 000	8,712 à 8,405 (prix moyen pondéré : 8,637)	2001 à 2002	2011 à 2012

Options d'achat ou de souscription d'actions consenties par les filiales à leurs salariés

Des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place dans plusieurs filiales françaises du groupe CCF. Toutefois, pour être en conformité avec la réglementation que doit respecter HSBC, le CCF a décidé, en 2001, de renoncer à l'attribution régulière de plans d'options dans certaines de ses filiales opérationnelles, à l'exception de deux filiales, dans lesquelles un engagement particulier avait été consenti. Seules ces deux sociétés ont consenti un plan d'options durant l'exercice 2001. En 2002, seule la Banque Eurofin a consenti un plan d'options, conformément à l'engagement particulier pris par le CCF. Depuis 2003, aucune filiale du groupe CCF n'a consenti de plan d'options.

Aucun mandataire social ni membre du Comité de Direction Générale de HSBC France ne détient d'options dans les filiales du groupe.

Banque Chaix

	Options exercées	Prix d'exercice euro /action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par chaque mandataire social en 2005				
P-M Bonaccorsi	1 800	105,94	7.06.2000	7.12.2005
J-P Mannini	1 350	105,94	7.06.2000	7.12.2005
Total des options exercées par 11 salariés	2 100	105,94	7.06.2000	7.12.2005

Banque de Savoie

	Options exercées	Prix d'exercice euro /action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par chaque mandataire social en 2005 :				
L Hermet	1 500	64,79	8.02.1999	9.03.2005
	1 500	69,52	14.06.2000	12.07.2005
Total des options exercées par 8 salariés	3 100	64,79 à 69,52 (prix moyen pondéré : 67,12)	1999 à 2000	2005

Banque Dupuy, de Parseval

	Options exercées	Prix d'exercice euro /action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par chaque mandataire social en 2005 :				
A Gros	1 400	36,36	3.04.2000	3.07.2005
	1 200	39,50	8.06.2000	8.09.2005
Total des options exercées par 5 salariés	4 000	36,36 à 39,50 (prix moyen pondéré : 38,09)	2000	2005

Crédit Commercial du Sud-Ouest

	Options exercées	Prix d'exercice euro /action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par chaque mandataire social en 2005 :				
B Francisoud	3 000	102,29	7.06.2000	7.12.2005
D Dejean	1 000	95,89	9.09.1999	9.03.2005
.....	850	102,29	7.06.2000	7.12.2005
Total des options exercées par 9 salariés	10 150	95,89 à 102,29 (prix moyen pondéré : 98,10)	1999 à 2000	2005

HSBC de Baecque Beau

	Options exercées	Prix d'exercice euro /action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par chaque mandataire social en 2005 :				
O Motte	4 572	61,66	22.12.2000	22.12.2005

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

HSBC Private Bank France

Suite à la fusion de HSBC Bank France, Banque Eurofin, Banque du Louvre et CCF Banque Privée Internationale le 1^{er} octobre 2003, les options portant sur des actions Banque Eurofin, Banque du Louvre et CCF Banque Privée Internationale ont été échangées contre des options de souscription d'actions de l'entité fusionnée selon les parités déterminées au moment de la fusion.

Par ailleurs, un contrat de liquidité a été accordé aux bénéficiaires d'options HSBC Private Bank France et prévoit les modalités d'échange contre des actions ordinaires HSBC Holdings sur la base d'un rapport d'échange de 1,83 arrêté le 1^{er} octobre 2003.

	Options exercées	Prix d'exercice euro /action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par chaque mandataire social en 2005 :				
A Beauvy	13 500	10,84	21.12.1999	21.12.2009
C Guilloux	30 000	15,475	7.09.2001	7.10.2007
Total des options exercées par 13 salariés	217 835	10,84 à 20,80 (prix moyen pondéré : 14,75)	1999 à 2001	2007 à 2011

HSBC UBP

	Options exercées	Prix d'exercice euro /action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par chaque mandataire social en 2005 :				
B Petin	2 200	47,81	12.07.2000	12.01.2006
J-L Wahl	1 200	47,81	12.07.2000	12.01.2006
Total des options exercées par 10 salariés ...	7 700	47,81	12.07.2000	12.01.2006

Sinopia Asset Management

	Options exercées	Prix d'exercice euro /action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par chaque mandataire social en 2005 :				
P Goimard	10 000	18,86	18.02.2000	18.08.2005
Total des options exercées par 9 salariés	47 500	18,86	18.02.2000	18.08.2005

Evolution récente et perspectives d'avenir

Evénements postérieurs à la clôture

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles via le site internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif ou détérioration significative de la situation financière ni des perspectives de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2005, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont :

La réorganisation des équipes commerciales de gestion d'actifs en Europe continentale

Le 1^{er} janvier 2006, HSBC Investments (France), filiale de gestion d'actifs de HSBC France, a réorganisé ses équipes de vente en s'enrichissant des forces commerciales de Sinopia Asset Management. Ainsi, en mobilisant un panel de ressources élargi, la nouvelle équipe commerciale sera à même de répondre aux besoins de ses clients à l'échelle de l'Europe continentale de façon encore plus efficace.

Cette réorganisation s'inscrit dans la continuité du plan "Stratégie pour une croissance durable" annoncé en décembre 2004 par la ligne mondiale du métier de gestion d'actifs du Groupe HSBC. Cette nouvelle stratégie pour la gestion d'actifs reflète l'ambition du Groupe HSBC de proposer à sa clientèle une gamme complète de services à haute valeur ajoutée et d'être un acteur mondial majeur en matière de gestion d'actifs. Au travers de sa nouvelle stratégie, il s'est doté d'une organisation visant à :

- permettre aux clients d'accéder aux solutions les mieux adaptées à leurs besoins au travers d'une offre de produits issus de l'ensemble des expertises développées par le Groupe HSBC, y compris des produits externes au travers de la multigestion ;
- renforcer la spécialisation des sociétés de gestion pour les positionner parmi les meilleures du marché.

Cette organisation va se décliner, en France, à compter du 1^{er} janvier 2006, autour de trois entités :

- HSBC Investments (France) regroupant :
 - l'ensemble des forces de vente couvrant la France et l'Europe continentale,
 - les activités de gestion dite "core" comme la gestion monétaire régulière, la gestion obligataire sous contrainte et la multigestion.

HSBC Investments a pour vocation d'offrir toutes les expertises du Groupe en matière de gestion d'actifs à l'ensemble de ses clients.

Ces expertises sont principalement de deux types :

- d'une part des solutions d'investissement mixant des stratégies voire des styles de gestion différents, en s'appuyant sur les atouts du Groupe partout dans le monde et sur l'ensemble de ses capacités de gestion ;
- d'autre part, des propositions de gestion fortement typées issues de ses entités de gestion spécialisées ; HSBC Halbis Partners et SINOPIA Asset Management.
- HSBC Halbis Partners est le spécialiste de la gestion fondamentale active à forte valeur ajoutée. Il a pour mission de générer durablement de la performance en mettant en œuvre une gestion fondamentale active à forte valeur ajoutée dans des domaines d'expertise spécifiques que sont les actions européennes, les produits de taux au niveau mondial, les marchés émergents, les actions asiatiques et certaines stratégies alternatives.
- SINOPIA Asset Management, spécialiste de la gestion quantitative, est un acteur reconnu sur le marché pour la rigueur de son style de gestion, sa capacité de recherche et son aptitude à proposer des solutions d'investissement robustes et inventives.

La création d'une plate-forme commune de tenue de compte d'épargne salariale

Le 2 février 2006, AXA Epargne Entreprises, BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises (BNP Paribas ERE), HSBC Epargne Entreprises (HSBC EE), et Société Générale annonçaient la création d'une plate-forme commune de tenue de comptes d'épargne salariale en France.

Evolution récente et perspectives d'avenir (suite)

Le capital de la joint-venture, société par action simplifiée, ainsi créée s'élève à 213 607 EUR au 1^{er} janvier 2006. Il sera réexaminé chaque année et évoluera en fonction de l'activité confiée par chacun des partenaires. Il s'établit comme suit au 1^{er} janvier 2006 :

- 11,7 % par AXA Epargne Entreprise,
- 33,5 % par BNP Paribas ERE,
- 18,1 % par HSBC EE,
- 36,7 % par la Société Générale.

Cette plate-forme devient le premier acteur sur le marché de la tenue de compte en France, avec plus de 4 millions de comptes de salariés sous gestion et plus de 300 collaborateurs.

Cette joint-venture permettra aux quatre partenaires de se placer dans une position favorable pour répondre aux opportunités offertes par un marché de l'épargne en pleine croissance : offrir à un nombre croissant d'entreprises et de bénéficiaires des services complets et de qualité ; accompagner le développement de l'épargne collective ; fournir un service de teneur de compte centralisateur en relation avec plusieurs sociétés de gestion financière.

Ce partenariat permettra la mise en commun des moyens nécessaires aux traitements administratifs de tenue de compte. Chaque partenaire conserve sa marque et ses propres clients. La plate-forme commune facturera à chacun des partenaires les prestations qui leur sont délivrées.

Cession par HSBC France de l'activité de services aux émetteurs à CACEIS

La cession concerne l'ensemble des activités de gestion du registre nominatif, de gestion du service financier et des opérations sur titres liées.

Ces activités seront transférées à CACEIS Corporate Trust, filiale de services aux émetteurs de CACEIS, à partir du deuxième trimestre 2006, avec un transfert progressif jusqu'à fin décembre 2006, pour un montant de 410 000 EUR (492 533 USD).

HSBC France conservera et continuera de développer ses activités de gestion des plans de stock-options et d'attribution gratuite d'actions qui ne font pas partie du périmètre de cession.

Perspectives d'avenir

L'objectif majeur du Groupe HSBC en France en 2006 est de poursuivre le renforcement de sa notoriété et de marquer sa différence.

Suite au changement de marque réalisé en 2005, le Groupe en France souhaite capitaliser sur la marque HSBC en accroissant sa notoriété et en renforçant la marque "employeur". HSBC en France souhaite devenir un employeur de référence dans ses 20 écoles cibles, accroître le recrutement de jeunes diplômés, renforcer sa politique de formation et faire de HSBC France une entreprise reconnue pour ses opportunités de carrière et de développement professionnel.

Pour réaliser ses objectifs, le groupe HSBC France doit tirer pleinement parti de la capacité unique du Groupe HSBC à l'international. Cette capacité a à nouveau été reconnue en 2005 à travers de nombreuses récompenses dont, notamment : "Banque mondiale de l'année" (The Banker, septembre 2005), "Overall deal of the year" remporté pour l'émission de 6 milliards EUR à échéance 2055 de la République Française, pour laquelle HSBC était le principal arrangeur et chef de file (Euroweek, février 2006), "No. 2 cash management" (Euromoney, octobre 2005), "The World's Best Sub-Custodian" (Global Finance Magazine, août 2005), "4^e entreprise mondiale" pour sa politique environnementale et sa bonne gouvernance (Accountability Institut/Fortune, septembre 2005), "29^e marque mondiale, classement Interbrand" (Business Week, 2005).

Par ailleurs, le groupe HSBC France doit continuer à progresser dans l'accueil et le service. Ainsi, 20 Centres Premier seront ouverts en 2006, les formations à l'accueil seront renforcées, la politique de qualité sera développée avec notamment un numéro vert et un questionnaire qualité et, enfin, les services sur internet seront développés et leur qualité technologique améliorée.

Enfin, le Groupe HSBC en France poursuivra en 2006 son action d'entreprise responsable. Un module concernant la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) sera intégré aux formations dispensées aux managers. En outre, des actions déjà mises en place seront renforcées comme la politique carbone neutre, le financement responsable, l'investissement socialement responsable, la diversité ou la Fondation HSBC pour l'Education.

Responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du document de référence

M. Charles-Henri Filippi, Président-Directeur Général.

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 154 dudit document.

Paris, le 16 juin 2006

Le Président-Directeur Général, Charles-Henri Filippi

Responsables du contrôle des comptes

	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
Titulaires			
KPMG	2001	–	2006 ²
Représenté par Fabrice Odent 1, cours Valmy 92923 Paris la Défense Cedex			
BDO Marque & Gendrot ¹	2005	–	2006 ²
Représenté par Joël Assayah 7, rue Ernest Renan 92130 Issy-les-Moulineaux			
Suppléants			
Gérard Gaultry	2001	–	2006 ²
1, cours Valmy 92923 Paris la Défense Cedex			
Patrick Giffaux ¹	2005	–	2006 ²
25, quai Carnot 92210 Saint-Cloud			

1 Nommés par l'assemblée générale du 17 mai 2005 suite aux démissions de RSM Salustro Reydel de ses fonctions de Commissaires aux comptes titulaire et de M. Benoît Lebrun de ses fonctions de Commissaires aux comptes suppléant, en raison du rapprochement de RSM Salustro Reydel avec KPMG.

2 Le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants sera proposé à l'Assemblée Générale du 17 mai 2006, pour une durée de six exercices.

Table de concordance et de référence

Rubriques de l'annexe 11 du règlement européen n° 809/2004 ¹	Pages du présent document de référence
1. Personnes responsables	177
2. Contrôleurs légaux des comptes	177
3. Facteurs de risques	45 à 58
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1. Histoire et évolution de la société	161
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	2 à 7
5.2. Principaux marchés	2 à 7
6. Organigramme	
6.1. Description sommaire du groupe	couverture intérieure, 2 à 7, 134 à 149
6.2. Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du groupe	–
7. Informations sur les tendances	175 à 176
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	–
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
9.1. Organes d'administration et de direction	8 à 19
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	15
10. Principaux actionnaires	
10.1. Contrôle de l'émetteur	23, 164
10.2. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	–
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1. Informations financières historiques	59
11.2. Etats financiers	60 à 143
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	127, 154
11.4. Date des dernières informations financières	60
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	na
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	56
11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	175
12. Contrats importants	161
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	–
14. Documents accessibles au public	160

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 50 à 91 et 123 à 124 du document de référence n° D05-0952 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 juin 2005 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 50 à 91 et 121 à 122 du document de référence n° D04-0930 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 juin 2004 ;

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

¹ Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les informations contenues dans les prospectus, la structure des prospectus, l'inclusion d'informations par référence, la publication des prospectus et la diffusion des communications à caractère promotionnel, dite Directive Prospectus.

Implantations

RESEAU HSBC EN FRANCE

HSBC France

Nombre d'agences : 227
103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40
Fax : 33 1 40 70 70 09
Site Internet : www.hsbc.fr

HSBC Hervet

Nombre d'agences : 80
1, place de la Préfecture
18000 Bourges
Téléphone : 33 1 57 66 60 00
Fax : 01 57 66 51 25

HSBC de Baecque Beau

Filiale de HSBC Hervet
Nombre d'agence : 1
3, rue des Mathurins
75440 Paris Cedex 09
Téléphone : 33 1 44 94 42 42
Fax : 33 1 44 94 42 00

HSBC Picardie

Nombre d'agences : 16
3, rue de la Sous-Préfecture
60200 Compiègne
Téléphone : 33 3 44 38 73 00
Fax : 33 3 44 38 73 21

HSBC UBP

Nombre d'agences : 58
184, avenue Frédéric et Irène Joliot Curie
92729 Nanterre Cedex
Téléphone : 33 1 57 66 60 00
Fax : 33 1 57 66 67 17

FILIALES DE HSBC FRANCE

RESEAUX BANCAIRES ET DISTRIBUTION

Banque Chaix

Nombre d'agences : 68
43, cours Jean-Jaurès
BP 353
84027 Avignon Cedex 1
Téléphone : 33 4 90 27 27 27
Fax : 33 4 90 14 99 99
Site Internet : www.banquechaix.fr

Banque Dupuy, de Parseval

Nombre d'agences : 47
10, rue du Général de Gaulle
BP 168
34200 Sète
Téléphone : 33 4 67 46 29 30
Fax : 33 4 67 74 14 77
e-mail: contact@bdp.fr
Site Internet : www.bdp.fr

Banque Marze

Nombre d'agences : 10
Avenue de Roqua
BP 76
07205 Aubenas Cedex
Téléphone : 33 4 75 87 49 10
Fax : 33 4 75 87 49 11
Site Internet : www.banque-marze.fr

Banque Pelletier

Nombre d'agences : 14
Cours Julia Augusta
BP 384
40108 Dax Cedex
Téléphone : 33 5 58 56 88 70
Fax : 33 5 58 56 88 80
e-mail: dircom@banque-pelletier.fr

Banque de Savoie

Nombre d'agences : 57
6, boulevard du Théâtre
BP 109
73001 Chambéry Cedex
Téléphone : 33 4 79 33 93 10
Fax : 33 4 79 33 91 04
e-mail: info@banque-de-savoie

Crédit Commercial du Sud-Ouest

Nombre d'agences : 56
Parc Chemin Long
17, allée James-Watt
BP 30112
33704 Mérignac Cedex
Téléphone : 33 5 56 13 72 72
Fax : 33 5 56 13 72 79
e-mail: info@ccso.fr

Société Marseillaise de Crédit

Nombre d'agences : 155
75, rue Paradis
13006 Marseille
Téléphone : 33 4 91 13 33 33
Fax : 33 4 91 13 55 15
Site Internet : www.smc.fr

Elysées Factor

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 41 11 74 20
Fax : 33 1 47 90 72 20

METIERS DE GRANDE CLIENTELE

HSBC Securties (France) SA

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 37 35
Fax : 33 1 40 70 38 25

GESTION D'ACTIFS ET ASSURANCE

HSBC Investments (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 40 70 70 40
Fax : 33 1 40 70 72 40

Sinopia Asset Management

66, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
Téléphone : 33 1 41 02 52 00
Fax : 33 1 41 02 52 20

HSBC Securties Services (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 48 73
Fax : 33 1 41 02 67 34

HSBC Epargne Entreprise (France)

15, rue Vernet
75008 Paris
Téléphone : 33 1 40 70 24 27
Fax : 33 1 41 02 45 67

Service Epargne Entreprises (S2E)

Filiale de HSBC Epargne Entreprise (France)
32, rue du Champ de tir
44300 Nantes
Téléphone : 33 2 51 85 59 88
Fax : 33 2 51 85 66 66

Erisa

Immeuble Ile de France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92009 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 40 40
Fax : 33 1 41 02 49 84

Erisa Iard

Immeuble Ile de France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92009 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 87 97
Fax : 33 1 58 13 17 40

BANQUE PRIVEE

HSBC Private Bank France

117, avenue des Champs-Élysées
75386 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 49 52 22 00
Fax : 33 1 49 52 22 09

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC FRANCE

BELGIQUE

HSBC France

Avenue de Tervueren 270 - boîte 12
B-1150 Bruxelles
Téléphone : 32 2 227 88 11
Fax : 32 2 227 88 99

LUXEMBOURG

LGI

Filiale de HSBC Private Bank France
17, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Téléphone : 352 22 38 30
Fax : 352 22 38 34
e-mail: lgi@e-lgi.com

ITALIE

HSBC Investments (France)

Piazzeta Bossi, 1
20121 Milan
Téléphone : 39 02 72 437 491
Fax : 39 02 72 437 490

ROYAUME-UNI

Sinopia International Ltd

25, Bruton street
W1J 6QH London
Téléphone : 44 20 7355 53 00
Fax : 44 20 7355 53 09

HONG KONG

Sinopia Asset Management

(Asia-Pacific) Limited
Level 22, HSBC Main Building
1 Queen's Road Central, Hong Kong
Téléphone : 85 02 2284 1600
Fax : 85 02 2284 1601

Implantations (suite)

GROUPE HSBC RESEAU INTERNATIONAL		AMERIQUE DU NORD ET DU SUD	IMPLANTATIONS
Environ 9 500 implantations dans 76 pays et territoires :		Argentine	147
		Bahamas	6
		Brésil	1 675
		Canada	317
		Chili	3
		Etats Unis d'Amérique	1 922
		Iles Cayman	5
		Iles Vierges britanniques	1
		Les Bermudes	15
		Mexique	1 579
		Panama	33
		Uruguay	4
		Venezuela	1
		MOYEN ORIENT ET AFRIQUE	
		Afrique du Sud	4
		Arabie Saoudite	72
		Algérie	1
		Bahreïn	7
		Egypte	22
		Emirats Arabes Unis	16
		Ile Maurice	12
		Irak	13
		Iran	1
		Israël	4
		Jordanie	2
		Koweït	1
		Liban	6
		Lybie	1
		Oman	5
		Qatar	4
		Région Autonome de Palestine	1
EUROPE	IMPLANTATIONS		
Allemagne	11		
Arménie	2		
Belgique	2		
Channel Islands	38		
Chypre	3		
Espagne	2		
France	807		
Grèce	79		
Hongrie	11		
Irlande	8		
Isle de Man	5		
Italie	4		
Luxembourg	4		
Malte	61		
Monaco	2		
Pays-Bas	2		
Pologne	10		
République tchèque	9		
Russie	2		
Royaume-Uni	1 743		
Slovaquie	3		
Suède	4		
Suisse	12		
Turquie	165		
ASIE-PACIFIQUE			
Australie	33		
Bangladesh	7		
Brunei Darussalam	13		
Chine	50		
Hong Kong			
Région Administrative Spéciale	357		
Iles Cook	1		
Inde	61		
Indonésie	14		
Japon	5		
Kazakhstan	1		
Macao			
Région Administrative Spéciale	6		
Malaisie	42		
Maldives	1		
Nouvelle-Zélande	9		
Pakistan	2		
Philippines	23		
République de Corée du Sud	14		
Singapour	21		
Sri Lanka	11		
Taiwan	18		
Thaïlande	1		
Vietnam	3		

Les Compagnies associées sont incluses dans le réseau d'implantations.

© Copyright HSBC France 2006
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrements ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction de la Communication, HSBC France, Paris

Conçu par Group Public Affairs, The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong

Réalisé par Franklin Partners, Paris, France

Imprimé par Imprimerie Dridé, Neuilly-sur-Marne, France, sur du papier Revive Special Silk composé avec des encres à base d'huile végétale. Fabriqué en Espagne, ce papier est composé de 60 % de fibres vierges, 30 % de fibres désencrées provenant de papier recyclé après consommation et de 10 % de rognure blanche sélectionnée. Les fibres utilisées ne contiennent pas de chlore.

Le logo FSC identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts bien gérées selon les règles du Forest Stewardship Council.



Mixed Sources
EUR-COC-050601
© 1996 FSC A.C.

Crédits photographiques :
Ambroise Tézenas / olivier-ripoll.com

HSBC France

103, avenue des Champs-Élysées

75419 Paris Cedex 08

France

Téléphone : (33 1) 40 70 70 40

Fac-similé : (33 1) 40 70 70 09

Web : www.hsbc.fr